Environnement Canada | Environment Canada
Service canadien de la faune | Canadian Wildlife Service

Environment Canada Environnement

Conference federale-provinciale/territoriale s
ur la faune. Comote rendu de la ... Conferenc
Not 53 Date: 1989

S 9s4.C2 R4514 30003921B
D0F8 E/C 1

Cinquante-troisième
Conférence fédérale-provinciale/territoriale
sur la faune

COMPTE RENDU
1989

Saint-Jean (Terre-Neuve)
du 20 au 23 juin

DATE, LIEU ET THÈME DES CONFÉRENCES FÉDÉRALES-PROVINCIALES/TERRITORIALES SUR LA FAUNE

1922-1954	Ottawa (Ontario)
1955	Montréal (Québec)
1956	Vancouver (Colombie-Britannique)
1957	Ottawa (Ontario)
1958	Saint-Jean (Terre-Neuve)
1959	Ottawa (Ontario)
1960	Regina (Saskatchewan)
1961	Ottawa (Ontario)
1962	Fredericton (Nouveau-Brunswick)
1963	Ottawa (Ontario)
1964	Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard)
1965	Winnipeg (Manitoba)
1966	Québec (Québec)
1967	Ottawa (Ontario)
1968	Whitehorse (Yukon)
1969	Edmonton (Alberta)
1970	Yellowknife (Territoires du Nord-Ouest)
1971	Toronto (Ontario)
1972	Darmouth (Nouvelle-Écosse)
1973	Ottawa (Ontario)
1974	Victoria (Colombie-Britannique) - L'homme et la faune
1975	Saint-Jean (Terre-Neuve) - Les valeurs fauniques
1976	Fredericton (Nouveau-Brunswick) - Les initiatives fédérales-provinciales en matière de gestion faunique
1977	Winnipeg (Manitoba) - La protection juridique de la faune au Canada
1978	Québec (Québec) - Utilisation de la faune
1979	Regina (Saskatchewan) - Pleins feux sur l'habitat
1980	Ottawa (Ontario) - Une politique nationale de la faune
1981	Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard) - Une politique nationale de la faune - 2^{e} étape
1982	Whitehorse (Yukon) - La faune dans le Nord canadien
1983	Edmonton (Alberta) - La gestion de la faune aujourd'hui et demain
1984	Timmins (Ontario) - La gestion de la faune en équipe
1985	Halifax (Nouvelle-Écosse) - Communiquer au sujet de la faune
1986	Ottawa (Ontario) - Le rôle du Canada dans la conservation mondiale de la faune
1987	Tuktoyaktuk (Territoires du Nord-Ouest) - La faune : projets d'avenir
1988	Victoria (Colombie-Britannique) - L'orientation actuelle de la gestion de la faune au Canada est-elle dépassée?
1989	Saint-Jean (Terre-Neuve) - La gestion intégrée du territoire pour respecter la faune : rêve ou réalité?
1990	Winnipeg (Manitoba)
1991	Fredericton (Nouveau-Brunswick)
1992	Québec (Québec)
1993	Whitehorse (Yukon)
1994	Ottawa (Ontario)
1995	Regina (Saskatchewan)

Compte rendu de la
Cinquante-troisième Conférence fédérale-provinciale/territoriale sur la faune
Saint-Jean (Terre-Neuve)
20-23 juin
1989

Publié en vertu de l'autorisation du
Ministre de l'Environnement

Service canadien de la faune

© Ministre des Approvisionnements et Services Canada, 1989
N° de catalogue CW69-3/53F
ISBN 0-662-95696-6
ISSN 0701-7960

Imprimerie : Ottawa Laser Inc.
N° de contrat : KE144-9-4591

Édition française : Société Ardenn Inc.
N° de contrat : KE144-9-6016

TABLE DES MATIÈRES

5	Faits saillants de la 53e Conférence fédérale-provinciale/territoriale sur la faune	- S. Normand et L. Laprise-Gauthier
	Discours de bienvenue	
11	(1)	- J. Kelland
14	(2)	- J. Murphy
17	Objectifs de la Conférence	- D. Pike
	Discours-thème	
18	(1) Présentation du conférencier principal	- P. Griss
19	(2) Y a-t-il une place pour la faune à la Table ronde?	- D. Johnston
25	(3) Discussion	
	Groupe de discussion sur la gestion intégrée des terres publiques	
36	(1) Présentation de l'animateur	- D. Neave
37	(2) La gestion intégrée des ressources au Canada Un aperçu général	- G.L. Baskerville
45	(3) Point de vue de la Colombie-Britannique	- J. Walker
54	(4) Point de vue de Terre-Neuve	- J. Inder
61	(5) Point de vue de la Saskatchewan	- C. Maxwell
70	(6) Questions relatives à la gestion intégrée	- T. Bayly
74	(7) Questions relatives à la gestion des terres	- S. Weldon
79	(8) Réponses aux questions posées par les intervenants	
	Ateliers	
87	(1) Étude de cas : Le défi d'appliquer des objectifs de gestion de l'habitat faunique aux programmes de gestion forestière au Nouveau-Brunswick	- J. Patch
88	(2) L'habitat faunique dans les forêts aménagées : Réflexions sur l'abattage	- J. Ward Thomas et E. Bell
96	(3) Étude de cas : Le succès de la gestion intégrée au Canada -- Modèle du parc Algonquin	- A.J. Stewart
122	(4) Compte rendu - Atelier nº 1	- G. Kerr
126	(5) Compte rendu - Atelier nº 2	- S. Mahoney
131	(6) Compte rendu - Atelier nº 3	- D. Griffin
135	Résumé de la Conférence	- D. Dodds
	Lignes directrices pour l'élaboration d'une politique de la faune au Canada	
141	(1) Rapport d'avancement des travaux	- P. Griss
143	(2) Discussion	
145	Rapport sur les recommandations présentées à la réunion des directeurs canadiens de la faune, le 18 juin 1989	- D. Pike

Rapports

151 (1) Comité sur le statut des espèces menacées de disparition au Canada (CSEMDC) - W.T. Munro

158 (2) Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) - J.B. Heppes

160 (3) Comité administratif de recherche et de gestion de l'ours blanc - I. Stirlind et K. Lloyd

161 Invitation à la 54e Conférence fédérale-provinciale/territoriale sur la faune - L. Colpitts

162 Profil de la 54e Conférence fédérale-provinciale/territoriale sur la faune - R. Thompson

163 Clôture de la Conférence - D. Pike

165 Participants à la 53e Conférence fédérale-provinciale/territoriale sur la faune

Faits saillants de la 53e Conférence fédérale-provinciale/territoriale sur la faune

1. Ouverture de la Conférence

David Pike, directeur, Division de la faune, ministère de l'Environnement et des Terres de Terre-Neuve, préside la 53e Conférence fédérale-provinciale/territoriale sur la faune qui se tient à Saint-Jean, Terre-Neuve, du 20 au 23 juin 1989. M. Pike souligne la différence entre cette Conférence et la première qui s'est tenue à Terre-Neuve en 1958. Cette première Conférence, qui réunissait un petit groupe de directeurs de la faune, portait sur les règlements concernant les oiseaux migrateurs, les saisons de chasse et les limites de prises. Il note que la Conférence est devenue aujourd'hui une tribune qui permet aux organismes gouvernementaux et non gouvernementaux qui s'intéressent à la faune de discuter de leurs problèmes et de leurs préoccupations mutuels. Il présente ensuite le Ministre, l'honorable O.P.J. (Jim) Kelland.

M. Kelland souhaite la bienvenue aux participants. Selon lui, sa tâche consiste à s'assurer que les caractéristiques naturelles de Terre-Neuve et du Labrador sont conservées, préservées, protégées et bien administrées. Il annonce la création par son gouvernement d'une équipe chargée du rétablissement de la martre des pins et soutient qu'il est essentiel que les intérêts de la faune soient représentés à la Table ronde. Il souligne également l'importance de la gestion intégrée du territoire, qui constitue l'un des piliers du développement durable. Il propose enfin que le Labrador soit l'hôte de la prochaine Conférence qui se tiendra dans sa province. Enfin, il présente le maire de Saint-Jean.

Son Honneur le maire John Murphy parle brièvement de la ville de Saint-Jean et invite les délégués à visiter les sites intéressants situés dans la ville et aux alentours.

2. Objectifs de la Conférence

Dave Pike souligne que, lors de la préparation de l'ordre du jour de la Conférence, le Comité du programme l'a conçue comme la première d'une série de trois conférences consécutives portant sur le même thème de la gestion intégrée des ressources, les Conférences de 1990 et de 1991 abordant des aspects différents du même sujet. Le Comité espère que la Conférence donnera lieu à des recommandations sur l'intégration de la gestion du territoire avec les autres utilisateurs des ressources en vue de protéger la faune. Le Comité voulait également répondre aux questions suivantes : Comment peut-on résoudre certains des problèmes auxquels nous faisons face? Comment améliorer la gestion de la faune et la gestion intégrée du territoire? Quels processus doivent être mis en place en ce qui a trait aux politiques de planification et à la législation? Quand et dans quelle mesure le public doit-il participer au processus? Et enfin, comment peut-on assurer un soutien à la faune?

3. Discours-thème

M. David Johnston, président, Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie, s'est posé la question suivante : "Y-a-t-il une place pour la faune à la Table ronde?" M. Johnston assure les délégués que la Table ronde nationale partage avec les amants de la nature l'objectif commun de changer la perception qu'a le public de l'interrelation entre l'économie, l'environnement et les activités reliées à la faune. Selon lui, les dépenses effectuées par les gouvernements et les autres groupes d'intérêt dans le domaine de la faune constituent un excellent exemple de développement durable en pleine action. Ces activités ont un impact important sur l'économie et suscitent un fort taux de participation. Il considère le Plan nord-américain de gestion de la sauvagine comme un bon exemple de développement durable dans le domaine de la gestion de la faune. Il conclut en disant qu'avec de la persévérance, du dévouement et de l'optimisme, on ne peut que se rapprocher du but visé : un développement économique durable respectueux de l'environnement.

4. L'intégration des ressources sur les terres publiques

M. Gordon Baskerville, doyen de la Faculté de foresterie de l'Université du Nouveau-Brunswick, donne un aperçu général de la gestion intégrée des ressources au Canada. M. Baskerville affirme que la gestion intégrée des ressources n'est guère avancée au pays étant donné qu'il n'y a guère de gestion des ressources au départ. La gestion intégrée des ressources est un processus complexe mais possible. Selon lui, "le gros du problème vient de nous". Il conclut en ces termes : "il n'existe rien de tel qu'une gestion intégrée "pour la faune". La gestion intégrée pourrait se faire pour la faune et pour quelque chose d'autre, jamais pour un seul facteur. Tant que cette vérité fondamentale ne sera pas admise, nos délibérations pourront peut-être attirer la presse, mais elles demeureront un exercice futile pour ce qui est d'assurer un jour la gestion intégrée des ressources sur le terrain".

M. Baskerville préside ensuite un groupe de discussion portant sur la gestion intégrée des terres publiques et réunissant des représentants de la Colombie-Britannique, de la Saskatchewan et de Terre-Neuve.

Jim Walker, directeur, Direction de la faune de la Colombie-Britannique, explique que le principal mode de gestion de l'habitat faunique en Colombie-Britannique s'effectue par un système de renvoi interorganisme. Selon lui, le plus grand succès obtenu en Colombie-Britannique est probablement l'influence qu'a eue son ministère sur de gros projets hydro-électriques qui ont réellement eu des répercussions sur les habitats dans la province. Il mentionne que l'un des plus graves problèmes qui se posent en Colombie-Britannique, à cause de la diversité même de ses ressources, consiste à savoir comment protéger les espèces qui dépendent des écosystèmes sauvages. M. Walker conclut sur "la nécessité d'examiner toute la gamme des facteurs concernés lorsque l'on s'interroge sur l'efficacité de la gestion intégrée". À son avis, tout le système a besoin d'un bon coup de pouce et il espère que le développement durable et l'engagement du gouvernement dans ce domaine le lui donneront.

Selon l'honorable Colin Maxwell, ministre des Parcs, des Loisirs et de la Culture de la Saskatchewan, à l'heure actuelle tous les partis politiques veulent se poser en défenseurs de l'environnement. Il donne des exemples de gestion intégrée dans son propre ministère. Il a beaucoup apprécié de rencontrer les délégués et de s'entretenir avec eux et il abonde dans leur sens, mais considère qu'il est important de transmettre le message aux autres représentants élus et de les convaincre de prendre les mesures qui s'imposent.

Jim Inder, sous-ministre adjoint, Parcs, Loisirs et Faune, ministère de l'Environnement et des Terres de Terre-Neuve, admet que Terre-Neuve ne dispose pas, à l'heure actuelle, d'un système officiel de gestion intégrée des ressources, mais il décrit deux systèmes utilisés par son ministère pour traiter de la question : le Comité interministériel sur l'utilisation des terres et l'évaluation environnementale. Ces deux processus sont décrits en détail dans le rapport de M. Inder, qui est inclus dans le présent compte rendu de la Conférence.

Deux "intervenants", Terk Bayly, président, Commission de l'escarpement du Niagara, et Stew Weldon, gestionnaire des régions boisées, Corner Brook Pulp and Paper Company, posent des questions aux membres du groupe de discussion et proposent des "sujets de réflexion" pour les ateliers du lendemain.

5. Ateliers

Trois ateliers ont lieu le mercredi toute la journée et le jeudi matin. Trois études de cas sont présentées dans chaque atelier :

(1) Une étude de cas sur le défi que pose l'application des objectifs de gestion de l'habitat faunique aux programmes de gestion forestière au Nouveau-Brunswick -- Jeffrey Patch, directeur de la Faune, Nouveau-Brunswick.

(2) Une étude de cas sur l'intégration forêt/faune dans les montagnes Bleues en Oregon -- Jack Ward Thomas, biologiste spécialisé en recherche sur la faune, US Forest Service.

(3) Une étude de cas sur le modèle du parc Algonquin, un succès de gestion intégrée au Canada -- Al Stewart, directeur régional, Région de l'Algonquin, ministère des Richesses naturelles de l'Ontario.

Les animateurs des ateliers sont les suivants :

(1) Atelier 1 -- Ross Thompson, chef des opérations, Direction de la faune du Manitoba;

(2) Atelier 2 -- Paul Griss, directeur exécutif, Fédération canadienne de la nature; et

(3) Atelier 3 -- Bill Prescott, chef, Région de l'Atlantique, Service canadien de la faune.

Gordon Kerr, directeur régional, Région de l'Ouest et du Nord, Service canadien de la faune, est rapporteur de l'atelier n° 1. Son atelier a conclu que la gestion intégrée était l'exception malgré la planification. Il est toutefois encouragé par le fait que les processus de planification sont de plus en plus intégrés; la mise en oeuvre de la gestion devient le défi et le but plutôt que l'intégration de la planification.

Shane Mahoney, biologiste de la faune, Division de la faune de Terre-Neuve, est rapporteur de l'atelier n° 2. Il souligne que l'un des points forts des trois études de cas vient du fait qu'une législation existe et qu'il y a de solides engagements en ce qui concerne le financement de ces trois programmes. Parmi les points forts relevés, mentionnons le fait que tous les programmes tentent de définir des objectifs mesurables. Les membres de son atelier veulent que des programmes de surveillance et d'application soient établis et que de meilleurs programmes d'éducation, mieux structurés, soient créés avec la participation du public. M. Mahoney ajoute qu'il faut recueillir suffisamment d'information pour fixer les buts et les objectifs les plus réalistes possible. La population doit, à son avis, connaître les coûts et nous devons tous en reconnaître les avantages. Il souligne la nécessité d'établir une politique gouvernementale rigoureuse et générale et de contrôler et mesurer les progrès accomplis.

Diane Griffin, directrice administrative, Island Nature Trust, est rapporteur de l'atelier n° 3. Les membres de son atelier s'accordent à reconnaître la nécessité de mettre en place des processus de surveillance et d'évaluation. Il faut définir des indicateurs fiables pour obtenir une rétroaction. L'adaptabilité, a-t-on souligné, est un élément extrêmement important de la planification et nous devons être prêts à tenir compte d'autres idées. D'après les membres de cet atelier, il y a toujours eu une certaine forme de gestion intégrée, bien qu'à l'état larvaire au début. Diane Griffin ajoute que la planification intégrée et l'utilisation multiple sont deux choses différentes et qu'il y aura toujours des utilisations exclusives dans certains secteurs. Le groupe tient à souligner que les défenseurs de la faune sont souvent accusés de gérer la faune à la place des autres; cela ne semble toutefois plus être le cas aujourd'hui.

6. Résumé

Don Dodds, gestion et politique fauniques, Cervid Consulting, fait le résumé du discours-thème, des exposés des groupes de discussion et des ateliers. Son exposé est inclus dans le présent compte rendu. Il fait remarquer que la planification et l'évaluation doivent être des processus permanents. Selon lui, l'exercice de cette année a été profitable et des efforts semblables devront être déployés au cours des prochaines conférences. Il conclut qu'il faudrait prévoir régulièrement, pour les gens des autres niveaux du processus de planification, l'occasion d'échanger des points de vue, notamment au niveau de la mise en oeuvre. Il suggère que les délégués, de retour chez eux, adoptent une approche semblable par atelier dans leur propre organisme.

7. Lignes directrices pour l'élaboration d'une politique de la faune au Canada

Paul Griss, directeur exécutif, Fédération canadienne de la nature, fait le point sur les travaux de révision des lignes directrices et du processus de

révision mis en oeuvre. Il explique que le groupe de travail a terminé la rédaction finale de son document de travail sur la Politique nationale de la faune à la fin d'avril 1989. Les directeurs de la faune doivent envoyer leurs commentaires au groupe de travail avant le 10 juillet. Un texte final modifié sera rédigé d'ici la fin de juillet et distribué à tous les participants aux Conférences de Victoria et de Saint-Jean. Une ébauche finale doit être présentée aux ministres de la Faune à leur réunion de novembre.

8. Recommandations découlant de la réunion des directeurs canadiens de la faune

Dave Pike, président de la Conférence, présente les recommandations découlant de la réunion des directeurs canadiens de la faune et explique les mesures qui s'ensuivent. La liste des recommandations se trouve dans le présent compte rendu de la Conférence.

9. Membres du Comité du programme en 1990

Président :	Ross Thompson	(Manitoba)
Secrétaire :	Doug Pollock	(Service canadien de la faune)
Membres :	Gordon Kerr	(Région de l'Ouest et du Nord, Service canadien de la faune)
	Dennis Sherratt	(Saskatchewan)
	Jeff Patch	(Nouveau-Brunswick)
	David Neave	(Habitat faunique Canada)
	Paul Griss	(Fédération canadienne de la nature)
	Stew Morrison	(Canards Illimités Canada)
	Ken Brynaert	(Fédération canadienne de la faune)

10. Invitation à la Conférence de 1990

Lorne Colpitts, directeur, Direction de la faune du Manitoba, invite les délégués à assister à la 54^{e} Conférence qui se tiendra au Holiday Inn de Winnipeg, du 19 au 22 juin 1990.

11. Profil de la Conférence de 1990

Ross Thompson, président de la Conférence de 1990, explique que la 54^{e} Conférence constituera la phase 2 du plan triennal de redressement de la gestion intégrée, axée sur les prairies, les terres humides, les sols, l'eau et l'utilisation durable. On y traitera de la gestion de la faune aquatique et de sa planification, en se basant sur des exemples locaux et des mises à jour.

12. Clôture de la Conférence

David Pike, président de la Conférence, remercie les personnes qui ont travaillé à la planification et à l'organisation de la Conférence, ainsi que les délégués qui y ont participé. Il conclut en annonçant qu'il va prendre sa retraite; toutes ces années de travail dans le domaine de la faune ont été pour lui d'heureuses années qu'il ne manquera pas de regretter.

13. Récompenses

Au banquet du 21 juin, David Pike, Division de la faune de Terre-Neuve, et Don Simkin, Direction de la faune de l'Ontario, ont été récompensés pour leurs nombreuses années au service de la Conférence. Dave et Don prendront leur retraite avant la Conférence de 1990.

Hugh Monaghan, Direction de la faune du Yukon, et Chuck Dauphiné, Service canadien de la faune (Administration centrale), ont été récompensés pour les efforts qu'ils ont consacrés à la mise sur pied du Comité pour le rétablissement des espèces canadiennes en péril (RESCAPÉ). Ned Lynch, directeur intérimaire, Direction des oiseaux migrateurs et de la conservation de la faune, Service canadien de la faune (Administration centrale), a accepté la récompense au nom de Chuck Dauphiné, incapable d'assister à la Conférence.

14. Choix du thème de la Conférence de 1990

Le thème de la prochaine Conférence devrait porter sur la gestion intégrée du point de vue des prairies, des terres humides, des sols, de l'eau et de l'utilisation durable. Le libellé final du thème sera choisi par le Comité du programme à sa réunion d'automne.

15. Participants

Cette année, 110 participants se sont inscrits à la Conférence.

16. Dates des prochaines Conférences

1991 (du 13 au 21 juin) (55e) Fredericton (Nouveau-Brunswick)
1992 (du 16 au 19 juin) (56e) Québec (Québec)
1993 (du 15 au 18 juin) (57e) Whitehorse (Yukon)
1994 (du 14 au 17 juin) (58e) Ottawa (Ontario)
1995 (du 13 au 16 juin) (59e) Regina (Saskatchewan)

17. Choix du thème de la Semaine de la conservation de la faune de 1990

La Semaine de la conservation de la faune de 1990 aura pour thème le développement durable.

Discours de bienvenue (1)

L'honorable O.P.J. (Jim) Kelland
Ministre
Ministère de l'Environnement et des Terres de Terre-Neuve

Distingués invités, mesdames et messieurs, j'aimerais vous souhaiter à tous la plus cordiale bienvenue au nom de la province de Terre-Neuve et du Labrador. À titre de nouveau ministre responsable de la Faune de cette province, connue pour sa beauté et la richesse de ses ressources, je dois dire que c'est pour moi un plaisir et un honneur de vous accueillir ici. Permettez-moi également de vous transmettre les voeux de bienvenue et les salutations du premier ministre, Clyde Wells, et de la nouvelle administration.

J'en suis à ma première Conférence sur la faune mais j'espère que ce ne sera pas la dernière. Mon père habite Terre-Neuve où il est très connu. Bien que n'ayant pas hérité de ses talents d'écrivain ou de constructeur de modèles réduits de bateaux, il m'a néanmoins légué une certaine fierté à l'égard de mon appartenance à ce coin de pays, à Terre-Neuve et au Labrador. (En général, les gens de l'extérieur appellent la province Terre-Neuve mais, pour les gens d'ici que je représente, le Labrador fait partie intégrante du territoire, si bien que je désigne souvent la province sous le nom de Terre-Neuve et Labrador. Lorsque les gens du Labrador parlent de Terre-Neuve, ils font allusion à la partie insulaire de la province, mais nous-mêmes nous désignons la province sous le nom de Terre-Neuve et Labrador.) Je considère que mon devoir, dans l'acquittement de mes obligations à l'égard de l'héritage qui est le nôtre et de mes responsabilités de ministre de l'Environnement et des Terres (qui, bien sûr, englobent également les services des parcs et de la faune d'un ancien ministère), consiste à veiller à ce que les caractéristiques naturelles de notre province soient perpétuées, conservées, protégées et gérées. Notre faune abondante, nos écosystèmes et nos paysages grandioses doivent être protégés de façon à pouvoir être transmis aux générations futures. À cet égard, nous devons adopter une attitude responsable!

J'ai l'intention de prendre très au sérieux mes responsabilités de protecteur de cet héritage. Je sais que certaines des décisions les plus déterminantes influant sur notre environnement seront prises d'ici cinq à dix ans et je sais que, à mesure que le temps passe, le délai dont nous disposons pour prendre les bonnes décisions raccourcit. Nous devons agir vite! Nous devons protéger et mettre en valeur les ressources en notre possession! Je sais que si nous ne faisons pas les bons choix maintenant, nous ferons porter aux générations futures les conséquences de nos mauvaises décisions.

J'aimerais, de concert avec le personnel très compétent de mon Ministère, m'assurer que nous ne faisons pas trop d'erreurs. Grâce à une aide efficace et à des conseils judicieux, peut-être pourrons-nous éliminer complètement les mauvais choix et éviter les erreurs.

Rétablissement de la martre d'Amérique à Terre-Neuve

Afin de prendre de bonnes décisions et de faire des choix judicieux relativement à la faune, j'ai le plaisir d'annoncer, ce matin, que notre gouvernement est sur le point de créer une équipe chargée du rétablissement de la martre d'Amérique menacée à Terre-Neuve. Ce rétablissement vise l'île de Terre-Neuve, car

la situation au Labrador est très différente de celle de l'Île pour ce qui est de l'importance des populations de martres. L'équipe chargée du rétablissement de cette espèce sera formée conformément aux lignes directrices du Comité pour le rétablissement des espèces canadiennes en péril (RESCAPÉ).

La martre est une préoccupation de longue date dans la province. Dans l'Île, le piégeage est interdit depuis 1934. Soit dit en passant, je ne l'ai appris que lorsque je suis entré au Ministère.

En 1973, on a créé une zone d'étude de la martre d'Amérique dans la région du lac Little Grand. Plus récemment, nous avons procédé à des recherches sur les exigences reliées à l'écologie et à l'habitat de la martre. Une partie de ce travail a été réalisée de concert avec la compagnie Corner Brook Pulp and Paper, dans le cadre des exigences reliées à l'Énoncé des incidences environnementales. En 1986, la situation de la martre d'Amérique, à Terre-Neuve, a attiré l'attention à l'échelle nationale, lorsque cette espèce a été portée sur la liste des espèces menacées. Les travaux à cet égard se poursuivent aujourd'hui avec l'aide du Fonds mondial pour la nature afin de mettre sur pied une équipe chargée du rétablissement de cette espèce. C'est donc un processus en cours et un engagement que nous prenons aujourd'hui devant vous. Je sais que les gens qui se soucient de la faune seront heureux d'entendre cela.

La perspective de faire quelque chose pour la martre d'Amérique qui vit ici nous enthousiasme. Nous invitons les fonctionnaires et les gens de l'extérieur du gouvernement à s'associer à l'équipe; la première chose à faire sera d'établir un plan. Par la suite, l'équipe devra superviser l'application du plan élaboré. Le fruit du travail de l'équipe consistera à assurer l'avenir de la martre d'Amérique à Terre-Neuve et nous espérons que cette espèce sera un jour rayée de la liste des espèces menacées. Moyennant un bon travail de l'équipe et des efforts intensifs, il se pourrait que l'on ne voie plus jamais cette espèce sur la liste des espèces menacées! C'est notre objectif pour la martre d'Amérique chez nous.

Thème de la Conférence

Le thème de la présente Conférence, "La gestion intégrée du territoire pour respecter la faune : rêve ou réalité?" est capital. Il est indispensable que les intérêts de la faune soient défendus à la Table ronde où leur place est parfaitement justifiée, nous en sommes profondément convaincus. Les tables rondes et les conférences sont les lieux où se prennent les décisions concernant l'utilisation des terres, où nous pensons pouvoir exprimer nos points de vue sur la façon dont nos ressources devraient être protégées et mises en valeur. Il faut que nous prenions conscience, bien sûr, de notre responsabilité à l'égard de nos ressources fauniques, ce qui n'est évident dans aucun débat ouvert. Il incombe à ceux d'entre nous que le contrôle et la gestion des activités de conservation préoccupent d'exprimer leurs points de vue et de prendre les bonnes décisions. Ainsi, selon nous, la faune fait partie intégrante de toute table ronde organisée pour étudier les questions relatives aux ressources naturelles.

J'espère que votre séjour ici sera instructif et que vous apprendrez au contact des autres participants. Nous avons un certain nombre de nos fonctionnaires ici présents et, grâce à eux, j'espère approfondir les questions examinées ici.

Je souhaite également participer à la prochaine Conférence qui se déroulera à l'extérieur de cette province, bien sûr. Dans l'avenir, peut-être dans 12 ou 13 ans, j'aimerais proposer que la Conférence ait lieu au Labrador.

J'espère que votre rencontre dans notre province vous aidera à fixer votre attention sur l'importance de la gestion intégrée des terres, qui est l'un des principes essentiels du développement durable, expression qui, maintenant, ne nous laisse plus indifférents.

Présentation du maire John Murphy

J'aimerais maintenant présenter un ancien collègue de l'administration municipale (il assume toujours les fonctions de maire et j'ai moi-même été maire de Happy Valley-Goose Bay pendant environ 10 ans). Vous nous avez déjà vus ensemble. Dernièrement, nous avons examiné le site proposé pour le parc, au sommet des collines Southside du côté de la baie de Freshwater, un très bel endroit à proximité de la vieille et magnifique ville de Saint-Jean.

Le maire Murphy n'a pas vraiment besoin d'une présentation élaborée mais, comme je le connais bien, je puis vous dire que ses opinions sont solides, qu'il est déterminé face aux problèmes qui se posent et qu'il ne lâche pas prise avant que les problèmes ne soient réglés. Il se pourrait qu'il ait quelques recommandations sérieuses à vous faire en plus de vous souhaiter la bienvenue. Néanmoins, je respecte ses opinions. Je sais que l'intérêt de sa ville et de la province lui tiennent à coeur et que, comme nous tous, il veillera à protéger et à mettre en valeur nos ressources.

Sur ces bonnes paroles, mesdames et messieurs, accueillons Son Honneur le maire John Murphy.

Discours de bienvenue (2)

Son Honneur le maire John Murphy
Ville de Saint-Jean

C'est toujours pour moi un immense plaisir d'accueillir des gens à Saint-Jean de Terre-Neuve, premier établissement reconnu en Amérique du Nord. Bien que le titre de la plus ancienne municipalité incorporée revienne à Saint-Jean au Nouveau-Brunswick, l'existence de Saint-Jean de Terre-Neuve remonte quand même à 1497.

Dans son discours de bienvenue, le Ministre a parlé du parc que nous nous proposons d'aménager au sommet des monts Southside. Ce parc ne se trouve pas, comme il l'a dit, tout près de la vieille ville, mais bien dans la ville de Saint-Jean qui s'étend même au-delà pour englober une vaste région rurale dotée d'un autre port naturel merveilleux. La ville de Saint-Jean, malgré sa modeste population de 100 000 habitants, a une superficie de près de 260 kilomètres carrés. Elle est bordée au nord par l'aéroport et au sud par le port et la montagne. J'habite au coeur de la ville, à mi-chemin entre l'aéroport et le port.

En me levant, ce matin, j'ai contemplé par la fenêtre de ma chambre la jolie rivière qui coule près de chez moi et j'ai aperçu mes fidèles amis, les canards sauvages, qui descendaient de l'étang Long jusqu'à la rivière Rennies. Nous avons aménagé à cet endroit un magnifique sentier pédestre qui longe la rivière sur une distance de près de 10 km et mène de l'ancien village de Quidi Vidi, au bord de la mer, jusqu'à un endroit appelé Three Pond Barrens, à l'intérieur des terres. Saint-Jean est la seule ville, à ma connaissance, dont le centre soit un lieu de rassemblement pour la faune.

Avec l'âge, on ressasse le passé, mais on pense aussi à l'avenir. C'est ce qui m'est venu à l'esprit hier soir lorsque je suis allé chercher ma fille et son garçon nouveau-né à l'hôpital. J'ai trois filles mariées et j'en suis à mon huitième petit-enfant. On ne peut pas dire que nous ne faisons pas notre part pour faire augmenter le taux de natalité! Mais saviez-vous qu'en juillet 1987 la population de la Terre avait atteint cinq milliards d'habitants?

En 1950, lorsque le Canada s'est joint à Terre-Neuve, comme nous aimons le dire ici, l'Afrique comptait 200 millions d'habitants. Sa population était stable depuis de nombreuses années à cause des maladies et des famines. Aujourd'hui, malgré les famines et la désertification, elle a triplé par rapport à 1950. On s'inquiète parfois de l'effet de serre causé par tous les gaz que nous produisons par combustion et qui empêchent la chaleur du soleil de s'échapper de la Terre. Je lisais l'autre jour qu'aux États-Unis, au Canada, en Grande-Bretagne et dans les autres pays développés, le ratio est d'une voiture pour 1,8 habitant; dans les pays en développement, ce ratio est de un pour 97. Si jamais ces pays deviennent riches et que leurs habitants achètent tous une voiture, qu'adviendra-t-il de l'atmosphère terrestre? À propos, bien que je sois très préoccupé par l'effet de serre, laissez-moi vous dire que j'ai été plutôt déçu de constater, en regardant une carte, que le seul endroit où le climat n'allait pas se réchauffer était Terre-Neuve -- pourtant nous en aurions bien besoin!

Je parlais dernièrement au maire de Mount Pearl, une collectivité satellite contiguë à Saint-Jean. Je lui mentionnais qu'un plus grand nombre de chiens venaient de sa ville vers la nôtre que l'inverse et qu'il fallait faire quelque chose à ce sujet. Il est impossible de poser une clôture, mais les chiens ne font

guère de cas des frontières géographiques. C'est d'ailleurs le cas de toutes les espèces fauniques et c'est pourquoi les nations doivent coopérer. On ne peut pas vraiment dire que la faune qui se trouve au Canada est canadienne, car elle migre. En effet, beaucoup d'oiseaux ont la chance d'aller passer l'hiver en Floride. La préservation de l'environnement et de l'habitat de la faune sont donc des problèmes de portée internationale. Par contre, je pense que nous dépassons parfois un peu les bornes. C'est ainsi que certaines personnes, sûrement bien intentionnées et fort enthousiastes, ont détruit notre chasse au phoque. Il n'y a rien de mal à contrôler la chasse au phoque, c'est même ce que nous demandons. Mais cette chasse est une source précieuse de revenu pour un grand nombre de gens... Et c'est quand même un peu scandaleux de voir des gens s'indigner du sort des phoques tout en s'attaquant goulûment à un immense bifteck -- je ne vois pas la différence!

Lorsque j'étais enfant, la ville s'arrêtait à l'avenue Empire. Au nord, c'était des champs. Lorsque la ville a grandi, après la guerre, on a voulu y construire une grande artère, l'avenue Elizabeth; le prix à payer pour la destruction de ces terres agricoles fut très élevé. Si nous n'avions pas construit cette route, la population serait aujourd'hui la moitié de ce qu'elle est. En 1950, il a fallu aménager une autre grande artère, la promenade Prince Phillip, puis remblayer la pointe de l'étang Kent. Il y a quinze ans, une grande marche de protestation a été organisée devant l'édifice de la Confédération parce qu'on allait remblayer une partie de l'étang, sa pointe inférieure, pour amener la route jusqu'à la promenade McDonald. Bien sûr, cela n'a aucun intérêt pour nos visiteurs, qui ne savent pas de quoi je parle, mais cela regarde le Ministre. Il y a donc eu une grosse vague de protestations à propos du sort réservé aux oiseaux et aux grenouilles après le remblayage de cette partie de l'étang. Eh bien, tous les animaux sont allés ailleurs et la route a été construite; l'étang est toujours aussi beau et les truites y sont toujours aussi abondantes et le reste... Aujourd'hui, avec l'afflux de près d'un million de personnes qui viennent ici chaque année de l'Ouest par la Transcanadienne, avec l'expansion de la partie est de la ville et l'exploitation des hydrocarbures au large, il est devenu nécessaire d'aménager une nouvelle route dans un territoire vierge. L'avenir de la ville en dépend...

L'autre jour, 70 enfants de cinquième année sont venus me porter, avec leurs professeurs, une pétition de plus de 1 000 noms pour "sauver le parc Pippy". À mon grand déplaisir, j'ai dû les décevoir. Après les avoir réunis dans la salle du Conseil, je leur ai expliqué que leurs professeurs se trompaient. À l'époque, leur ai-je dit, on m'a refusé l'accès à l'université parce qu'il n'y avait que 200 places. Si nous n'avions pas construit la promenade Prince Phillip et la nouvelle université (que fréquentent aujourd'hui 15 000 étudiants et qui devrait pouvoir en accueillir 30 000 au moment où ces élèves de cinquième année entreprendront leurs études universitaires), ni leurs mères ni leurs pères n'auraient pu aller à l'université. Ils n'auraient pas non plus eu de terrain où construire leurs maisons. Je leur ai dit qu'il fallait construire des routes pour permettre l'expansion de la ville. Bien sûr, certaines personnes y sont farouchement opposées, peut-être à des fins de publicité personnelle, et elles se servent des enfants. J'ai reçu une avalanche de lettres! Que va-t-il advenir des pauvres petits lapins? Mais il y a des terres immenses pour accueillir ces petits lapins et leur permettre de faire ce que font les lapins! Je suis bien conscient qu'il faut préserver notre planète et que si nous nuisons au fonctionnement des écosystèmes, elle disparaîtra. Mais il ne faut pas pour autant laisser notre enthousiasme freiner tout progrès raisonnable. Il faut que les gens puissent

vivre, travailler, se déplacer et avoir des terrains pour construire leurs maisons.

À propos de déplacements, d'ailleurs, j'espère que vous visiterez un peu l'île et que vous aurez l'occasion de rencontrer quelques Terre-Neuviens, notamment les gens pittoresques des régions.

Tenez! Une dame m'a raconté qu'elle est allée un jour dans un restaurant de la côte Sud où, après un bon repas, elle a commandé un café sans crème à la serveuse. Après quelque temps, celle-ci est revenue, mal à l'aise, en disant : "Toutes nos excuses, mais nous n'avons pas de crème. Prendriez-vous un café sans lait?"

Il y a aussi ce type qui, en visite à Petty Harbour, un charmant village de pêcheurs, a demandé à un vieillard de l'endroit : "Avez-vous passé toute votre vie ici?" et qui s'est fait répondre : "Non, je ne suis pas encore mort!"

Ou encore ce cultivateur qui était très fier de sa ferme de deux hectares. Un riche Texan, dans sa grosse voiture, s'arrête et lui dit : "Ce n'est pas une très grande ferme, non?" Le fermier lui répond : "Ma ferme est l'une des plus grandes de la région." Le Texan réplique : "Chez moi, je monte dans ma voiture le matin pour faire le tour de ma ferme et je ne reviens pas avant 18 heures." "Eh oui! moi aussi j'ai déjà eu une voiture comme ça!" lui répond notre Terre-Neuvien.

Quoi qu'il en soit, j'espère que vous profiterez bien de votre séjour ici tout en vous penchant pour nous sur les problèmes du monde. Merci beaucoup!

Objectifs de la Conférence

David Pike
Directeur
Division de la faune de Terre-Neuve

Lorsque le Comité du programme a élaboré le programme de la présente Conférence, il l'a perçue comme la première de trois conférences consécutives ayant à peu près le même thème : le développement durable et la gestion intégrée des ressources. Les conférences de 1990 et de 1991 traiteront donc essentiellement du même sujet que celle de cette année mais sous des angles différents. Pendant la semaine, Lorne Colpitts nous invitera à la Conférence de 1990, au Manitoba, et Ross Thompson nous décrira le cadre relatif à cette Conférence.

Ce que nous attendons de la présente Conférence, et des ateliers en particulier, c'est qu'ils permettent de formuler des recommandations pour intégrer la gestion des terres pour la faune avec d'autres utilisations des ressources. Nous aimerions également trouver des réponses aux questions suivantes : Comment régler certains problèmes auxquels nous sommes actuellement confrontés? Comment pouvons-nous avoir plus de succès au niveau de la gestion de la faune et de la gestion intégrée des terres? Quels sont les processus nécessaires au niveau de la planification de la politique et de la législation? Quand et jusqu'où la population devrait-elle participer aux activités? Et, enfin, comment pouvons-nous assurer un appui aux activités reliées à la faune?

Discours-thème (1)

PRÉSENTATION DU CONFÉRENCIER PRINCIPAL

Paul Griss
Directeur exécutif
Fédération canadienne de la nature

Depuis la publication du rapport de la Commission Brundtland, l'expression "développement durable" est devenue le leitmotiv des mouvements de conservation et de protection de l'environnement. C'est dans cet esprit que le Comité du programme a choisi le thème de "la gestion intégrée du territoire" pour les trois prochaines conférences fédérales-provinciales/territoriales sur la faune, car nous croyons que la gestion intégrée du territoire équivaut, sur le terrain, au développement durable.

Le Groupe de travail national sur l'environnement et l'économie a recommandé d'organiser des tables rondes dans chaque province et au niveau fédéral afin d'amener les représentants du public, du monde des affaires et du gouvernement à discuter des diverses façons d'intégrer la protection de l'environnement au processus de prise de décisions économiques. À plusieurs niveaux au sein du mouvement en faveur de la faune, on s'inquiète de ce que la population semble définir davantage la protection de l'environnement en termes de pollution et de santé humaine. Les tenants de la conservation de la faune, qui abattent déjà une somme de travail considérable sur le terrain, craignent d'être oubliés par les instances décisionnelles supérieures. C'est pourquoi le Comité du programme a invité le président de la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie, David Johnston, à faire le point avec nous ce matin sur la place qu'occupe la faune à cette Table ronde.

M. Johnston est né et a grandi à Sault-Sainte-Marie en Ontario. Après des études aux États-Unis, au Royaume-Uni et en Ontario, il a été professeur de droit et doyen de la Faculté de droit de l'Université McGill. Il est aujourd'hui recteur de cette université. En ce qui concerne ses références en matière de conservation, j'aimerais souligner qu'il est depuis longtemps membre de la Fédération canadienne de la nature.

M. Johnston a été nommé président de la Table ronde nationale à l'automne dernier. Les travaux ont commencé la semaine dernière en présence du Premier ministre et de Lucien Bouchard. Je suis donc heureux de souhaiter aujourd'hui la bienvenue à M. Johnston et je suis impatient d'entendre ce qu'il a à nous dire sur la place que l'on accorde à la faune à cette Table ronde nationale.

Discours-thème (2)

Y A-T-IL UNE PLACE POUR LA FAUNE À LA TABLE RONDE?

David Johnston
Président
Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie

C'est pour moi un plaisir de m'adresser à un auditoire de distingués environnementalistes. Vous êtes tous, depuis des années, à l'avant-garde en matière d'environnement. Il faut louer votre perspicacité et votre persévérance à expliquer au Canada et au monde entier pourquoi il faut se préoccuper davantage de l'érosion de notre patrimoine naturel.

Je sais que, parfois, vous avez prêché dans le désert. Mais les temps changent. Les gens prennent de plus en plus conscience de la situation et en viennent peu à peu à penser et -- je peux vous l'assurer -- à agir comme vous. Ce n'est que tout dernièrement que de nombreux Canadiens ont abandonné leur attitude suffisante et pris conscience de l'éventuelle dégradation ou même de la ruine de la planète. Ces gens exigent maintenant que des changements soient apportés à nos modes de vie et à notre façon de faire des affaires.

Comme vous le savez, je suis président de la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie. Cette Table ronde constitue une nouvelle initiative stimulante -- une expérience de partenariat multisectoriel. Notre objectif consiste à servir de catalyseur, de rassembleur et de chef de file à la recherche d'un développement économique respectueux de l'environnement.

Notre bible est le rapport de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement, la Commission Brundtland. Le rapport Brundtland définit clairement la notion de développement durable. Il s'agit, et je cite, "d'un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre à leurs propres besoins".

Cette Table ronde a pour but de forger un consensus multisectoriel et de faire des recommandations sur la façon dont le Canada peut effectuer la meilleure transition vers une société fondée sur les principes de la durabilité.

Les 25 membres de la Table ronde ont récemment tenu leur première réunion. Autour de la table se trouvaient des leaders de nombreux secteurs différents de la société canadienne -- des représentants du gouvernement, du monde des affaires et de la finance, des scientifiques, des décideurs politiques, des organismes non gouvernementaux et des groupes d'intérêt public.

Je vais donc, sans plus tarder, vous faire part des sujets qui ont été abordés au cours de cette réunion. J'aimerais cependant, si vous me le permettez, vous livrer tout d'abord quelques-unes de mes réflexions au sujet du climat propice au changement qui règne actuellement au Canada.

L'intérêt de la population pour l'environnement

Mon optimisme face à l'avenir découle en grande partie du fort soutien populaire dont bénéficient, au Canada, les politiques de protection de l'environnement. Les

Canadiens, malgré leur magnifique patrimoine naturel, ne sont malheureusement pas étrangers à la crise mondiale de l'environnement. Nous avons tous entendu parler des déversements de produits chimiques toxiques, des quartiers évacués pour cause de contamination, vu des affiches "Plage interdite" et des avertissements enjoignant les gens de ne pas faire d'exercice dans les villes étouffées par le "smog". Des expressions comme "l'appauvrissement de la couche d'ozone", "les précipitations acides" et "l'effet de serre" font maintenant partie du vocabulaire quotidien des Canadiens, et c'est très bien ainsi.

C'est ainsi que la population a pris conscience de l'environnement comme jamais auparavant. Au cours des 18 derniers mois, les sondeurs d'opinion ont découvert que l'environnement avait atteint un sommet inégalé parmi les préoccupations du public en matière de qualité de vie depuis les 50 années de l'histoire du sondage au Canada. Selon les derniers chiffres d'Environics, l'environnement est maintenant la préoccupation numéro un chez 40 % des Canadiens qui ont fait des études post-secondaires.

Pour les gens qui, comme moi, s'occupent de politique publique, le message est clair : c'est aujourd'hui le temps ou jamais d'apporter des changements politiques qui permettront d'intégrer les préoccupations environnementales au développement économique. Et, comme nous le savons, il est grand temps de faire ces changements.

Cette attitude encourageante de la population est le terreau indispensable pour que les changements que veut amener cette Table ronde puissent se réaliser. C'est également une des principales raisons qui m'incitent à être optimiste quant au résultat de cet exercice.

Les résultats de la première réunion de la Table ronde

La Table ronde partage avec vous, amants de la nature, un objectif commun : changer la perception qu'ont les gens des relations entre l'économie, l'environnement et les diverses activités reliées à la faune.

Lors de notre réunion de la semaine dernière, nous sommes arrivés à la conclusion que la meilleure façon d'investir notre temps et notre énergie consistait à nous diviser en plusieurs groupes chargés de domaines distincts. Chacun de ces groupes comprendra, en plus de membres de la Table ronde, un certain nombre de spécialistes de l'extérieur.

Permettez-moi de vous donner un bref aperçu de la façon dont nous entendons fonctionner. Au départ, nous aurons cinq groupes de travail.

(1) Un premier groupe étudiera l'impact des incitatifs socio-économiques sur l'environnement et l'économie et mettra l'accent sur des questions comme les politiques fiscales, les redevances, les subventions et les règlements.

(2) Un deuxième groupe se penchera sur la prise de nos décisions. Ce groupe examinera les divers mécanismes de prise de décisions dans les administrations gouvernementales, les entreprises et chez les individus et cherchera des façons de promouvoir les critères de développement durable. Par exemple, comment pouvons-nous amener les entreprises à considérer le développement durable comme un facteur aussi important, sinon plus, que le coût de la main-d'oeuvre ou des emprunts dans leur prise de décisions?

(3) Le troisième groupe examinera les méthodes de recyclage.

(4) Un quatrième groupe tentera de trouver les meilleures façons d'influer sur les valeurs et le comportement des Canadiens. Nous essaierons, par exemple, de mettre au point des indicateurs -- un peu dans le genre de l'Indice des prix à la consommation -- qui permettront aux Canadiens de sentir ou de traduire à un niveau personnel les progrès accomplis vers le développement durable. L'apport des spécialistes de la faune sera important à cet égard.

(5) Un cinquième groupe fera des recommandations sur la meilleure façon dont le Canada peut favoriser le développement durable à l'échelle internationale.

Nous allons également charger des comités permanents d'étudier les questions de l'éducation et des communications, des ressources en information et des adhésions.

Je crois pouvoir vous dire, au nom de tous les membres, que cette première réunion nous a ouvert les yeux. Le degré de consensus atteint fut étonnant. Même s'il s'agissait d'un groupe véritablement multisectoriel, tous les membres ont été unanimes à reconnaître qu'un changement -- et même un changement rapide -- était non seulement souhaitable mais absolument nécessaire.

En fait, les membres se sont mis d'accord pour publier un communiqué qui souligne "leur conviction unanime et profonde que le défi posé par l'adoption de méthodes de développement durable figure parmi les plus importants qu'aient à relever notre société et le monde en général".

Au cours de conversations que j'ai eues avec certains membres qui avaient auparavant travaillé au sein du Groupe de travail national sur l'environnement et l'économie -- nos parents, en quelque sorte -- j'ai été frappé de constater combien ils étaient étonnés des progrès accomplis depuis l'époque où les relations entre les divers secteurs étaient plutôt de nature conflictuelle. Certains sujets que nous avons pu couvrir relativement rapidement auraient été beaucoup plus difficiles à aborder il y a tout juste deux ans, à l'époque où siégeait le Groupe de travail national. Il est important de se rappeler ces progrès lorsque nous nous laissons gagner par un certain pessimisme devant l'ampleur des défis que nous devons relever en si peu de temps.

Certes, pour favoriser de nouveaux partenariats entre ces secteurs, il faut abandonner cette attitude d'opposition mutuelle qui a souvent caractérisé les relations passées. Cependant, je suis sorti confiant de la première réunion car j'y ai constaté que tous les secteurs représentés faisaient preuve d'une authentique volonté de mieux comprendre le point de vue des autres et étaient prêts à prendre les moyens pour assurer un développement durable.

Ceux d'entre vous qui ont lu notre communiqué ne manqueront pas de noter l'optimisme général qui s'en dégage. Personnellement, je crois sincèrement que nos conseils trouveront également une oreille sympathique. La Table ronde relève directement du Premier ministre, qui nous a fait l'honneur de nous adresser la parole lors de notre première réunion plus tôt cette semaine.

Nous pouvons et nous devons également améliorer notre compréhension des questions et inciter la population et les décideurs à tous les niveaux à prendre en considération les diverses options qui s'offrent à notre société et au monde entier. Nous aurons aussi comme alliées les tables rondes provinciales. À ce

jour, sept provinces ont déjà instauré leur propre table ronde. Nous souhaitons pouvoir bientôt travailler de concert avec ces personnes -- tout en fonctionnant indépendamment les un des autres.

Les activités de développement durable dans le secteur de la faune

Pendant la rédaction de ce discours, j'ai été fort impressionné par le genre d'activités de développement durable déjà amorcées dans le secteur de la faune. Les spécialistes de la faune ne sont pas restés les bras croisés à rien faire en jouant sur le malentendu selon lequel la préservation de l'environnement représente un coût net pour la société, malentendu qui, nous en sommes tous conscients, est dangereux pour la société -- et parfois même pour les gouvernements.

En fait, en termes économiques, les dépenses reliées à la faune que font les gouvernements et les autres groupes d'intérêt constituent un excellent exemple de mesures de développement durable. Les activités relatives à la faune ont une incidence importante sur l'économie et suscitent une très forte participation. Une étude récente, effectuée par Statistique Canada pour le compte d'Environnement Canada, démontre qu'en 1987 les Canadiens ont dépensé 5,1 milliards $ dans des activités reliées à la faune et que plus de 90 % des Canadiens ont participé à au moins une activité. Ces activités vont de la chasse aux activités sans consommation telles que l'observation de la faune en voyage ou à la maison, les programmes d'éducation, la visite de fermes d'élevage de gibier ou de musées d'histoire naturelle. Les dépenses mentionnées couvrent l'hébergement, la nourriture, le transport, le matériel et ainsi de suite.

Les dépenses gouvernementales engagées dans les programmes de gestion de la faune aquatique et terrestre, destinés à perpétuer les avantages découlant de l'utilisation durable de ces ressources, se sont élevées à 900 millions $ pour l'année financière 1985-1986. Au cours de cette période, les personnes qui ont participé à des activités récréatives dans ce domaine ont dépensé 11,2 milliards $ en biens et services nécessaires pour profiter de ces ressources.

Dans l'ensemble du Canada, ces dépenses ont eu des retombées économiques de l'ordre de 15 milliards $ en termes de Produit intérieur brut (PIB) -- en d'autres mots, on peut dire que chaque dollar dépensé par le gouvernement pour la gestion de la faune aquatique et terrestre rapporte 17 $ de PIB. De ces retombées, plus de 50 % sont allés en salaires pour 685 000 emplois. En retour, 5 milliards $ sont revenus dans les coffres des gouvernements fédéral et provinciaux sous forme de taxes directes ou indirectes.

Prenons l'exemple du parc national de Pointe Pelée dans le sud de l'Ontario. Chaque printemps, les oiseaux chanteurs migrateurs attirent des milliers de visiteurs. Au cours du seul mois de mai, ces visiteurs injectent 10 millions $ dans l'économie locale. En fait, 710 000 $ sont dépensés uniquement pour l'achat et le développement de pellicules photographiques.

Un bon exemple de mise en pratique du développement durable dans le domaine de la gestion de la faune est bien sûr le Plan nord-américain de gestion de la sauvagine. Ce programme pourrait bien être l'étape la plus importante vers la gestion internationale des oiseaux migrateurs depuis l'entrée en vigueur de la Convention sur les oiseaux migrateurs il y a plus de 70 ans.

Les agriculteurs des Prairies ont trouvé qu'il était rentable de laisser en friches les terres humides qui forment des dépressions dans leurs champs. Non seulement ces terres humides abritent les oiseaux migrateurs, mais elles servent également de réservoir d'humidité pour les sols pendant les périodes de sécheresse.

Le Plan aura coûté 1,5 milliard $ d'ici l'an 2000. Cela peut sembler énorme, mais c'est proportionnellement peu si l'on tient compte du fait que les activités commerciales et récréatives axées sur la sauvagine rapporteront plus de 15 milliards $ au PIB du Canada pendant la même période. Parmi ces activités, mentionnons le tourisme, la chasse et même l'observation des oiseaux.

Les défis à venir

Ces quelques chiffres peuvent servir de données de base pour le travail qui vous a amenés ici à Saint-Jean, à savoir l'intégration de la gestion du territoire et de la faune.

En fait, la demande est encore plus forte qu'en témoignent les taux de participation. L'intérêt des Canadiens pour les organisations fauniques dépasse la participation réelle de plus de 600 %. C'est à nous qu'il revient de catalyser cet appui public massif et de l'orienter en faveur des politiques qui intègrent les activités environnementales et économiques.

Un vieux dicton dit que l'on prend toujours conscience d'une chose une fois qu'il est trop tard. Au Canada, notre patrimoine faunique existe encore, mais il est certes menacé. En outre, si aucun effort massif n'est déployé à l'échelle nationale et internationale au cours de la prochaine décennie, toute la planète en pâtira -- peut-être même sans espoir de retour.

On peut dire que le Canada et le monde entier font face à un grave déficit environnemental. Ce déficit s'est accumulé petit à petit et il ne résulte pas toujours de la pollution industrielle. Trop souvent, en effet, il résulte d'actions locales -- de la destruction des milieux humides et de la pollution des lieux de conservation des oiseaux migrateurs.

À notre grand péril, nous avons refusé d'admettre qu'un déficit environnemental équivaut à l'extinction d'espèces d'oiseaux et d'animaux qui, une fois disparues, ne peuvent plus jamais être remplacées. C'est là un prix intolérablement élevé à payer! Plus la notion de développement durable prendra forme, plus il faudra comptabiliser ces déficits environnementaux de façon rigoureuse.

La Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie n'est qu'une contribution parmi d'autres aux efforts communs déployés pour assurer l'avenir. Comme nous le savons tous, tous ces efforts ne peuvent donner des résultats du jour au lendemain. Mais, au moins, nous aurons essayé.

Une qualité est essentielle à ce type d'intervention, comme elle l'est d'ailleurs pour de nombreux autres partenaires au pays, notamment pour les principaux organismes nationaux tels que la Fédération canadienne de la nature, c'est la persévérance. Nous ne pouvons nous permettre de ralentir nos efforts.

Les membres de la Table ronde sont conscients de l'importance du défi. Nous voulons communiquer et partager avec vous nos idées et nos objectifs. Nous

voulons atteindre le plus vaste consensus social possible au sujet des moyens qui nous permettront d'assurer le développement durable.

Pour terminer, j'aimerais vous rappeler un proverbe ancien : "Heureux l'homme qui plante un arbre tout en sachant qu'il ne sera pas là pour jouir de son ombre". Mesdames et messieurs, pensons et agissons dans le même esprit. Pensons à laisser de l'ombre et du soleil à nos enfants et aux générations qui, si nous avons le moindre bon sens, suivront.

Pour réussir dans cette entreprise, nous devons nous poser la question suivante : "Pouvons-nous en faire plus à titre individuel, chaque jour ou chaque semaine?" Je pense que nous pouvons tous répondre "oui" à cette question -- oui en faisant preuve de persévérance, de dévouement et d'optimisme, car je pense que nous pouvons vraiment atteindre le but que nous nous sommes fixés, à savoir un développement économique durable respectueux de notre environnement.

Discours-thème (3)

DISCUSSION

Art Allan (président, Utilisation des terres/Environnement, Fédération de la faune du Manitoba) : Je m'intéresse énormément à la préservation de l'habitat pour les générations futures. Je m'y consacre depuis ma retraite et j'ai assisté à beaucoup de ces conférences. L'une de mes grandes préoccupations est la monoculture, qu'il s'agisse de monoagriculture ou de monosylviculture, quand on décide de cultiver une plante ou un arbre et qu'on se concentre sur cette ressource. À l'aide d'herbicides, nous avons décidé de détruire tout ce qui ne répond pas à nos soi-disant objectifs économiques. C'est là, à mon avis, l'une des principales causes des déficits environnementaux auxquels nous faisons face.

La question est de savoir ce que nous allons faire à ce sujet à l'avenir? La diversification est une caractéristique de la nature et l'homme a tendance à se concentrer sur une ressource en particulier et à la percevoir d'un point de vue économique. A-t-on soulevé quelque chose à ce sujet à la Table ronde? Ou bien ce sujet a-t-il déjà été abordé en profondeur à l'une ou l'autre des tables rondes?

David Johnston (président, Table ronde nationale) : C'est une très bonne question. Au cours de nos discussions, nous avons appris qu'il faut concevoir les interventions dans la nature comme un large éventail d'actions inextricablement liées.

Le rapport de la Commission Brundtland commence par une vue de la Terre depuis la Lune et constate que cette vision de la Terre depuis l'espace est peut-être l'événement scientifique le plus important depuis que Copernic a établi que la Terre n'était pas le centre de l'univers mais n'en était qu'une partie. La leçon qui se dégage de ce rapport est que toutes les répercussions de nos activités sur la planète sont interreliées et que les dommages causés sont cumulatifs. Pour réparer ces dommages, nous devons adopter une approche plus suivie, tant de l'impact de l'homme sur la Terre que de l'attention qu'il porte à cette seule planète qui, bien sûr, n'est qu'une planète parmi tant d'autres dans une galaxie.

La deuxième façon dont j'aimerais aborder cette question est le point de vue d'un professeur de droit. Lorsque j'ai commencé à travailler, j'avais tendance à adopter une approche très technique lorsque j'essayais de maîtriser une ou deux sous-disciplines. Par la suite, je me suis rendu compte que chaque sous-discipline était reliée à d'autres et que le droit devait être perçu comme un ensemble cristallisé de valeurs sociales -- et que toute intervention à un endroit avait des conséquences ailleurs. Je peux dire que cette constatation a fait de moi un avocat beaucoup plus humble. Si les scientifiques peuvent apporter un quelconque élément de réponse à la question que vous venez de soulever, je pense que ce serait d'avoir l'humilité d'admettre qu'aucun phénomène ne peut être appréhendé par une seule approche, un seul type d'intervention et un seul type de perspective.

J'aimerais ajouter que nous avons peut-être été trop tentés de percevoir notre monde en termes strictement économiques et mécanistes. L'un des atouts que peuvent apporter au débat les gens qui travaillent dans le domaine de la faune est certes leur perspetive beaucoup plus vaste et plus holistique, et cela ne peut, selon moi, que nous donner une bonne leçon en matière de développement durable.

L'un de mes objectifs est de faire planter un arbre par chaque écolier du pays. Lorsqu'un écolier ne fait que planter un arbre un après-midi pluvieux de mai, cela ne change probablement pas grand-chose. Mais si chaque écolier est conscient de l'importance de son arbre, si la sorte d'arbre est différente pour chaque écolier, et si chaque arbre donne une personnalité différente à la route qui mène au village ou à la ville, je pense que la réflexion ainsi amorcée pourrait être très importante pour le mouvement auquel nous sommes associés.

Rob Gardner (président, Fédération des naturalistes de l'Alberta) : M. Johnston, dans votre réponse à la dernière question, vous avez mentionné plusieurs fois la perspective mondiale. J'ai l'impression que les tenants de la conservation, les environnementalistes, ne savent guère quelle image ils voudraient que le monde ait dans 20 ou 30 ans. Je crois qu'ils sont très souvent traités de plaignards parce qu'ils veulent que les choses restent telles qu'elles sont, que l'on en reste au niveau actuel de destruction, et qu'ils ne veulent pas en voir davantage. Ils sont contents de conduire leur 1,8 automobile par jour et ils n'ont aucune opinion sur le monde qu'ils aimeraient avoir dans une vingtaine d'années. Est-ce que la Table ronde nationale fixe une sorte d'objectif que nous pourrions viser, formule une représentation de ce que pourrait être notre société dans 20 ans?

David Johnston (président, Table ronde nationale) : Pour répondre brièvement, je dirai non, nous n'avons pas atteint cette étape dans notre travail depuis notre première réunion. Mais je pense que c'est là une perspective très intéressante, de nous projeter dans 20 ou 30 ans d'ici et d'essayer de prévoir un tout petit peu.

Par contre, je ne considère pas les environnementalistes comme des plaignards. Je pense que vos gestes sont plus éloquents que vos paroles ou que vos plaintes. Vous avez essayé de laisser le monde parler pour lui-même, en le préservant tel qu'il est à l'heure actuelle ou tel qu'il était, et vous nous avez ainsi servi une leçon pour les 20 ou 30 prochaines années. Je pense qu'il est important de tenir compte de ce que nous avons. Commençons en effet par garder intact tout ce que nous avons pour les 20 ou 30 prochaines années et nous nous ajusterons ensuite aux changements qu'il y aura dans 20 ou 30 ans.

Évidemment, la perspective à long terme est un élément clé du développement durable. Jim MacNeill, en se fondant sur son expérience au sein de la Commission Brundtland, a amené dans nos discussions la perspective des indicateurs du développement durable. Il s'agit de repères ou de signaux qui couvrent une certaine période dans le passé et sont transposés dans le présent et dans le futur pour nous permettre d'évaluer ce que nous faisons.

Howard Stewart (Agence canadienne de développement international (ACDI)) : J'aimerais poser une question et faire une observation à ce sujet. Mais je tiens tout d'abord à souligner à quel point nous sommes satisfaits de l'approche adoptée à cette Table ronde; l'une des choses que nous essayons de faire, avec l'aide de M. MacNeill et compagnie à l'Institut de recherches politiques, est d'inculquer ce principe dans quelques-uns des pays avec lesquels nous travaillons.

La question que nous nous posons est la suivante : nous nous demandons si la Table ronde a un objectif précis et si l'on peut espérer, compte tenu de la présence ici

de recommandations assez réalistes. Est-ce le but de l'exercice ou s'agit-il uniquement d'une simple table ronde ordinaire, d'une discussion sans résultats concrets, ce qui, d'après moi, ne serait qu'un exercice frustrant pour tout le monde?

J'aimerais aussi faire une observation. Je crois que nous avons, de toute évidence, besoin d'un type quelconque de calendrier d'application ou d'une série d'objectifs acceptés à l'échelle nationale et publiquement reconnus, car toutes les Chines, les Brésils et les Mexiques du monde vont bientôt commencer à noter notre faiblesse actuelle. Je suis préoccupé par l'environnement dans les pays en développement à cause de mon travail à l'ACDI. Je travaille notamment avec le ministère de M. Wilson. Nous sommes très sévères dans notre analyse des politiques environnementales du Mexique, du Brésil et de la Chine et notamment de toutes ces politiques économiques qui ont de vastes incidences sur l'environnement. Pourtant, si l'on appliquait la même rigueur et le même type d'analyse chez nous, on s'apercevrait que la situation n'est guère différente ici et que nous sommes loin d'être en droit de critiquer les autres pays à cet égard.

David Johnston (président, Table ronde nationale) : Les commentaires que vous venez de faire répondent à votre première excellente question.

Des objectifs ont effectivement été fixés pour la Table ronde nationale. L'un d'eux consiste à conseiller le Premier ministre. Nous avons été nommés par le Premier ministre et nous devons lui faire rapport. Les conseils que nous lui donnons ont pour but d'assurer que l'environnement et l'économie sont perçus comme des notions complémentaires et non comme deux facteurs opposés dont l'un, l'environnement, est pris en considération en tout dernier lieu, une fois que l'initiative économique a été prise.

Je crois qu'il est très important que nous comptions parmi nous le ministre sénior dans le domaine économique, le ministre des Finances, qui est membre à part entière de la Table ronde, avec le ministre de l'Environnement. Certains d'entre vous se rappelleront sans doute qu'il y a 20 ans, on ne parlait pas des ministres de l'Environnement puisque le poste n'existait pas! Portefeuille modeste à l'origine, l'environnement est aujourd'hui la question de l'heure. L'influence du ministre de l'Environnement doit maintenant dépasser le stade du simple commentaire qui vient s'ajouter aux autres, et souvent très tard dans le processus qui mène à une décision, pour devenir un facteur dont il faut tenir compte très tôt dans ce processus.

Notre premier objectif, en conseillant le Premier ministre, sera donc d'harmoniser les intérêts environnementaux et économiques dans le processus décisionnel. Le défi, non seulement pour les membres de la Table ronde nationale mais pour l'ensemble des Canadiens, au cours de la prochaine décennie, sera donc de faire appliquer les principes du développement durable au pays. Nous n'en sommes pas encore là. Le vocabulaire du développement durable est relativement nouveau. L'ampleur des intérêts en jeu, tels que les déficits environnementaux, est un phénomène nouveau dans de nombreux secteurs de la prise de décisions; pour amener le pays à s'ajuster aux pratiques du développement durable au cours de la prochaine décennie, il faudra procéder à de profonds changements dans nos valeurs, nos attitudes et nos habitudes, et trouver des façons de communiquer ces changements.

Dans la perspective du développement international, j'aimerais terminer ma réponse à cette question en rendant hommage à l'ACDI, spécialement pour avoir répondu aussi rapidement à la Commission Brundtland. Lors de mon témoignage devant la Commission à titre de recteur de l'Université McGill, j'ai fait un inventaire de nos intérêts en matière de pédagogie et de recherche dans le domaine du développement durable et j'ai essayé de les placer dans un contexte de développement international. Nous avons beaucoup travaillé en collaboration avec l'ACDI et, pour la première fois, nous avons été obligés de nous demander, au moment de la présentation de nouveaux projets de programmes internationaux d'échange, de recherche et d'enseignement : "ces programmes intègrent-ils des projets et des principes de développement durable, notamment les principes du développement humain?" Cela a donné une perspective entièrement nouvelle à nos efforts internationaux, perspective qui a été bien accueillie.

Monte Hummel (président, Fonds mondial pour la nature (Canada)) : Je me demande quels sont vos plans quant à la participation du public au processus de la Table ronde?

David Johnston (président, Table ronde nationale) : Nous avons essayé de mettre en place le principe du partenariat comme dimension supplémentaire des travaux de la Table ronde. Nous envisageons de créer une série de groupes de travail formés de plusieurs membres de la Table ronde et d'un grand nombre de personnes provenant d'autres groupes d'intérêt et d'autres disciplines. Cinq groupes de travail devront alimenter nos travaux, tant pour faire des recommandations à la Table ronde que pour servir de catalyseur au niveau du changement des pratiques actuelles dans le processus public et privé de prise de décisions.

Ce sera l'essentiel de notre travail que d'étendre ainsi nos activités. C'est d'ailleurs pourquoi votre participation et celle d'autres personnes qui se trouvent ici sont indispensables au succès du processus. Le projet de recyclage, par exemple, devra faire appel aux municipalités, aux écoles et aux associations locales pour développer une compétence qui dépasse de beaucoup celle des 25 membres de la Table ronde. Je pourrais ajouter, comme deuxième dimension, que nous avons hâte de profiter de l'apport des sept autres gouvernements provinciaux canadiens qui ont créé des tables rondes. J'espère que les trois autres provinces et les deux territoires, qui ont déjà abattu une tâche impressionnante, créeront également un véhicule de ce genre. C'est là pour nous une excellente occasion d'appuyer les initiatives de développement durable aux niveaux des gouvernements national et provinciaux. En orientant nos efforts dans le même sens, nous aurons un effet d'entraînement.

Ed Hanna (expert-conseil, J.E. Hanna Associates) : M. Johnston, j'ai beaucoup aimé votre discours. Je n'ai pu m'empêcher de penser à une analogie que fait un de mes collègues, économiste, et qu'il appelle l'analogie de la baignoire. Voici en gros de quoi il s'agit : les économistes, et je crois que les chiffres que vous avez cités pour ce qui est des dépenses reliées à la faune sont une mesure classique de type économiste, excellent à mesurer à quelle vitesse l'eau s'écoule de la baignoire, mais n'arrivent pas à déterminer son niveau dans la baignoire et ne savent donc pas quand fermer le robinet. Je pense que les chiffres dont vous vous êtes servi en termes de répercussions économiques, les sommes d'argent qui ont été dépensées dans le domaine de la faune, peuvent être invoqués pour tous les secteurs, tous les groupes, qu'il s'agisse de tourisme, de faune, d'exploitation

minière ou de foresterie -- nous pouvons tous produire ce genre de chiffres, mais ils ne répondent pas vraiment à la véritable question à laquelle il faudrait répondre et sur laquelle le groupe que vous dirigez devrait, selon moi, se pencher. Car il s'agit en fait de savoir quand la baignoire est-elle suffisamment remplie? Quelles mesures devrions-nous utiliser non seulement pour régler l'écoulement de l'eau, mais aussi pour gérer, si vous voulez, le capital social, le patrimoine, les investissements dont vous parlez? Voyons la question sous cet angle : si vous étiez à la place de Michael Wilson et que vous présentiez un nouveau budget national, quels outils utiliseriez-vous pour décider si la baignoire était suffisamment remplie?

David Johnston (président, Table ronde nationale) : C'est une excellente question. J'admets qu'il ne faut pas se laisser impressionner par les chiffres, parce qu'ils peuvent être manipulés à peu près à n'importe quelle fin. J'ai cité quelques chiffres dans mes commentaires parce que l'on a parfois tendance à percevoir la faune comme quelque chose qui doit être considéré non pas en termes de ses conséquences économiques, mais comme une valeur à protéger pour des raisons d'ordre sentimental. Je pense que cette attitude est erronée et, pour rejoindre les personnes qui font les budgets, il est préférable de parler leur langage. En outre, il faut mettre au point des indicateurs qui vont bien au-delà de ceux qui ne se traduisent que par des dollars et des cents. Encore une fois, je fais allusion à l'apport de Jim MacNeill à la Table ronde. Selon lui, nous devons considérer nos forêts comme un capital-actions et évaluer les dividendes que nous en tirons. D'après son analyse, les activités de reboisement ne représentent que le quart environ de ce qui est nécessaire pour maintenir le capital en équilibre. Il examine également d'autres indicateurs de développement durable, comme la quantité d'énergie nécessaire pour chaque unité de produit national brut, et démontre que, pendant la période de 15 ans qui a séparé les deux crises pétrolières, le Japon a réduit de 60 % la composante énergétique de son produit national brut. Au Canada, la situation est demeurée stable. Il examine en outre l'apport de matières premières à chaque unité de produit national brut et montre que des pays comme le Japon et la Suède ont beaucoup mieux réussi à réduire cet élément de l'équation et que le Canada a encore beaucoup à faire à ce chapitre.

C'est là une réponse qui fait appel à des indicateurs de type économique classique. Je pense également que nous devons changer, de façon plutôt radicale, la façon dont nous regardons le monde autour de nous et mettre au point des indicateurs qui accordent une certaine valeur à la préservation de la nature telle qu'elle est, puisque cela est si important pour la qualité de notre vie. Il s'agit là d'un problème d'ordre éthique et philosophique, et nous touchons à des valeurs spirituelles qui n'ont jamais, jusqu'à présent, tenu beaucoup de place dans la prise de décisions. Peut-être est-ce d'ailleurs là le plus grand défi de la Table ronde nationale. Il y a encore à l'heure actuelle beaucoup plus de questions que de réponses.

Ed Hanna (expert-conseil, J.E. Hanna Associates) : Dans le commentaire que vous avez fait au représentant de la Fédération des naturalistes de l'Alberta, vous avez souligné que la Table ronde n'avait pas encore fixé d'objectifs à long terme. Ce qui me préoccupe, c'est que l'on peut disposer de tous les indicateurs que l'on veut, en termes d'efficacité et de production unitaire d'énergie et ainsi de suite, mais tant que l'on n'a pas d'objectifs à long terme, si vous voulez, des objectifs pour le capital-actions, tant que l'on ne sait pas jusqu'où on veut

remplir la baignoire, il est très difficile de mettre ces indicateurs en contexte, quels qu'ils soient. C'est plutôt là l'essence de la question.

Encore une fois, je reviens à Michael Wilson et à la situation à laquelle le ministre des Finances doit faire face pour tenter de savoir s'il s'agit d'un bon investissement ou non. C'est bien de tenir compte de ces indicateurs mais, à moins d'avoir des objectifs à long terme, il est très difficile de prendre une décision épineuse.

David Johnston (président, Table ronde nationale) : Je ne dis pas le contraire. Je pense que lorsque l'on utilise des indicateurs, ceux-ci doivent décrire une situation à un moment donné comparativement à une situation à un autre moment. Il faut pour cela que vous déterminiez combien d'eau il y a dans la baignoire et de quelle sorte de baignoire il s'agit.

Le problème, pour poursuivre la métaphore, c'est que nous avons eu de la difficulté à trouver le genre de baignoires qu'il faut et le genre d'eau à utiliser dans ces baignoires. Je pense que ce type de changement de mentalité sera un élément important de nos objectifs à long terme, à la Table ronde.

Tony Clarke (directeur général, Service canadien de la faune) : Je pense que nous faisons des progrès. Le fait que nous parlions aujourd'hui d'indicateurs sociaux et économiques, de quelque chose que nous avons toujours eu beaucoup de difficultés à exprimer et à mettre au point au cours des années, constitue un grand pas en avant.

La faune était considérée auparavant comme une sorte de marchandise gratuite, un produit jetable; le fait qu'aujourd'hui nous commençons à démontrer qu'elle a une valeur économique et non seulement une valeur culturelle et patrimoniale, aide, à mon avis, les hommes politiques à prendre conscience qu'il s'agit peut-être d'une question importante.

Nous avons peut-être à l'heure actuelle beaucoup plus de chances d'en arriver à une meilleure définition de ce que pourrait être ce capital-actions. C'est pourquoi cela ne me gêne pas tellement que nous lancions ainsi des chiffres à la ronde. C'est quand même un progrès! Il faut y aller étape par étape.

J'aimerais faire une autre observation. Tout ceci me tient vraiment à coeur, parce que beaucoup d'entre nous, ici présents, travaillent littéralement dans la nature, au moins en ce qui a trait à la faune. C'est toujours le dernier point à l'ordre du jour et toujours la première chose qu'on laisse tomber dans le processus de fixation des priorités. Il est très réconfortant de constater qu'à la Table ronde nationale, ce genre de commentaire est fait aujourd'hui au sujet des avantages socio-économiques de la faune. Nous espérons que vous continuerez dans ce sens. Certains d'entre nous ont milité en faveur du Plan nord-américain de gestion de la sauvagine. Certains d'entre nous croient encore qu'il s'agit là du mégaprojet de démonstration du développement durable dans notre pays. C'est un projet qui, en fin de compte, doit amener les agriculteurs, les agents de la faune, les organismes touristiques, etc., à travailler ensemble en harmonie, de façon productive, et il est très réconfortant que vous fassiez référence au Plan nord-américain de gestion de la sauvagine dans votre discours. Je trouve donc tout ceci très encourageant et nous attendons de voir si les choses vont aller plus loin.

David Johnston (président, Table ronde nationale) : Laissez-moi, s'il vous plaît, répondre à cela. Je pense effectivement que le Plan nord-américain de gestion de la sauvagine est un superbe projet de démonstration. J'espère que vous serez fiers de le mettre en place. C'est un superbe projet pour plusieurs raisons. Tout d'abord, c'est un projet qui implique plusieurs secteurs de compétence. C'est important, parce que cela démontre à quel point des groupes d'intérêt de niveau national, et pas seulement de niveau provincial, peuvent élaborer un plan coordonné pour une ressource ou une série de ressources par delà les frontières internationales. Ce mode de pensée est très persuasif et c'est important quand on regarde la Terre comme si l'on était à bord d'un vaisseau spatial, comme c'est le cas dans le premier paragraphe du Rapport Brundtland.

J'aimerais rapporter une autre anecdote qui m'a aidé à comprendre cela d'une façon intéressante. Il y a quelques semaines, j'étais aux États-Unis avec un groupe de personnes du secteur énergétique. À la recherche de profits, ces gens cherchaient de nouvelles solutions énergétiques. L'un d'eux venait tout juste d'émettre un prospectus public pour trouver un financement pour une nouvelle centrale thermique au Connecticut, projet que bon nombre d'entre nous trouveraient tout à fait inquiétant, bien qu'il réponde à une demande croissante d'électricité qui reste encore à contrôler. Cette centrale au charbon serait équipée d'un lit fluidisé qui réduirait considérablement la charge de soufre dans l'atmosphère. Le prospectus vise à obtenir 200 millions $, plus 1 % en supplément, soit 2 millions $, qui seraient dépensés pour rétablir, au Guatémala, une forêt qui pourrait servir de décharge de carbone. Cette forêt absorberait le dioxyde de carbone produit par la centrale au Connecticut et transformerait une quantité équivalente de dioxyde de carbone en oxygène au Guatémala. Ce projet du secteur privé montre comment, à un coût tout à fait modeste de 1 %, selon moi, cette entreprise publique pourrait s'assurer que le dioxyde de carbone qu'elle produit sera converti en oxygène ailleurs dans le monde. C'est là un type de raisonnement très encourageant et, d'après moi, c'est le même genre de philosophie qui sous-tend le Plan nord-américain de gestion de la sauvagine. J'espère que nous en ferons davantage à ce sujet.

Larry Jahn (président, Institut de gestion de la faune) : Laissez-moi tout d'abord vous féliciter d'avoir placé en tête des cinq thèmes abordés par votre Table ronde nationale la question des stimulants socio-économiques. D'après notre expérience à l'Institut de gestion de la faune et dans d'autres pays, il apparaît qu'un bon nombre de stimulants socio-économiques ont été conçus il y a déjà passablement longtemps et que beaucoup sont aujourd'hui dépassés. Les gens sont ainsi souvent amenés à prendre de mauvaises décisions, certaines des valeurs dont vous avez parlé ne pouvant être exprimées en dollars et n'étant ainsi pas reconnues. Le meilleur exemple que je puisse en donner est que l'on peut poursuivre certains développements économiques et se retrouver avec des avertissements de toutes sortes enjoignant les gens de de pas manger de poisson plus d'une fois par semaine ou d'une fois par mois ou même pas du tout dans le cas des femmes enceintes ou des jeunes en pleine croissance. Ce sont là des coûts réels qui ont été ignorés dans le passé.

La question est de savoir si, pour ce qui est des étapes économiques de votre travail, vous cherchez à intégrer une dimension préventive qui éliminera ces coûts imposés à la société (aux contribuables)? En plus de tenir compte du coût de ces valeurs laissées pour compte, les coûts des programmes de rétablissement financés par les contribuables, tels que les programmes de dépollution, seront-ils également inclus? Car il s'agit là de coûts énormes dans l'esprit des nombreuses

personnes qui ont fait des pieds et des mains pour provoquer des changements constructifs. En ce qui concerne le Plan nord-américain de gestion de la sauvagine, bien sûr, les ententes institutionnelles portant sur l'agriculture, qui ont pu être conclues à l'époque où l'agriculture était en pleine expansion, doivent être évaluées consciencieusement. Aujourd'hui, compte tenu du rythme alarmant de l'érosion des sols et de la dégradation des eaux, il faut se demander ce que l'on peut faire pour réorienter les mesures d'incitation en agriculture en vue de s'assurer que l'agriculture se pratiquera sur une base durable et que la société n'aura pas toujours à payer les coûts des programmes de lutte contre l'érosion et la pollution.

David Johnston (président, Table ronde nationale) : Je veux d'abord dire que, oui, notre objectif est certainement d'essayer de s'assurer que le gros des coûts est inclus très tôt dans la planification d'un projet. Il est intéressant de rappeler ce que pense le ministre des Finances, par exemple, de ce genre de considérations. C'est là la révolution dont il est question : s'assurer que les considérations et les incidences environnementales ne sont pas amenées à la dernière minute, mais sont examinées très tôt. On s'apercevra peut-être également que certains plans d'action devraient être modifiés à cause de leurs conséquences à long terme, qui sont irréparables ou très lourdes à assumer.

L'agriculture en est un très bon exemple, étant donné que les pratiques agricoles au Canada, comme dans d'autres pays du monde, sont financées par des programmes d'encouragement et par le soutien financier du gouvernement. On encourage une production maximale par hectare, grâce à l'emploi massif d'engrais pour obtenir des rendements très élevés; mais le sol s'épuise et le milieu est gravement perturbé.

J'ai fait allusion plus tôt à un projet de démonstration qui inverserait ce processus en encourageant les agriculteurs à laisser intactes les dépressions qui se trouvent dans leurs champs afin que la faune puisse s'y développer et le sol conserver son humidité. D'autres exemples peuvent s'appliquer à des régions très peuplées comme le sud de l'Ontario : plutôt que de favoriser le déboisement des terres, on pourrait encourager les gens à laisser les forêts à l'état naturel. Notre Table ronde devrait aider à susciter ce genre de décision, mais elle ne pourra le faire efficacement qu'en influant sur les rouages quotidiens de la prise de décisions, tant dans le secteur public que dans le secteur privé.

Deux des représentants de l'industrie qui siègent à la Table ronde sont très enthousiastes face à ce développement, parce qu'ils en ont été témoins dans leur propre compagnie. Roy Aitkin, vice-président exécutif de l'Inco, a fait paraître une annonce d'une pleine page dans le Globe and Mail, il y a quelques mois, pour souligner les efforts déployés par Inco pour nettoyer l'environnement. Je dois expliquer que je suis né à Copper Cliff, près de Sudbury, là où se trouvaient les plus grosses cheminées du monde. Elles permettaient de disperser les polluants produits par l'Inco sur une vaste superficie et donc de les diluer. Mon père exploitait une petite quincaillerie et les retombées économiques de l'Inco étaient très importantes pour Copper Cliff et pour son commerce. D'une façon ou d'une autre, en vivant dans l'ombre de ces cheminées, nous n'étions pas pleinement conscients de l'autre côté de la médaille, à savoir du déficit que cela entraînait. C'est pourquoi je trouve très encourageant de voir une compagnie comme l'Inco s'intéresser à redorer complètement son image et affirmer sa volonté d'être un chef de file au sein du mouvement de conservation.

J'aimerais vous raconter une autre anecdote qui remonte à l'époque où ma famille a déménagé à Sault-Sainte-Marie. En étudiant l'histoire de la ville, j'ai appris qu'il y a environ 600 ans, avant l'arrivée de l'homme blanc, Sault-Sainte-Marie était le plus gros établissement indien d'Amérique du Nord. À une certaine époque de l'année, un grand nombre de tribus venaient y tendre leurs filets pour capturer des corégones dans les rapides Sainte-Marie qui coulent entre le lac Supérieur et le lac Huron. Ce stock de poissons, qui semblait devoir durer toujours, attirait toute une foule de gens. Lorsque je vivais là, toutefois, les rapides avaient été exploités pour produire de l'électricité, qui alimentait à son tour une aciérie et une usine de pâtes et papiers. Ces deux compagnies utilisaient des méthodes plutôt critiquables du point de vue de la pollution. Nous ne pouvions pas nous baigner en aval des rapides où mon père, et les Indiens avant lui, avaient capturé du poisson.

Aujourd'hui, mes enfants peuvent se baigner dans ces mêmes eaux. La compagnie Algoma Steel et l'ancienne compagnie Abitibi ont changé radicalement leurs méthodes et ont commencé à rétablir un certain équilibre dans leur utilisation de l'énergie hydro-électrique et ont réduit leurs effluents. La vie n'a pas repris telle qu'elle l'était il y a 500 ans, mais on peut de nouveau se baigner et pêcher. Pour moi, c'est un progrès!

John Fleming (sous-ministre, ministère de l'Environnement et des Terres de Terre-Neuve) : Je me demande si vous pourriez faire quelques commentaires à propos de l'échéancier de la Table ronde.

Premièrement, votre objectif d'atteindre un consensus me semble un objectif à long terme par sa nature même. Pourriez-vous nous en dire un peu plus sur l'échéancier que vous prévoyez pour la Table ronde?

Deuxièmement, certains problèmes, presque catastrophiques par nature, nécessitent des interventions immédiates. Le meilleur exemple que je puisse probablement donner est le contrôle des chlorofluorocarbones, qui nécessite une attention immédiate. Certaines personnes qui font des scénarios prétendent même qu'il pourrait y avoir des effets presque catastrophiques et très immédiats dans l'atmosphère en particulier. Je me demande si la Table ronde peut jouer un rôle quelconque pour faire de ces problèmes très graves, mais à court terme, des priorités à l'ordre du jour.

David Johnston (président, Table ronde nationale) : Nous avons proposé au Premier ministre de nommer chacun des 25 membres pour un mandat de deux ans. Je m'attends à ce que certains des membres siègent plus de deux ans, mais nous voulions fixer dans nos esprits un genre d'échéancier de court à moyen terme pour mener à bien une série d'initiatives. Nous faisons rapport au Premier ministre quatre fois par an, afin de garantir un certain sens de la discipline. Les projets entrepris par nos groupes de travail se divisent en trois catégories : tout d'abord les projets à court terme, qui devraient être en grande partie achevés en un an; ensuite les projets à moyen terme, avec un échéancier de deux à trois ans; et enfin les projets à long terme, qui auront un impact plus tard. Nous essaierons de lancer une série de projets, dont certains pourront être complétés à court terme, afin de pouvoir monter un dossier de réalisation. Nous consacrerons également une partie de nos efforts à des projets qui, par nature, ne peuvent avoir que des conséquences à long terme. Je crois que nous pourrons savoir, en moins de deux ans, si un

projet est utile et important et s'il doit être poursuivi tel quel, ou sous une forme semblable quelconque; les projets inutiles seront abandonnés ou modifiés.

La perspective internationale est très importante. Par exemple, la Convention sur la protection de la couche d'ozone est née en grande partie d'événements graves survenus au niveau des preuves scientifiques. Les premières observations de l'amincissement de la couche d'ozone dans l'Antarctique ont été confirmées par la suite dans l'Arctique. Je prévois donc que nous ferons de gros efforts pour recueillir des données scientifiques sur la couche d'ozone et que nous utiliserons ces données pour stimuler d'importantes initiatives en matière de politiques publiques. Je sais que le gouvernement du Canada et le ministère des Affaires extérieures de M. Clark ont également travaillé d'arrache-pied pour rassembler ces données scientifiques en vue d'appuyer leurs initiatives en matière de politiques publiques. Je ne serais pas étonné qu'il y ait d'importants développements qui considèrent le Protocole de Montréal sur la protection de la couche d'ozone comme un pionnier et qu'il y ait encore d'autres importantes initiatives à venir. Bien sûr, le problème est de déterminer à quel point les pays industrialisés sont en grande partie responsables de l'amincissement de la couche d'ozone. Les pays moins développés nous disent aujourd'hui : "C'est à notre tour de nous développer et ne nous mettez pas les bâtons dans les roues" et ils produisent des carbones, des fluorures et d'autres substances qui réduisent la couche d'ozone.

Selon moi, la solution a des répercussions mondiales; par conséquent, il est important de s'assurer qu'un grand nombre de pays participent à la formulation d'un accord. Les travaux de la Table ronde nationale auront une certaine incidence sur les initiatives internationales; dans une large mesure, ils aideront toutefois à rassembler des données scientifiques et à les présenter à ceux qui ont le pouvoir diplomatique nécessaire pour mettre au point d'autres accords.

Shane Mahoney (biologiste de la faune, Division de la faune de Terre-Neuve et du Labrador) : Je ne comprends pas très bien, M. Johnston, pourquoi vous pensez que votre avis sera pris en considération. Nous sommes nombreux dans ce pays à donner des conseils aux politiciens, aux bureaucrates et même à nos propres collègues quant à la façon d'améliorer la situation. Une foule de commissions, d'organisations et de comités ont souvent été mis sur pied, précisément par le gouvernement au pouvoir, sans que jamais leur avis soit pris en considération. Alors, étant donné que l'on ne peut guère s'attendre à un quelconque changement radical dans cette attitude du public, à cause de notre "confort" environnemental relatif au Canada, je me demande si vous avez pensé à des tactiques pour influencer des hommes comme M. Mulroney et M. Wilson et d'autres, afin de vous assurer que les conclusions que vous tirez sont véritablement prises en considération en termes de politique au Canada. Vous pouvez avoir la population derrière vous si vous voulez. La Colombie-Britannique a la population derrière elle! Mais jetez un coup d'oeil à certaines des décisions politiques qui sont prises en ce qui a trait à l'extraction des ressources naturelles, même dans le réseau des parcs provinciaux. Je crois que c'est très bien d'avoir des réunions trimestrielles avec le Premier ministre, mais je pense que cela va de soi pour une organisation comme la vôtre. J'aimerais au moins savoir quel genre de tactique vous avez mise au point pour vous assurer que vos recommandations auront un effet quelconque, si une telle tactique existe.

David Johnston (président, Table ronde nationale) : Je dirai tout d'abord que la Table ronde nationale est un organisme public et que ses rapports seront publics.

J'imagine que vos associés et vous-même êtes parmi les observateurs les plus attentifs et que vous êtes intéressés par cette expérience. Ce que nous faisons peut être et sera considéré comme tout autre indicateur de développement durable.

Deuxièmement, je trouve encourageant que le gouvernement du Canada ait créé cet organisme. C'est là une des premières et des plus vigoureuses réactions à la Commission Brundtland. Le temps nous dira si cette initiative est durable et sérieuse, mais au moins elle a été prise, ce qui n'a pas été fait par d'autres secteurs de compétence, pour quelque raison que ce soit.

Troisièmement, la Table ronde est un organisme consultatif qui relève du Premier ministre. Si le Premier ministre ne tient pas compte de nos recommandations, après un certain temps la Table ronde se révélera un véhicule inefficace. Par contre, si nos recommandations sont prises en considération et donnent lieu à des changements, elle se révélera probablement un véhicule efficace.

Quatrièmement, nous espérons qu'avec la collaboration des tables rondes provinciales, nous pourrons présenter un rapport à la Conférence des premiers ministres qui a lieu chaque année. Nous espérons que la question du développement durable sera à l'ordre du jour de cette conférence et qu'une grande partie de la réunion portera effectivement sur ce sujet précis.

Enfin, je crois que le fait que trois ministres séniors siègent à la Table ronde est en quelque sorte une preuve du sérieux de l'entreprise. Ces ministres sont responsables d'une vaste gamme d'activités associées au développement durable. Ce sont des personnes très occupées et je présume qu'elles ont accepté de consacrer une partie de leur temps et des effectifs de leur ministère respectif à cette tâche en connaissance de cause.

Je ne partage donc pas votre pessimisme; je suis même tout à fait optimiste. J'admets cependant avec vous que nous venons tout juste de commencer et qu'il faudra voir si cette initiative particulière est utile pour le Canada, pour le développement durable et pour le mouvement environnemental au cours des six à douze prochains mois.

David Pike (directeur, Division de la faune de Terre-Neuve) : Merci beaucoup, M. Johnston. Vous avez de toute évidence stimulé la discussion parmi les délégués. Je remercie les délégués d'avoir participé si activement.

David Johnston (président, Table ronde nationale) : J'ai trouvé l'expérience tout à fait intéressante et utile. J'espère que le genre d'observations et de commentaires qui ont été exprimés ici ne sont que le début d'un dialogue permanent avec la Table ronde nationale et les tables rondes provinciales et que nous tous qui avons notre modeste travail à faire, pourrons profiter de l'expérience de ceux d'entre vous qui ont consacré toute leur vie à ces questions.

M. le Président, je vous remercie de m'avoir donné l'occasion de m'adresser à vous aujourd'hui.

Groupe de discussion sur la gestion intégrée des terres publiques (1)

PRÉSENTATION DE L'ANIMATEUR

Dave Neave
Directeur exécutif
Habitat faunique Canada

Nous avons entendu ce matin M. Johnston nous parler des avantages socio-économiques durables que l'on peut tirer de la faune et des efforts déployés dans le passé pour favoriser un développement durable. Cet après-midi, nous allons commencer à évaluer le succès de la gestion intégrée des ressources sur les terres publiques. Nous prétendons être en faveur du développement durable et nous pensons en fournir les premiers exemples, mais jusqu'à quel point avons-nous été efficaces?

C'est pour moi un grand plaisir de vous présenter Gordon Baskerville, doyen de la Faculté de foresterie à la très prestigieuse Université du Nouveau-Brunswick. La plupart d'entre vous connaissent les idées progressistes et très articulées de Gordon sur la façon d'intégrer les objectifs concernant la faune et les objectifs fixés pour les ressources forestières et autres. Gordon nous a encouragés, nous les spécialistes de la faune, à travailler de concert avec les organismes fédéraux et provinciaux en foresterie et à adopter une approche très positive et dynamique à l'égard de la conservation, que ce soit par le biais des possibilités offertes par le libre-échange, d'ententes fédérales-provinciales ou de projets de coopération.

Lorsque je lui ai demandé de me remettre un bref curriculum vitae, Gordon m'a simplement répondu qu'il travaillait dans le domaine depuis 35 ans à titre de professionnel et qu'il en avait retiré énormément de plaisir, autant lorsqu'il était au Service canadien des forêts qu'à l'Université du Nouveau-Brunswick, au ministère des Forêts du Nouveau-Brunswick, en année sabbatique dans l'industrie ou pendant son séjour à Yale.

Gordon, nous savons que vous êtes un ardent défenseur de l'intégration et que vous avez une perspective nationale. Nous avons hâte d'entendre ce que vous avez à nous dire cet après-midi.

Groupe de discussion sur la gestion intégrée des terres publiques (2)

LA GESTION INTÉGRÉE DES RESSOURCES AU CANADA -- UN APERÇU GÉNÉRAL

G.L. Baskerville
Faculté de foresterie
Université du Nouveau-Brunswick

Y a-t-il une telle chose que la gestion intégrée des ressources au Canada? Peut-on même dire que l'on gère les ressources au Canada? Y-a-t-il des objectifs mesurables à intégrer? Les cadres temporels et spatiaux dans lesquels s'inscrivent ces objectifs concordent-ils d'une ressource à l'autre? Possédons-nous les connaissances suffisantes pour assurer la gestion intégrée des ressources en fonction de dimensions temporelles et spatiales pertinentes? Les moyens techniques et financiers existent-ils pour appliquer une gestion intégrée des ressources en fonction de dimensions temporelles et spatiales pertinentes? Existe-t-il des mesures pour évaluer la gamme des avantages que l'on peut tirer de la gestion intégrée des ressources en fonction de ces dimensions temporelles et spatiales?

Pour être honnête, il faut avouer que la réponse à toutes ces questions est "non", et c'est un peu gênant. C'est embarrassant parce que je crois que l'on a tendance à avoir des attentes démesurées à propos de ce qui est réalisable dans le contexte "instantané" qui caractérise les commentaires contemporains en matière de gestion des ressources.

En fait, le principal obstacle à la planification intégrée des ressources et à la gestion intégrée des ressources pourrait bien être cette série de notions naïves sur la gestion des ressources que véhiculent les médias et une bonne partie de la littérature scientifique. La présomption désinvolte d'avoir trouvé la solution à un problème de ressource, indépendamment de toute connaissance du système particulier, ne rend justice ni au problème ni à la solution.

La gestion en tant qu'intervention articulée

Les solutions cataplasmes proposées avec tant de désinvolture ne relèvent en rien de la gestion des ressources et ne peuvent surtout pas être intégrées à quelque chose qui ressemble à la gestion réelle. En effet, gérer, même selon la définition du dictionnaire, c'est "régir" ou "gouverner". Le verbe actif "gérer" implique donc une intervention visant à contrôler quelque chose en fonction d'un but précis.

Pour que la gestion soit possible, certaines conditions doivent donc être remplies :

- la ressource visée doit être définie en terme de région ou de population à gérer;
- un échéancier doit être fixé pour la gestion;
- les éléments biologiques qui constituent la ressource doivent être définis;
- l'agencement de ces éléments à l'heure actuelle doit être défini;

- la façon dont chacun de ces éléments évolue dans le temps et la façon dont cette évolution peut être influencée par les mesures de gestion doivent être déterminées;

- un objectif de rendement précis pour la région ou la population visée doit être fixé, habituellement en fonction d'un état particulier du système à atteindre ou à maintenir; et

- un ensemble précis de mesures doit être adopté qui, compte tenu du cadre spatial et temporel défini, doit permettre de contrôler la dynamique de la ressource afin de la faire passer de son état actuel à l'état désiré.

Ces sept conditions sont des conditions minimales. Si l'une d'elles manque à la gestion des ressources, le système ne pourra pas se refermer autour d'un objectif temporellement et spatialement défini. Au Canada, la gestion des ressources se limite souvent à un battage publicitaire au sujet d'activités visant à remplir certaines de ces conditions tandis que d'autres sont laissées pour compte. C'est pourquoi, tout en brandissant d'impressionnantes brochures en couleurs sur nos grandes réalisations, nous avons toutes les peines du monde à citer quelques exemples concrets de gestion des ressources sur le terrain.

Hélas, il n'y a pas de baguette magique -- Boothroyd a qualifié la gestion d'"intervention articulée" et a noté que l'essence même de la gestion réside dans la capacité d'anticiper l'évolution des ressources. Il s'agit en fait de prévoir le profil de changement d'une série de variables choisies en fonction d'un horizon temporel raisonnable et de l'importance de la ressource considérée. Cette prévision est implicite dans l'esprit du gestionnaire ou explicite et intégrée à un modèle technique. Dans les deux cas, la prévision est comparée à un objectif visé pour la ressource. Si la prévision et l'objectif correspondent raisonnablement, la gestion se poursuit dans le même sens. Si la prévision et l'objectif ne concordent pas, un nouveau plan de gestion prévoyant une série de mesures différentes est établi afin d'intervenir dans la dynamique du système de façon à obtenir l'effet désiré.

Le plan de gestion a pour but de mettre en oeuvre une série de mesures influant sur le système de ressources. Il est rare, dans la pratique, que l'application corresponde exactement au plan établi, mais il faut quand même chercher à les faire coïncider le plus possible et noter tout écart qui s'est avéré nécessaire. Il est pire d'établir des plans qui ne seront ou ne pourront pas être mis en oeuvre que de ne pas avoir de plan du tout.

En fait, l'élément clé c'est que le succès ou l'échec de la gestion se mesure au niveau de la ressource et non en fonction de ce que l'on a planifié, dit, écrit ou même fait. Afin de bien situer cette affirmation dans son contexte, il est souhaitable, à ce point, de faire quelques commentaires sur les définitions de la gestion. En foresterie, la planification de la gestion constitue le niveau stratégique, et la sylviculture le niveau tactique (local). Gérer la forêt, c'est orchestrer les nombreuses mesures prises au niveau des peuplements locaux en vue d'amener toute la forêt à l'état souhaité. Dans cette optique, la plantation n'est donc pas une mesure de gestion forestière. Le volume des plantations ne donne qu'une idée de l'ampleur de l'activité sylvicole mise en oeuvre et, hors du contexte d'un problème propre à une forêt, cette information n'a aucune valeur à titre d'indice de performance de la gestion.

Un problème de définition?

Des spécialistes de la faune m'ont cependant renvoyé à un manuel du U.S. Fish and Wildlife Service qui définit la gestion comme les activités locales (c.-à-d. le niveau tactique dans la définition de la foresterie) et qui considère ce que j'appelle la gestion comme une activité de planification stratégique. C'est là une énorme différence de perspective. J'ignore à quel point cette définition américaine est utilisée.

On peut, bien sûr, donner aux mots des sens différents mais, pour communiquer, il est préférable de bien comprendre les différences d'interprétation entre l'émetteur et le récepteur. Je me demande souvent dans quelle mesure la confusion entre la gestion des forêts et la gestion de la faune ne découle pas justement de différences dans la définition que l'on donne de la "gestion des ressources".

La gestion forestière

Mettons de côté, pour le moment, la question complexe de la gestion intégrée des ressources. Existe-t-il une gestion forestière au Canada? Certes, pas partout. Y a-t-il des exemples de gestion forestière? Oui, il y en a même d'excellents. Dans ces cas :

- la forêt à gérer est définie;
- les objectifs de production sont définis;
- les liens biologiques de cause à effet sont quantitativement définis en termes de modes de développement des peuplements;
- l'état du système forestier est évalué périodiquement en fonction de la position de chaque peuplement par rapport à son mode de développement;
- les prévisions de la performance du système permettent d'analyser les problèmes en fonction de plages temporelles de 80 ans et plus et dans le contexte de la configuration spatiale de la forêt dans son ensemble;
- les interventions sylvicoles locales visant à régler les problèmes décelés au niveau de la forêt sont définies en fonction de la façon dont elles modifient le développement de chaque peuplement;
- les interventions nécessaires sont applicables; et
- les résultats sont mesurables.

Dans ces cas, le choix des mesures locales, tout comme leur orchestration spatiale et temporelle, est tel que les processus dynamiques au niveau de la forêt sont contrôlés et que l'état désiré est accessible et peut être qualifié de durable compte tenu du cadre temporel du plan de gestion.

Plusieurs points méritent d'être soulignés ici. Premièrement, la gestion forestière est possible au Canada. Deuxièmement, il existe des exemples concrets de gestion forestière au Canada. Troisièmement, il n'est pas possible de juger de la gestion forestière en jetant un coup d'oeil à quelques hectares ou à quelques

peuplements. Quatrièmement, la gestion forestière est une activité complexe; par exemple, une forêt de 400 000 hectares peut facilement être soumise à 500 opérations de récolte distinctes, à 500 opérations sylvicoles distinctes et à une multitude de mesures de protection et de répartition des matières premières chaque année. Cinquièmement, l'efficacité de la gestion forestière est déterminée par le type de ces activités et par leur mode d'application dans l'espace et sur des périodes temporelles de l'ordre d'un demi-siècle.

Production liée et gestion intégrée

Ceci me ramène à la question de la gestion intégrée des ressources. Dans pratiquement tous les cas, le gestionnaire des ressources naturelles est confronté à ce que les économistes appellent un processus de production liée. Il y a production liée lorsque le fait de produire une chose en produit automatiquement une autre. En termes simples, quand on produit du bois d'oeuvre, on produit aussi de la sciure. Ou encore, pour choisir un exemple plus pertinent pour notre discussion d'aujourd'hui, la production de billes de bois destinées à une scierie produit également des habitats -- et la tâche du gestionnaire consiste alors à déterminer la qualité souhaitée de l'habitat et des billes.

Les processus de production liée sont la règle dans le domaine des ressources naturelles et la gestion de ces processus nécessite une approche intégrée. Dans ces cas, l'intégration effective de la gestion des ressources dépend d'un certain nombre de conditions :

(1) Elle dépend tout d'abord de la demande de la société pour les produits liés. Cette demande doit être telle qu'elle suscite la volonté d'accepter d'une façon ou d'une autre les coûts et les inconvénients de la gestion.

(2) Elle dépend ensuite de questions de compétence en ce qui a trait à la propriété des ressources et de la volonté des autorités compétentes de s'entendre au niveau technique plutôt qu'au niveau bureaucratique de la gestion.

(3) Elle dépend enfin de la façon dont les stuctures bureaucratiques ont créé des divisions artificielles à l'intérieur de la ressource, étant donné que la gestion intégrée des ressources nécessite avant tout une intégration entre ces structures bureaucratiques.

Ces problèmes posés par les divers intervenants sont beaucoup plus importants que les problèmes techniques que peut poser la gestion intégrée des ressources. Ils dépassent en complexité les problèmes techniques car, à cause du processus de production liée, il y a une multiplicité d'objectifs et ces objectifs entreront inévitablement en conflit. Le processus d'intégration consiste, en fait, à équilibrer les résultats de la production liée en fonction de ces objectifs contradictoires. La planification intégrée consiste à analyser la base dynamique de la production liée en vue de déterminer un équilibre souhaitable dans les niveaux de production. Soulignons que, s'il n'est pas nécessaire de tout traduire en dollars ou en une autre unité commune, il est par contre absolument indispensable d'évaluer toutes les mesures, et la réponse de la ressource à ces mesures, en fonction de leur propre structure de cause à effet mesurable.

Les exigences minimales de la gestion intégrée du bois de sciage et de l'habitat du renne, par exemple, sont les suivantes :

- un contrôle de gestion sur l'exploitation des ressources dans le secteur du bois de sciage doit être possible du point de vue technique et bureaucratique;

- un objectif réaliste et mesurable doit pouvoir être fixé pour l'industrie du bois de sciage;

- un contrôle de gestion sur l'exploitation des ressources en matière d'habitat du renne doit être possible du point de vue technique et bureaucratique;

- un objectif réaliste et mesurable doit être fixé pour l'habitat du renne; et

- certains mécanismes doivent être mis en place pour intégrer ces deux formes de contrôle.

En fait, pour que l'intégration soit possible, il faut d'abord qu'il y ait la capacité de gestion nécessaire et que des objectifs mesurables aient été fixés; autrement dit, il ne peut y avoir de gestion intégrée si l'on n'est pas en mesure de gérer les ressources et de fixer pour chacune d'elles des objectifs mesurables.

Où en est la gestion intégrée des ressources?

La gestion intégrée des ressources n'est guère avancée au Canada; il faudrait d'abord qu'il y ait une gestion des ressources : on ne peut pas intégrer ce qui n'existe pas! En outre, nous ne ferons pas beaucoup de progrès en matière de gestion et encore moins en matière de gestion intégrée tant que nous ne nous débarrasserons pas de la perception ignorante et simpliste que nous avons, les uns des autres, de nos gestes et de nos motifs et tant que nous ne remplacerons pas l'administration bureaucratique "égocentrique" de l'utilisation des ressources par une gestion technique intégrée de l'exploitation dynamique des ressources elles-mêmes.

Je ne suis pas étonné qu'il y ait si peu d'exemples de gestion intégrée des ressources au Canada. Ce qui m'étonne, c'est que l'on s'attende à trouver de tels exemples.

Trois problèmes institutionnels

Dans le contexte de la gestion intégrée des ressources, trois problèmes institutionnels méritent d'être mentionnés :

- l'utilisation des contraintes;

- la propriété des ressources; et

- le syndrome de la "recherchite".

Les contraintes

L'imposition de contraintes n'est pas de la gestion; les contraintes n'orientent pas (et ne peuvent pas orienter) les actions en fonction d'un objectif. Gestion et contrainte sont même des termes presque opposés. La gestion est une intervention interne concertée en vue d'amener un système à un état précis. Une contrainte est une limite exogène visant à empêcher un système d'atteindre un état précis. En conséquence, une contrainte relative à l'habitat et imposée à la gestion forestière est une limite imposée à la nature de l'objectif de la gestion forestière, mais n'oriente pas celle-ci en fonction d'un objectif concernant l'habitat de la faune. Il peut s'avérer nécessaire d'imposer une contrainte pour faciliter la gestion de l'habitat, mais cela peut être fait sans même qu'il existe un objectif de gestion pour l'habitat.

Le deuxième obstacle majeur à une véritable gestion intégrée des ressources vient peut-être de cette confusion généralisée entre l'application d'une contrainte et la gestion réelle. Si l'on s'y arrête quelques instants, on s'aperçoit que les merveilleuses solutions "de gestion" dont on parle si souvent à la télévision ne gèrent en rien le système visé, mais demeurent plutôt toujours des contraintes imposées à quelque "autre" activité .

Cette constatation vaut autant pour un leader syndical, un scientifique, un commentateur de télévision, un biologiste de la faune que pour un baron du bois néo-classique avec une cape noire et de longues dents pointues. En fait, on impose une contrainte à quelqu'un d'autre au lieu de prendre une mesure de gestion; tant que cette mentalité de contrainte persistera, il n'y aura jamais de gestion intégrée.

Propriété et tenure des ressources

Au Canada, les ressources appartiennent en majeure partie à l'État : c'est là le deuxième problème institutionnel. Il semble qu'il soit difficile de gérer des ressources qui constituent un bien commun. La tragédie des terres publiques telle que rapportée par Hardin peut être citée ici. La plupart des problèmes de ressources que connaît le Canada peuvent être attribués à la surexploitation d'une ressource appartenant à l'ensemble de la collectivité. Il est douteux qu'une structure gouvernementale de gestion des ressources puisse demeurer insensible aux pressions de la population en faveur d'une exploitation accrue des ressources. Après tout, les ressources appartiennent à la population et celle-ci veut les utiliser elle-même ou qu'elles soient utilisées pour créer des emplois et de la richesse pour leurs propriétaires. Un gouvernement qui limite l'accès à une ressource commune risque de ne pas être réélu; mais lorsque l'accès à une ressource commune n'est pas limité, il est impossible de gérer ladite ressource.

À l'heure actuelle, l'accès des industries aux forêts publiques est un sujet de controverse. Aux fins de la gestion forestière, on a trouvé pratique, comme solution, d'allouer les terres par secteur tout en prévoyant au contrat une responsabilité en matière de gestion. On crée ainsi une situation d'intendance et on limite l'accès aux terres publiques, un peu de la façon proposée par Hardin pour prévenir une nouvelle tragédie. Cette tenure par secteur rencontre une énorme résistance de la part du public et des bureaucrates, et cette résistance prend trois formes :

(1) Premièrement, il y a les gens qui désirent exploiter la ressource en question et n'apprécient guère d'en être empêchés. Dans la mesure où le gouvernement cède à cette pression, les ressources forestières sont vouées à leur perte.

(2) Deuxièmement, il y a les gens à mentalité bureaucratique qui voient leur pouvoir administratif sur la ressource s'éroder. La tenure par secteur constitue indéniablement une réduction du contrôle bureaucratique des ressources, ce qui ne signifie aucunement une réduction du contrôle gestionnel -- différence cruciale. Si ce type de tenure est rejeté afin de sauvegarder la soi-disant gestion bureaucratique, les forêts sont, encore une fois, vouées à leur perte.

(3) Le troisième foyer de résistance vient de la population elle-même qui, très mal informée des réalités de la gestion, craint que ce type de tenure ne soit qu'un cadeau de plus offert aux méchantes multinationales.

La façon peut-être la plus simple de résumer la situation consiste à jeter un coup d'oeil à la performance de la gestion dans le passé. Lorsque je demande aux gens de m'indiquer une forêt publique qu'ils considèrent raisonnablement bien gérée, ils me montrent presque invariablement une forêt exploitée depuis quelques décennies en vertu d'une tenure par secteur avec des obligations contractuelles en matière de gestion. Lorsqu'on leur demande de citer une forêt mal gérée, ils indiquent en général une forêt sous le contrôle administratif de la Couronne. La gestion de la grande majorité des forêts publiques du Canada relève de la Couronne depuis au moins 50 ans. Si vous êtes satisfaits du résultat, alors résistez à tout prix à la montée de la tenure par secteur avec des obligations contractuelles en matière de gestion. Par contre, si vous croyez que les forêts n'ont pas été aussi bien gérées qu'elles auraient dû l'être pendant la longue période où l'entière responsabilité de leur gestion relevait de la Couronne, peut-être est-il temps de trouver une solution de rechange.

Le syndrome de la "recherchite"

Une excuse couramment utilisée par un "gestionnaire" assiégé à tendance bureaucratique/administrative consiste à dire qu'il faut encore faire d'autres recherches. C'est ce que j'appelle la "recherchite" et c'est le troisième problème institutionnel. Lorsque ce genre de "gestionnaire" ne veut pas prendre de décision, il déclare simplement qu'il faut effectuer plus de recherches. Bien employée, cette excuse peut repousser indéfiniment le début de la gestion (et de la responsabilité). D'après Buzz Holling et Carl Walters, les problèmes contemporains de gestion des ressources appellent un nouveau paradigme : la gestion adaptée. Il est en effet peu probable que la science traditionnelle trouve les réponses nécessaires à la gestion intégrée des ressources. Ce que l'on considère aujourd'hui comme les sciences des ressources n'a que très peu de pertinence, sinon aucune, face aux problèmes que doit affronter la véritable gestion d'un système de ressources, et cela en grande partie à cause de l'échelle d'enquête inadaptée. Attendre que la science vienne à la rescousse de la gestion des ressources, c'est non seulement une démission, mais c'est aussi faire preuve d'une insouciance téméraire. Selon les principes de la gestion adaptée, chaque étape de gestion doit être traitée comme une expérience au niveau de la ressource, mais une expérience incontrôlée du point de vue scientifique classique. Par conséquent, chaque étape de gestion est conçue de façon à apprendre au gestionnaire ce qu'il doit vraiment savoir, selon l'échelle qui lui est vraiment utile, en analysant la réaction de la ressource aux mesures de gestion adoptées.

La gestion intégrée des ressources est certes une entreprise complexe, mais elle n'en est pas moins possible. Le plus gros problème vient de nous. Peut-être avons-nous peur d'abandonner l'autorité bureaucratique ou de prendre de réelles responsabilités en matière de gestion technique. Peut-être est-ce aussi la peur de reconnaître l'état larvaire de notre connaissance des systèmes que nous voulons gérer. Quoi qu'il en soit, nous avons tendance à nous accrocher à des notions stupidement simplistes de la gestion, à affirmer que "l'autre personne" doit d'abord s'arrêter pour que nous puissions commencer.

Je ne trouve à ce genre de comportement aucune explication, à part un manque de confiance en nous. Nulle part cela n'apparaît avec autant d'évidence que dans la prédilection des "gestionnaires" pour parler du nombre de choses qu'ils ont réalisées plutôt que de la réaction du système qu'ils sont chargés de gérer. Les déclarations publiques parlent surtout du nombre d'arbres plantés, du nombre d'alevins libérés, du nombre d'hectares réservés et ainsi de suite -- mais jamais de la réaction de la ressource. Tant que l'on mettra ainsi l'accent sur l'énumération bureaucratique des tâches accomplies et non sur l'évaluation de la réaction de la ressource, la gestion des ressources en pâtira sûrement et la situation empirera.

Conclusion

Tout gestionnaire qui veut faire une gestion intégrée des ressources doit laisser tomber le voile protecteur de la bureaucratie, cesser de rejeter le blâme sur autrui et être réaliste quant à notre degré de compréhension de la dynamique des systèmes que nous voulons gérer. Il faut insister davantage sur ce que chacun de nous entend faire et moins sur ce que les autres ne devraient pas faire. Le niveau de la dynamique du système, auquel se manifestera en dernière instance l'efficacité de la gestion, ne peut être découvert que par la mise en place de mesures intelligentes de gestion visant à accroître notre connaissance des systèmes à mesure que nous apprenons à les gérer. Nous devons adopter une approche adaptée et profiter des leçons que nous tirons de nos efforts de gestion, si minces soient-ils.

Pour conclure, je ne peux que souligner que le thème de cette conférence, à savoir "La gestion intégrée du territoire pour respecter la faune : rêve ou réalité?", illustre merveilleusement bien le problème. En effet, compte tenu de ce que je viens de dire, nous sommes ici devant une contradiction flagrante. Car enfin, il ne peut rien exister de tel qu'une gestion intégrée "pour la faune". La gestion intégrée pourrait se faire pour la faune et pour quelque chose d'autre, jamais pour un seul facteur. Tant que cette vérité fondamentale ne sera pas admise, nos délibérations pourront peut-être attirer la presse, mais elles demeureront un exercice futile pour ce qui est d'assurer un jour la gestion intégrée des ressources sur le terrain.

Groupe de discussion sur la gestion intégrée des terres publiques (3)

POINT DE VUE DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

Jim Walker
Directeur de la faune
Colombie-Britannique

J'aimerais remercier les organisateurs de la Conférence qui me fournissent l'occasion d'être ici aujourd'hui pour parler de la "gestion intégrée des terres publiques". Le sous-ministre de l'Environnement de la Colombie-Britannique, M. Richard Dalon, n'a pu venir en personne et m'a demandé de le remplacer.

Le sujet à l'ordre du jour convient particulièrement bien à la Colombie-Britannique, car la majeure partie des terres de la province (94 % environ) sont des terres publiques, le reste (seulement 6 % environ) étant des terres privées. Ainsi, dans la gestion de notre habitat faunique, nous devons pratiquer intensément la gestion intégrée et il nous faut beaucoup d'influence sur les activités d'autres organismes.

Ressources fauniques de la C.-B.

La Colombie-Britannique arrive au troisième rang des provinces canadiennes en superficie. Elle couvre près d'un million de kilomètres carrés et nos ressources fauniques sont à la fois diverses et abondantes. Par exemple, nous aimons rappeler aux gens que nous possédons au total plus d'espèces animales et plus d'espèces rares de mammifères et d'oiseaux nicheurs que n'importe quel autre province ou territoire du Canada et probablement que n'importe quel État d'Amérique du Nord, à l'exception peut-être de l'Alaska. Nous avons 143 espèces de mammifères, 448 espèces d'oiseaux, 19 espèces de reptiles et 20 espèces d'amphibiens pour un total d'environ 630 espèces. Quatre de ces espèces sont considérées comme en danger de disparition, 15 autres ont un statut encore incertain pour l'instant -- nous croyons qu'elles sont susceptibles d'être en difficulté, quelques autres sont rares naturellement, mais la plupart ont une population nombreuse.

Il est très intéressant d'établir le bilan de ce que possède la Colombie-Britannique par rapport au reste du monde. Nous possédons 100 % de la population mondiale de marmottes de l'île de Vancouver; 75 % de la population mondiale de mouflons de Stone; 65 % de la population mondiale de mouflons de Californie; 60 % des chèvres de montagne; 60 % des garrots de Barrow; 50 % des Cygnes trompettes hivernants; 25 % des ours bruns et des Pygargues à tête blanche; et 20 % des Canards arlequins.

La Colombie-Britannique a servi de réservoir pour la réintroduction d'espèces telles le pékan, la martre, l'aigle et le mouflon de Californie dans bien des régions de l'Amérique du Nord, tant au Canada qu'aux États-Unis. Nos ressources fauniques sont donc effectivement très diverses.

Les ressources fauniques de la Colombie-Britannique sont évaluées à environ un milliard de dollars annuellement. La grande majorité de nos citoyens, soit près de 90 %, estiment qu'il est capital de conserver la faune et son habitat. Comme quelqu'un le disait précédemment, la Colombie-Britannique est probablement

la province canadienne la plus sensibilisée à l'environnement et peut-être la plus radicale du Canada dans ses prises de position en matière d'environnement. Cette situation pose toutes sortes de problèmes aux gestionnaires, certains ayant du bon et d'autres pas.

Terres publiques provinciales

Environ 87 % des terres publiques de la Colombie-Britannique sont couvertes de forêts. Comme vous le savez probablement, la province est l'un des principaux exportateurs de bois de construction au monde. Il est donc probable que c'est l'exploitation forestière du bois de construction qui a les plus fortes répercussions sur tous les types d'habitats fauniques de la province. Cependant, l'habitat faunique a également été perturbé par l'établissement de l'homme sur ce territoire, par le développement hydro-électrique, par l'exploitation minière et par d'autres types d'activités humaines modifiant le milieu. La construction de voies d'accès (routes, voies ferrées, lignes de transport d'énergie et pipe-lines) perturbe non seulement l'habitat, mais en permet aussi un accès non réglementé avec le cortège de dérangements que cela suppose. Moins de 1 % de l'ensemble des terres de la province sont classées comme terres agricoles de premier choix, mais l'érosion des principaux habitats fauniques au profit d'un élargissement des activités agricoles périphériques continue d'être un problème en Colombie-Britannique, surtout avec la promotion de l'élevage de bovins dans des zones fauniques de premier ordre.

Nous avons cinq parcs nationaux et 364 parcs provinciaux qui couvrent à peine plus de 5 % de la base foncière de la province. Cependant, comme la plupart d'entre vous le savent, le réseau des parcs a été constitué en grande partie à des fins récréatives plutôt que pour protéger l'habitat de la faune. Moins de 1 % de la base foncière de la province est gérée directement par la Direction de la faune du ministère de l'Environnement. Par conséquent, en dépit de la valeur de la faune et de l'intérêt qu'elle suscite en Colombie-Britannique, l'habitat est en constante régression et nous n'avons aucun contrôle sur la base foncière dont il dépend. Les terres qui présentent le meilleur potentiel pour la faune sont, bien sûr, celles qui ont aussi le meilleur potentiel pour d'autres utilisations. Vous verrez que c'est particulièrement vrai dans une province au relief aussi montagneux que la Colombie-Britannique, où toutes les bonnes terres sont situées au fond de la vallée, car c'est précisément ces terres que tout le monde convoite. On peut lire, au bas de notre papier à correspondance, un logo qui dit, en substance, qu'une terre convenant à la faune est une terre qui convient à l'homme. Nous ne nous sommes pas rendu compte, à l'origine, à quel point ce logo résumait bien notre problème!

Gestion de la faune

L'estuaire du fleuve Fraser, qui constitue peut-être l'un des habitats les plus propices de tout le pays pour la reproduction de la sauvagine, a été aliéné dans une large mesure. C'est pourquoi nous dépendons maintenant d'autres organismes provinciaux pour la mise au point de mécanismes productifs quelconques en matière de gestion de la faune et pour atteindre nos objectifs à cet égard.

Le principal mode de gestion de l'habitat faunique, en Colombie-Britannique, consiste en un système de renvoi interorganisme, probablement semblable à celui d'autres provinces et territoires. Dans le cadre de ce système de renvoi, nous

recevons chaque année environ 20 000 demandes très variées : il peut s'agir d'une proposition de construction d'un important barrage hydro-électrique comme d'un simple projet de plan de coupe pour une région en particulier. Notre personnel examine ces propositions de développement et les renvoie à l'organisme auteur de la demande après y avoir ajouté des suggestions destinées à réduire les incidences du projet sur l'habitat des ressources fauniques aquatiques et terrestres. Or, l'organisme demandeur n'est pas tenu d'adopter ou d'accepter ces recommandations; ce ne sont que de simples suggestions et, si l'organisme ne veut pas en tenir compte, il a le droit de les ignorer. Nous n'avons pas, en Colombie-Britannique, de législation pour protéger l'habitat faunique. Notre rôle est donc surtout un rôle consultatif auprès des autres organismes.

Le grand nombre de demandes acheminées dans le cadre de ce système de renvoi interorganisme rend très difficiles l'application des normes et la surveillance qui s'y rattache. Nous sommes environ 124 personnes à la Direction de la faune de la Colombie-Britannique; or le territoire dont nous nous occupons correspond, je pense, à environ trois fois la superficie du Texas. Alors vous vous imaginez la difficulté lorsqu'il s'agit d'essayer de se rendre sur place et de surveiller les plans de coupe individuels. Il nous faut constamment faire la part entre ce qui est possible et ce qui ne l'est pas, entre les demandes que l'on peut réellement suivre jusque sur le terrain et celles pour lesquelles nous en sommes réduits à émettre des hypothèses plus ou moins improvisées. Pour les projets d'envergure, ceux dont les incidences pourraient déborder le cadre de l'industrie forestière, il existe des mécanismes que l'on peut mettre à contribution. Les sociétés minières sont tenues d'établir des rapports qui comportent des études des incidences environnementales ainsi que des mesures proposées pour réduire ces incidences. Ce processus est coordonné par le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources pétrolières. Nous présentons des recommandations. Bien sûr, la décision finale est prise par ce Ministère. Pour l'exploitation des placers, il existe des comités régionaux qui examinent et discutent les propositions; encore là, la décision finale revient au Ministère. Il existe énormément d'ententes avec d'autres organismes, fondées sur un bon esprit de collaboration, dans le cadre desquelles nous présentons des recommandations ou des suggestions avant la prise de décisions importantes, mais nous n'avons pas vraiment de législation qui oblige nos partenaires à tenir compte de nos recommandations et suggestions dans ces évaluations.

Notre plus grand succès, au fils des ans, a probablement été nos recommandations dans le cadre des grands projets hydro-électriques qui pouvaient certainement avoir des incidences sur l'habitat de la Colombie-Britannique et qui en ont eues effectivement. Je pense que nous avons eu, avec la société B.C. Hydro, l'une de nos meilleures ententes en Colombie-Britannique : au cours des quelques 15 dernières années, cette société a investi près de 20 millions $ dans la promotion de l'habitat des ressources fauniques aquatiques et terrestres dans les zones où elle a construit des barrages. Je suis heureux de dire que la plupart des propositions et des programmes de dédommagement faisant l'objet de l'entente ont eu des retombées très significatives, ce qui prouve bien que la gestion intégrée a de l'avenir s'il y a un engagement des deux parties en cause. Il n'en a pas toujours été ainsi avec la société B.C. Hydro! Il a fallu l'intervention de beaucoup de gens des services de la faune et des pêches et il a fallu répéter longtemps les mêmes choses, au fil des ans, pour faire enfin comprendre qu'une grande société doit avoir le souci de l'environnement pour soigner son image.

Maintenir la diversité

Comme je l'ai déjà dit, la majorité de nos habitats fauniques se trouvent dans les forêts de la province et le but du programme axé sur la faune, en Colombie-Britannique, vise à préserver la diversité naturelle de la faune. Et nous avons une telle diversité de ressources fauniques que l'objectif est de taille!

Nous nous demandons si, à long terme, le maintien de cette diversité ne sera pas incompatible avec les options actuellement retenues par l'industrie forestière dans la province. Nous nous demandons si l'importance actuelle et future accordée aux espèces commerciales par la sylviculture intensive ne va pas se répercuter négativement sur la diversité des ressources fauniques. Comme vous l'avez peut-être lu, il y a actuellement en Colombie-Britannique une grande bataille reliée à l'écologie à propos de l'abattage des peuplements mûrs. Si nous perdons la majeure partie de ces peuplements -- je ne dis pas que nous allons tous les perdre, mais les sociétés d'exploitation forestière se proposent certainement d'abattre une partie importante de ces peuplements -- nous aurons porté atteinte à la diversité des espèces qui dépendent de ces peuplements. Contrairement à ce que l'on pourrait croire au sujet de certains organismes chargés de la faune -- et là je pense que nos objectifs reflètent probablement ceux de la plupart des organismes à travers le pays -- nous ne sommes pas là simplement pour fournir des animaux aux chasseurs. La principale orientation du programme axé sur la faune en Colombie-Britannique est la maintien de la diversité des ressources fauniques et c'est la tâche que nous tentons d'assumer. C'est dire que nous n'essayons pas simplement de mettre des bâtons dans les roues des tenants de l'utilisation de l'habitat et des ressources fauniques à des fins récréatives : nous nous efforçons d'avoir un analgame suffisant de types d'habitats dans la province pour maintenir la diversité des espèces.

Influence de l'industrie forestière

En réalité, c'est la production de bois d'oeuvre qui régit le système en Colombie-Britannique. En effet, on constate de plus en plus que l'industrie du bois d'oeuvre, qui essaie de demeurer concurrentielle sur le marché mondial, nous dicte de plus en plus les orientations que nous, gestionnaires de la faune, devons suivre. Nous nous disons souvent que le directeur de la faune de la Colombie-Britannique a beaucoup moins son mot à dire sur l'avenir de la faune dans la province que le propriétaire d'une plantation en Géorgie ou au Brésil. Ainsi, certaines des mesures qui pourront être prises à l'égard de notre faune, le déclencheur de ces changements, viennent de l'extérieur. Encore une fois, nous nous trouvons dans une économie mondiale et celle-ci a des effets sur l'avenir de la faune de notre pays.

En Colombie-Britannique, il y a eu dernièrement des changements importants dans la politique forestière qui se répercutent réellement sur ce qui va se passer. Le gouvernement délègue de plus en plus de responsabilités aux sociétés d'exploitation forestière au niveau de la gestion des secteurs qui leur sont concédés et elles ont davantage les coudées franches en matière d'exploitation forestière. Ces changements ont pour effet de retirer le personnel du ministère des Forêts des activités d'exploitation forestière et de nous laisser le soin de traiter directement avec ces compagnies. Comme je le disais, il y a un grand nombre de compagnies sur le terrain et nos employés sont peu nombreux. Les compagnies abattent 270 000 hectares de bois par année dans la province. Notre personnel

doit donc s'efforcer de composer avec les tâches que représente ce volume de production accru.

De la même façon, nous tentons de déléguer aux sociétés forestières privées davantage de responsabilités en matière de gestion de l'habitat des ressources fauniques aquatiques et terrestres. Une expérience capitale est en cours actuellement en Colombie-Britannique : nous cherchons à savoir si le secteur privé sera à la hauteur du défi qui consiste à nous aider à gérer nos ressources fauniques et à conserver le type de diversité qui est le nôtre actuellement. Il sera intéressant, au cours des cinq ou dix prochaines années, de voir si le secteur privé peut faire à cet égard un travail aussi valable dans la province que celui qui, au dire de certains, a été accompli par le gouvernement.

Personnellement, je crois que les sociétés d'exploitation forestière du secteur privé réagissent de la même façon que la plupart des gens : elles répondent aux tendances. Il y a probablement un groupe de sociétés dont le travail sera supérieur à tout ce que nous avons pu faire jusqu'à ce jour parce qu'elles se sentent concernées par ce qui se passe et sont prêtes à y investir de l'argent. Par ailleurs, il y a un autre groupe de sociétés qu'il faudra probablement traîner en cour chaque année pour les obliger à assumer leurs responsabilités. Et puis, il y a la multitude des sociétés qui se trouvent entre ces deux pôles, qui attendront de voir d'où vient le vent avant de se décider à se rallier à l'un ou l'autre groupe. C'est donc, je crois, une expérience que l'on tentera probablement de plus en plus souvent à travers le pays, à mesure que les gouvernements s'efforceront de plus en plus de déléguer des responsabilités au secteur privé. Mais suivez bien ce qui se passe en Colombie-Britannique à cet égard, car c'est en ce moment même que nous le vivons.

Processus de planification

Nous sommes engagés, à l'heure actuelle, dans un certain nombre de processus de planification. L'an dernier, sous la direction du cabinet du Premier ministre, un groupe interorganisme de représentants a commencé à élaborer une stratégie provinciale globale pour l'utilisation des terres à laquelle, je pense, devront souscrire à l'avenir toutes les provinces si l'on veut que la gestion intégrée soit sérieuse. Les éléments clés de cette stratégie sont les suivants : développement durable, perspectives communes, stabilité, intégralité et justice. Nous avons bon espoir que, si nous pouvons obtenir l'approbation de stratégies de ce genre en haut lieu, nous comprendrons tous mieux comment les ressources sont réparties.

L'un de nos principaux problèmes, dû à la diversité des habitats et des ressources fauniques de la Colombie-Britannique, consiste à trouver une façon de protéger les espèces qui dépendent des écosystèmes des régions sauvages. Je crois que c'est là que s'effondre le concept populaire de la gestion intégrée. Une fois encore, lorsque ces beaux principes accrocheurs sont lancés à la population ou au secteur industriel, personne ne prend la peine de s'arrêter pour regarder de plus près ce qu'ils veulent dire. Certains pensent que la gestion intégrée signifie que nous aurons des activités d'exploitation forestière, agricole et minière en même temps que des ressources fauniques partout dans la province. C'est impossible! Nous savons assurément que certains des gros prédateurs, par exemple les ours bruns, les couguars, les loups et les caribous des montagnes, doivent jouir d'un milieu relativement peu perturbé. Alors, il faut que cette stratégie de la gestion intégrée prévoie que certaines régions seront exemptées d'une telle gestion :

certaines régions devront en effet être mises de côté pour ces animaux qui ne souffrent pas d'être dérangés. Personnellement, je considère que cette façon de procéder fait partie d'un ensemble d'utilisations des terres qu'il faut concevoir pour la protection de la faune.

Au niveau régional, nous sommes engagés à fond aux côtés du ministère des Forêts dans tous les types de planification, au niveau des plans régionaux d'approvisionnement en bois d'oeuvre et des plans reliés aux fermes forestières détentrices de permis. Compte tenu de la nouvelle politique du ministère des Forêts, qui consiste à déléguer davantage de responsabilités aux sociétés forestières, ces processus de planification vont prendre encore plus d'importance. Chez nous, à la Direction de la faune, nous avons essayé de réfléchir à la question tous ensemble. Je pense que notre animateur a vu juste : à travers toute cette rhétorique, peu importe ce que l'on veut intégrer, il faut avoir des objectifs mesurables. On ne peut pas espérer protéger tous les habitats fauniques de la province car, après un certain temps, on se rend compte que l'on fait fausse route. Ce qu'il nous faut, c'est un plan identifiant des objectifs mesurables pour les diverses régions de la province.

Je suis heureux de dire que, en Colombie-Britannique, nous en sommes presque là. Nous venons de terminer, pour chacune des huit régions de la province, un plan régional qui indique les niveaux de l'offre et de la demande reliés à toutes nos principales espèces. Nous avons 28 plans d'espèces qui précisent comment nous allons nous y prendre pour gérer les principaux groupes d'espèces à travers la province. Nous avons un plan de gestion des terres formant l'habitat faunique pour les superficies sous notre contrôle et, par-dessus tout cela, une stratégie provinciale de la faune composée de trois plans triennaux pour les dix prochaines années. Nous croyons donc que, d'ici un mois environ, nous aurons mis de l'ordre dans les affaires de la province à cet égard. Résultat final de nos démarches : nous porterons ces objectifs, pour chacune des régions, au gouvernement afin de les faire approuver. Après quoi, si nous pouvons retourner voir nos partenaires et leur dire : "Voici, le gouvernement a décidé que nous allions protéger 35 000 wapitis dans la région du Kootenay", nous aurons un point de départ pour la négociation. Mais, en l'absence d'objectifs mesurables que l'on peut défendre et faire approuver par le gouvernement, toute cette stratégie de négociation pour la gestion intégrée ne rime à rien parce qu'elle est bancale.

Bien que la majeure partie de l'habitat faunique de la Colombie-Britannique soit gérée par l'exercice d'une influence sur les méthodes de gestion foncière des autres, nous avons bel et bien désigné des terres comme habitats fauniques indispensables. L'acquisition de ces terres tient une assez grande place dans notre programme relié à la faune. Lorsque les utilisations sont compatibles avec les terres des autres, nous permettons des utilisations multiples sur ces terres. Nous disposons d'environ 60 000 hectares et, comme je l'ai dit, l'acquisition de terres est un élément clé du programme. Cependant, pour une province de l'étendue de la Colombie-Britannique, avec le type de grands prédateurs qui y vivent, ce genre d'approche à petite échelle (style "timbre-poste" ou "jardin zoologique en milieu rural") est probablement assez difficile à défendre. Or il se défend dans le cas de la sauvagine, par exemple, et de certaines de nos espèces en danger de disparition. Cependant, pour ce qui est des espèces fauniques qui constituent notre vrai défi, à savoir les principaux prédateurs et les grands ongulés, l'échelle de cette approche réelle de la propriété des terres ne correspond pas à la réalité de l'Amérique du Nord d'aujourd'hui.

Programmes coopératifs

Je dois me dissocier un peu, je pense, de l'opinion émise par l'animateur au sujet du rôle de la recherche. À mon avis, les gestionnaires ont très souvent tendance à se retrancher derrière la nécessité d'effectuer des recherches. Il est en effet très facile de dire que ce dont on a besoin, c'est de plus d'information. Or nous avons constaté que, avec 630 espèces dans la nature, avec les ressources limitées qui sont les nôtres, nous ignorons tout à fait ce qu'il advient de certaines espèces. C'est pourquoi nous avons de très bons programmes coopératifs avec d'autres organismes chargés de la gestion des ressources. Je pense que c'est là l'une des forces de notre approche de la gestion intégrée, à l'heure actuelle, en Colombie-Britannique.

Nous avons un programme coopératif axé sur l'avenir des ours bruns dans la vallée de Khutzeymateen, située sur la côte nord de la Colombie-Britannique, pour voir si cette région ne pourrait pas être exploitée pour son bois avec un niveau de dommages acceptable pour les ours bruns. Si le niveau de dommages devait être inacceptable, nous avons l'assurance du gouvernement que le projet d'exploitation forestière serait repensé.

Nous avons un programme, dans l'île de Vancouver, qui porte sur de nombreux peuplements mûrs de grande valeur. Il a pour objet d'essayer de déterminer à quel âge le bois de seconde pousse commence à présenter les mêmes caractéristiques écologiques que le peuplement mûr, si bien que les cerfs, les wapitis et d'autres espèces fauniques peuvent passer l'hiver dans ces zones. Comme vous pouvez le voir, il s'agit d'un projet de recherche appliquée très pratico-pratique. Si nous pouvions trouver à quel âge ou dans quelles conditions on peut intervenir sur le bois de seconde pousse pour lui conférer les conditions propres au peuplement mûr, nous pourrions livrer à l'exploitation forestière un plus fort pourcentage du peuplement mûr. Il s'agit d'un projet de recherche appliquée très pratique qui revêt, d'autre part, une importante dimension politique. J'aimerais dire que nous avons, à l'heure actuelle, d'excellentes relations avec le ministère des Forêts au niveau de la promotion d'un grand nombre de ces projets coopératifs.

Problèmes

Quels sont nos problèmes? Je suppose que nos problèmes sont les mêmes que partout ailleurs. Permettez-moi d'en parler brièvement. Il est certain que, vu l'étendue de la Colombie-Britannique, nous ne disposons pas sur le terrain des ressources qui nous permettraient de répondre aux demandes d'autres organismes. Autre problème, épineux, apparu au cours des cinq dernières années en Colombie-Britannique : le nombre des attentes contradictoires des gens en matière de faune. En effet, il y a quelques années, vous pouviez dire aux entrepreneurs forestiers que vous aviez besoin de telle superficie d'habitat hivernal parce que vous aviez tant de chasseurs qui s'y rendaient. Ce temps est vraiment révolu! Vous avez aujourd'hui les partisans et les adversaires du piégeage, les partisans et les adversaires de la chasse, les guides, les antiguides, les groupes de défense des droits des animaux, les non-interventionnistes. Il y a, en Colombie-Britannique, une profusion de gens aux exigences différentes et bien souvent conflictuelles, qui s'attendent à ce que vous répondiez à leurs attentes. Nous avons effectué une enquête, il y a quelques années, pour savoir combien il y avait de groupes de défense de l'environnement dans la province et nous en avons répertoriés 202.

Nous disons en blague que si vous pouvez nommer une vallée ou une espèce animale de la Colombie-Britannique, nous vous fournirons l'adresse du groupe qui tente de la sauver. Le gestionnaire de la faune vit un dilemme de taille car il doit toujours lutter pour revenir à l'objectif premier de la politique de gestion intégrée. Encore une fois, comme je l'ai dit, il y a, à l'origine, l'absence d'une stratégie provinciale globale en matière d'utilisation des terres, d'une stratégie qui détermine des zones ou des utilisations prioritaires. Jusqu'à ce que la Colombie-Britannique -- ou toute autre province -- dispose d'une telle stratégie, la gestion intégrée ne nous mènera nulle part.

Il nous faut ce genre d'orientation politique en haut lieu. J'espère bien que l'une des choses que ces tables rondes nous permettront d'obtenir, c'est une reconnaissance de la nécessité de planifier ce type d'utilisation des terres. Je pense que beaucoup de gens croient encore, dans certains organismes chargés de la gestion des ressources, que la gestion intégrée et l'utilisation multiple signifient que tout le monde peut y trouver son compte sur chaque hectare de la province. Voilà un mythe dont il faut faire notre deuil!

Autre problème qui, selon moi, entrave une véritable gestion intégrée dans bien des organismes à travers le pays : les niveaux d'engagement variables. Nous passons 80 % de notre temps avec le personnel du ministère des Forêts et je peux dire ici publiquement que, en dépit des quelques bonnes querelles que nous avons eues avec lui, l'esprit de ce ministère a des années-lumière d'avance sur celui de certains autres organismes, dans sa perception des systèmes écologiques. Je pense que c'est parce que les biologistes et les experts-forestiers ont reçu une formation d'écologistes. Dans d'autres organismes, je ne pense pas que cette philosophie soit prédominante. Nous pouvons nous asseoir en compagnie du personnel du ministère des Forêts et être en désaccord sur l'attribution d'une parcelle de terre, mais nous serons tous d'accord sur les principes écologiques ou sur ce que la terre produira et ainsi de suite. Je crois que, lorsque vous essayez de réunir des gens autour d'une table pour discuter de gestion intégrée, l'un des principaux obstacles consiste à amener tout le monde au diapason de façon à n'avoir pas devant vous que des représentants d'anciens groupes traditionnels de clients se comportant comme il y a 30 ans.

Je m'intéresse à la gestion intégrée. Nous avons erré pendant longtemps. L'expression à la mode, à une certaine époque, était "gestion intégrée", puis ce fut "utilisations multiples" et c'est aujourd'hui "développement durable". Nous devons nous brancher et aller de l'avant.

Nous pourrons toujours avoir des espèces fauniques dans ce pays, mais la question est de savoir quelles espèces nous aurons. Nous n'avons pas tant de temps que cela devant nous pour prendre certaines décisions importantes à l'égard des principaux grands prédateurs. Nous pouvons probablement assurer les Canadiens que, si nous avons une influence sur l'exploitation forestière, où que ce soit au Canada, nous pouvons produire un grand nombre de cerfs de Virginie. Nous pouvons également produire des ratons laveurs et probablement une foule d'autres espèces sauvages. Ainsi, si tout ce qui nous intéresse c'est la faune, nous n'avons probablement pas de problème. Mais si ce qui nous intéresse c'est d'essayer de conserver la diversité des espèces pour laquelle ce pays est connu dans le monde -- les principaux prédateurs comme les ours bruns, les couguars, les loups, les ours noirs ou peu importe -- alors il nous faut vraiment bouger et prendre d'importantes décisions touchant le sort de ces animaux. Je pense que cela doit se faire avant le tournant de ce siècle!

La gestion intégrée fonctionne-t-elle?

J'espère que le développement durable aura un effet : donner aux gens engagés dans la gestion intégrée le coup de pied au derrière qui les fera s'asseoir, regarder ce qui se passe en Amérique du Nord et s'organiser pour établir un instrument pratique en vue de protéger la faune.

Est-ce que cela fonctionne? Je ne le sais pas. Nous y avons investi beaucoup de temps. En dépit de tout ce que l'on peut entendre et des problèmes rencontrés en Colombie-Britannique, nous avons connu des succès. Nous avons évalué les populations animales de façon aussi poussée que nous le pouvions à travers la province, et les perspectives actuelles sont vraiment bonnes chez nous. Nous croyons qu'il y a environ 12 000 ours bruns, dont la population est stable ou à la hausse. Nous pensons qu'il y a 3 000 couguars, dont la population augmente. Nous estimons à environ 8 000 sujets une population de loups en expansion. Nous dénombrons plus de wapitis dans la province que lors de la visite de David Thompson. Nos populations d'orignaux et de cerfs de Virginie augmentent. Nos espèces en danger de disparition sont, pensons-nous, en assez bonne voie de rétablissement au point que deux d'entre elles pourraient être rayées de la liste des espèces menacées de disparition au Canada. Je ne parle pas de ces succès seulement pour témoigner de l'efficacité de la gestion intégrée, car j'ai l'impression que huit hivers vraiment doux ont pu y être pour quelque chose.

Je pense qu'il faut examiner toute la gamme des facteurs concernés lorsque l'on s'interroge sur l'efficacité de la gestion intégrée. En Colombie-Britannique, nous sommes encore très optimistes mais, comme je l'ai déjà dit, tout le système a besoin d'un bon coup de pouce. J'espère que le développement durable et l'engagement du gouvernement dans ce domaine le lui donneront.

Groupe de discussion sur la gestion intégrée des terres publiques (4)

POINT DE VUE DE TERRE-NEUVE

Jim Inder
Sous-ministre adjoint
Service de la faune et des parcs
Ministère des Terres et de l'Environnement de Terre-Neuve

Les noms des participants ont pas mal changé depuis que le Comité du programme a commencé à planifier cette table ronde. Je ne sais pas si cela a une signification mais les seuls noms qui n'ont pas changé sont ceux des membres du groupe de discussion. On verra probablement un peu plus tard pourquoi ils n'ont pas voulu se désister!

Il n'est pas facile de prendre la parole après Jim Walker. Jim réussit à mémoriser une foule de chiffres et d'anecdotes sur la Colombie-Britannique. Personne ne met en doute les chiffres mais on se demande parfois si son répertoire ne date pas un peu. Si l'on y regarde d'assez près, on découvre que ce que Jim essaie de faire, en réalité, c'est d'escamoter le fait qu'il a beaucoup plus de problèmes en Colombie-Britannique que nous à Terre-Neuve!

Je me propose d'adopter une approche différente de celle de Jim Walker. Je présume que vous êtes tous au courant de nos bons points concernant la faune, ici à Terre-Neuve. Si vous ne l'êtes pas, nous veillerons simplement à vous remettre toutes les publications pertinentes qui vous mettront au courant de la situation chez nous.

Actuellement, Terre-Neuve ne dispose d'aucun système officiel de gestion intégrée des ressources. Cependant, nous avons en place deux mécanismes qui tentent de remédier à cette situation. Je vais vous résumer le mode de fonctionnement de ces deux mécanismes et vous préciser leurs points forts et leurs points faibles.

Comité interministériel sur l'utilisation des terres

Le premier est le Comité interministériel sur l'utilisation des terres (ILUC). Ce Comité est issu de l'ancien Comité sur les terres publiques, qui s'occupait uniquement du traitement des demandes relatives aux terres publiques. À la fin des années 70 et au début des années 80, les ministères gouvernementaux trouvaient de plus en plus difficile de composer avec la prolifération des lois et des règlements traitant des ressources.

Dans la directive du Cabinet qui a créé l'ILUC en 1983, tous les ministères gouvernementaux furent informés que "tous les règlements, lois, politiques, plans, etc. traitant de l'utilisation de terres publiques doivent être soumis à l'ILUC avant approbation et application. En outre, toutes les propositions reçues par le Comité doivent être approuvées par le Comité avant leur mise en oeuvre et, en cas de conflits insolubles, approuvées soit par le ministre responsable des Terres, soit par le Cabinet".

Le principe à la base du fonctionnement de l'ILUC prévoit que ce Comité doit tout mettre en oeuvre pour s'assurer que les politiques et les décisions du secteur

public concernant l'utilisation des terres et la gestion des ressources sont cohérentes et complémentaires.

Depuis l'approbation officielle du Comité en 1983, plus de 700 projets ont été examinés et approuvés. Un fort pourcentage d'entre eux (80 %) étaient reliés à l'exploitation forestière et surtout aux chemins d'accès en forêt et à la sylviculture. Moins de 1 % des demandes reliées à ces projets n'ont pu être traitées de façon satisfaisante par le Comité. Je pense que ce faible pourcentage témoigne de la volonté des membres du Comité de travailler à la recherche d'ententes acceptables de part et d'autre. Sans cette volonté, il serait difficile de régler les questions et les problèmes soumis.

Le Comité évolue sans cesse et s'adapte à la nouvelle technologie et aux priorités changeantes du gouvernement. Nous sommes persuadés que l'approche coopérative actuelle du règlement des différends donne des résultats beaucoup plus tangibles et plus durables qu'une approche plus autoritaire qui impose des décisions aux parties en cause.

Évaluation environnementale

L'évaluation environnementale est le deuxième mécanisme. Comme la plupart des provinces, nous avons une Loi sur l'évaluation environnementale qui a été adoptée en 1980. Comme les autres systèmes d'évaluation des incidences environnementales, la loi de Terre-Neuve traite du développement cas par cas et en fonction des conditions propres à chaque endroit. Bien que les politiques et les problèmes généraux relatifs à l'utilisation des terres entrent effectivement en ligne de compte, les considérations philosophiques plus larges, qui présentent le projet en question sous l'éclairage de ses incidences dans le contexte provincial et de l'utilisation globale qu'il fera des ressources, passent souvent au second rang après les problèmes particuliers du lieu.

La Loi stipule que tous les projets susceptibles d'avoir des incidences sur le milieu naturel, social ou économique doivent être soumis à l'examen avant que leur mise en oeuvre ne soit autorisée. Les projets entrant dans cette catégorie sont au départ étudiés par un Comité d'examen préalable des incidences environnementales, composé surtout de représentants des secteurs gouvernementaux de la gestion des ressources et des conditions sociales. On fournit également à la population l'occasion de se faire entendre sur ces projets. Après examen, l'auteur du projet peut être dispensé d'autres études ou tenu de procéder à une analyse plus approfondie des incidences sociales et environnementales pouvant découler du projet. Si une analyse plus approfondie est exigée, l'auteur du projet doit produire une description du milieu existant ainsi que des incidences probables, des mesures correctrices et des éventuelles incidences résiduelles.

Une fois l'analyse fournie, elle est examinée par un Comité d'évaluation des incidences environnementales (nommé pour chaque projet). En outre, le projet est examiné par tout citoyen qui a préalablement exprimé son intérêt pour la question.

Je n'irai pas plus loin dans la description détaillée de ce processus. Je suis certain que ses étapes sont semblables à celles des processus analogues en vigueur dans d'autres provinces et territoires canadiens. Si quelqu'un s'intéresse à la législation de Terre-Neuve et à ses règlements d'application, qu'il me le dise après la séance et je lui fournirai toute l'information nécessaire.

Points forts et points faibles de l'ILUC

J'aimerais maintenant commenter les points forts et les points faibles de chacun des deux systèmes, surtout du point de vue de la gestion de la faune. Le principal atout du Comité interministériel sur l'utilisation des terres réside probablement dans le fait que c'est un moyen officiel pour suivre la situation gouvernementale en matière de développement dans la province. Nous nous considérons souvent comme une petite province, ce qui est le cas. Nous avons tous nos petites préoccupations et nous sommes tous très occupés. Si nous n'avions pas ce Comité, nous négligerions une foule de choses. C'est probablement le principal mérite de l'ILUC.

Tableau 1. Points forts et points faibles du Comité interministériel sur l'utilisation des terres

Points forts	Points faibles
1. Permettre l'examen de la situation gouvernementale en matière de développement dans d'autres ministères (un seul avantage, mais il ne faut pas le sous-estimer).	1. Rien n'a été prévu pour faire participer la population. 2. Le Comité n'est doté d'aucun mécanisme de résolution des conflits. 3. Ne rend aucune surveillance obligatoire. 4. Ne s'occupe que des activités gouvernementales. 5. Ne s'occupe que des terres publiques, d'où un problème qui n'est cependant pas aussi grave que dans la plupart des autres provinces.

Comme on peut s'y attendre dans un processus d'examen critique comme celui-ci, on dénombre un plus grand nombre de points faibles que de points forts. L'un des grands inconvénients, c'est que rien n'est prévu pour faire participer la population. Il ne faut pas oublier que ce Comité est un comité interministériel. Il examine uniquement les projets gouvernementaux concernant les terres publiques. Il faut aussi ajouter que le Comité est dépourvu d'un mécanisme de résolution des conflits. Pour régler un différend, on doit s'adresser d'abord au Ministre, puis au Cabinet. Aucune disposition n'exige l'exercice d'une surveillance après le début des travaux d'aménagement. Le Comité est chargé uniquement d'examiner les opérations gouvernementales. Ce qui se passe chez nous ressemble un peu à ce que décrivait Jim Walker et à la situation en Colombie-Britannique : la plupart des opérations gouvernementales ont tendance à se rapporter à l'exploitation forestière, ce qui n'est pas difficile à comprendre, je suppose, vu la place importante de l'exploitation forestière dans l'économie de notre province et vu les incidences de l'exploitation forestière sur la faune, l'environnement fournissant

l'habitat de nos principales espèces fauniques. Il ne faut pas oublier non plus que le Comité s'occupe uniquement des terres publiques. Certes, nous n'avons pas 94 % de nos terres qui sont gérées par l'État, mais nous en avons un fort pourcentage, environ 75 %, ce qui laisse une superficie assez considérable hors du champ d'action de ce Comité.

Ce processus comporte évidemment certaines faiblesses, mais elles sont en grande partie compensées par la volonté manifeste des membres du Comité d'en venir à un consensus. J'ai déjà dit que seulement 1 % des projets examinés par le Comité avaient dû être acheminés en haut lieu.

Points fort et points faibles de l'évaluation environnementale

Le deuxième processus, celui de l'évaluation environnementale, tend à compléter fort bien l'action du Comité interministériel sur l'utilisation des terres. En effet, bien des points correspondant aux faiblesses du Comité sont les points forts du processus d'évaluation environnementale. Par exemple, l'un des avantages de ce processus est qu'il porte aussi sur les projets de développement du secteur privé et non pas seulement sur les projets de développement des organismes gouvernementaux. Le gros du travail semble se rapporter à des projets de développement privés. Beaucoup de nos problèmes sont résolus, comme je l'ai déjà dit, par le Comité interministériel sur l'utilisation des terres.

Tableau 2. Points forts et points faibles de l'évaluation environnementale

Points forts	Points faibles
1. Concerne les projets de développement privés aussi bien que les projets de développement gouvernementaux.	1. Le Ministre peut accorder des exemptions et les lignes directrices sont vagues.
2. Permet la participation de la population.	2. Les préoccupations environnementales n'entrent pas en ligne de compte pour déterminer si un projet doit être exécuté ou non. On considère seulement les mesures correctrices des incidences sur l'environnement.
3. Prévoit l'exercice d'une surveillance.	3. Les aspects économiques de la situation l'emportent souvent sur les préoccupations environnementales, p. ex. le coût de déplacement d'une ligne de transport d'électricité.

Comme dans la plupart de ces types de lois concernant les évaluations, il y a également une disposition qui prévoit la participation de la population. J'ai noté un changement, au cours des quelques années où je me suis occupé de la faune ici à Terre-Neuve et dans l'est du Canada, dans l'attitude du Terre-Neuvien moyen.

Il y a quelques années, nous n'avions pas vraiment l'habitude de dénoncer ce qui ne nous convenait pas. Nous laissions cela aux grandes provinces, comme la Colombie-Britannique, ou aux grands centres, comme le centre-ville de Toronto, qui semblaient assez bruyants à défaut peut-être d'être efficaces pour dénoncer certaines mauvaises habitudes que nous avons tous. Nous nous intéressons beaucoup plus à ce que pense la population en général et à ce que font les organismes ici, à Terre-Neuve. En outre, ce mécanisme est doté d'une disposition prévoyant l'exercice d'une surveillance. Plusieurs projets sont en cours dans la province et nous en assurons la surveillance de concert avec les promoteurs respectifs.

Cependant, même l'évaluation environnementale présente certaines lacunes. L'un des problèmes qui nous préoccupent, nous les simples sans-grades dans la hiérarchie décisionnelle reliée à la faune, c'est la question des exemptions que les politiciens et le Ministre peuvent accorder en vertu de la Loi sur l'évaluation environnementale. Les lignes directrices actuelles sont un peu vagues, nous l'avons bien sûr déjà signalé, et permettent à certaines personnes d'aller parfois un peu vite en affaires. C'est ainsi que des projets sont mis en oeuvre peut-être un peu plus vite et avec un peu moins de précautions que nous l'aurions espéré.

En outre, dans le processus d'évaluation, on constate souvent que les préoccupations d'ordre environnemental ne sont pas un facteur qui déterminera si le projet sera ou non autorisé. Dans le cadre de ce processus, nous nous préoccupons uniquement des mesures destinées à corriger ou à atténuer les incidences des projets sur l'environnement. Je pense que ce fait est lié au premier inconvénient de ce mécanisme : le projet finira par être approuvé et nous y apporterons donc des correctifs afin d'apaiser les gens qui y sont opposés. L'une des choses que j'ai remarquées très tôt, c'est le fait que, chaque fois que vous discutez d'évaluation environnementale avec un promoteur -- qu'il s'agisse d'exploitation forestière, minière ou hydro-électrique -- il a tendance à croire que toute considération d'ordre économique l'emporte automatiquement sur les considérations d'ordre environnemental. Je me souviens d'avoir vécu ce genre de situation au début des années 70 : nous parlions pour la première fois de faire passer une ligne hydro-électrique de Churchill Falls (au Labrador) jusque dans l'île, projet d'envergure très coûteux. Chaque fois que nous avons voulu faire déplacer une ligne pour éviter une région particulièrement vulnérable pour la faune ou pour tout autre facteur d'ordre environnemental, le promoteur a toujours parlé du coût de son déplacement.

Points faibles communs

Les deux mécanismes ont en commun certaines lacunes. La plus évidente : les deux sont des processus de nature réactive. Il n'existe pas, dans la province, de processus de type proactif que l'on puisse appliquer à la gestion intégrée des terres. Comme je le dis souvent, le matériel de terrassement est parfois à l'oeuvre avant que l'un ou l'autre des deux mécanismes ait été déclenché!

L'un de nos principaux problèmes, c'est qu'aucun des deux processus ne couvre toutes les situations ayant des incidences néfastes sur l'environnement. Un bon exemple : la prolifération des véhicules tous terrains (VTT). Quelqu'un a dit que l'on comptait 1,8 personne par voiture. Ici, dans la province, il doit y avoir quelques VTT de types divers par voiture et les gaz d'échappement ne sont pas notre seul souci. Il y a celui de la prospection minière qui déborde un peu l'image que nous en avons généralement, celle du géologue qui se promène avec un drôle de petit marteau et sonde le roc. Nous notons beaucoup d'activités de

développement et de prospection minière en vue d'une exploitation imminente. Ces activités ne peuvent être soumises au processus d'évaluation des incidences environnementales avant que l'exploitation ne soit amorcée; il y a donc là une sorte de vaste échappatoire. Les chemins d'accès constituent aussi un problème : nous en avons un grand nombre dans la province, ce qui nous cause un problème permanent, car même après que les travaux d'exploitation ont pris fin, ces chemins subsistent. Nous ne sommes pas parvenus à trouver des méthodes convenables nous permettant d'exercer un contrôle sur l'utilisation de ces chemins. Ils causent des problèmes non seulement à nous, c'est-à-dire au Service de la faune, mais aussi à l'exploitant ou aux gens qui se servent des chemins de l'hydro ou des chemins d'accès en forêt. Ces problèmes sont, par exemple, des feux de forêt qui commencent dans les régions éloignées.

Autres secteurs préoccupants

J'ai déjà dit que les terres publiques constituaient 75 % du territoire de Terre-Neuve, ce qui a fait croire à la population provinciale, et probablement à d'autres, que nous n'avons en réalité pas à nous inquiéter au même degré que, disons, les provinces maritimes ou le sud de l'Ontario, car nous avons beaucoup d'espace. Ce n'est pas tout à fait exact. En dépit du fait que les terres publiques couvrent 75 % du territoire, la majeure partie font l'objet de concessions d'exploitation forestière généralement accordées à l'industrie des pâtes et papiers. Ces étendues sont la plupart du temps les meilleures zones forestières de la province; les concessions minières couvrent aussi une partie importante du territoire, mais moins grande. Les terres publiques qui restent et que nous pouvons jusqu'à un certain point utiliser sont donc beaucoup plus réduites qu'il ne le semble au premier abord.

En outre, la Loi sur les terres publiques, qui régit beaucoup d'activités exercées sur les terres publiques de la province, a une portée très limitée, car elle est dépourvue de règlements d'application. La Loi est interprétée dans le cadre de politiques et de lignes directrices. Ceux d'entre nous qui travaillent au gouvernement, peu importe le niveau, savent que des politiques et des lignes directrices, ça se change très facilement, d'une manière très pratique et souvent expéditive.

Nous avons un autre problème à Terre-Neuve : nous ne sommes probablement pas aussi avancés dans nos plans et notre planification en général que la plupart des autres provinces plus grandes du Canada. Chaque organisme de gestion des ressources semble fonctionner suivant différentes "unités" de gestion. Nous avons 49 ou 50 zones de gestion de l'orignal dans la province. Nous avons 8 ou 10 zones différentes pour le caribou, qui sont gérées très intensivement. Ces zones sont complètement dissociées des autres unités utilisées ailleurs pour la gestion d'autres ressources. Lorsque nous commençons ou envisageons une évaluation dans le cadre du Comité interministériel sur l'utilisation des terres, il est souvent très difficile de comparer les données de recherche que nous avons, ainsi que les données que nous aimerions recueillir à l'avenir, avec les données des autres organismes de gestion pour la zone en question. Ce fait saute aux yeux lorsque l'on se penche sur tout plan de développement. Les données de recherche nécessaires sont généralement recueillies sans tenir compte du projet de développement particulier ou des autres organismes de gestion des ressources, ce qui complique les comparaisons et entraîne des incohérences dans les solutions de rechange proposées à nos dirigeants politiques. J'ai toujours dit que nous (le Service de la faune) avions un problème de plus que les autres organismes de gestion des

ressources : nos ressources sont mobiles et leur vie est généralement très secrète. Il est beaucoup plus facile de compter des arbres ou même de définir des zones d'exploitation minière que de recenser la faune.

Nécessité d'une gestion intégrée de l'utilisation des terres

D'après moi, tout ceci met en relief la nécessité d'un engagement plus méthodique envers la gestion intégrée de l'utilisation des terres à Terre-Neuve. Au cours de la dernière année, nous avons pris des mesures concrètes en ce sens.

En février 1988, nous avons organisé un atelier sur la planification intégrée des ressources. Il s'agissait d'un exercice de règlement d'un conflit : on a procédé à une négociation simulée concernant le bassin hydrographique de la rivière Lloyds, dans le centre de la province. J'ai participé à cet exercice. Bien que nous ayions tous, en général, reconnu n'avoir pas vraiment accompli grand chose, l'exercice nous a ouvert les yeux et a débouché sur la tenue d'un autre atelier. En mai 1989, a eu lieu un deuxième atelier qui a été beaucoup mieux accueilli et mieux organisé. Bien que n'ayant pas assisté à la majorité des séances, de l'avis général le deuxième atelier a été beaucoup plus productif que le premier.

L'une des principales conclusions qui s'est dégagée du deuxième atelier, c'est la recommandation visant à demander à nos hommes politiques la permission de s'impliquer d'une manière plus officielle dans le processus de planification intégrée des terres. Nous en sommes presque là. Nous n'avons pas encore obtenu de décision à ce sujet, mais le message m'apparaît clair, ainsi qu'à d'autres personnes oeuvrant dans le domaine de la faune. Nous devons et nous allons nous impliquer plus à fond dans le processus de gestion intégrée des terres. Lorsque notre nouvelle politique sera en place, je pense que l'avenir de la gestion intégrée des terres semblera plus brillant à Terre-Neuve et au Labrador.

Groupe de discussion sur la gestion intégrée des terres publiques (5)

POINT DE VUE DE LA SASKATCHEWAN

L'honorable Colin Maxwell
Ministre des Parcs, des Loisirs et de la Culture de la Saskatchewan

Ce n'est pas sans une certaine appréhension que j'ai accepté de prendre la parole cet après-midi. D'une part, je n'ai guère eu le temps de me préparer et, d'autre part, je m'adresse à un public de professionnels qui connaissent les dossiers beaucoup mieux que moi. Étant donné votre formation spécialisée, vous comprenez les programmes mis en oeuvre dans tout le pays mieux que moi, qui ai une multitude d'autres choses à faire. Je me contenterai donc de présenter quelques observations d'ordre général dans une perspective politique ou gouvernementale.

L'une des raisons qui me font apprécier ce type particulier de conférence, c'est la possibilité de prendre en quelque sorte le pouls de l'actualité faunique, de savoir ce qui se passe partout au pays, et surtout au sein des organismes non gouvernementaux (ONG). Mes fonctionnaires parlent à d'autres fonctionnaires, mes adjoints politiques, ceux qui oeuvrent dans l'ombre, parlent à d'autres adjoints politiques. Nous ne parlons pas toujours de la même façon aux ONG. J'ai la chance d'être considéré par les ONG comme un interlocuteur raisonnablement accessible, parce que nous collaborons, en Saskatchewan, à de nombreux programmes qui, me semble-t-il, vont dans le sens de la gestion intégrée des ressources. J'en dirai un mot un peu plus tard.

Donc, si j'aime participer à ces conférences, c'est pour rencontrer, côtoyer, écouter des gens et, si possible, répondre à des questions sur ce que nous faisons dans notre province. Je n'avais certainement pas l'intention de prendre part à ce débat, ni de m'imposer à vous d'une façon ou d'une autre, ou encore d'étaler mes opinions cet après-midi. Bon nombre d'entre vous, qui ont pris part à d'autres rencontres, comme le Colloque de Québec ou la Conférence nationale de Canards Illimités à Winnipeg, m'ont déjà entendu et connaissent probablement ma position sur la plupart des sujets. Je n'ai jamais de mal à prendre position!

À propos de bureaucratie, les gouvernements changent, les élus se succèdent et de nouvelles personnalités politiques entrent en scène avec de nouvelles idées. À Terre-Neuve, par exemple, il y a eu une valse des portefeuilles et un transfert de responsabilités d'un ministère à l'autre. Entendons-nous, cela n'est pas particulier à Terre-Neuve. Cela se passe d'un bout à l'autre du pays dès qu'il y a un changement de gouvernement, et même parfois simplement un changement de ministres. En Saskatchewan, je crois que nous avons eu sept réorganisations depuis 1982. Et le résultat de ces réorganisations, c'est un ministère disparate comme celui que je dirige.

En fait, je suis quand même assez chanceux dans la mesure où la structure qui a été établie me convient parfaitement. J'aime ce que je fais. J'ai plus de plaisir que tous mes autres collègues ministres. Mais le jour où je n'aurai plus de plaisir, je m'en irai, parce que le salaire n'en vaut pas la peine -- je suis même moins bien payé que mon sous-ministre. Tout compte fait, c'est quand même bien agréable de faire partie du gouvernement, de s'occuper des dossiers qui sont traités par son ministère et d'être en contact avec les gens qui sont nos interlocuteurs. Voilà, je suis donc heureux d'être parmi vous et d'apporter ma modeste contribution.

Je tiens le coup depuis déjà pas mal de temps. En fait, je suis le plus ancien des ministres des Forêts ou de la Faune de toutes les provinces. En Saskatchewan, il va y avoir des changements énormes dans les semaines qui viennent. Je ne sais pas exactement quel rôle je vais y jouer. Je sais seulement que nous avons quelques problèmes politiques assez graves à régler. Le premier ministre de la province va devoir prendre des décisions difficiles dans les quatre prochaines semaines. Je vais peut-être bientôt cesser d'être le plus ancien ministre des Forêts et de la Faune en exercice.

Les sondages et l'environnement

Quelqu'un a parlé aujourd'hui de sondages. Ne sous-estimez jamais l'usage que font les politiciens des sondages, ni l'attention qu'ils leur accordent. John Diefenbaker a déclaré un jour : "La seule attention que méritent les sondages est celle que les chiens leur accordent." À Terre-Neuve, le dernier gouvernement avait, selon les sondages, 20 points d'avance avant les élections et il a été battu. Alors, à quoi servent les sondages? Voyez-vous, cela dépend des circonstances. Lors des élections de 1982, par exemple, nous avions 10 points de retard, et pourtant nous avons récolté 56 % des votes et raflé 56 sièges contre huit. Lors du déclenchement de l'élection, nous avions 10 points de retard mais nous remontions la pente, alors que nos adversaires baissaient dans les sondages, très vite, et dès la première semaine les courbes se croisaient. Les sondages ont donc leur place et ils sont assez exacts.

Mais, me direz-vous, pourquoi aborder ce sujet? Pour le moment, en Saskatchewan, le sujet numéro un dans les sondages est l'économie. Le deuxième est l'agriculture. Peu importe que certaines années soient des années d'abondance. L'agriculture est sacrée dans notre province. Même en pleine période de prospérité économique, l'agriculture demeure une grande question, parce qu'il y a eu trop de pluie, ou pas assez, ou trop de vent, ou que le printemps a été trop précoce, ou que n'avons pas eu assez de ruissellement, ou que les canards ont mangé les récoltes, ou que sais-je encore? L'agriculture est toujours en vedette. L'environnement arrive en troisième place. Son importance est facile à démontrer : la santé, qui est l'autre vache sacrée en Saskatchewan, arrive seulement en sixième position dans les sondages. Je fais confiance aux sondages. Je crois en leur valeur parce que je rencontre des groupes de toutes sortes et que les questions et les problèmes d'environnement sont inévitablement soulevés presque à chaque réunion.

Faut-il se fier aux sondages? En Saskatchewan, le déficit n'est même pas évoqué. Les sondages reflètent souvent les intérêts des groupes de pression. Si vous demandez à la Fédération de la faune de la Saskatchewan quel est le problème principal dans la province, on vous répondra que c'est l'habitat -- qui est crucial pour la faune. Si vous posez la même question aux banquiers et aux grands industriels, ils vous diront que c'est le déficit -- il faut le juguler, sinon c'est la ruine. Si vous parlez au grand public, vous obtiendrez une réponse beaucoup plus réaliste, quelque chose que vous pourrez mettre en corrélation, interpréter et utiliser. Ce matin, quelqu'un a demandé au conférencier invité : "Comment pouvez-vous savoir si le gouvernement va tenir compte des résultats de la Table ronde sur l'environnement?" (À propos, je siège à la table ronde en Saskatchewan.) Vous le savez car les citoyens se manifestent : "Il est temps que vous, les élus, vous vous occupiez sérieusement de l'environnement, sinon vous risquez de vous retrouver en deuxième ou en troisième position aux prochaines élections". Pour le moment, tous les partis politiques sautent sur l'environne-

ment pour en faire leur cheval de bataille et déclarent : "C'est nous qui allons nous occuper sérieusement des questions environnementales". Je ne voudrais pas me montrer partisan mais, en Saskatchewan par exemple, l'Opposition pose des questions et nous lui répondons : "Tout ce que vous avez réussi à faire, c'est de parler de l'environnement. Vous n'avez jamais rien fait dans ce domaine. Vous avez été au pouvoir pendant 44 ans et vous ne vous en êtes jamais préoccupés". Ce sont les règles du jeu. Nous savons bien que si nous n'y travaillons pas sérieusement, si nous n'attaquons pas les dossiers, les citoyens nous feront clairement connaître leur point de vue aux prochaines élections -- quel que soit l'état de l'économie et la situation de l'agriculture.

J'espère avoir pu, dans une certaine mesure, expliquer la façon dont nous considérons les questions environnementales en Saskatchewan. On a dit dans la province que j'étais contre le développement. Je ne suis pas contre le développement, mais je ne suis pas pour un développement à n'importe quel prix. Si quelqu'un veut faire du tapage autour de Rafferty, cela ne me dérange pas, parce que la demande de permis présentait toutes les mesures d'atténuation prévues, notamment dans le domaine de la faune, de la sauvagine, des pêches, parce que c'est mon ministère. Nous avons insisté pour faire entrer tous ces aspects dans le dossier. Je ne suis donc pas contre le développement, et si vous croyez que je le suis, toutes mes excuses.

L'environnement et l'économie

On a aussi dit aujourd'hui que l'environnement et l'économie sont indissociables. C'est bien mon avis et je m'en explique. En Saskatchewan, l'agriculture est le pilier de l'économie. Elle représente 17 % de notre produit brut. Pourtant, mon ministère joue un rôle plus grand dans l'économie que l'agriculture. Je ne devrais pas dire des choses pareilles, parce que je risque de blesser 60 000 agriculteurs, et que je représente une circonscription rurale. Ce n'est pas facile d'être le pilier de l'économie quand on a subi cinq années de sécheresse, que les prix sont bas, qu'on ne peut pas vendre la potasse, quand l'agriculture a rapporté l'an dernier 450 millions $ à la province, mais que ce montant, jusqu'au dernier sou, représentait des subventions. Vous parlez d'un pilier! Mais nous ne pouvons pas la laisser crouler, c'est certain, alors nous la subventionnons. Nous la soutenons parce que, d'une manière très réelle, dans les Prairies et en Saskatchewan tout particulièrement, elle maintient en vie nos communautés rurales. Nous ne pouvons pas la laisser mourir!

Structure du ministère des Parcs, des Loisirs et de la Culture

Je n'ai fait que mettre les choses en perspective. Ces dernières années, mon Ministère a rapporté 1,2 milliard $ par an à l'économie de la province. J'en suis fier, parce que cela s'inscrit dans notre politique de diversification économique. Comment faisons-nous? Quelles mesures concrètes prenons-nous? Mon ministère était, jusqu'aux dernières élections, le ministère des Parcs et des Ressources naturelles. Mais le ministre de la Culture et des Loisirs a perdu son siège, et le premier ministre m'a téléphoné pour me dire : "Je te donne Culture et Loisirs". J'ai pensé que j'allais prendre ce portefeuille en plus du mien, qu'il y aurait bientôt un remaniement ministériel, et que le premier ministre confierait ce poste à un des novices. Pas du tout. Il m'appela pour me dire : "Je combine les deux portefeuilles; tu t'en occupes et tu fais marcher tout ça". C'est ce que nous faisons.

Voici donc où nous en sommes. Dans la division des Ressources, nous avons 101 parcs régionaux et 31 parcs provinciaux. En Saskatchewan, il ne s'agit pas de terrains de camping, mais de vrais parcs, avec des piscines, des terrains de golf, etc. Nous avons aussi les Pêches, la Faune, les Terres et les Forêts. Nous possédons environ 6 millions d'hectares de forêts commerciales en Saskatchewan -- c'est pour nous un secteur de premier plan. Par ailleurs, j'ai la Culture, le Multiculturalisme, le Patrimoine, les Loisirs et le Sport amateur. J'ai aussi les quatre musées du développement de l'Ouest. Je m'occupe des loteries (qui soutiennent beaucoup d'autres programmes conçus et réalisés en Saskatchewan), de l'Hôtel du gouvernement, du Centre des arts et de quelques autres babioles, notamment d'une société d'État.

Gestion intégrée des ressources

J'ai parlé des Terres. Plus de la moitié des terres de la province appartiennent à l'État et mon ministère gère environ 36 millions d'hectares. C'est là que nous pouvons commencer à parler de gestion intégrée des ressources. Je n'ai pas à consulter le ministre des Forêts sur un projet qui concerne les forêts commerciales; il me suffit d'en parler à mon sous-ministre. Je n'ai pas besoin d'aller au ministère de la Culture et des Loisirs demander au directeur du Patrimoine l'autorisation de réaliser une étude dans une région de la province où se trouvent des vestiges de tipis, etc. Je n'ai qu'à lui demander de rencontrer le directeur de la Faune et celui des Terres, et leur dire : "Nous avons un projet en cours à tel endroit, trouvez une solution au problème et revenez me voir", parce que les archéologues et les paléontologues travaillent aussi pour mon ministère. Je suis dans une position tout à fait particulière par rapport à mes homologues des autres provinces. Dans la plupart des cas, j'ai pour interlocuteurs quatre ou cinq ministres par province.

Les sociétés minières ne relèvent pas de moi en Saskatchewan, mais elles doivent passer par mon ministère puisque je dois signer tous les baux de surface dans la province, au nord comme au sud. Voyez le parc national des Prairies -- je l'ai fait passer en deuxième lecture à l'Assemblée législative la semaine dernière et j'espère que le projet de loi va être adopté au Comité et recevoir la sanction royale avant la Semaine des parcs, cet été, ce qui nous permettrait de procéder à son ouverture officielle à cette occasion. L'effort a été long, mais il en valait la peine. Les dunes de sable de l'Athabasca, dans le nord de la Saskatchewan, seront déclarées réserve de prairies-bois pendant la Semaine des parcs et, si je peux obtenir que mon collègue de l'Environnement secoue un peu ses collaborateurs, nous en ferons aussi une réserve écologique, ce qui assurera à la région une très bonne protection. Cela ne signifie pas pour autant que toute exploration sera interdite, mais que toute activité menée dans la région devra être compatible avec ce qui existe à l'heure actuelle, parce que nous signons les baux de surface avec toutes les sociétés.

Maintenant que vous connaissez le décor, avec les Forêts, les Pêches, les Terres, la Faune et le Patrimoine sous ma responsabilité, vous comprenez qu'il est plus facile, en Saskatchewan, d'intégrer la gestion des terres et des ressources et de planifier la valorisation de tout ce qui existe dans ces secteurs. À propos, notre ministère comptait l'an dernier 4 500 employés.

Interactions entre les ministères

La seule chose qui nous manque, c'est le Tourisme. C'est un secteur qui cadrerait très bien avec notre mandat. Tout ce que font les gens qui travaillent dans ce domaine, c'est la promotion des zones qui relèvent de nous -- et ils ne le font pas toujours très bien. Nous parlions d'un projet de développement dans le nord de la Saskatchewan. Lorsque le dossier est arrivé devant le Cabinet, il s'agissait de vendre 100 parcelles pour construire des chalets au bord du lac l'Orange. C'était la première fois que j'entendais parler de cette affaire. J'ai dit non, il n'est pas question de céder des terres pour un projet comme celui-là qui risque de nuire à la pêche dans le lac. Ils n'avaient pas pensé à la pêche. Les gens du ministère du Tourisme voulaient juste amener des vacanciers dans le coin pour qu'ils y dépensent un peu d'argent. Ils n'avaient même pas pensé à l'impact que cela pourrait avoir sur la pêche commerciale et sportive dans le lac. Vous voyez qu'à l'occasion nous devons affronter d'autres ministères.

Dans le domaine de la Faune, je dois traiter avec le ministère de l'Agriculture, celui du Tourisme et celui de l'Énergie et des Mines. J'ai aussi affaire au ministère du Développement rural, à la Société des eaux, au ministère de l'Environnement, aux Affaires urbaines -- parce qu'ils administrent des parcelles de terre autour de petites villes du nord de la province, qu'ils vont maintenant me céder, en plus des quatre grands parcs urbains comme celui de Regina -- et au ministère de la Justice, à qui nous devons nous adresser pour faire adopter nos règlements. En fin de compte, nous devons affronter plusieurs autres ministères, dont celui du Tourisme. Nous n'aurions plus à nous battre si nous pouvions chapeauter ce ministère-là, et si nous pouvions y ajouter l'Environnement, cela réglerait le problème. Je pourrais réunir tous les directeurs dans la même pièce et leur dire : "Vous reviendrez me voir quand vous aurez trouvé une solution à ce problème". La seule difficulté de cette approche c'est, bien sûr, qu'il n'y a pas d'équilibrage des pouvoirs quand tout relève du même bureau. Je suis convaincu que l'équilibrage des pouvoirs est nécessaire.

Réglementation

En Saskatchewan, le ministère de l'Environnement est un organisme de réglementation. Nous avons nous aussi la même fonction que le ministère de l'Environnement, ce qui nous aide considérablement en matière d'intégration. J'ai environ 200 agents de conservation dans la province, mais qui ne sont pas répartis entre la faune, les pêches, les forêts, les parcs, les terres et la réglementation. Ils sont tous responsables de chacun de ces aspects. Cela fait une différence énorme! Chaque agent est chargé de délivrer des permis pour les parcs et des permis d'exploitation forestière, de faire respecter les règlements en matière de pêche et de faune, et d'une foule d'autres choses; chacun d'entre eux relève d'un directeur régional. Nous avons huit régions dans la province et le directeur régional relève tout droit du chef des Opérations, c'est-à-dire directement du sous-ministre. Nous avons donc une emprise directe sur la situation réelle des ressources, ce qui fait qu'il est plus facile de promouvoir un programme de gestion intégrée en Saskatchewan.

Loi sur la protection des habitats fauniques fragiles

Le sud de la Saskatchewan est l'une des régions agricoles les plus fortement développées au monde. J'ai déjà évoqué l'importance de l'agriculture dans

l'économie de la province. C'est aussi une région qui englobe une vaste superficie de terres publiques et qui joue un rôle important pour les ongulés -- il y en a plusieurs espèces dans cette partie de la province. C'est pour cette raison que nous avons adopté la Loi sur la protection des habitats fauniques fragiles (Critical Wildlife Habitat Protection Act). Il existe tout près de 800 000 hectares de terres qui ne peuvent être touchées ou vendues, et dont la vocation ne peut être modifiée sans mon autorisation. Le Ministre peut modifier cette vocation, mais il ne s'y risque pas souvent parce que les 35 000 membres de la Fédération de la faune examinent de près la moindre modification, qui paraît d'ailleurs dans la Gazette de la Saskatchewan. Si une décision leur déplaît, j'en entends parler. Les changements ne se font donc pas à la légère. Ce n'est qu'une échappatoire pour le cas où des circonstances atténuantes imprévisibles surgiraient à l'avenir. Nous devons revenir devant l'Assemblée et faire adopter une loi pour toute terre que nous voulons soustraire à la Loi sur la protection des habitats fauniques fragiles. Le projet doit également être débattu à l'Assemblée. Nous veillons à favoriser la prospérité de la faune, sans pour autant fermer la porte à d'autres utilisations compatibles de la région, comme le pâturage.

Plan nord-américain de gestion de la sauvagine

Le meilleur exemple de ce que nous faisons en Saskatchewan est peut-être le Plan nord-américain de gestion de la sauvagine. Il est évident que nos partenaires sont nombreux, mais j'aime à penser que nous en sommes le fer de lance. Nous avons été les premiers à signer le programme et nous y avons investi de l'argent. Mon directeur de la Faune, Dennis Sherratt, y travaille actuellement à plein temps. La première étape, réalisée aux lacs Quill, a donné de très bons résultats. C'est un partenariat -- gouvernement fédéral et provincial, administrations municipales et régionales, groupes écologistes, cercles locaux de la Fédération de la faune. L'ampleur du projet exige la coordination des efforts de tous ces groupes -- mon ministère, le ministère de l'Agriculture de la Saskatchewan, le ministère du Développement rural, l'Administration du rétablissement agricole des Prairies, le Service canadien de la faune, Canards Illimités, la Fédération de la faune de la Saskatchewan, Habitat faunique Canada, la Société d'histoire naturelle de la Saskatchewan (je suis membre de la plupart de ces organismes, et je l'étais d'ailleurs bien avant d'avoir ce poste). Tous travaillent ensemble dans un esprit de collaboration. Il est très impressionnant de voir des groupes comme ceux-là, qui ont un objectif commun mais généralement des méthodes différentes pour l'atteindre, travailler ensemble et coopérer, et de les voir avancer sans heurts, même si les progrès sont lents.

Comme vous le savez, le Plan est un programme de protection et de mise en valeur des terres humides. Il ne pourra cependant aboutir que si nous réussissons à convaincre les agriculteurs concernés qu'ils ont quelque chose à en tirer. Depuis des années, nous les avons non seulement autorisés, mais encouragés, à certains moments financièrement difficiles, à tirer parti de la moindre parcelle de terre. Ils ont donc défriché tout le sud de la province et détruit une bonne partie de ce qu'on appelle la prairie-bois. Ils ont asséché les marécages; pire encore, ils ont brûlé tout le terrain autour des marécages et il n'y a plus de couvert pour les oiseaux nicheurs. Et non seulement le couvert manque mais, à cause de la sécheresse que nous connaissons depuis cinq ans, nous avons des canards de trois ans qui en sont encore à apprendre à nager.

Nous devons donc convaincre les agriculteurs qu'ils ont quelque chose à tirer de ce programme. Nous arriverons à une situation où tout le monde sera gagnant,

l'écologie et la faune d'un côté, les agriculteurs de l'autre. C'est en partie par les mesures d'atténuation que nous pourrons y parvenir. Essayez de convaincre un agriculteur de la valeur du programme, alors que c'est l'automne, que sa récolte vient d'être fauchée et que 5 000 canards sont installés dans son champ! Avez-vous déjà entendu 5 000 canards en train de dévorer une récolte? Le vacarme est impressionnant, sans parler du spectacle. Nous avons fait toutes sortes de choses avec les écologistes du coin, qui nous aident à convaincre les agriculteurs de l'intérêt du programme. Dans l'ensemble, les populations sont en baisse de 25 à 33 % par rapport à leur niveau d'il y a quelques années. Le noeud du programme vise à les ramener à ce niveau antérieur, tout en convaincant les agriculteurs que les mesures de conservation du sol et de l'eau sont, pour eux, de bons exemples de gestion intégrée des ressources.

La Société des eaux

Il existe en Saskatchewan une Société des eaux (Water Corporation). Elle est née à la suite d'un sondage de la firme Decima, dont les résultats ont indiqué que, pour plus de 80 % de la population, l'eau va être le plus grand problème de l'an 2000. Ce n'était pas vraiment une surprise pour nous. Nous avions commandé le sondage parce que nous avions entendu pas mal de grogne au sujet de l'eau, que nous entrions dans un cycle de sécheresse, etc. La question était assez importante pour nous amener à créer dans la province une société d'État, la Water Corporation, qui est étroitement liée à tous les projets relatifs à l'eau qui sont mis en oeuvre dans la province. Nous avons en vue certains projets particulièrement intéressants -- nous allons avoir un petit bijou à Thunder Creek.

Le Programme des marais du patrimoine

Sans vouloir passer en revue tous nos programmes, j'aimerais vous donner des exemples de gestion intégrée des ressources. Le Programme des marais du patrimoine (Heritage Marsh Program) fait partie du Plan nord-américain de gestion de la sauvagine; y participent notre ministère, Canards Illimités, la Fédération de la faune, la Société d'histoire naturelle et Habitat faunique Canada. Il marche et c'est quelque chose de très intéressant.

Le Projet des cuvettes des Prairies

Nous parlons de développement durable. Nous aidons les agriculteurs à mieux utiliser leurs terres tout en agissant pour le bien des populations de sauvagine. Le Projet des cuvettes des Prairies (Prairie Pothole Project) était une affaire formidable. Les municipalités rurales qui nous ont aidés en construisant des petits nids dans des boîtes au milieu des marécages et des bourbiers disaient : "Vous êtes fous, vous croyez peut-être que des canards vont venir pondre ici?" Eh bien! Ils sont venus. Pour chaque petite boîte, il y avait un couple de canards. Là encore, notre ministère, celui de l'Agriculture, l'Administration du rétablissement agricole des Prairies, le Service canadien de la faune, les administrations municipales, la Fédération de la faune et Habitat faunique Canada ont tous collaboré pour faire fonctionner le programme. Canards Illimités a aussi étudié la question. Ses responsables n'aimaient peut-être pas beaucoup le projet au départ, mais ils travaillent maintenant avec le Programme d'entretien des Prairies (Prairie Care Program), qui n'est pas très différent du Projet des cuvettes des Prairies si on y regarde de près. Nous sommes donc très flattés que Canards

Illimités ait examiné le programme et déclaré : "Oui, ce n'est pas si mal, après tout. Nous allons nous y mettre, y collaborer, l'améliorer et revenir avec quelque chose d'encore mieux".

SUPER : le Programme de préservation/mise en valeur/rétablissement des hautes terres de la Saskatchewan

Nous participons aussi au programme SUPER (Saskatchewan Upland Preservation Enhancement Restoration Program). Aujourd'hui même, Monte Hummel, pour le Fonds mondial pour la nature, et moi-même avons signé l'entente. La Fédération de la faune et la Société d'histoire naturelle y collaborent aussi étroitement. Ce que nous tentons de faire, c'est de mener à bien ce programme de l'habitat des hautes terres par l'acquisition de terres et par la mise en valeur de ce qui existe. Comme vous le savez pour la plupart, en Saskatchewan nous affectons les fonds tirés de la vente des permis à des fins particulières -- un tiers va directement dans un fonds, le Fonds de mise en valeur de la faune aquatique et terrestre (Fish and Wildlife Development Fund), qui nous sert à acquérir des terres et en fin de compte à les gérer. Nous faisons la même chose dans le domaine des pêches.

Mais tous ces programmes, nous devons les articuler avec l'économie essentiellement agricole de la Saskatchewan. Nous ne pouvons jamais ignorer les agriculteurs, ni les laisser à la remorque. Nous devons les amener avec nous et leur montrer que tout cela fonctionne pour qu'ils continuent à nous soutenir comme ils l'ont fait dans le passé.

La gestion des ressources forestières

Je dois dire quelques mots au sujet de la gestion des ressources forestières. Nous mettons sur pied un plan quinquennal en vue d'élaborer un processus intégré de gestion des forêts. Ce plan va articuler les besoins en matière d'habitat faunique et la foresterie, tant l'exploitation que la planification. Nos partenaires sont la Fédération de la faune et Warhauser Canada, qui ont récemment signé avec nous une entente de gestion des forêts avec les propriétaires fonciers portant sur une vaste superficie de terrain forestier. Ce projet est entièrement informatisé grâce à notre système d'information géographique et nous avons pu superposer la carte des habitats à celle des zones forestières. Nous avons en superposition des cartes des ongulés, de leurs lieux de reproduction, d'observation et d'abattage pendant la saison de chasse. Les gens du Ministère intègrent toute cette information pour nous, de sorte que nous saurons quelle est la meilleure façon d'utiliser les forêts -- la meilleure façon d'utiliser les ressources, mais aussi celle qui convient le mieux à la faune et aux animaux à fourrure, car le piégeage est une question importante en Saskatchewan, à laquelle j'apporte tout mon appui.

Problèmes

Tout cela demande beaucoup de temps et de volonté de la part d'un grand nombre d'autres ministères, où ne règnent pas nécessairement le même zèle et la même foi qui animent ma direction de la Faune. Des gens comme Hugh Hunt et Dennis Sherratt consacrent donc beaucoup de temps à expliquer, à informer et à persuader les fonctionnaires dans d'autres ministères. Nous avons énormément à faire pour réparer les dégâts causés par les pratiques culturales de ces dernières années,

qui étaient loin d'être idéales. Nous avons vu disparaître l'habitat à un rythme alarmant, avec le défrichage intensif, l'assèchement des marécages et tout le reste. Vous savez, autrefois nous payions les gens pour faire cela; maintenant, nous essayons de financer des programmes pour les payer à ne pas le faire. Nous avons fait à ce chapitre une volte-face complète, et pourtant l'habitat continue à disparaître en Saskatchewan au rythme de 3 % par an. Il s'agit d'une erreur humaine ou d'une stupidité pure et simple. Nous devons lutter contre cette stupidité sur le front des méthodes culturales.

Résumé

Permettez-moi de résumer ma pensée. Je suis persuadé que, puisque les citoyens ont fait savoir grâce aux sondages qu'ils considèrent les questions environnementales et fauniques comme des dossiers importants, ces dossiers seront examinés et pris au sérieux par les gouvernements. Je peux certainement me faire le porte-parole du gouvernement de la Saskatchewan sur ce sujet, et probablement aussi celui de tous les autres gouvernements du pays.

J'ai été très heureux de pouvoir m'exprimer devant vous aujourd'hui. J'ai été enchanté de bavarder avec bon nombre d'entre vous et de vous écouter, car je crois très sérieusement au discours que vous tenez. Je peux maintenant retrouver mes collègues et leur dire : "Vous avez entendu le message des ONG et celui des instituts de recherche sur la faune. Quelle est maintenant la meilleure façon de collaborer pour établir une politique de gestion de la faune en Saskatchewan?"

Groupe de discussion sur la gestion intégrée des terres publiques (6)

QUESTIONS RELATIVES À LA GESTION INTÉGRÉE

Terk Bayly
Président
Commission de l'Escarpement du Niagara

J'aimerais vous parler un peu de mon expérience en ce qui concerne les groupes de discussion. Comme tout le monde, je regarde la télévision et j'ai vu ces jeunes gens poser des questions difficiles à des experts et à des responsables de projets. En regardant ces jeunes gens, je me dis toujours qu'ils ont l'air de penser qu'ils connaissent les réponses aux questions qu'ils posent et qu'ils sont presque sûrs que la personne interrogée ne les connaît pas. Ils ont sans doute parfois raison, mais pas toujours. J'ai observé les gens interrogés, des gens assez brillants -- et je dirais que Colin Maxwell est de ceux-là -- qui ne répondent pas à la question posée, mais plutôt à la question qui les préoccupe, ce qui n'enlève rien à la qualité de leur réponse. Aujourd'hui, j'ai entendu Colin répondre à au moins trois questions que personne ne lui avait posées, et il a très bien répondu.

J'aimerais dire autre chose avant de commencer à poser mes questions. Il y a ici beaucoup de gens très compétents. Il y a beaucoup de titulaires d'un doctorat, de professeurs d'université et de doyens. Tous ces gens m'intimident un peu. Les questions que je vais poser ne s'adressent pas à l'auditoire, mais plutôt aux membres du groupe de discussion. Je n'ai encore rencontré aucun d'entre eux et, chaque fois que j'en ai aperçu un qui venait de mon côté aujourd'hui, j'ai fait demi-tour pour l'éviter car je déteste émettre des critiques à l'endroit de mes amis! Mes propos ne seront pas forcément des critiques, mais les membres du groupe pourront penser que certaines de mes questions ressemblent un peu à des critiques.

Il est une chose que personne n'a faite jusqu'ici aujourd'hui, c'est de donner une définition de la faune. Il est évident que vous savez tous ce qu'est la faune. J'ai demandé à Ed Hanna, juste avant la pause, ce que voulait dire le mot faune et je me suis rendu compte qu'il connaissait la signification du mot mais sans pouvoir me l'expliquer en termes faciles à comprendre. Je suppose que la faune englobe tout ce qui vit, sauf l'homme.

Au cours de l'après-midi, j'ai rédigé quatre questions pour les membres du groupe de discussion.

Question nº 1 - Le bien-fondé de l'organisation pour la gestion intégrée

Tout d'abord, je désire vérifier le bien-fondé de votre organisation, c'est-à-dire de l'organisation pour la gestion intégrée, quelle qu'elle soit. Nous tous ici avons eu affaire à des experts-conseils aux services coûteux qui nous disent comment procéder. Contre rémunération, ces experts-conseils vous disent que la façon de s'y prendre consiste à établir vos buts et vos objectifs et à structurer votre organisation en fonction de ces buts et objectifs. C'est très bien. Lorsque j'ai accédé au poste de sous-ministre des Terres et des Forêts de l'Ontario, il y a 25 ans, j'ai procédé à une réorganisation. En parlant avec de vieux amis ici, qui sont toujours au Ministère, maintenant appelé ministère des

Richesses naturelles, j'ai appris qu'ils s'apprêtent à procéder à une autre étude de réorganisation et qu'ils font cet exercice en moyenne tous les trois ans depuis mon départ. Ce fait est certainement révélateur. Mes amis sont aux prises avec l'épineux problème qui consiste à adapter l'organisation à leurs buts et objectifs. Ils sont, bien sûr, confrontés au problème supplémentaire d'essayer d'aider leurs gestionnaires locaux auxquels incombe la tâche de faire tout fonctionner, de régler les difficultés liées à la gestion budgétaire et de faire le nécessaire pour que les buts et objectifs du Ministère puissent être atteints. Ma première question, que j'adresse aux membres du groupe de discussion, est celle-ci : comment vous y prenez-vous pour sortir de ce dilemme?

Question n° 2 - Souplesse et calendrier des objectifs

Ma deuxième question comporte deux volets. Le premier volet : quel est l'échéancier prévu pour la réalisation de vos buts et objectifs? Je me suis demandé, lorsque j'ai tout d'abord essayé de formuler ma question, à quels groupes cibles vous pensiez, et je fais surtout allusion à tous les groupes de personnes. Je viens du sud de l'Ontario et je travaille dans une région qu'on appelle l'Escarpement du Niagara, où l'explosion démographique pose un assez grave problème de planification et d'administration du plan établi.

Le deuxième volet de ma question sur la planification concerne une préoccupation que, d'après moi, vous devez avoir à l'esprit lorsque vous établissez vos buts et objectifs à long terme : la souplesse de vos plans. Lorsque j'étais petit, mon père m'a emmené visiter une région appelée la forêt Vivian, baptisée plus tard la forêt du comté de York et maintenant appelée probablement la forêt de la région de York. Cette région est située à environ 50 ou 60 kilomètres au nord de Toronto, sur les sables éoliens de la moraine d'Oak Ridges. Le responsable de cette forêt était à l'époque un organisme appelé, je pense, "Direction des forêts de l'Ontario". Le comté avait acheté plusieurs milliers d'hectares de terres à très bas prix, soit à un prix bien inférieur à 25 $ l'hectare. Il est probable que ces terres valent aujourd'hui 25 000 $ l'hectare, au moins. L'objectif était de planter des conifères, surtout des pins, en peuplements purs afin de stabiliser les sables éoliens et d'en tirer un revenu un jour. Lorsque je suis entré au service du ministère des Terres et des Forêts, vers 1945, j'ai eu à m'occuper de cette région et, en ce temps-là, la pinède se développait bien. Après, cependant, je ne me suis plus tellement occupé de cette région.

En parlant avec des gens du ministère des Richesses naturelles au cours des derniers jours, j'ai appris que mon vieil ami, le regretté Doug Clarke, avait l'habitude de qualifier la pinède de "désert biologique" parce que cette région ne produisait que des pins. Or, ces étendues sont devenues du jour au lendemain un endroit tout simplement extraordinaire. Les pins en soi ne sont pas extraordinaires, mais les routes et les défrichés coupe-feu servent aux amateurs de jogging et d'équitation ainsi qu'aux cyclistes et aux observateurs d'oiseaux. Il s'y trouve quelques étangs poissonneux où l'on peut pêcher la truite et où les chevaux peuvent se rafraîchir ou apprendre à nager, ce qui n'est d'ailleurs pas très bon pour la pêche. Cependant, la population profite beaucoup de cette région alors que les utilisations récréatives n'avaient pourtant jamais été planifiées. Par accident, le "désert biologique" de Doug Clarke est devenu bien autre chose : un endroit récréatif.

Je pense que c'est aux environs de 1946 ou 1947 que je suis allé au Michigan visiter Dow V. Baxter qui était un spécialiste en pathologie forestière. Je lui

ai posé une question difficile : "M. Baxter, comment faites-vous pousser des feuillus ou des peuplements de feuillus dans des sables éoliens?" Il m'a répondu : "C'est facile. Vous n'avez qu'à planter du pin d'Écosse". Vous savez tous maintenant que l'idée est parfaitement raisonnable et sensée, mais je n'y avais pas pensé. La forêt Vivian en est la preuve. Elle est devenue progressivement une forêt de feuillus, car la croissance de la pinède laissant à désirer, les feuillus y ont poussé.

Alors ma question à deux volets est celle-ci : quel est l'échéancier envisagé pour la réalisation de vos objectifs et quel est le degré de souplesse de vos projets? Pour commencer, êtes-vous prêts à faire face au retournement complet de la situation sociale qui vous attend probablement à Terre-Neuve comme partout ailleurs? J'espère que vous l'êtes et j'espère que la réalisation de vos objectifs est planifiée sur une assez longue période.

Question n° 3 - Gestion des forêts et gestion des terres

Ma troisième question est celle-ci : vos activités réelles de gestion portent-elles sur les forêts ou sur les terres? Je sais maintenant que certains d'entre vous gèrent seulement la forêt ou seulement les arbres, contrairement à d'autres. Il est clair que certains gèrent autre chose que les arbres, je pense. D'autres par ailleurs, gèrent les deux. Al Stewart, directeur régional de la région forestière de l'Algonquin (en Ontario) va présenter un exposé à chacun des trois ateliers, demain. Il est responsable d'un programme qu'il considère, je pense, comme un programme de gestion du chevreuil, intégré à la gestion des forêts mixtes feuillus-conifères (érables, bouleaux jaunes et pins blancs) de la région de l'Algonquin.

Al vous parlera probablement des coûts de commercialisation. Évidemment, le procédé est bon pour la gestion du chevreuil, mais il est également bon pour la gestion de ce type de forêt. J'ai une question que je vais poser, je suppose, aux membres du groupe de discussion. Quels autres objectifs devrait-on fixer pour le parc Algonquin, pour la région forestière de l'Algonquin? Ces objectifs devraient-ils être les seuls dont Al Stewart devrait s'occuper?

Question n° 4 - Participation de la population à la gestion intégrée

Je vais maintenant passer à la question numéro quatre, celle que j'ai gardée pour la fin car, après avoir assisté aux discussions d'aujourd'hui et entendu certaines des questions posées ce matin, je suis convaincu que c'est vraiment la question importante. Faites-vous appel à la population dans votre planification de la gestion intégrée, dans vos activités de gestion, dans vos activités de surveillance du respect de la législation, dans l'élaboration de vos buts et objectifs et dans vos stratégies? Donnez-vous à la population accès à vos documents de planification et aux résultats touchant le respect de la législation ou bien dites-vous, comme nous avions l'habitude de dire lorsque j'étais jeune fonctionnaire : "Ne venez pas jouer dans ma cour". Je suis sûr que les choses ont changé, mais investissez-vous suffisamment dans la participation de la population? On s'est interrogé ici, aujourd'hui, sur la façon d'amener les politiciens, les gens qui, dans les faits, feront le travail en vue d'adopter la législation, à prendre les mesures qui doivent être prises? Eh bien, ma question s'y rapporte directement : "Comment allez-vous faire participer la population?" On doit faire appel à cette participation du public si l'on veut entraîner dans

notre sillage les politiciens chargés d'adopter la législation qui entraînera les changements souhaités.

Groupe de discussion sur la gestion intégrée des terres publiques (7)

QUESTIONS RELATIVES À LA GESTION DES TERRES

Stew Weldon
Gestionnaire des régions boisées
Corner Brook Pulp and Paper Limited

J'ai une formation en gestion forestière. Je travaille à Terre-Neuve depuis 22 ans, je connais bien le personnel local du Service de la faune et j'ai des contacts avec lui de temps à autre. J'aimerais tout d'abord vous parler brièvement de l'industrie forestière à Terre-Neuve, car c'est un sujet qui n'a pas encore été abordé aujourd'hui.

Une grande partie de l'île de Terre-Neuve, en dehors de la presqu'île d'Avalon, est régie par un permis d'exploitation de longue durée ou est la propriété en fief simple des deux sociétés d'exploitation forestière. La compagnie Abitibi Price et ses prédécesseurs sont dans l'île depuis 1907, époque où ils ont construit une scierie à Grand Falls. La compagnie Corner Brook Pulp and Paper Limited, filiale de la compagnie Kruger Inc. de Montréal, et son prédécesseur, la compagnie Bowater Newfoundland Limited, ont obtenu des permis et des droits de propriété franche dès 1923 pour la scierie de Corner Brook.

Dans l'île de Terre-Neuve, les étendues forestières productives brutes correspondent à 35 % de la base forestière totale; les résineux commerciaux représentent environ 30,6 % de ce chiffre, les résineux exploitables 28 % et la production réelle serait probablement de l'ordre de 23 à 25 %, une fois exclues les zones occupées par la martre d'Amérique ainsi que les autres zones de ce genre.

Le territoire d'exploitation autorisé pour la scierie de la compagnie Kruger établie à Corner Brook est considérable, comme d'ailleurs celui de la compagnie Abitibi Price pour ses scieries de Grand Falls et de Stephenville. Notre territoire comprend actuellement quelque 2,6 millions d'hectares dont seulement 25 % sont en propriété franche et dont 35 % environ fournissent réellement des espèces commerciales productives. La géographie de Terre-Neuve et le ratio des étendues productives par rapport aux étendues non productives, du point de vue de la forêt commerciale, sont à la source d'un ensemble de conditions et de problèmes différents de ceux du Nouveau-Brunswick et d'autres provinces où les étendues forestières sont plus ou moins continues. J'ai participé au programme de pulvérisation de la tordeuse des bourgeons de l'épinette au Nouveau-Brunswick pendant cinq étés, lorsque j'étais étudiant à l'Université du Nouveau-Brunswick; c'est pourquoi j'aurais souhaité que nous ayions le même genre de forêt ici à Terre-Neuve.

Notre possibilité de coupe réalisable, pour le territoire terre-neuvien dont nous avons le contrôle et la gestion, correspond presque aux besoins annuels de la scierie. Si l'on se sert des données provinciales de recensement tirées du Système d'information géographique et des statistiques d'inventaire les plus récentes de la compagnie (Conseil des industries forestières), notre territoire produit environ 1 150 000 mètres cubes solides de fibre de résineux par an et c'est approximativement ce qu'il nous faudra pour la scierie lorsque nous aurons terminé sa modernisation. Ce sont là quelques données fondamentales sur le territoire forestier dont je m'occupe.

Pour ce qui est de la question de l'intégration, je dois dire qu'il y a une intégration, mais probablement associée à une planification et à une gestion limitées. Par exemple, sur le territoire qui nous est alloué, tant les terres privées (25 %) que les terres publiques (75 %) faisant l'objet d'un permis qui arrivera à échéance en 2037, nous pratiquons à l'heure actuelle une politique "d'accès libre". En ce sens, nous allons beaucoup plus loin que dans le passé. Nous y avons mis le temps, mais nous y parvenons et le territoire est presque entièrement accessible maintenant, sauf au printemps et à l'automne lorsque les routes sont spongieuses ou lorsque nous avons des problèmes de sécurité. Sur notre territoire, on pratique la chasse, le piégeage, la pêche, le camping, on réalise des projets de Canards Illimités, on se livre à des activités d'exploitation minière, de loisirs (résidences secondaires), de coupe de bois de chauffage et d'exploitation forestière pour les scieries, de cueillette de petits fruits, de canotage et à d'autres types d'activités récréatives. Toutes les personnes intéressées par ces activités ont le même accès à notre propriété franche qu'aux étendues concédées par permis. Je suppose que c'est une forme d'intégration différente que d'introduire d'autres espèces fauniques comme nous l'avons fait au cours des 100 dernières années, ces espèces venant s'ajouter aux espèces indigènes de Terre-Neuve. L'une des premières espèces introduites à Terre-Neuve a été le lièvre d'Amérique, vers la fin des années 1800. Depuis lors, nous avons introduit un certain nombre d'autres espèces et formes de vie, la plupart avec succès, mais leurs répercussions n'ont pas nécessairement été bénéfiques -- la rouille vésiculeuse du pin blanc, l'orignal, le vison, la musaraigne, la Gélinotte huppée et le Tétras des savanes, la tordeuse des bourgeons de l'épinette, l'écureuil rouge, le tamias et, plus récemment, le coyote. Je mentionne les espèces introduites parce que je pense que, pour quelqu'un de l'extérieur de la province, il est intéressant de savoir que ces espèces ont été introduites dans la foulée des activités de gestion des terres et d'intégration. Les trois formes de vie disparues de l'Île depuis l'arrivée de l'homme blanc sont les Indiens Béothuks, le Grand pingouin et le loup.

J'ai sept questions à poser. Elles ont un intérêt local plutôt que philosophique et leur portée est plus réduite que les questions de Terk Bayly, car j'ai une connaissance plus approfondie de la situation de la faune à Terre-Neuve que dans le reste du Canada, bien qu'ayant suivi quelques cours sur la faune avec Jim Walker au moment où nous étions tous les deux étudiants à l'Université du Nouveau-Brunswick, aux environs de 1965-1967.

Question n^{o} 1 - Fusion de ministères

Serait-il plus avantageux pour la faune de Terre-Neuve que l'on réunisse les affaires reliées à la forêt, à la faune et aux terres dans un seul ministère qui serait, par exemple, le ministère des Ressources naturelles? Actuellement, nous avons un ministère qui regroupe les affaires reliées à la forêt et à l'agriculture tandis que les affaires reliées à la faune et aux terres relèvent du ministère de l'Environnement. Il y a des avantages au découpage actuel, mais cette division comporte aussi des inconvénients. Je crois que si on les réunissait dans un seul ministère, les résultats seraient probablement meilleurs et plus nombreux. Colin Maxwell a décrit dans son exposé la situation de la Saskatchewan en parlant de la fusion de ministères.

Question nº 2 - Regroupement des efforts d'application de la législation

Si nous n'avions qu'un organisme pour faire appliquer la législation, tous les secteurs de la gestion des ressources naturelles s'en porteraient-ils mieux? Ce mode d'organisation serait probablement plus avantageux à Terre-Neuve que dans le reste du pays. À Terre-Neuve, nous avons la direction provinciale de la Faune, Pêches et Océans Canada et la G.R.C. qui veillent à l'application de la législation. Je suppose que le Service provincial des forêts pourrait fournir une aide supplémentaire, advenant une fusion des activités dans ce domaine. J'ai écouté les représentants des groupes chargés de faire appliquer la législation discuter de cette question. Individuellement, ces organismes ne s'harmonisent pas très bien dans l'intérêt supérieur de l'ensemble des ressources concernées. Je pense que ces organismes devraient conjuguer leurs efforts et éliminer tous les obstacles qui les séparent. Nous pourrions alors bénéficier de compétences mixtes (techniques, éducatives et juridiques) ainsi que de possibilités de formation qui sont actuellement inexistantes et, grâce à ce regroupement des activités d'application de la législation, nous atteindrions les résultats et l'efficacité dont nous avons tant besoin.

Question nº 3 - Contrôle et gestion des activités des VTT

Devrait-il y avoir un contrôle et une gestion plus suivis des activités reliées aux véhicules tous terrains (VTT) à Terre-Neuve? Je pense que nous avons absolument besoin d'un meilleur contrôle de ces activités, surtout dans les régions sauvages et les régions à forte concentration de gros gibier, principalement pendant l'hiver et aux abords des aires de mise bas du caribou au début du printemps. Il y a trois ans, j'ai téléphoné au ministère de la Faune et j'ai demandé un permis pour traverser en motoneige, avec trois compagnons, la région sauvage pour me rendre sur la côte sud de Terre-Neuve. J'ai eu la surprise d'apprendre que je n'avais pas besoin de permis. Ce qui m'a surpris, et Jim Inder me corrigera si je me trompe, c'est que, lors de la création de cette région sauvage il y a quelques années, on devait limiter les activités dans cette région, surtout les activités des VTT en hiver, mais cela n'a jamais été fait. Je crois que Terre-Neuve a réellement besoin d'une forme quelconque de contrôle sur l'utilisation des VTT dans certaines régions vulnérables.

Question nº 4 - Construction de cabanes sur les terres possédées en fief simple et sur les terres publiques

Nous avons un autre problème à Terre-Neuve qui, d'après moi, est plus grave chez nous que dans les autres provinces. Nous avons des activités de construction de cabanes sur les terres possédées en fief simple et sur les terres publiques, activités qui, d'après moi, sont illégales et menées sans discernement. Ces activités sont mal planifiées et mal gérées, même dans certains des cas où la loi est respectée. Même lorsque ces activités sont légales, le ministère de la Santé est-il suffisamment intervenu pour veiller à ce que des systèmes convenables de fosses septiques soient installés, etc., pour prévenir une pollution inutile?

Question n° 5 - Responsabilité en matière de construction de routes d'accès en forêt

Tous les principaux bénéficiaires des terres (ministères des Forêts, de la Faune, des Mines et du Tourisme) devraient-ils se partager le coût très élevé de construction de routes d'accès en forêt, à Terre-Neuve, ou bien le fardeau devrait-il incomber entièrement à l'industrie forestière, comme c'est actuellement le cas? Chaque année, sur le territoire que nous exploitons, nous dépensons environ 3,5 millions $ pour la construction de routes principales et 2 millions $ pour la construction de routes en vue de l'exploitation minière, de routes temporaires et pour l'entretien de ces routes. Je crois que nous avons construit entre 105 et 110 kilomètres de routes principales par an, au cours des 10 dernières années. La raison pour laquelle nous investissons autant dans la construction de routes, c'est que le pourcentage productif du territoire qui nous est alloué est très faible. Il nous faut traverser une région non productive à 65 %. Si nous nous comparons au reste de l'industrie forestière canadienne, nous avons probablement le coût de construction routière le plus élevé de tout le pays, par unité de bois coupé. Cela m'irrite parfois de penser que nous dépensons tout cet argent pour des routes que les ministères du Tourisme, de la Faune, etc., utilisent aussi sans qu'il leur en coûte un sou.

Question n° 6 - Gestion de l'habitat en vue de la production des eiders

Ma question suivante concerne la possibilité de gérer une vaste zone de l'habitat en vue de la production d'eiders. Ma question peut faire croire que rien n'est fait pour les eiders, alors que des travaux d'envergure limitée ont été entrepris au cours des dernières années grâce aux efforts conjoints de Canards Illimités, de la province et de quelques autres organismes. Ma question est la suivante : l'absence de gestion dans les îles de la province aux abords du littoral du Labrador et de Terre-Neuve devrait-elle se poursuivre pour permettre l'accueil du plus grand nombre possible de mouettes, de renards et de visons, ou devrait-on intensifier la gestion de ces îles pour la production et le rétablissement des espèces indigènes d'eiders à des niveaux voisins des chiffres de population qu'on a connus dans le passé, avant les perturbations causées par l'homme? Et ces activités devraient-elles se dérouler à une plus grande échelle et plus rapidement que c'est le cas actuellement?

Je crois que l'habitat des eiders sur le pourtour de Terre-Neuve est actuellement sous-exploité. Par exemple, les hauts-fonds qui ceinturent les îles Offer Wadham (situées à l'est de l'île Fogo) pourraient servir d'habitat à une importante population locale d'eiders. Il n'y a qu'environ 1 200 couples d'eiders en tout qui nichent actuellement dans les îles de la périphérie de Terre-Neuve et je crois que l'habitat des îles côtières de la province pourrait accueillir jusqu'à 100 000 couples d'eiders nicheurs. Je pense aussi que cela pourrait se faire sans nuire aux autres populations d'oiseaux marins, par exemple les macareux, les mouettes et les marmettes.

Un de mes amis était si préoccupé par le problème de la prédation des mouettes que, il y a environ 10 ans, il s'est rendu dans les îles Penman, situées au nord-est de Musgrave Harbour, pour accomplir une sorte de mission de gestion tout à fait inusitée. Lui et un ami ont commencé par prendre des oeufs de mouette dans les nids et les ont cassés. Lorsqu'ils sont revenus dans ces îles environ trois semaines plus tard, ils ont constaté que les mouettes avaient pondu d'autres oeufs dans leurs nids. Alors ils ont fait bouillir les oeufs et les ont remis dans les

nids. Les couples nicheurs ont donc incubé en vain les oeufs bouillis. La population de mouettes de ces îles a diminué au cours des années suivantes et la population d'eiders s'est accrue proportionnellement. Mon ami est également préoccupé par les déversements de pétrole et par le nombre d'oiseaux marins dont le plumage est souillé de pétrole.

Question nº 7 - Niveaux de la population de lagopèdes

La faible population de lagopèdes qui persiste dans l'île de Terre-Neuve est-elle imputable à une médiocre gestion des terres, à une gestion peu efficace des activités d'exploitation, au cycle naturel de ces oiseaux ou à une combinaison de ces trois facteurs?

J'aimerais remercier les personnes qui m'ont permis d'assister à la présente Conférence. La qualité des rapports présentés aujourd'hui m'a beaucoup impressionné et je pense que j'en tirerai énormément profit.

Groupe de discussion sur la gestion intégrée des terres publiques (8)

RÉPONSES AUX QUESTIONS POSÉES PAR LES INTERVENANTS

Gordon Baskerville (doyen de la Faculté des sciences forestières, Université du Nouveau-Brunswick) : Il me semble qu'il y a au moins une question commune posée par nos deux collègues. C'est celle de la pertinence de l'organisation : avons-nous la structure organisationnelle qui convient à la gestion intégrée? Je pense que la question posée par Stew Weldon se résumait à ceci : vaudrait-il mieux que l'on combine les activités reliées à la gestion du gibier? La question est essentiellement la même que celle consistant à savoir si nous avons les structures pertinentes? Quelqu'un veut-il répondre à cette question?

Colin Maxwell (ministre des Parcs, des Loisirs et de la Culture de la Saskatchewan) : En Saskatchewan oui, car nous avons travaillé à créer une situation où nous avons les diverses directions réunies dans une division, appelée la Division des ressources renouvelables. J'ai déjà mentionné les noms des cinq directions. Cela nous amène à une autre question reliée à l'application de la législation. Nous disposons également de services d'application de la législation pour les cinq directions, y compris pour l'émission des permis d'utilisation des terres, assurés par la Division des opérations. Je ne peux pas me prononcer sur ce qui se passe dans d'autres provinces. Beaucoup de choses dépendent du ministre en place. Le ministre responsable d'un ministère, qui craint d'exercer certaines pressions pour mettre en place les structures nécessaires, ne mérite pas d'être à la tête d'un ministère, d'après moi.

Jim Inder (sous-ministre adjoint, Service des parcs, des loisirs et de la faune, ministère des Terres et de l'Environnement de Terre-Neuve) : Je crois qu'il existe une foule de combinaisons et de permutations en matière de services de gestion des ressources au Canada. J'ai dressé une liste avant même que nos deux collègues posent la question, car tout organisme de gestion des ressources s'intéresse à ce qui se passe ailleurs sur une base permanente. Pendant un certain temps, nous avons presque eu ce ministère parfait décrit par Stew -- nous avons traversé deux réorganisations en trois semaines. Je pense qu'au fond, on peut trouver bien des avantages et bien des inconvénients au regroupement et la décision se prend généralement au niveau politique. Si le Comité interministériel sur l'utilisation des terres (ILUC), dont j'ai déjà parlé, pouvait être élargi de façon à permettre la participation de la population, ce serait probablement la meilleure formule, car aucun ministère ne réunira tout ce qui est vraisemblablement nécessaire aujourd'hui pour réaliser la gestion intégrée des ressources.

Jim Walker (directeur, Direction de la faune de la Colombie-Britannique) : Je pense que tout dépend du fait d'avoir ou non une seule organisation. Si tous les cadres sont engagés, dans la même mesure, envers le concept de la gestion intégrée, cela va probablement marcher. Cependant, les choses étant ce qu'elles sont au Canada et dans tout autre gouvernement aujourd'hui, si l'intention est simplement d'intégrer le ministère de l'Environnement à d'autres ministères pour tenir les gens tranquilles, c'est très différent. En effet, vous êtes parfois mieux de vous organiser par vos propres moyens et de pouvoir en contrepartie défendre librement la cause de l'environnement. J'ai toujours eu peur du syndrome de la souris et de l'éléphant : un petit ministère de l'Environnement qui est

intégré à un gros ministère comme celui des Richesses renouvelables et une haute direction qui peut souhaiter, comme bien des fonctionnaires y sont enclins, l'adoption d'une position unique en matière d'environnement et de richesses naturelles. Si votre engagement est sans réserve à l'égard de la gestion intégrée des ressources, un gros ministère va bien fonctionner. Par contre, s'il n'y a pas consensus à cet effet, si l'obtention d'un gros ministère par fusion constitue simplement un moyen de réduire au silence de plus petits organismes, alors la route sera semée d'embûches.

Gordon Baskerville (doyen de la Faculté des sciences forestières, Université du Nouveau-Brunswick) : La question semble être la suivante : peu importe les pouvoirs que vous avez, ils doivent être suffisamment bien définis afin qu'au moins les sphères de collaboration soient claires. Est-ce que c'est ce que vous voulez dire, Jim?

Jim Walker (directeur, Direction de la faune de la Colombie-Britannique) : Je ne suis certainement pas d'accord pour déclarer qu'actuellement vous pouvez prendre un groupe d'organismes de gestion des ressources à travers le pays et dire qu'ils sont tous engagés au même degré dans la gestion intégrée. Si un petit organisme axé sur la gestion intégrée est rattaché à un gros organisme qui lui ne l'est pas, la situation en matière de gestion des ressources ne s'en trouvera pas forcément améliorée.

Gordon Baskerville (doyen de la Faculté des sciences forestières, Université du Nouveau-Brunswick) : La deuxième question que j'ai trouvée intéressante, c'est celle de l'échéancier : quel échéancier allons-nous utiliser ici? C'est une question qui a des répercussions considérables sur notre façon de planifier nos structures et même sur notre façon de penser les questions de réglementation et de déterminer le mode de gestion. Quelqu'un veut-il commenter la question de l'échéancier?

Jim Walker (directeur, Direction de la faune de la Colombie-Britannique) : Je pense que si le principal but de l'organisme est, comme c'est le cas du nôtre, le maintien de la diversité des espèces fauniques, c'est un objectif sans échéancier, que l'on s'efforce d'atteindre à perpétuité. Si vous établissez un échéancier, vous admettez du même coup que vous avez perdu la partie, car cette mesure est seulement destinée à sauver ce qui peut l'être. Cependant, si vous êtes fonctionnaire et si vous tirez des plans pour essayer d'atteindre ce but, alors je pense qu'il n'est pas réaliste de planifier sur des périodes de plus de 10 ans, car les gouvernements se succèdent et le personnel en place doit se conformer aux directives émanant du gouvernement en matière de politique, quelles qu'elles soient. Comme je l'ai dit dans mon allocution, nous nous sommes contentés de mettre au point trois plans triennaux qui, ensemble, équivalent à un plan décennal et nous procéderons à une révision tous les trois ans. Je pense que cette façon de faire est probablement assez réaliste si l'on considère qu'il s'agit de définir des buts et des objectifs susceptibles d'être modifiés. Les organismes de gestion de la faune de tout le pays offrent vraiment de bons exemples de modification de buts et d'objectifs. En Colombie-Britannique, l'un des principaux buts que j'ai mentionnés précédemment consistait simplement à promouvoir la chasse commerciale et récréative. Il a suscité beaucoup de commentaires de la part de la population qui n'est plus satisfaite de la prépondérance de cet objectif. Nous devons

développer les buts et les objectifs pour y inclure des activités telles l'observation de la faune, l'utilisation à des fins récréatives et d'autres utilisations fondées sur l'appréciation de la faune. Nous avons élargi le programme pour y inclure ces aspects. Je pense que cela peut se faire sur une période de planification de trois ans environ. Selon moi, c'est à peu près la période qui convient bien aux fins de la planification.

Gordon Baskerville (doyen de la Faculté des sciences forestières, Université du Nouveau-Brunswick) : Colin, j'aimerais avoir votre point de vue là-dessus. Les hommes politiques sont ceux que l'on accuse généralement d'avoir une planification à court terme. Qu'avez-vous à répondre à cela?

Colin Maxwell (ministre des Parcs, des Loisirs et de la Culture de la Saskatchewan) : Les gouvernements n'ont pas tendance à jouer le rôle de chefs de file. Ils tendent plutôt à réagir lorsque les problèmes sont là, lorsqu'une question a pris de l'ampleur et arrive au premier plan. Je suis tout à fait d'accord avec ce que Jim Walker disait sur la période de planification à prévoir. Si vous envisagez un échéancier défini, vous vous trouvez à adopter une attitude d'arrière-garde.

Gordon Baskerville (doyen de la Faculté des sciences forestières, Université du Nouveau-Brunswick) : Nous avons déjà effectué une étude en empruntant une approche scientifique pour déterminer l'échéancier qui convient. Nous avons constaté que si vous désirez connaître l'échéancier d'une personne, tout ce que vous avez à faire, c'est de trouver combien de versements il lui reste à faire sur sa voiture. Cette découverte m'a réellement dérangé. Dans la gestion de la faune, nous devons compter par décennies au moins, sinon par siècles. Par ailleurs, nous faisons affaire avec une population dont "l'échéancier intégré" peut être déterminé par le nombre de versements à faire sur la voiture achetée.

Messieurs, y a-t-il des questions que vous aimeriez aborder ici?

Jim Walker (directeur, Direction du Service de la faune de la Colombie-Britannique) : Je ne pense pas que la fixation de buts et d'objectifs ait quelque chose à voir avec la détermination d'un échéancier. Je pense que c'est le type d'hypothèses que vous faites qui compte. Par exemple, si vous vous arrêtez à ce qui se passera dans 10 ans au Canada, vous ne devriez peut-être pas vous demander où il faudrait être rendu dans 10 ans, mais plutôt si les attitudes des gens auront changé. Le rythme des activités de développement et de mise en valeur aura-t-il changé? Que va-t-il se passer dans l'économie mondiale? Posez quelques hypothèses susceptibles de vous aider à planifier. Je pense que cette approche vous offre des paramètres plus utiles que la décision de devoir atteindre tel objectif dans trois ans, dans cinq ans et ainsi de suite. Je sais que lorsque nous avons commencé à planifier, nous nous sommes dit que, même si cette planification axée sur l'environnement apporterait certains changements, elle n'entraînerait pas de bouleversement important au pays. Nous croyons que les activités de développement et de mise en valeur se poursuivront sur leur lancée, que les investissements dans l'environnement seront probablement plus calculés -- je déteste parler comme cela, mais c'est vraisemblablement l'expression la plus réaliste -- mais qu'il n'y aura probablement pas de changement important dans l'attitude des gens, surtout dans l'attitude du gouvernement à l'égard de

l'environnement. Je crois que, lorsque vous fixez des buts et des objectifs contrairement à un échéancier précis, il est plus important d'établir des hypothèses qui vous semblent défendables.

Jim Inder (sous-ministre adjoint, Service des parcs, des loisirs et de la faune, ministère des Terres et de l'Environnement de Terre-Neuve) : Stew a posé quelques questions qui se rapportent à Terre-Neuve et je ne pense pas que nous voulions consacrer beaucoup de temps à un examen détaillé. J'aimerais lui dire que je suis prêt à le rencontrer pour discuter de ces questions en détail avec lui quand il le voudra, car elles concernent surtout les problèmes environnementaux et la gestion de la faune dans l'Île.

Il a également abordé brièvement la question du regroupement des efforts d'application de la législation. Colin Maxwell a déjà dit que la Saskatchewan avait un tel système. Ce système existe dans bien des provinces canadiennes. Nous sommes, je suppose, un peu différents à Terre-Neuve en ce sens que notre Division traite uniquement des questions fauniques. Nous ne nous occupons même pas des pêches intérieures, qu'il s'agisse de recherche et de gestion ou d'application de la législation. Je pense qu'il y a de bons côtés à cette association, bien que, au cours des 25 ou 30 dernières années où je me suis occupé de recherche, de gestion et de faune ici à Terre-Neuve, nous ayions, selon moi, fait un meilleur travail en raison de ce champ d'action beaucoup plus réduit.

On court toujours le risque, dans une situation comme celle-ci, que certaines questions nous échappent et Stew a fait allusion aux VTT, par exemple. Je pense que c'est là un exemple de question qui nous échappe actuellement, à Terre-Neuve. Nous ne favorisons pas une sensibilisation adéquate ou un contrôle pertinent en matière de protection de notre environnement. Je sais que c'est une question qui a fait l'objet de discussions politiques au cours des derniers mois dans la province. Il reste à savoir quelle direction prendront nos dirigeants ou nos amis politiques dans un avenir proche. J'estime que l'essentiel, dans une question comme celle-ci, c'est l'attitude et les mesures que nous adoptons pour sensibiliser la population. Faire appliquer la législation, c'est bien beau, mais il ne faudrait pas le faire trop durement. Nous avons beaucoup mis l'accent sur l'éducation, au cours des dernières années : nos agents chargés de faire appliquer la législation se rendent dans les écoles où ils enseignent une partie du programme de 11^{e} année en sciences de l'environnement et ainsi de suite. Je serai très heureux, Stew, de discuter de ces questions avec vous, lorsque nous aurons plus de temps.

Gordon Baskerville (doyen de la Faculté des sciences forestières, Université du Nouveau-Brunswick) : La question des VTT et les autres de ce genre rejoignent nos préoccupations sur la façon dont nous choisissons nos objectifs, question qui a également été soulevée. Si l'on ne se fixe pas d'objectifs, on va à l'aveuglette; si, au contraire, on se fixe un objectif, on se met des oeillères. On rétrécit ainsi sa vision du but à atteindre. Personne n'avait pour objectif, il y a 15 ans, de planifier les régions sauvages en tenant compte de la présence de VTT sur ce territoire, car les VTT n'existaient alors pas. Dans quelle mesure estimez-vous, messieurs, que nous composons adéquatement avec des objectifs qui changent, car il est clair qu'il nous faut composer avec un système dynamique et que nous sommes en plein apprentissage. Quelqu'un veut-il faire des commentaires à ce sujet?

Jim Walker (directeur, Direction de la faune de la Colombie-Britannique) : Je ne pense pas que nous composions très bien avec la situation. En fait, nous avons là une occasion de mettre de l'ordre dans nos propres affaires. Les gouvernements sont largement programmés, comme le disait Colin Maxwell, pour réagir aux situations. Je pense que ce que nous essayons de faire, et je ne peux parler ici que pour mon service et ma province, c'est d'attendre qu'un problème se pose. En ce qui concerne l'accès aux régions sauvages, j'ai une foule de problèmes à ce sujet qui s'empilent sur mon bureau à l'heure actuelle, qu'il s'agisse de problèmes reliés aux VTT ou aux services de guide illégaux. Nous n'avons fait qu'attendre que le problème s'aggrave, puis nous avons essayé de rajuster les objectifs ou de trouver une solution sommaire pour tenter d'y faire face. Je ne pense pas que beaucoup d'objectifs sont assez souples et que nous réagissons assez vite. Nous devrions avoir une planification plus axée sur une approche de type proactif. Nous en faisons grand cas au gouvernement, mais nous ne bougeons pas tellement pour faire changer les choses -- nous continuons dans une large mesure de réagir face aux événements. Résultat : on nous impose des objectifs.

Gordon Baskerville (doyen de la Faculté des sciences forestières, Université du Nouveau-Brunswick) : Colin Maxwell, j'aimerais ici encore entendre votre point de vue sur cette question puisque vous représentez le volet politique de nos activités de gestion. Dans quelle mesure prenez-vous l'initiative de préciser les objectifs et d'essayer d'orienter la population au lieu d'attendre que les problèmes se posent?

Colin Maxwell (ministre des Parcs, des Loisirs et de la Culture de la Saskatchewan) : J'ai sur mon bureau un formulaire d'appréciation au sujet de mon sous-ministre. Je dois remplir ce formulaire au cours de la semaine prochaine et l'acheminer au premier ministre. Le premier groupe de questions concerne la mesure dans laquelle le sous-ministre a atteint les buts et les objectifs que nous avons fixés au début de l'année. Dans mon gouvernement, les sous-ministres et les ministres se réunissent chaque année pour fixer des buts et des objectifs pour leur ministère. Nous les mettons par écrit, puis nous nous jugeons mutuellement par rapport à ces buts et objectifs. Mon ministère me juge sur ma conduite en public et d'après la façon dont mon personnel et moi-même avons atteint les objectifs que le ministère s'était donné. J'ai toujours souligné l'importance d'établir des buts et des objectifs clairement définis et nous le faisons chez nous pour chaque direction. Le sous-ministre procède de même avec les sous-ministres adjoints, ceux-ci le font avec les directeurs et ainsi de suite en descendant la ligne hiérarchique. À la fin de l'année, chaque évaluation est surtout fondée sur la façon dont nous avons atteint les buts et objectifs qui nous étaient fixés. Je crois fermement aux vertus de cette démarche. Je pense que nous faisons un travail honnête, même s'il est toujours possible de s'améliorer.

Gordon Baskerville (doyen de la Faculté des sciences forestières, Université du Nouveau-Brunswick) : Si je vous comprends bien, vous voulez dire que l'attitude du gouvernement est, d'après vous, essentiellement de type réactif et que les périodes de planification sont d'un an?

Colin Maxwell (ministre des Parcs, des Loisirs et de la Culture de la Saskatchewan) : Introduire un programme, c'est essayer d'anticiper les problèmes. Vous pouvez instaurer un programme, disons en matière de gestion de la faune, parce que

vous avez à coeur l'intérêt des ongulés. Puis, vous vous rendez compte que vous n'avez pas consulté un groupe de gens. Prenons comme exemple les chemins d'exploitation forestière en Saskatchewan. Nous avons des milliers et des milliers de kilomètres de chemins d'exploitation qui parcourent la forêt commerciale. Comme vous le savez, l'orignal aime sortir du bois et errer sur les chemins. C'est ainsi que l'on observe un taux d'abattage d'orignaux excessivement élevé dans ces chemins, car la chasse y est facile. Il y a aussi des gens qui chassent la nuit, en éclairant les zones visées, ou qui circulent en véhicules à quatre roues motrices, etc., sur ces chemins. Alors, nous avons décidé de les fermer à l'aide de niveleuses lorsqu'ils ne servaient plus à l'exploitation forestière. Je n'avais pas prévu le tollé de protestations de la part d'une poignée de gens touchés par cette mesure dans les zones concernées. Hugh Hunt a dû finalement aller s'expliquer en direct à la télévision, un soir, pour défendre notre programme. Nous avons tiré une leçon de cette expérience. Nous avions lancé un programme qui, selon nous, allait être bénéfique à la faune et nous avions oublié les gens concernés. Il nous a ensuite fallu faire le tour des cercles locaux de la Fédération de la faune dans ces zones et rencontrer leurs membres.

Nous avons eu notre leçon! Nous n'apportons plus de changements maintenant. J'ai dit que notre attitude était de type réactif et elle l'est. Nous avons agi parce que nous voulions protéger la population d'orignaux. Nous avons donc réagi. Parfois, nous réagissons à ce que les gens nous disent et nous demandent, mais notre action a tendance à s'inscrire en réaction à quelque chose. Si vous devancez trop la population, vous vous mettez dans l'embarras.

Nous tenons maintenant des audiences publiques et nous faisons de notre mieux pour expliquer pourquoi nous voulons apporter des changements. La question de la Loi sur la protection des habitats fauniques fragiles est mise sur le tapis. Le Service de la faune de la Saskatchewan, ainsi que tous ceux qui pouvaient lui prêter main forte, ont rendu visite à tous les concessionnaires touchés pour les convaincre de se rallier volontairement au programme pour nous éviter de le leur imposer unilatéralement. Nous avons fait de même dans la région touchée par le Plan nord-américain de gestion de la sauvagine. Dans le cadre du Programme relatif au corridor de chasse interdite de part et d'autre des chemins forestiers, nous interdisons la chasse à moins de 400 mètres de chaque côté d'une route où qu'elle se trouve, si bien que les chasseurs doivent pénétrer dans le bois avant de pouvoir tirer un coup de feu. Nous sommes allés rencontrer les membres de la Fédération de la faune avec ce projet de corridor de chasse interdite, nous avons obtenu leur appui, après quoi il a été beaucoup plus facile de faire accepter le programme par la population.

Gordon Baskerville (doyen de la Faculté des sciences forestières, Université du Nouveau-Brunswick) : Il est clair qu'on a besoin d'un certain équilibre entre ce que Jim Walker a dit -- il faut être attentif aux problèmes qui vont se poser et essayer de les voir venir, de planifier en conséquence et d'avoir des objectifs ayant une certaine cohérence dans le temps, tout en sachant qu'il vous faut attirer l'attention des politiciens -- et ce que Colin Maxwell a dit au sujet de l'approche qui consiste à réagir aux événements. En ce qui concerne la question de savoir si oui ou non vous allez faire participer la population, il me semble que vous n'avez pas le choix et que la question qu'il faut se poser, c'est "comment s'y prendre?" En fait, si vous vous arrêtez aux questions soulevées par Stew Weldon, elles se ramènent toutes à celle-ci : "Pourquoi n'ai-je pas été

consulté?" Quelqu'un veut-il commenter ce point? Comment devrions-nous faire participer la population et que devrions-nous faire à cette fin?

Jim Walker (directeur, Division de la faune de la Colombie-Britannique) : Je pense que, pour les questions controversées, il faut certainement faire participer la population. Vous avez probablement entendu parler d'un programme de répression des loups en Colombie-Britannique. Nous avons un groupe de citoyens que nous consultons sur cette question. Nous devons aussi consulter la population sur l'élaboration de la politique. L'une de nos principales raisons de l'établissement d'un plan décennal en Colombie-Britannique, c'était d'aller voir la population et de lui dire : "Que pensez-vous de l'orientation de ce programme pour les 10 prochaines années? Dites-nous ce que vous en pensez." Nous devons cependant stopper le processus de consultation quelque part car, comme je l'ai déjà dit, nous avons reçu quelque 20 000 communications dans le cadre de notre système de renvoi, qui vont toutes à l'encontre des intérêts de l'un ou l'autre des groupes existants. Nous avons quelque 202 groupes intéressés à l'environnement. Qui allez-vous inviter et à quelles réunions?

Je pense que l'on doit, à un moment donné, reconsidérer le rôle du gouvernement et la raison d'être de la Fonction publique. Je ne veux pas être indûment rigoriste, mais nous, les fonctionnaires, sommes engagés pour gérer les ressources fauniques. Jusqu'à un certain point, je pense, c'est le rôle des gestionnaires de la faune. En cas de controverse, cependant, il serait insensé de ne pas tenir compte de l'opinion de la population. Celle-ci devrait avoir son mot à dire lorsque l'on modifie les politiques ou la possibilité de voir où les fonds publics seront dépensés. On ne s'attend toutefois pas à une participation de la population pour chaque plan de coupe en Colombie-Britannique ou pour chaque programme de contrôle ou saison de chasse. Le gouvernement a engagé des spécialistes pour prendre ce genre de décisions en notre nom et en votre nom.

Jim Inder (sous-ministre adjoint, Service des parcs, des loisirs et de la faune, ministère des Terres et de l'Environnement de Terre-Neuve) : Ce sujet a toujours posé un problème en ce sens que, si vous négociez avec la population comme partenaire à propos d'une question qui suscite autant d'émotivité que la gestion de la faune et en particulier la chasse et la pêche à Terre-Neuve, vous vous retrouvez avec tant de points de vue différents qu'il est presque impossible d'en arriver à un compromis acceptable. J'en reviens à ce que Jim Walker disait -- c'est le gouvernement qui a le dernier mot dans la gestion des différentes ressources. Je crois que là où nous avons souvent pêché, c'est en ne recueillant pas le point de vue de la population d'une façon articulée. Lorsque je regarde ce qui se fait chez nous, dans les divers services, je constate que nous avons les connaissances de base pour gérer les secteurs dont nous sommes responsables, qu'il s'agisse de la faune ou de n'importe quoi d'autre. Il nous manque cependant le point de vue de la population : ce qu'elle pense globalement de tout projet particulier.

Nous dépendons en partie des politiciens pour cette participation du public. Leurs opinions, leurs souhaits et leurs besoins sont censés refléter les intérêts de la population. Je pense parfois qu'ils agissent à retardement : au moment où ils découvrent ce qu'il faudrait faire, ils sont déjà dans l'Opposition! Il est trop tard pour acheminer l'information d'une manière officielle en suivant la voie hiérarchique. Dans la province, nous avons bien sûr des secteurs, par exemple en ce qui concerne les réserves écologiques et les zones sauvages, qui sont assez

vulnérables. Plus vaste est la zone à l'égard de laquelle vous imposez des restrictions, plus grand est l'intérêt de la population à l'égard de cette zone. Les Terre-Neuviens ont une solide réputation de chasseurs et de gens intéressés à la faune, mais qui aiment agir à leur guise, quand et où bon leur semble! "Vous pouvez établir tous les règlements que vous voudrez, dans la mesure où je ne suis pas touché". Il est très difficile de satisfaire tout le monde. Je pense que ce dont nous avons besoin, à Terre-Neuve en particulier, c'est probablement d'un peu plus d'organisation au niveau provincial, de quelques suggestions, idées et commentaires judicieux à l'adresse de ceux d'entre nous qui assument la responsabilité ultime de gérer ces ressources.

Gordon Baskerville (doyen de la Faculté des sciences forestières, Université du Nouveau-Brunswick) : Pour conclure, j'aimerais vous raconter une anecdote personnelle récente. Lorsque je travaillais avec le Ministre, les saisons de chasse au cerf au Nouveau-Brunswick étaient établies suivant six ou sept régions différentes. Des dates différentes d'ouverture de la chasse avaient été prévues, le biologiste en charge de la faune ayant utilisé un modèle à cette fin. J'étais engagé pour introduire des modèles dans le système de planification et le biologiste chargé de la faune déterminait les dates d'ouverture de la chasse en fonction des probabilités de neige au sol et, donc, des probabilités de capture d'un mâle. Le Ministre rencontra le caucus pour étudier la possibilité de légiférer à ce sujet. J'étais bien tranquille chez moi ce soir-là lorsque, en plein milieu de la nuit, le Ministre, qui était sorti de la salle du caucus, m'appella pour me dire que les débats étaient très houleux du fait que les gens de Tobik venaient de se rendre compte que les chasseurs de Saint-Quentin pourraient venir sur leur territoire et chasser leur gibier parce que la saison de chasse commençait une semaine plus tôt à Tobik qu'à Saint-Quentin. Nous avons eu une assez longue discussion téléphonique. Je lui ai expliqué que les décisions prises étaient motivées par des raisons d'ordre biologique reliées à la gestion des cerfs. Il me dit qu'il allait retourner dans la salle du caucus et essayer d'expliquer cela. Environ une demi-heure plus tard, il me rappella pour me dire que cela ne marcherait pas, qu'il fallait qu'au moins la date d'ouverture de la chasse soit la même partout, car il était clair que les gens n'accepteraient jamais les mesures telles qu'elles étaient planifiées. En arrivant au bureau le lendemain, j'ai découvert que j'avais perdu la partie. La vérité, c'est que les saisons de chasse au cerf sont fixées en fonction de la population et non de raisons reliées à la biologie.

Je tiens à remercier les membres du groupe de discussion pour leurs exposés ainsi que les intervenants pour leurs questions. Y a-t-il des questions qui doivent être abordées du côté de l'organisation?

Stew Weldon (gestionnaire des régions boisées, Corner Brook Pulp and Paper) : Je tiens à féliciter le personnel de la Division de la faune de Terre-Neuve. Depuis 22 ans que je suis dans l'Île, son personnel a réellement fait un beau travail de gestion de l'orignal, du caribou et de quelques autres espèces. Je pense que la chasse à l'orignal à Terre-Neuve a de quoi faire rêver bien des provinces canadiennes. Les populations de ces deux espèces semblent en expansion. Je pense, en particulier, que le personnel de la Division a mis au point un système très efficace pour la délivrance des permis, la fixation des saisons de chasse et bien d'autres choses.

Ateliers (1)

ÉTUDE DE CAS : LE DÉFI D'APPLIQUER DES OBJECTIFS DE GESTION DE L'HABITAT FAUNIQUE AUX PROGRAMMES DE GESTION FORESTIÈRE AU NOUVEAU-BRUNSWICK

Jeffrey Patch
Directeur de la gestion de la faune
Direction de la faune aquatique et terrestre
Ministère des Ressources naturelles et de l'Énergie du Nouveau-Brunswick

Le rapport sur cette étude de cas n'était pas disponible au moment de la publication du compte rendu de la présente Conférence.

L'HABITAT FAUNIQUE DANS LES FORÊTS AMÉNAGÉES : RÉFLEXIONS SUR L'ABATTAGE*

Jack Ward Thomas
Evelyn L. Bell
Biologistes spécialisés en recherche sur la faune
U.S. Forest Service Pacific Northwest Research Station

> "J'ai lu bien des définitions sur le rôle d'un agent de protection de la nature et j'en ai rédigées moi-même un certain nombre, mais je crois bien que la meilleure se rédige non pas à la plume mais à la hache. Tout dépend de ce que l'on a à l'esprit quand on procède à une coupe ou quand on décide ce que l'on va couper. Un agent de protection de la nature, c'est quelqu'un qui sait en toute humilité qu'à chaque coup porté à la forêt, il signe son oeuvre à la surface de la Terre. Les signatures peuvent bien sûr varier, selon qu'elles sont apposées à la hache ou à la plume, et c'est dans l'ordre des choses." (Leopold, 1949)

Même après que des terres aient été affectées à des réserves sauvages, à la création de parcs et à d'autres fins qui excluent toute intervention dans les zones boisées, la grande majorité des terres boisées situées dans la région montagneuse de l'Ouest seront tôt ou tard aménagées. La notion d'"aménagement" est ici un euphémisme : elle désigne les mesures prises à l'égard des forêts en vue de l'obtention d'une gamme de produits et comprend la coupe des arbres, la régénération des peuplements forestiers -- par voie naturelle et par replantation -- l'entretien des peuplements et l'exploitation des arbres.

La sylviculture et les réseaux routiers qu'elle suppose constituent les principaux facteurs qui influent sur l'habitat faunique dans les forêts aménagées. Toute vie faunique est le produit de l'habitat et le sylviculteur qui décide quelles méthodes sylvicoles seront appliquées, comment, quand et où elles le seront, est le principal gestionnaire de l'habitat forestier (Giles, 1962; Bunnell, 1976; Thomas, 1979). Si l'on fait de l'utilisation multiple un principe directeur de la gestion, l'habitat faunique devient un sous-produit de l'exploitation du bois d'oeuvre dans la plupart des forêts aménagées.

Les sylviculteurs influent sur l'habitat faunique -- c'est-à-dire qu'ils le produisent ou le détruisent -- à l'occasion de chaque mesure de traitement sylvicole. Ils prescrivent l'application des mesures de traitement des peuplements en ayant explicitement à l'esprit ce que sera la réaction de la communauté végétale; en outre, la réaction des arbres a toujours été l'élément déterminant dans la prise de décisions concernant les peuplements à couper et la façon de le faire. La meilleure occasion qui s'offre à la gestion de la faune des forêts aménagées, c'est de faire inclure l'habitat faunique dans les préoccupations des sylviculteurs au moment de décider de faire procéder à une coupe. Les objectifs

---

* Proceedings -- Future Forests of the Mountain West : A Stand Culture Symposium. U.S. Forest Service, Intermountain Research Station. General Technical Report 243: 42-47 (1988). Reproduction autorisée.

des propriétaires fonciers déterminent généralement quels habitats fauniques seront examinés par les sylviculteurs et par les biologistes de la faune. Dans les forêts publiques, ces objectifs sont vaguement énoncés dans les textes législatifs et deviennent des objectifs précis au moment de la planification reliée à l'utilisation des terres.

Après avoir fixé les objectifs de gestion de la faune, les sylviculteurs et les biologistes de la faune doivent faire équipe pour atteindre les objectifs reliés à l'exploitation du bois d'oeuvre et à la gestion de la faune. Les biologistes de la faune doivent être prêts à profiter de l'occasion qui s'offre, en se rappelant que, dans les forêts aménagées, la question n'est pas de savoir si la forêt sera gérée en vue d'obtenir un ensemble de produits, mais de savoir comment ces mesures de gestion seront appliquées. C'est dans le mode d'application des mesures que résident les possibilités de gestion de la faune.*

* * *

Ramenée à ses rudiments, la sylviculture comporte plusieurs caractéristiques des peuplements que l'on peut manipuler pour obtenir divers résultats -- en l'occurrence, la production de bois et la conservation de l'habitat faunique. Parmi ces caractéristiques, viennent en premier lieu les dimensions du peuplement, la configuration, la densité, la disposition et la préparation spatiales ainsi que l'éventail des espèces, la fermeture du couvert, la grosseur des arbres, le taux de croissance, les chicots et le calendrier des traitements. Les traitements sylvicoles sont étudiés et appliqués cas par cas, c'est-à-dire en fonction des conditions propres à chaque lieu ou à chaque peuplement. On pourrait qualifier cela de gestion par microsite. Chaque traitement est analogue au coup de hache porté à la forêt, que Leopold décrivait comme la signature d'une oeuvre à la surface de la Terre.

On se rend maintenant compte que l'impact cumulatif de ces coupes, c'est le paysage qu'offrira la forêt aménagée. À ce stade, le concept de gestion de la forêt passe du microsite au macrosite. Les rajustements sylvicoles en fonction à la fois de la production du bois et de la gestion de l'habitat faunique ne sont pas des considérations sans importance : repris année après année et endroit après endroit, ces rajustements deviendront la force dominante modelant le paysage forestier en évolution -- la signature des exécutants (Thomas et al., 1986). L'examen de certains objectifs fauniques dans les forêts des États de l'Oregon et de Washington peut donner une idée de la façon dont les impératifs de gestion sylvicole peuvent être modifiés en fonction d'objectifs de gestion de l'habitat, de la façon dont ces objectifs peuvent être exprimés pour assurer la communication

---

* Il est évident que le fait de travailler en équipe suppose l'échange de renseignements sur le lien entre la faune et l'habitat forestier dans diverses régions. On peut trouver cette information dans les travaux de Patton, 1978 (Sud-ouest); Brown, 1985a, 1985b (Washington et ouest de l'Oregon); Thomas, 1979 (Washington et est de l'Oregon); Verner et Boss, 1980 (ouest de la Sierra Nevada); Maser et Thomas, 1983 (sud-est de l'Oregon); Hoover et Willis, 1984 (Colorado); et DeGraaf et Rudis, 1986. Les renseignements concernant les autres régions ont été établis mais n'ont pas encore été publiés.

et la collaboration entre les sylviculteurs et les biologistes de la faune et de la façon dont on peut surveiller les progrès réalisés dans ce domaine.

En vertu des clauses contenues dans la Loi de 1976 sur la gestion des forêts aux États-Unis et dans ses règlements d'application, le U.S. Forest Service est tenu de maintenir la diversité de la faune vertébrée et d'assurer l'existence de populations viables bien réparties sur les terres forestières aménagées. Cet objectif est clairement énoncé et il est considéré comme un impératif pour gérer la richesse que représente la diversité de ces espèces (Evans, 1974). Les renseignements disponibles sur les montagnes Bleues font état de 378 espèces fauniques de vertébrés terrestres et de leur association avec les stades successifs ou avec les conditions structurales propres aux communautés végétales en place (Thomas et al., 1979a). Pour atteindre l'objectif relié à la conservation de la richesse des espèces, ces communautés végétales et ces stades successifs doivent être maintenus dans des conditions de proximité assez étroite pour permettre des échanges des espèces animales entre les habitats. Certains peuplements doivent être assez grands pour englober le territoire ou l'aire de répartition des animaux qui dépendent uniquement ou principalement de cet habitat.

Il y a un rapport positif entre la superficie du peuplement et le nombre d'espèces et d'animaux que l'on s'attend à y trouver, à savoir le ratio espèces/superficie. À un certain moment, l'accroissement du nombre d'espèces par unité de superficie supplémentaire avoisinera zéro. En gestion, on peut se servir de ce point pour décrire la superficie moyenne du peuplement qui correspond à la surface nécessaire pour atteindre un but déterminé en matière de diversité de la faune. Cette superficie moyenne du peuplement a été évaluée à 33,6 hectares dans les montagnes Bleues (Thomas et al., 1979c).

L'examen de la lisière, qui est le point de rencontre des communautés végétales ou des différentes conditions d'un peuplement, est également important. La lisière est un milieu particulièrement productif abritant des espèces fauniques ayant besoin des conditions d'habitat que l'on retrouve des deux côtés de la lisière et des espèces adaptées aux conditions qui existent dans la zone de transition (Leopold, 1933). Un fort contraste entre les communautés végétales adjacentes ou les stades successifs est susceptible d'augmenter le nombre d'espèces fauniques que l'on retrouve le long des lisières et dans les peuplements adjacents (Thomas et al., 1979b).

L'obligation légale pour les gestionnaires des forêts de se préoccuper de la "diversité" des espèces est une platitude, à moins qu'elle ne soit clairement définie et intégrée dans les exigences de gestion. Par exemple, un plan d'exploitation forestière définissait l'objectif à atteindre en matière de diversité comme la nécessité de maintenir toutes les espèces présentes de vertébrés indigènes avec des effectifs viables sur la totalité du territoire forestier. Le plan proposait d'atteindre cet objectif grâce à l'application des mesures suivantes : classification des types de bois d'oeuvre de la forêt et conservation de 5 % de chaque type dans chacun des six stades successifs pour s'assurer que tous les habitats forestiers appropriés existeront en tout temps. Les stades successifs devaient être répartis dans toutes les unités de superficie consignées de 1 200 à 6 000 hectares pour que les conditions d'habitat soient correctement réparties dans toute la forêt. La superficie des peuplements devait être de 33,6 hectares en moyenne pour tenir compte des besoins relatifs au territoire ou à l'aire de répartition de toutes les espèces qui y vivaient, dans les limites fixées par les dimensions des habitats relativement homogènes. On devait repérer les peuplements représentant chacun des stades successifs par communauté végétale, si possible,

dans un rayon de 800 mètres autour d'un autre peuplement semblable pour améliorer l'habitat des espèces vivant entre les peuplements. On déterminait aussi des besoins très précis pour les effets de lisière entre les stades successifs de végétation, pour la proportion de la lisière par unité de superficie entre les peuplements aménagés et pour le nombre ainsi que la taille des arbres morts.

Lorsque les objectifs sont ainsi formulés, l'équipe de gestion sait ce qu'elle doit faire et quels moyens sylvicoles mettre en oeuvre. Dans ce cas, la superficie, l'état, la juxtaposition, la configuration et la disposition temporelle et spatiale des peuplements sont les facteurs déterminants des opérations. Ces critères peuvent faire l'objet d'une surveillance, ce qui permet d'évaluer si les objectifs sont bien atteints.

* * *

En plus d'objectifs reliés à la diversité de l'habitat faunique, une équipe composée de sylviculteurs et de biologistes de la faune se voit souvent fixer des objectifs d'habitat pour une seule espèce; c'est le processus de gestion d'une espèce vedette (U.S. Forest Service, 1971). L'espèce la plus souvent visée par un tel processus dans la région montagneuse de l'Ouest est le wapiti des montagnes Rocheuses.

Les premières tentatives en vue de répondre aux besoins reliés à l'habitat du wapiti ont été des lignes directrices à l'intention des sylviculteurs et des instructions semblables destinées aux constructeurs de routes et aux gestionnaires de pâturages. On peut trouver les lignes directrices les plus complètes dans les travaux de Lyon et al. (1985), qui comportent des éléments présentant un intérêt particulier pour les sylviculteurs. Par exemple, pour que le fourrage des zones de coupe à blanc puisse être utilisé par le wapiti, les ouvertures aménagées par les coupes à blanc doivent respecter les critères suivants :

- le nettoyage des rémanents, à l'intérieur des zones de coupe à blanc, devrait réduire l'épaisseur moyenne des rémanents à moins de 45 cm. Une épaisseur supérieure à 45 cm réduit de plus de 50 % l'utilisation que peut en faire le wapiti;

- les ouvertures doivent avoir des dimensions réduites, bien qu'elles puissent atteindre 40 hectares dans les endroits où la lisière forestière adjacente assure une sécurité convenable;

- l'éclaircissage n'est pas recommandé aux abords des zones de coupe à blanc;

- la fermeture des chemins peut augmenter la sécurité, ce qui aura pour effet d'accroître considérablement l'utilisation des zones de coupe à blanc par le wapiti.

Ces principes sont des outils essentiels pour gérer l'habitat du wapiti et constituent la base des modèles mathématiques. L'un des premiers modèles d'habitat du wapiti, qui a été largement utilisé et qui a fait l'objet de nombreux travaux d'analyse, d'évaluation et de révision, a été mis au point pour la région

des montagnes Bleues (Black et al., 1976; Thomas et al., 1979c)*. Les travaux de Lyon et al. (1985) indiquent que, presque sans exception, les conditions nécessaires au maintien d'un habitat productif pour le wapiti comprennent maintenant à la fois des composantes physiques (protection contre les variations thermiques, existence d'un abri, zones de fourrage) et des composantes reliées au comportement du wapiti dans le milieu physique (entremêlement de la végétation, densité du réseau des chemins, gestion du bétail et utilisation traditionnelle). Le modèle actuellement utilisé pour évaluer les aires d'hivernage du wapiti dans les montagnes Bleues est présenté ici pour illustrer les principes régissant la gestion d'une espèce vedette (Thomas et al., sous presse) :

$$HE = (HE_s \times HE_r \times HE_c \times HE_f)^{1/n}$$

où

HE = efficacité globale de l'habitat du wapiti;

HE_s = efficacité de l'habitat sous l'influence de la densité du réseau des chemins ouverts à la circulation des véhicules (sic);

HE_r = efficacité de l'habitat sous l'influence de la densité du réseau des chemins ouverts à la circulation des véhicules;

HE_c = efficacité de l'habitat sous l'influence de la qualité du couvert végétal;

HE_f = efficacité de l'habitat sous l'influence de l'interaction entre la qualité et la quantité du fourrage;

1/n = racine $n^{ième}$; proposition du U.S. Fish and Wildlife Service (1981) comme moyen d'exprimer les facteurs de compensation entre les variables interdépendantes de l'habitat.

On attribue à chacune des variables de l'habitat une valeur située entre 0,01 et 1 (les critères sont décrits dans Thomas et al., sous presse). La qualité est exprimée dans des catégories fondées sur la hauteur du peuplement et sur la fermeture du couvert. Les objectifs de gestion concernant l'habitat du wapiti peuvent s'exprimer par la valeur HE et, si on le désire, pour chaque composante. Par exemple, les objectifs de gestion peuvent s'exprimer comme suit : maintenir HE à 0,50 ou au-dessus, HE_s étant à 0,30 ou au-dessus, HE_r à 0,60 ou au-dessus, HE_c à 0,40 ou au-dessus et HE_f à 0,50 ou au-dessus de cette valeur.

---

* Il existe aujourd'hui un certain nombre de modèles d'habitat du wapiti, chacun ayant été modifié pour tenir compte des conditions locales et des biologistes ayant une expérience et des opinions différentes. Ce sont notamment ceux de l'Interagency Study Team, 1977 (nord de l'Idaho), du Montana Department of Fish and Game et du U.S. Forest Service, 1977 (centre du Montana), du U.S. Forest Service et du Montana Department of Fish and Game (est du Montana), de Leege, 1984 (nord de l'Idaho), de Lyon et al., 1985 (Bitterroot, Kootenay, Bridger-Teton et d'autres forêts nationales américaines), de Wisdom et al., 1986 (ouest de l'Oregon et de l'État de Washington) et de Thomas et al., sous presse (est de l'Oregon et de l'État de Washington).

L'équipe de sylviculteurs et de biologistes de la faune a (ou devrait avoir) des objectifs clairs concernant l'habitat du wapiti et peut déterminer les facteurs sylvicoles qui sont indispensables pour atteindre ces objectifs. On atteint les objectifs HE en observant la superficie des unités de régénération ainsi que le calendrier et l'emplacement des coupes de régénération. On atteint les objectifs HE_c en maintenant une couverture adéquate lorsque les peuplements ont 12 mètres ou plus et que le couvert forestier est égal à 70 % ou plus. HE_r reflète l'incidence du réseau de chemins, par unité de superficie ouverte à la circulation des véhicules, sur l'utilisation des habitats adjacents par le wapiti. Ce facteur de perturbation peut être amoindri grâce à la fermeture de chemins ou au contrôle des constructions de routes autorisées. Enfin, atteindre les objectifs reliés à HE_f suppose que le bétail en pacage soit géré de manière à laisser les herbages pousser jusqu'à une hauteur déterminée.

* * *

La communication et la coopération entre les sylviculteurs et les biologistes de la faune, ainsi que les instruments destinés à faire de l'habitat faunique un produit des traitements sylvicoles, s'améliorent rapidement. L'occasion de répondre à la fois aux objectifs de production de bois et de gestion de l'habitat faunique est évidente. Les efforts de planification de l'utilisation des terres et d'affectation des ressources, déployés par les organismes fédéraux de gestion des terres, ont mis l'accent sur le fait que des pressions seront exercées à l'avenir pour mettre fin aux spéculations vagues sur le concept de l'utilisation multiple des forêts aménagées et pour transposer cette notion dans la réalité. Avons-nous la volonté -- nous, les spécialistes de la gestion des richesses naturelles, chargés de laisser notre signature dans nos forêts -- de relever ce défi? La réponse viendra lorsque la forêt aménagée émergera du chaos qui a accompagné sa formation.

Bibliographie

Black, H., R. Scherzinger et J.W. Thomas. 1976. Relationships of Rocky Mountain Elk and Rocky Mountain Mule Deer to Timber Management in the Blue Mountains of Oregon and Washington. Dans : Proceedings, Elk-Logging Roads Symposium (S.R. Heib, editor). University of Idaho, Moscow.

Brown, E.R. (editor). 1985a. Management of Wildlife and Fish Habitats in Forests of Eastern Oregon and Washington; Part I--Chapter Narratives. Publication R6-F&WL-192-1985. U.S. Forest Service, Pacific Northwest Region, Portland, Oregon.

Brown, E.R. (editor). 1985b. Management of Wildlife and Fish Habitats in Forests of Eastern Oregon and Washington; Part II--Appendices. Publication R6-F&WL-192-1985. U.S. Forest Service, Pacific Northwest Region, Portland, Oregon.

Bunnell, F.L. 1976. The Myth of the Omniscient Forester. Forestry Chronicle 52(3): 150-152.

DeGraaf, R.M. et D.D. Rudis. 1986. New England Wildlife: Habitat, Natural History and Distribution. General Technical Report NE-108. U.S. Forest Service, Northeastern Forest Experiment Station, Broomall, Pennsylvanie.

Evans, R.D. 1974. Wildlife Habitat Management Program: A Concept of Diversity of the Public Forests of Missouri. Dans : Proceedings, Timber-Wildlife Management Symposium (J.P. Slusher et T.M. Hinckley, editors). Occasional Paper 3. Missouri Academy of Sciences, Columbia.

Giles, R.H. Jr. 1962. Timber-Wildlife Coordination Concepts for Eastern Forests. Dans : Transactions, North American Wildlife and Natural Resources Conference 27: 402-412.

Hoover, R.L. et D.L. Willis. 1984. Managing Forest Lands for Wildlife. Colorado Division of Wildlife, Denver.

Interagency Study Team. 1977. Elk Habitat Guidelines for Northern Idaho. U.S. Forest Service, Idaho Department of Fish and Game, Bureau of Land Management, University of Idaho, Moscow.

Leckency, D.A. 1984. Elk Use and Availability of Cover and Forage Habitat Components in the Blue Mountains, Northeast Oregon, 1976-1982. Wildlife Research Report 14. Oregon Department of Fish and Wildlife, Portland.

Leege, T.A. 1984. Guidelines for Evaluating and Managing Summer Elk Habitat in Northern Idaho. Bulletin n° 11. Idaho Department of Fish and Game, Boise.

Leopold, A.S. 1933. Game Management. Charles Scribner's Sons, New York.

Lyon, J.L., T.N. Lonner, J.P. Wiegand, C.L. Marcum, W.D. Edge, J.D. Jones, D.W. McCleery et L.L. Hicks. 1985. Coordinating Elk and Timber Management. Montana Department of Fish, Wildlife and Parks, Bozeman.

Maser, C. et J.W. Thomas. 1983. Introduction. Dans : Wildlife Habitats in Managed Rangelands--The Great Basin of Southeastern Oregon. General Technical Report PNW-160. U.S. Forest Service, Pacific Northwest Forest and Range Experiment Station, Portland, Oregon.

Montana Department of Fish and Game and U.S. Forest Service. 1977. Elk Habitat and Timber Management Relationships. Montana Department of Fish and Game, Bozeman.

Patton, D.R. 1978. Run Wild: A Storage and Retrieval System for Wildlife Habitat Information. General Technical Report RM-51. U.S. Forest Service, Rocky Mountain Forest and Range Experiment Station, Fort Collins, Colorado.

Thomas, J.W. (editor). 1979. Wildlife Habitats in Managed Forests--The Blue Mountains of Oregon and Washington. Agriculture Handbook 553. U.S. Forest Service, Washington, D.C.

Thomas, J.W., R.J. Miller, C. Maser, R.G. Anderson et B.E. Carter. 1979a. Plant Communities and Successional Stages. Dans : Wildlife Habitats in Managed Forests--The Blue Mountains of Oregon and Washington (J.W. Thomas, editor). Agriculture Handbook 553. U.S. Forest Service, Washington, D.C.

Thomas, J.W., C. Maser et J.E. Rodick. 1979b. Edges. Dans : Wildlife Habitats in Managed Forests--The Blue Mountains of Oregon and Washington (J.W. Thomas, editor). Agriculture Handbook 553. U.S. Forest Service, Washington, D.C.

Thomas, J.W., H. Black Jr., R.J. Scherzinger et R.J. Pedersen. 1979c. Elk and Deer. Dans : Wildlife Habitats in Managed Forests--The Blue Mountains of Oregon and Washington (J.W. Thomas, editor). Agriculture Handbook 553. U.S. Forest Service, Washington, D.C.

Thomas, J.W., D.A. Leckenby, L.J. Erickson, S.R. Thomas, D.L. Isaacson et R.J. Murray. 1986. Wildlife Habitats by Design--National Forests in the Blue Mountains of Oregon and Washington. Dans : Transactions, North American Wildlife and Natural Resources Conference 51.

Thomas, J.W., D.A. Leckenby, M.G. Henjum, R.J. Pedersen et L.D. Bryant. Sous presse. Habitat Effectiveness Index for Elk on Blue Mountain Winter Ranges. U.S. Forest Service, Pacific Northwest Region, Portland, Oregon.

U.S. Fish and Wildlife Service. 1980. Habitat Evaluation Procedures. U.S. Department of the Interior, Washington, D.C.

U.S. Forest Service. 1971. Wildlife Habitat Management Handbook, Southern Region. FSH 2609.23R. Atlanta, Géorgie.

U.S. Forest Service and Montana Department of Fish and Game. 1977. Elk Habitat/Timber Management Relationships on Eastside Forests of the Northern Region. Northern Region, Missoula, Montana.

Verner, J. et A.S. Boss (coordonnateurs techniques). 1980. California Wildlife and Their Habitats: Western Sierra Nevada. General Technical Report PSW-37. U.S. Forest Service, Pacific Southwest Forest and Range Experiment Station, Berkeley, Californie.

Wisdom, M.J., L.D. Bright, C.J. Carey, W.W. Hines, R.J. Pedersen, D.A. Smithey, J.W. Thomas et G.W. Witmer. 1986. A Model to Evaluate Elk Habitat in Western Oregon. U.S. Forest Service, Pacific Northwest Region, Portland, Oregon.

Ateliers (3)

ÉTUDE DE CAS : LE SUCCÈS DE LA GESTION INTÉGRÉE AU CANADA -- MODÈLE DU PARC ALGONQUIN

Allan J. Stewart
Directeur régional
Région de l'Algonquin
Ministère des Richesses naturelles de l'Ontario

EXTRAITS DU PLAN DIRECTEUR DU PARC PROVINCIAL ALGONQUIN, 1974

Buts et objectifs

Le parc Algonquin, premier parc provincial de l'Ontario et précurseur de la centaine de parcs qui forment l'actuel réseau des parcs provinciaux, est à maints égards un site historique. Il a joué un rôle important, quoique rarement apparent, dans l'élaboration des politiques de gestion et d'aménagement d'autres parcs de la province. Maintes techniques de gestion actuellement en vigueur ont d'abord été utilisées dans le parc Algonquin. Le présent plan directeur comprend d'autres nouvelles techniques et orientations de gestion afin de répondre aux besoins existants et futurs en matière de loisirs et d'utilisation des ressources.

Les origines du parc Algonquin remontent bien avant 1893, alors que le gouvernement au pouvoir, donnant suite à une recommandation de la Commission royale sur les réserves forestières et les parcs nationaux, mit de côté une partie des terres de la Couronne non concédées en vue de créer une réserve forestière et un parc national. Le rapport des commissaires était nettement avant-gardiste sur tous les plans de l'aménagement des terres. La préservation et la conservation des forêts, les effets du climat, la protection des sols, des bassins hydrographiques et de la faune, les loisirs, l'exploitation forestière et d'autres sujets y étaient savamment étudiés. Les commissaires étaient des visionnaires dans la mesure où ils avaient envisagé les bienfaits de la création des réserves et des parcs, notamment "le maintien de l'approvisionnement en eau dans six grands réseaux hydrographiques, la préservation d'une forêt vierge, la protection des oiseaux et des animaux, un champ d'expériences en foresterie, l'emplacement d'un centre de santé et les effets positifs sur le climat".

Un autre élément important de la création du Parc fut qu'Alexander Kirkwood, l'un des commissaires et le fonctionnaire principal de la Direction des terres du ministère des Terres de la Couronne, avait l'intention d'aménager la forêt. Kirkwood préconisait l'utilisation de certaines techniques européennes classiques d'aménagement forestier en Ontario.

Un autre commissaire, James Dickson, qui était arpenteur provincial et inspecteur des levés pour la province, accorda une vocation nettement récréative au Parc. Le rapport des commissaires traitait également de l'utilisation du parc Algonquin comme refuge pour les citadins et comme centre de santé.

Étant donné que les objectifs initiaux sont compatibles avec les préoccupations plus récentes, on peut donc affirmer sans crainte que, dans l'ensemble, le parc Algonquin atteint ses objectifs initiaux tout en répondant aux exigences actuelles des différentes couches de la société. Par ailleurs, on reconnaît que, jusqu'à tout récemment, les demandes d'utilisation du Parc étaient régies en grande partie

par une gestion moins intensive. Toutefois, les changements technologiques, la fréquentation du Parc, le temps consacré aux loisirs ainsi que la demande d'espaces verts ont entraîné des conflits et des tensions entre les usagers. C'est pourquoi le gouvernement provincial a décidé de réévaluer les utilisations actuelles et projetées du Parc et de cerner les buts ou les attentes des nombreux groupes intéressés.

Un plan directeur provisoire a été élaboré et publié en 1968. Rédigé par le personnel de l'ancien ministère des Terres et des Forêts, sous la direction de T.W. Hueston, alors surintendant des parcs, il avait pour objectif principal de susciter les réactions du public.

Des audiences publiques ont immédiatement été tenues à Pembroke, Huntsville et Toronto. Un grand nombre de mémoires, tant écrits que verbaux, ont été présentés, sans oublier les nombreuses lettres de citoyens intéressés.

Le Groupe de travail du parc Algonquin a donc été créé. Formé de fonctionnaires, il avait pour mandat d'étudier les mémoires reçus et de cerner et de documenter les problèmes et les diverses solutions possibles.

En 1969, fut créé le Comité consultatif du parc Algonquin. Ses membres représentaient tout l'éventail des intérêts associés au parc Algonquin, de façon à tenir compte des idées et des opinions des divers groupes intéressés lors de l'examen des solutions et de la recommandation des politiques.

Le Groupe de travail s'est ensuite chargé de fournir une aide technique au Comité consultatif. Une étude des incidences économiques et une quarantaine de documents de travail et d'étude ont été rédigés par le Groupe de travail et présentés au Comité consultatif.

Entre avril 1970 et juillet 1973, le Comité consultatif a présenté en tout 36 recommandations dont les incidences et les répercussions potentielles ont été analysées de façon détaillée par les fonctionnaires du Ministère. Finalement, les documents, données et renseignements recueillis étaient suffisamment nombreux pour que le Gouvernement puisse examiner la question en profondeur. C'est ainsi que les recommandations, une fois approuvées, ont servi de base à la politique annoncée par le Gouvernement en juillet 1973 pour le parc Algonquin et de cadre à l'élaboration du présent plan directeur.

Les lignes directrices publiées par le Gouvernement en juillet 1973 plaçaient le Parc dans un contexte régional et provincial. Le Parc ne se trouve pas dans un vide : il fait partie intégrante d'une région délimitée par les agglomérations de Pembroke, North Bay, Huntsville et Bancroft. La région couvre environ 3 500 km^2, soit à peu près le triple de la superficie du Parc.

La transformation primaire des produits forestiers et le tourisme sont les principales sources d'emploi dans la région. Le Parc joue un rôle dominant dans la production de bois d'oeuvre dans la région. Il attire aussi beaucoup de touristes. La productivité permanente de la base de ressources du Parc est donc importante pour l'économie de la province et primordiale pour la survie des agglomérations de la région.

Le taux de fréquentation du parc Algonquin par les Ontariens augmente rapidement. Durant les 30 prochaines années, on prévoit qu'il sera environ trois fois supérieur au taux d'accroissement de la population. La capacité d'utilisation du

Parc lui-même limitera la demande projetée qui ne pourra être satisfaite que par la construction de nouvelles installations et voies d'accès.

Le but régional décrit le rôle du Parc dans le cadre régional.

But pour la région

Maintenir la base économique pour les agglomérations locales et continuer d'offrir aux Ontariens une diversité de loisirs.

Une importance particulière est acccordée aux besoins des habitants de la région. On reconnaît la nécessité de maintenir un niveau approprié d'activités économiques dans la région.

L'objectif consiste à offrir une diversité de loisirs dans la région. Les loisirs sont définis dans le sens le plus large du terme et englobent les activités éducatives et scientifiques, de même que celles qui suscitent un attrait psychologique et physiologique. La diversité désigne les utilisations diurnes et les possibilités nocturnes, depuis les services d'hébergement (hôtel-motel) jusqu'au canotage et au camping sauvages. Ces activités peuvent être offertes en combinant des programmes publics et privés.

Reconnaissant que le parc Algonquin a des répercussions tant provinciales que régionales, le but provincial pour le Parc se définit comme suit :

But pour le parc Algonquin

Assurer en permanence une diversité d'activités récréatives élémentaires, dans les limites de la contribution du Parc à la vie économique de la région.

Les visiteurs qui veulent pratiquer des activités récréatives élémentaires dans le Parc doivent avoir accès à des secteurs vierges et attrayants, peu fréquentés, où les pièges de la civilisation moderne ne détruisent pas le rêve du retour à la nature. En raison de sa nature, le parc Algonquin, qui est facilement accessible à de nombreuses couches de la population urbaine de l'Ontario, devrait être un milieu naturel où les personnes à revenus moyens peuvent échapper temporairement aux pressions sans cesse croissantes de la vie urbaine.

Le parc Algonquin est un élément du patrimoine provincial qui devrait être sauvegardé par une saine gestion de l'environnement. Parmi les attraits offerts aux Ontariens, mentionnons des zones récréatives sauvages, des sources alimentant des lacs, des cours d'eau et des rivières limpides, une grande variété de plantes et d'animaux et un environnement qui est depuis toujours une source importante de produits pour la population ontarienne. Le parc Algonquin est un site exceptionnel car les populations urbaines du nord-est de l'Amérique du Nord peuvent facilement se familiariser avec le milieu sauvage qui caractérisait ce territoire avant l'arrivée des Européens. Même si la forêt actuelle diffère quelque peu de la forêt initiale, "l'impression" de milieu sauvage est toujours présente, et il suffit d'un peu d'imagination pour la faire revivre à l'état vierge.

Depuis la création du parc Algonquin, il y a un peu plus de 80 ans, les politiques de gestion ont été axées sur la protection et la sauvegarde des éléments récréatifs du Parc, notamment des terres ayant des caractéristiques hydriques exceptionnelles aux abords des lacs, des cours d'eau, des portages et des sentiers de randonnée. Cette politique sera poursuivie. De plus, dans les zones représenta-

tives et les principaux ensembles de paysages, les écosystèmes naturels importants du Parc seront gardés aussi intacts que possible.

Le rôle du parc Algonquin dans le tissu économique et social de la collectivité régionale est défini par le but régional. Le parc Algonquin continuera donc à contribuer aux activités de production des ressources dans la région.

Les objectifs suivants ont été fixés en vue d'atteindre les buts pour la région et le Parc :

Objectifs pour la région

(1) Favoriser le tourisme régional.

Le tourisme régional peut se mesurer par l'affluence de visiteurs dans la région et par le nombre d'industries et d'emplois connexes. Les politiques touristiques suivantes s'appliqueront dans toute la région adjacente au parc Algonquin :

a) Un réseau de parcs provinciaux sera créé afin de favoriser le tourisme.

b) Des voies d'accès au périmètre du parc Algonquin seront aménagées afin de favoriser la répartition des avantages associés au tourisme.

c) Le secteur privé de l'économie, y compris les exploitants des terrains de camping privés et des stations de villégiature, sera invité à offrir des services touristiques régionaux à l'extérieur du Parc.

(2) Élaborer un programme d'information afin de faire connaître aux touristes les nombreuses possibilités récréatives offertes par les secteurs public et privé dans la région.

(3) Assurer l'acheminement des produits forestiers dans toute la région.

Objectifs pour le Parc

Le but du parc Algonquin est de servir de guide dans trois secteurs principaux, à savoir : la nécesssité d'offrir une variété d'activités récréatives élémentaires, y compris à des fins scientifiques et éducatives; la nécessité de prévoir un niveau de rendement donné pour les produits tirés des forêts et des ressources; et la nécessité d'assurer la qualité de l'environnement. Les principaux objectifs et politiques de gestion qui suivent orienteront la planification et la gestion futures en vue d'atteindre le but fixé pour le Parc.

Loisirs

(1) Offrir de bonnes possibilités de loisirs en milieu sauvage.

Le parc provincial Algonquin, qui est le plus grand parc de canot-camping en Ontario, couvre 745 000 hectares de terres et de plans d'eau. Les étendues d'eau représentent près de 15 % de la superficie et comptent 2 400 kilomètres de parcours de canotage.

Les politiques principales suivantes seront mises en oeuvre pour permettre d'atteindre l'objectif susmentionné :

a) Des aires sauvages couvrant 66 600 hectares et offrant environ 100 000 jours-visiteurs de loisirs, chaque année, seront aménagées. Elles seront gérées de manière à préserver leur caractère vierge afin de satisfaire les utilisateurs qui souhaitent découvrir le parc Algonquin dans son état primitif.

b) Des aires de loisirs et d'utilisation des ressources, couvrant 610 800 hectares et offrant environ 260 000 jours-visiteurs de loisirs, chaque année, seront aménagées. Elles seront gérées de manière à offrir des activités en milieu rustique telles que le canotage et la randonnée à pied. L'utilisation des ressources sera discrète de façon à permettre aux visiteurs de découvrir les attraits naturels du paysage du parc Algonquin.

c) Au total, 28 points d'accès et 8 points de départ seront placés à des endroits stratégiques sur le périmètre du secteur intérieur du parc Algonquin de façon à répartir les utilisations un peu partout dans le Parc et à assurer une utilisation optimale des possibilités récréatives de l'intérieur, sans congestionner ni encombrer le Parc.

d) Des installations récréatives d'agrément, aménagées en vue de leur utilisation intensive, seront situées à l'extérieur du Parc.

e) Afin d'assurer la tranquillité dans le parc Algonquin, l'utilisation de motoneiges et d'autres types de véhicules tous terrains ne sera autorisée qu'à des fins de gestion du Parc. La seule exception sera sur la route de service de l'hydro dans le township de Clyde, où l'utilisation actuelle des motoneiges fera l'objet d'une révision.

L'utilisation de bateaux à moteur sera progressivement interdite dès que possible.

(2) Offrir un large éventail d'activités récréatives pour les visiteurs.

De nouvelles voies d'accès terrestres, comme des sentiers de randonnée pédestre, des pistes de ski de fond et de raquette, des pistes cavalières et, à certains endroits, des chemins paronamiques, seront aménagés. De plus, certaines activités comme la pêche, la chasse et la jouissance du patrimoine historique seront gérées de manière à venir compléter les attraits naturels du Parc.

Les politiques de gestion suivantes seront appliquées de façon à atteindre cet objectif :

a) Les terres concédées situées à l'intérieur du Parc seront acquises ou bien les baux en vigueur ne seront pas renouvelés. Elles seront ensuite rendues accessibles au public.

b) Les visites diurnes conçues pour permettre au public de se familiariser avec le parc Algonquin seront maintenues. Les installations et les services seront gérés en fonction de 520 000 usagers par année d'ici 1990. Il n'y aura aucun empiètement sur les terres intérieures. Les programmes d'utilisation diurne seront axés sur les éléments naturels, éducatifs, scientifiques et historiques du Parc.

c) Des services permanents seront offerts pour le camping motorisé, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du Parc.

À l'intérieur du Parc, seule une petite expansion des installations sera autorisée sans empiètement sur les terres intérieures. Un maximum de 2 000 emplacements offrant environ 500 000 jours-campeurs par an seront accessibles dans le corridor de routes-promenades du parc Algonquin qui couvre 300 kilomètres carrés. Les installations actuelles seront réaménagées de façon à diminuer la densité et des dispositions seront prises pour accroître le nombre de débarcadères et d'emplacements interdits aux voitures. Deux autres unités de camping motorisé, soit 125 emplacements au lac Basin et 250 au lac Stratton, seront aménagées de façon à répondre aux profils d'utilisation existants. Elles constituent d'excellentes voies d'accès vus de l'intérieur du Parc et compléteront les profils d'utilisation de l'intérieur, tout en fournissant 32 000 jours-campeurs supplémentaires par année.

L'aménagement d'endroits de villégiature, de parcs privés ou de parcs provinciaux permettra de répondre aux autres pressions exercées par le camping motorisé à l'extérieur du Parc.

d) Le parc Algonquin sera géré pour permettre de pêcher à la ligne différentes espèces de truites indigènes.

Le Parc constitue l'une des grandes pêcheries naturelles de l'Ontario. Il sera interdit d'utiliser ou d'avoir en sa possession des poissons appâts vivants afin de prévenir l'introduction d'espèces concurrentes indésirables dans les eaux du Parc.

e) Les townships de Bruton et de Clyde, qui viennent de s'ajouter récemment à l'extrémité sud du Parc, continueront à être gérés de façon à offrir des possibilités de chasse publique peu intensive.

La chasse demeurera interdite dans le reste du Parc.

Recherche et éducation

(1) Mettre en oeuvre un programme d'interprétation du parc Algonquin qui orientera les visiteurs vers les attraits spéciaux du Parc et leur donnera l'occasion de mieux comprendre l'objet, le milieu et l'histoire du Parc.

On offrira à chaque visiteur du Parc tous les renseignements, guides et installations nécessaires pour rendre son séjour agréable.

(2) Établir, comme sites scientifiques, des zones de préservation des écosystèmes et des éléments représentatifs et uniques du parc Algonquin.

Le Parc occupe une position stratégique dans la zone de transition entre les écosystèmes septentrionaux et méridionaux, ce qui lui confère une riche diversité floristique et faunique. Des aires naturelles seront désignées et protégées afin de permettre l'étude de leurs éléments respectifs.

Le plan prévoit la préservation d'environ 32 000 hectares d'aires naturelles.

(3) Protéger et gérer les ressources historiques et culturelles du parc Algonquin à des fins de recherche et d'éducation.

Le plan prévoit la protection de quelque 86 aires d'une superficie totale de 2 000 hectares. Suivant les résultats de nouvelles recherches effectuées sur le terrain, il faudra peut-être porter cette superficie à 2 800 hectares.

(4) Encourager la recherche scientifique afin d'améliorer notre compréhension du Parc et de ses ressources.

Produits liés aux ressources

(1) Maintenir un approvisionnement adéquat en produits forestiers afin d'assurer la survie des industries tributaires aux niveaux d'utilisation actuels.

Le niveau d'utilisation actuel des produits forestiers du Parc varie de 425 000 à 480 000 mètres cubes par année.

Cet objectif sera visé par l'Office de foresterie du parc Algonquin qui sera chargé de récolter et de distribuer les produits forestiers du Parc dans les centres de fabrication connexes. L'Office agira conformément aux techniques de gestion décrites dans le plan.

(2) Gérer les forêts du Parc aux niveaux requis pour les produits forestiers tout en préservant les qualités esthétiques à des fins récréatives.

Pour atteindre cet objectif, le plan directeur préconise les quatre principales politiques suivantes :

a) L'aménagement de la forêt sera conforme aux systèmes sylvicoles établis pour le Parc.

b) Le Ministère désignera toutes les coupes à des fins commerciales.

c) Des contrôles seront exercés pour localiser toutes les routes ainsi que les traversées d'eau et les portages.

d) Des dispositions spéciales seront prises ou des réserves seront créées afin de maintenir ou de restaurer l'apparence des zones de végétation vierges dans les secteurs fréquentés par le public à des fins récréatives.

(3) Limiter la prise commerciale des animaux à fourrure à l'intérieur du Parc.

La prise des animaux à fourrure est une activité traditionnelle dans les townships de Bruton et de Clyde, et plus récemment dans la partie orientale du Parc.

Les politiques de gestion suivantes seront appliquées afin de limiter ces activités :

a) Dans les townships de Bruton et de Clyde, le piégeage ne se poursuivra qu'en fonction des exigences des résidents.

b) Dans la partie orientale du Parc, les zones de piégeage seront décalées beaucoup plus à l'est, en dehors du secteur des lacs du centre. Elles seront

ainsi plus facilement accessibles aux trappeurs de la Bande indienne de Golden Lake.

Environnement

Le maintien de la qualité de l'environnement constitue le seul moyen essentiel de garantir la qualité des utilisations du Parc à des fins récréatives et d'exploitation forestière. Les objectifs particuliers suivants ont été fixés à cette fin :

(1) Maintenir le volume et la qualité des ressources en eau du Parc.

Un plan de gestion des ressources en eau sera élaboré afin de surveiller et de contrôler les facteurs susmentionnés.

(2) Préserver la variété des écosystèmes du Parc et les conditions du milieu existantes.

La préservation des écosystèmes représentatifs du Parc assurera la diversité des espèces indigènes. Les conditions du milieu varient depuis les réserves primitives jusqu'aux parcs à chevreuils protégés, à la succession pionnière suivant un feu de forêt, à une variété de types et de stades de forêts aménagées.

Le plan prévoit des politiques de gestion particulières pour toute la gamme de situations.

(3) Maintenir la propriété publique du Parc et empêcher toute destruction de ses éléments et de son caractère par l'imposition d'utilisations incompatibles.

Le principal moyen d'atteindre cet objectif est d'interdire la construction futures d'autres routes, de corridors de service et d'installations. L'exploitation minière ne sera pas autorisée dans le Parc.

(4) Conserver les aires récréatives du Parc.

La planification de toutes les opérations forestières sera approuvée par l'Administration du Parc et mise en oeuvre sous la supervision directe de l'Office de foresterie du parc Algonquin.

L'établissement de quotas de fréquentation, conformes aux objectifs récréatifs, permettra de pratiquer des activités dans un milieu naturel de qualité.

Zonage

Dans le cas du parc Algonquin, la planification se fait à l'échelle globale et à l'échelle régionale. Le plan global porte sur les politiques de classification, de zonage et de gestion dans le Parc. L'étude de ces sujets indique les moyens à prendre pour atteindre les objectifs globaux pour la région et le Parc. En comparaison, les plans régionaux indiquent les moyens d'atteindre les objectifs particuliers pour le corridor de routes-promenades du parc Algonquin, la zone intérieure de canot-camping et le réseau de loisirs sur le périmètre extérieur.

Avant de rendre sa décision en matière de politique, le gouvernement a dû évaluer dans quelle mesure le parc Algonquin ne représentait qu'un élément, quoique important, du réseau des parcs provinciaux. Le réseau compte 115 parcs en exploitation et plusieurs à différents stades d'aménagement. Chaque parc est

désigné conformémemt au système de classification des parcs et, dans l'ensemble, le réseau offre une diversité de milieux et un éventail de possibilités récréatives.

Classification

Le parc provincial Algonquin est un parc naturel désigné. Il sera planifié, zoné et aménagé conformément aux lignes directrices relatives à cette classe.

Les parcs naturels sont établis principalement pour offrir un large éventail de possibilités récréatives élémentaires dans un milieu d'importance aux niveaux éducatif, récréatif et scientifique.

Zonage

Chaque groupe d'intérêt public a une idée bien précise de la façon dont le Parc devrait être utilisé. Toutefois, compte tenu des caractéristiques du parc Algonquin et des profils d'utilisation existants, la gestion ne doit pas être trop souple si l'on veut éviter toute perte importante d'éléments du Parc. Le zonage constitue une méthode de contrôle de la gestion, de l'administration et de l'aménagement qui permettra d'atteindre un bon équilibre entre des utilisations et des aménagements acceptables compatibles avec l'objet du Parc. Le zonage permettra de s'assurer que des programmes à long terme pourront être conçus pour atteindre les objectifs. Il a fallu tenir compte de trois facteurs principaux dans le zonage du parc Algonquin : la préservation, la fréquentation et l'approvisionnement en produits forestiers. La création de zones naturelles, historiques et sauvages a été jugée prioritaire par rapport à la création de zones d'accès, d'aménagement et de loisirs. Par ailleurs, toutes ces zones ont été jugées prioritaires par rapport aux zones de loisirs et d'utilisation dans les limites définies par la contribution actuelle des produits forestiers du Parc à l'économie de la région.

Le plan de zonage du parc Algonquin est le suivant :

Zones naturelles

La zone de transition entre les écosystèmes septentrionaux et méridionaux dans le Parc est un thème dominant de ses attraits naturels. Dans l'ensemble, 63 zones naturelles d'une superficie variant de quelques hectares à plus de 5 200 hectares chacune et totalisant 28 700 hectares ont été créées jusqu'à ce jour dans le Parc. Elles sont le résultat de cinq années d'études scientifiques intensives menées sur le terrain. Plusieurs lacunes demeurent dans le réseau des zones naturelles et elles seront comblées avec l'établissement d'autres zones après les saisons de 1974 et de 1975. Le réseau définitif couvrira quelque 32 000 hectares du Parc.

Le réseau de zones naturelles du parc Algonquin se divise comme suit :

Pessière noire-Lariçaie et bogs (tourbières oligotrophes)
Marais
Forêts de feuillus
Forêt de pruches
Pinède rouge
Pessière rouge
Pinède grise
Pinède blanche
Érablière argentée
Aires botaniques uniques
Falaises et surfaces rocheuses
Perturbations naturelles
Bassins hydrographiques

Zones historiques

La dépendance traditionnelle de l'homme envers les ressources du Parc est un thème dominant des valeurs historiques du parc Algonquin. Les études intensives réalisées pendant quatre ans sur le terrain et dans les archives ont porté sur plus de 120 hectares d'importance historique et sur près de 300 sites archéologiques. Les travaux sur le terrain, les études et les analyses se poursuivront et permettront d'établir un réseau de zones historiques d'ici deux ou trois ans.

Un réseau définitif de zones archéologiques n'a pas encore été établi car d'autres études doivent être faites sur le terrain dans les régions montagneuses. Sur les 300 sites littoraux étudiés à ce jour, 38 sites ou ensembles de sites représentatifs ou exceptionnels ont été réservés en vue de leur protection pour des études et des interprétations futures. Ces sites sont bien répartis dans les bassins hydrographiques du Parc. Dans la plupart des cas, il s'agissait de camps utilisés par les cultures amérindienne successives, un peu comme le font actuellement les canoteurs-campeurs à l'intérieur du Parc.

D'autres études doivent être effectuées sur les éléments introduits par les Européens. Plus de 300 sites ont été étudiés et les futurs travaux sur le terrain comprendront l'étude de l'histoire et de l'architecture de 150 autres sites.

Quarante-huit zones historiques ont été désignées. Cette mesure est provisoire en attendant l'achèvement de l'inventaire historique du Parc. Le réseau des zones historiques du parc Algonquin comprend les éléments suivants :

Camps de bûcherons
Dépôts et fermes
Chantiers forestiers
Cabanes de garde-forestiers
Sites historiques divers
Sites d'interprétation

La superficie de ces sites varie de quelques hectares à près de 400 hectares, comme dans le cas du lotissement urbain de Mowat. En tout, plus de 3 000 hectares sont actuellement réservés à des fins historiques dans 86 régions et cette superficie pourrait bientôt être portée à près de 2 800 hectares.

Zones primitives

Le corridor de routes-promenades du parc Algonquin borne un tronçon de la route 60, long de 64 kilomètres, qui traverse l'extrémité sud-ouest du Parc et divise l'intérieur en deux parties. La partie méridionale couvre plus de 100 000 hectares; la partie septentrionale, plus de 200 000 hectares.

Deux aires spéciales ont été aménagées à l'intérieur, juste au nord et au sud du corridor. Elles renferment les aires sauvages naturelles les plus exceptionnelles du sud de l'Ontario, car les traces d'impact des activités industrielles et technologiques sont limitées et quasi inexistantes depuis 1940. Dans le parc Algonquin, il s'agit plus particulièrement de l'exploitation forestière, des lignes ferroviaires, des lignes hydro-électriques et des bâtiments.

Ces aires, choisies parce qu'elles constituent les meilleurs exemples des paysages naturels du Parc au sens écologique du terme, forment les noyaux des zones primitives. À ces noyaux ont été ajoutées les terres adjacentes dans la région centrale des lacs du parc Algonquin, qui sont les plus susceptibles d'accroître la superficie des aires sauvages récréatives du Parc. La région centrale des lacs, qui compte une multitude de grands lacs, offre un plus grand potentiel de canot-

camping que toute autre région du Parc. L'interdiction de la coupe forestière et de l'utilisation de bateaux à moteur accroîtra l'aspect primitif de ces terres et permettra de les inclure dans le réseau des zones sauvages. La zone sauvage septentrionale couvre une superficie totale de 50 260 hectares, tandis que la zone méridionale s'étend sur 16 340 hectares.

Zones de loisirs

Trois zones de loisirs d'une superficie totale d'environ 32 000 hectares ont été établies dans le Parc. Elles comprennent des zones d'aménagement pour les installations existantes et potentielles comme les terrains de camping, les aires d'interprétation et les concessions, et certaines des zones d'accès vers l'intérieur. Elles englobent également des terres utilisées pour la randonnée pédestre, le canotage diurne et d'autres loisirs élémentaires.

Le corridor de routes-promenades du parc Algonquin représente la plus vaste zone de loisirs du Parc. Il couvre plus de 29 400 hectares, mais ne prolonge pas la zone de loisirs existante de la route 60. Les deux autres petites zones de loisirs se trouvent dans la partie orientale du Parc. Elles offrent des voies d'accès, des activités récréatives et des services d'hébergement qui ne pourraient être offerts à la périphérie du Parc.

Zones d'accès

Les zones d'accès couvrent près de 800 hectares. Elles constituent un bon moyen de concevoir, de contrôler et de répartir les différentes utilisations du parc Algonquin de la manière la plus compatible avec l'objet et les éléments du Parc.

La route-promenade à grande capacité demeurera la principale voie d'accès. L'accès vers l'intérieur sera autorisé à dix endroits le long de cette route.

Près de la limite du Parc, dix-huit autres points d'accès seront reliés au programme de la zone périphérique. De plus, l'accès en aval du parc Algonquin sera offert sur huit cours d'eau dans le cadre de ce même programme.

Zones de loisirs et d'utilisation

Le reste du parc Algonquin, soit 610 800 hectares, est classé dans la catégorie des zones de loisirs et d'utilisation. Comme le nom l'indique, les loisirs élémentaires sont prioritaires dans cette zone, dans toute la mesure du potentiel récréatif des terres. Les possibilités quantitatives de canot-camping dans le parc Algonquin ne sont donc nullement influencées par l'exploitation forestière. Toutefois, l'exploitation forestière influe parfois sur la qualité du canot-camping. Certains canoteurs n'éprouvent une satisfaction profonde que s'ils prennent un véritable bain de nature dans les zones sauvages. Cela signifie l'absence totale de traces de la civilisation moderne, de même que la certitude que ces traces sont absentes dans la région en général où il font du canotage. L'observation réelle et la perception mentale des éléments sauvages sont toutes deux importantes pour ce groupe de canoteurs.

Un autre groupe préfère pratiquer le canotage dans une région où il y a peu ou pas de traces de civilisation ou de coupe forestière. S'il n'y a aucune trace de civilisation visible ou audible sur le parcours qu'ils empruntent, l'expérience est jugée satisfaisante.

Dans les zones de loisirs et d'utilisation, il est primordial de soustraire le plus possible les activités d'aménagement forestier, de coupe et de construction de routes intérieures à la vue et à l'ouïe des amateurs de loisirs à l'intérieur du Parc. La stratégie de gestion de l'intérieur a été élaborée à cette fin. Il est interdit d'abattre des arbres sur plus de 28 000 hectares de terres en bordure des routes publiques, des portages, de l'emprise du Canadien National, du périmètre du Parc et de tous les plans d'eau du Parc. Dans les zones de loisirs et d'utilisation, 24 600 hectares supplémentaires de parcs d'hiver sont aménagés tant pour les cerfs de Virginie que pour la production du bois d'oeuvre. Les terres restantes, quoique accessibles aux visiteurs, ont un potentiel d'utilisation beaucoup plus faible que les réserves de loisirs.

* * *

EXTRAITS DU DOUZIÈME RAPPORT ANNUEL DE L'OFFICE DE FORESTERIE DU PARC ALGONQUIN, 1986-1987

Introduction

L'exploitation forestière remonte aux environs de 1840 dans la région qui est devenue plus tard le parc Algonquin. Cette activité, qui constituait l'une des nombreuses utilisations désignées du Parc en 1893, s'est poursuivie jusqu'à nos jours.

Le Gouvernement de l'Ontario a créé l'Office de foresterie du parc Algonquin le 4 janvier 1975, afin de répondre aux préoccupations du public concernant la meilleure façon de maintenir la vocation polyvalente du parc provincial Algonquin.

L'Office respecte le plan directeur et le plan d'aménagement forestier du parc provincial Algonquin et applique avec succès les principes de gestion intégrée des ressources. Un équilibre est assuré entre la demande de la population de maintenir la vocation récréative du Parc et la nécessité d'assurer un approvisionnement adéquat en bois aux usines tributaires du bois du Parc.[1]

Les industries forestières approvisionnées en bois du parc Algonquin comprennent dix scieries, trois usines de placage, une usine de poteaux, une usine de pâte et une usine d'allumettes qui sont entièrement ou partiellement tributaires de cette source essentielle de matières premières. La contribution directe de l'abattage et de la transformation primaire du bois du Parc à l'économie de l'Ontario s'élevait à 51 millions $ en termes de valeur ajoutée de 1985.[2]

---

[1] Plan d'aménagement forestier du parc provincial Algonquin, Office de foresterie du parc Algonquin, 1980.

[2] L'industrie forestière dans l'économie de l'Ontario (The Forest Industry in the Economy of Ontario), ministère des Richesses naturelles, 1981.

Buts et objectifs

L'aménagement forestier dans le parc Algonquin a le but suivant :

Assurer un approvisionnement ininterrompu en produits forestiers à l'industrie forestière de la région, sans nuire aux autres utilisations et de manière à préserver les autres éléments.

Pour atteindre ce but, les objectifs suivants ont été fixés :

1. Gérer et améliorer la qualité de la forêt en vue de répondre aux besoins à long terme de l'industrie locale.

2. Utiliser judicieusement l'éventail des produits forestiers.

3. Maintenir un couvert forestier répondant aux exigences en matière de reboisement, d'esthétique et de préservation des divers types de végétation.

4. Préserver et protéger les éléments récréatifs, l'habitat de la faune aquatique et terrestre, les sols et les ressources en eau.

Stratégies

L'Office atteint les deux premiers objectifs en accordant des contrats aux exploitants forestiers locaux et aux exploitants d'usines pour assurer la production et la livraison de produits forestiers aux 16 usines tributaires. Les coupes forestières sont complètement intégrées de façon à diversifier les produits forestiers. Des pratiques commerciales énergiques sont utilisées pour écouler le surplus de produits de qualité inférieure.

Les deux derniers objectifs sont atteints par une planification saine et une mise en oeuvre contrôlée, conformes aux normes adoptées. Les possibilités prescrites précisent les divers degrés de coupe partielle dans les principales sections d'aménagement. Les peuplements résiduels permettront des récoltes subséquentes et fourniront des semences pour la régénération naturelle. Les répercussions de l'abattage sont minimisées par la présence de zones tampons le long des rives des lacs, des cours d'eau et des autres éléments fragiles. Le tracé et la construction des routes sont conçus de manière à favoriser la régénération naturelle ou artificielle des traverses de sentiers et de cours d'eau après leur utilisation.

* * *

EXTRAITS DU PLAN DIRECTEUR DU PARC PROVINCIAL ALGONQUIN - AMÉNAGEMENT FORESTIER

Aménagement forestier

Les techniques de planification normalisées du Ministère en matière d'aménagement forestier sont appliquées à la forêt commerciale où la récolte de bois d'oeuvre est pratiquée dans des zones de loisirs et d'utilisation du parc Algonquin. Des règlements spéciaux en matière de récolte et de construction routière ont été adoptés afin de protéger les éléments et le potentiel récréatif du Parc. Un organisme d'État a été créé pour veiller à la mise en oeuvre de toutes les

opérations forestières et sylvicoles prescrites par le Ministère. Des systèmes sylvicoles particuliers ont été élaborés afin d'assurer la productivité des forêts aménagées et de préserver leurs éléments esthétiques.

Office de foresterie du parc Algonquin

L'Office fonctionnera comme une société d'État et veillera à la récolte des produits forestiers et à leur livraison aux installations de transformation actuellement tributaires des approvisionnements en provenance du Parc. L'Office se chargera de la construction des routes, des pratiques sylvicoles et de la coupe des arbres, tel que prescrit par le Ministère. Le rôle de cet organisme sera donc de nature opérationnelle et sera axé sur l'exploitation à des fins commerciales.

Compte tenu du volume potentiel de la récolte annuelle de produits forestiers et des contraintes sociales et environnementales définies par le Ministre, l'Office fonctionnera de façon aussi efficace et efficiente que possible pour réduire au maximum le coût de ses produits vendus aux centres de transformation.

Les permis détenus par 20 sociétés au total seront résiliés et remplacés par un contrat de cubage accordé par le Ministère à l'Office de foresterie du parc Algonquin. Initialement, le volume annuel moyen d'abattage de 425 000 à 480 000 mètres cubes de bois ne sera pas dépassé durant la période de révision du plan, de 1975 à 1979. Ce volume comprend principalement des billes de sciage et du placage. Avec l'ouverture des marchés, des quantités additionnelles de bois de qualité inférieure pourront être produites grâce à une meilleure utilisation. Le volume d'abattage moyen est inférieur au rendement soutenu de la portion de la forêt du parc Algonquin désignée comme zone d'exploitation forestière et de loisirs.

Le Conseil d'administration de l'Office élaborera des stratégies appropriées permettant à l'Office d'atteindre ses objectifs. Il établira également des pratiques et des procédures opérationnelles qui seront appliquées dans les secteurs administratifs non prescrits par le Ministère. Le Conseil supervisera les travaux de l'Office afin de s'assurer de son efficience et de son efficacité et de conseiller le Ministre à propos des nouveaux objectifs ou orientations qu'il juge appropriés.

L'Office veillera aux activités d'abattage en faisant appel à des entrepreneurs locaux et paiera des droits normaux pour la valeur des bois sur pied, la protection forestière et l'aménagement forestier. Il supervisera les pratiques sylvicoles et entreprendra des projets spéciaux, conformément aux directives du Ministère.

Les orientations suivantes, établies par le Ministère, serviront de guide à l'Office de foresterie du parc Algonquin. Elles décrivent les activités de gestion du Ministère dans la mesure où les activités de l'Office influeront sur ces objectifs. En résumé, elles traitent de l'établissement de réserves, des contrôles sur le terrain, des normes et de l'ampleur de la construction routière et aussi des traitements visant à maintenir la productivité et l'attrait de la forêt.

Systèmes sylvicoles

Les techniques sylvicoles varieront selon la nature et l'état de la forêt afin d'atteindre les objectifs de gestion.

Tout système sylvicole vise à permettre la régénération d'une essence donnée, à un moment approprié, et à maintenir la densité relative à des niveaux souhaitables pour que la régénération soit satisfaisante. Donc, selon l'essence considérée, ses caractéristiques sylvicoles ayant trait au mode d'ensemencement, aux exigences du site et à la compétitivité, le système sylvicole fondamental choisi sera appliqué de manière à pouvoir prescrire un régime de coupes de dégagement, d'éclaircies, de coupes d'amélioration ou d'autres traitements. Même si ces traitements peuvent coïncider avec les opérations d'abattage, le Ministère précisera les pratiques sylvicoles supplémentaires qui devront être appliquées. Les principes contenus dans le manuel du Ministère intitulé Design Guidelines for Forest Management seront suivis pour chaque opération et régiront la superficie et la forme des zones de coupes rases, la construction et l'entretien des routes et des premiers dépôts transitoires ainsi que tous les autres facteurs influant sur l'aspect esthétique de la forêt.

Les systèmes sylvicoles seront appliqués aux diverses sections d'aménagement comme suit :

a) Section d'aménagement des feuillus tolérants (érable à sucre, bouleau jaune, hêtre et quelques essences associées)

Le traitement en futaie jardinée (jardinage) ou le mode de régénération par coupes progressives uniformes sera utilisé, conformément aux orientations et procédures normalisées du Ministère pour cette section d'aménagement.

b) Sections d'aménagement du bouleau à papier et du peuplier

(i) Le mode de régénération par coupes rases sera utilisé lorsque ces essences croissent sur des sites appropriés. Une régénération additionnelle ne sera probablement pas nécessaire.

(ii) Lorsque ces essences croissent sur des sites non appropriés, le mode de régénération par coupes rases sera également utilisé; toutefois, il faudra effectuer une régénération additionnelle, ce qui, la plupart du temps, nécessite la plantation d'essences plus appropriées. Ces travaux doivent être faits au moment de la coupe. Dans les cas où il faudra planter des pins blancs dans le nouveau peuplement, il faudra prévoir un étage dominant suffisant afin de prévenir toute infestation par les charançons. Si l'on décide d'exploiter une grande étendue de cette section d'aménagement, la zone de coupe et toute modification de la coupe rase seront contrôlées et devront respecter les éléments esthétiques du paysage.

c) Section d'aménagement du pin blanc

Des références seront faites au guide de sylviculture du Ministère pour cette section d'aménagement. Le mode de régénération par coupes progressives uniformes est préconisé et sera utilisé lorsque cela est possible. Dans les zones où l'on procède à la régénération par coupes progressives en bandes, ce mode sera maintenu jusqu'à ce que la récolte soit terminée.

(i) Dans le mode de régénération par coupes progressives uniformes, la première coupe sera préparatoire à l'ensemencement; les arbres de qualité supérieure seront conservés comme semenciers tandis que les arbres de qualité inférieure seront éliminés.

(ii) La deuxième coupe sera une coupe d'ensemencement; les semenciers de qualité supérieure seront favorisés et une ouverture sera pratiquée dans le couvert du peuplement de façon à assurer la régénération par l'élimination de la moitié du volume. Cette coupe doit coïncider avec une bonne année de semence.

Il faudra peut-être procéder à la préparation du terrain à ce moment-là.

(iii) La troisième coupe et les coupes subséquentes viseront à favoriser le développement de la régénération. La coupe définitive permettra d'éliminer le reste de l'étage dominant lorsque les risques de graves infestations par les charançons seront écartés.

d) Section d'aménagement du pin rouge

Le mode de régénération par coupes rases avec semenciers sera utilisé et complété au besoin par des plantations. Entre 20 et 38 pins rouges ou blancs, stables au vent et de bonne qualité, seront conservés comme semenciers par hectare. L'ensemencement naturel ne peut réussir que s'il y a une année de semence avant que la végétation concurrente soit bien développée. Les semenciers peuvent être récoltés lorsque la régénération est établie.

e) Section d'aménagement du pin gris

Le mode de régénération par coupes rases sera pratiqué. D'autres traitements, tels que le brûlage, l'ensemencement ou la plantation, seront appliqués au besoin après la coupe. Sur les terrains plus favorables à d'autres essences que le pin gris et le sapin baumier, il s'avérera peut-être souhaitable de les implanter et de les exploiter selon leur régime sylvicole respectif. Par exemple, le mode de régénération par coupes progressives uniformes pourra être utilisé pour implanter le pin blanc.

f) Section d'aménagement du sapin baumier

Le traitement en futaie jardinée sera utilisé sur les terrains appropriés. La plupart du temps, on se servira d'un diamètre limite pour les arbres. Le choix du diamètre limite sera fonction de l'état du site et de la structure du peuplement. Le but visé est de pratiquer une coupe équilibrée de façon à éviter que le peuplement soit enhavi par des essences forestières indésirables. Pour ce faire, il pourra s'avérer nécessaire de conserver quelques arbres de diamètre supérieur à la limite afin de maintenir une densité relative acceptable. Sur certains terrains appropriés, il sera peut-être préférable d'introduire d'autres essences, par exemple le pin rouge par coupes rases avec réserve de semenciers en bouquets.

g) Section d'aménagement de l'épinette

Le traitement en futaie jardinée ou le mode de régénération par coupes progressives uniformes sera utilisé. Lorsqu'une conversion sera nécessaire, la coupe rase en bouquets pourra être utilisée. Le choix dépendra des objectifs de gestion ainsi que de l'état du terrain et du peuplement.

h) Section d'aménagement de la pruche

Le traitement en futaie jardinée ou le jardinage par bouquets seront utilisés pour pratiquer des ouvertures propices à la régénération. Le choix du traitement

dépendra de l'état du terrain et de la structure du peuplement. Parfois, il faudra préparer le terrain afin d'obtenir un bon lit de germination. Si le site est plus propice, en ce qui concerne la production de bois d'oeuvre, à une essence autre que celle qui est présente, on pourra appliquer un autre système sylvicole pour introduire l'espèce plus appropriée.

Des coupes intermédiaires et d'autres traitements sylvicoles, tels que les coupes de dégagement, les éclaircies, les coupes d'amélioration, la préparation du terrain, la plantation et l'ensemencement, seront pratiqués par l'Office de foresterie du parc Algonquin à la demande du Ministère. Ces travaux pourront être entrepris à des fins essentiellement sylvicoles ou pour maintenir la végétation dans un bon état dans les zones d'aménagement récréatives, y compris les terrains de camping, les aires de pique-nique et les emplacements de camping de l'intérieur du Parc.

Aménagement forestier, récolte et politiques routières

L'exploitation forestière, la construction de routes et toutes les autres activités forestières seront pratiquées aux endroits et aux périodes désignés par le Ministère. L'emplacement et les normes de construction des routes, des premiers dépôts transitoires, des chantiers et des autres ouvrages seront prescrits ou autorisés par le Ministère.

Les méthodes et techniques d'exploitation devront être approuvées par le Ministère, notamment les aspects suivants de l'exploitation :

a) les travaux d'aménagement, notamment le tracé des routes, des chemins de débardage et l'emplacement des premiers dépôts transitoires;

b) le type de matériel utilisé et ses dimensions.

Ces questions relèvent en fin de compte du Ministère qui préconise la protection de la qualité du terrain forestier, le contrôle efficace de tous les peuplements commercialisables et le maintien de normes appropriées en matière d'esthétique et de bruit.

Politiques

(A) Aire d'aménagement forestier

Dans le parc Algonquin, l'aménagement forestier commercial et la récolte de bois d'oeuvre seront limités aux aires désignées par le Ministère dans les zones de loisirs et d'utilisation.

(B) Marquage du bois d'oeuvre

Aucun arbre ne peut être coupé dans le Parc à moins d'avoir été marqué ou autrement désigné par un agent du Ministère.

(C) Plans d'eau, sentiers de portage, routes publiques, voies de chemin de fer, limites du Parc

Sauf pour des raisons esthétiques ou à des fins récréatives, il est interdit de marquer tout arbre à moins de 30 mètres d'un plan d'eau, d'une route publique ou

d'une emprise de chemin de fer[1], à moins de 60 mètres d'un portage ou à moins de 150 mètres des limites du parc Algonquin. Le marquage et l'abattage d'arbres à portée de vue des routes publiques ne modifient pas l'aspect initial de la forêt dans ces secteurs. Au contraire, la gestion de la végétation gardera intacte ou restaurera le caractère vierge des zones de loisirs. Tous les rémanents doivent être ébranchés jusqu'à une hauteur de 90 centimètres du sol dans un rayon de 120 mètres autour des plans d'eau, des routes publiques, des emprises de chemin de fer et des portages.

(D) Îles et zones naturelles, historiques, sauvages, d'accès, de loisirs et d'aménagement

Il est interdit d'y couper des arbres à des fins commerciales ou d'y construire des routes. Dans les cas où il n'y a pas d'autre choix possible dans la zone de loisirs de la route-promenade, il faudra peut-être remettre en état les anciens chemins de débardage qui pourront être empruntés, sur une base saisonnière, du début de novembre à la mi-avril, en période d'abattage seulement. Au début de la saison d'exploitation du Parc, la végétation de ces chemins devra être restaurée dans tous les secteurs qui recoupent les routes récréatives.

(E) Parcs à chevreuils

Il sera interdit d'y couper des arbres ou d'y construire des routes, à moins d'obtenir une autorisation du Ministère, conformément aux dispositions du plan d'aménagement forestier et de gestion des chevreuils pour le Parc.

(F) Activités forestières

Du dernier samedi de juin jusqu'à la Fête du travail inclusivement, il sera interdit de construire des routes et d'abattre des arbres dans un rayon de 2,4 kilomètres autour des parcours de canotage et des sentiers récréatifs. Cette distance pourra être réduite à 1,6 kilomètre lorsque les scies mécaniques, les camions, les débusqueuses et autres engins mécaniques sont équipés de silencieux qui réduisent efficacement le bruit à des niveaux imperceptibles par les utilisateurs des parcours de canotage et des sentiers récréatifs avoisinants.

Au cours de la même période, les travaux de débardage à partir et à l'intérieur de ces mêmes secteurs seront autorisés entre 7 h 30 et 18 h 30 (heure d'été), du lundi au vendredi inclusivement, sauf les jours fériés. Il n'y a aucune restriction pour la route du lac Sand, entre la barrière du lac Sand et le pont érigé sur la rivière Petawawa au lac Traverse, ni pour toutes les routes situées au nord de la rivière Petewawa et de la chaîne de lacs reliant le lac Traverse au lac Kioshkokwi. Ces lignes directrices seront révisées lorsque le terrain de camping proposé au lac Stratton sera ouvert, car il sera accessible par la route du lac Sand.

À mesure que l'exploitation forestière deviendra de plus en plus mécanisée, une attention spéciale sera accordée aux limites d'utilisation des gros engins plus complexes. Les nouveaux types d'engins d'abattage dont l'utilisation est prévue dans le parc Algonquin devront être conformes aux normes de niveau sonore et recevoir l'approbation préalable du Surintendant.

---

[1] Cette politique s'applique également aux routes Bissett-Radiant et Otterpaw.

Il sera interdit aux entrepreneurs de l'Office d'abandonner des véhicules et du matériel, de jeter des détritus ou d'éliminer les ordures de façon inadéquate le long des routes et sur d'autres chantiers.

Le flottage des billots sur les lacs et les cours d'eau est interdit dans le Parc. La récupération de vieux billots dans les eaux du parc Algonquin n'est pas permise. Les eaux du Parc ne peuvent servir à entreposer les billots. Les zones d'entreposage existantes seront progressivement abandonnées le plus rapidement possible.

Quoique, lors de l'abattage des arbres, l'on accorde une attention particulière à la limitation des incidences sur d'autres ressources et utilisations, les opérations forestières doivent s'effectuer le plus rapidement possible et les coupes doivent être espacées au maximum. La régénération doit être terminée dès que possible après la coupe, ce qui permet d'interdire l'accès à ces zones perturbées très tôt après la récolte, conformément à la stratégie élaborée pour les routes qui recoupent les parcours de canotage. Pour s'assurer que le passage de véhicules dans ces régions cessera dès la fin des travaux, de la régénération et de la restauration végétale sur les chemins de traverse, les routes cesseront d'être entretenues et leur accès sera bloqué efficacement. Dès la reprise des opérations forestières, l'ancienne route, les premiers dépôts transitoires et les chemins de traverse antérieurs devront être réutilisés au maximum. Dans la planification à long terme de la production de bois d'oeuvre, ce réseau routier sera considéré comme permanent, mais utilisé de façon partielle et par intermittence.

L'Office sera également chargé de rétablir le couvert forestier sur les emprunts (terrières), les premiers dépôts transitoires et d'autres ouvertures artificielles récentes qui ne serviront pas au cours des prochaines années.

(G) Campements, autres ouvrages et améliorations

Les campements forestiers ne seront pas visibles et seront éloignés de plus de 800 mètres des rives des lacs et cours d'eau navigables en canot ou des sentiers de portage et des pistes de randonnée. Seuls les campements mobiles temporaires seront autorisés. Il sera interdit de construire d'autres scieries et d'accroître les activités de transformation des produits forestiers. Les installations permanentes existantes seront progressivement abandonnées dès que possible. Les plans et l'emplacement du campement, de même que les installations sanitaires, devront avoir reçu l'approbation préalable du Surintendant. Les bâtiments, les ponts et les autres ouvrages, de même que les améliorations forestières, devront être enlevés après leur utilisation et les sites devront être nettoyés par l'Office.

(H) Aménagement de la végétation à des fins récréatives

Dans les zones sauvages et les zones réservées, l'amélioration des peuplements forestiers sera interdite et l'abattage d'arbres vivants sera limité à l'essentiel pour la sécurité du public et pour l'aménagement de sentiers de portage, de pistes, d'emplacements de camping et de bâtiments administratifs. Dans les zones naturelles, historiques et de loisirs, l'amélioration des peuplements et l'abattage seront permis dans la mesure où ces activités sont conformes à l'objet et à l'utilisation publique autorisée de la zone considérée.

La plantation ou l'ensemencement manuel et la manipulation du couvert au moyen d'essences indigènes peuvent être pratiqués sur les sites intérieurs devant être régénérés après une utilisation intensive ou un brûlage.

Il est interdit de couper des arbres à des fins d'entretien ou d'amélioration à moins de 90 mètres des emplacements de camping, des sentiers de portage et des rives de plans d'eau navigables en canot. L'abattage de thuyas vivants à ces fins est interdit.

(I) Herbicides

L'emploi d'herbicides, par l'Office, pour l'entretien des routes et les traitements sylvicoles devra être conforme aux lignes directrices décrites précédemment et être limité aux cas prescrits par le Ministère.

(J) Construction routière

Aucune route ne peut être construite dans un rayon de 120 mètres autour des plans d'eau, des sentiers de portage, des emprises de chemin de fer et de routes publiques et des limites du Parc, sauf en conformité avec la stratégie exposée plus loin en matière de routes qui recoupent les parcours de canot de l'intérieur. Aucune route ou clairière ne sera aménagée dans une réserve sans l'autorisation écrite du Surintendant et sans une annonce publique faite par le Ministère avant la prochaine saison de canotage. La construction de routes ou la coupe d'emprises par l'Office ne peuvent débuter sans l'approbation du Surintendant.

Toutes les routes seront construites conformément à la stratégie du réseau routier permanent d'aménagement forestier. Celle-ci sera structurée au cours de la période de révision du plan directeur, entre 1975 et 1979, et visera à résoudre les problèmes associés aux nombreuses routes existantes dont le tracé n'est pas optimal à des fins de loisirs, d'aménagement forestier, de récolte ou de répartition des produits forestiers. Dans le cadre de cette stratégie, les routes, autres que celles qui font partie intégrante du réseau routier permanent approuvé, devront être fermées dans les deux ans qui suivent la récolte. Les tronçons de ces routes qui recoupent des sentiers de portage, des pistes ou des cours d'eau et rivières publics et navigables en canot devront être remis en état. La remise en état des chemins de traverse de cours d'eau nécessitera normalement la stabilisation des rives par la plantation d'arbres et d'arbustes indigènes. La végétation naturelle devra être restaurée à l'emplacement des traverses de cours d'eau et de portage par une telle plantation et par l'épandage de types assortis de litières, notamment des feuilles, des branches et des mousses.

Type de route	Largeur maximale de l'emprise
Chemin d'accès	13,5 mètres
Chemin de débardage intérieur	9 mètres
Routes traversant des réserves forestières à moins de 120 mètres des sentiers de portage, des plans d'eau, des emprises de routes publiques et de chemin de fer et des limites du Parc	6,6 mètres

Les routes situées dans un rayon de 120 à 450 mètres des parcours de canotage ont une emprise d'une largeur maximale de 9 mètres. Les largeurs susmentionnées sont maximales et ne sont recommandées qu'en cas d'absolue nécessité. Tous les arbres commercialisables doivent être coupés et ramassés avant le début des travaux de déblaiement. Tous les rémanents situés sur les chemins d'accès et de traverse devront être ébranchés jusqu'à 90 centimètres du sol dans toutes les réserves forestières. Des ponceaux devront être érigés sur les cours d'eau empruntés par

les canots; ils devront être suffisamment larges et hauts pour éviter le portage des embarcations.

(K) Transport des produits forestiers

Le transport des produits forestiers non transformés, entre des régions situées à l'extérieur du parc Algonquin et les usines de transformation aujourd'hui établies dans le Parc, sera autorisé seulement jusqu'à l'abandon progressif de ces installations.

À l'intérieur du Parc, le transport routier des produits forestiers non transformés entre des régions situées à l'extérieur du Parc et les industries de transformations implantées hors du Parc, n'est permis que sur les routes publiques.

Le Comité consultatif du parc Algonquin a recommandé d'autoriser la société Martin Lumber Company à emprunter une route traversant une partie du township de Bruton tant que cette route servira également au transport du bois récolté à l'intérieur du Parc. Cette autorisation sera revue tous les ans par le Ministère.

(L) Stratégie pour les routes recoupant des parcours de canotage

Les conflits d'utilisation entre les loisirs élémentaires, d'une part, et l'aménagement et la récolte de produits forestiers à l'intérieur du parc Algonquin, d'autre part, sont bien connus. Pour ceux que l'exploitation forestière d'une région laisse indifférent, il suffit de réduire considérablement le bruit et de soustraire à la vue des visiteurs toutes les activités associées à la production commerciale. Les routes constituent l'élément le plus important de ce conflit.

La stratégie choisie en ce qui concerne les routes qui recoupent des parcours de canotage assure un équilibre entre les besoins des usagers et les valeurs du Parc, d'une part, et les exigences relatives à l'aménagement forestier et à la récolte, d'autre part. Pour ce faire, tout le réseau de parcours de canotage a fait l'objet d'une analyse individuelle des composantes de liaison. L'évaluation de tous les paramètres considérés a été en grande partie impossible. Même pour les partisans des loisirs, les répercussions écologiques de l'extension du réseau routier n'ont pas pu être évaluées en fonction de l'avantage esthétique relatif de deux traverses possibles. Cependant, la stratégie justifie la construction de routes dans la mesure où elles se raccordent à l'ensemble du réseau touristique de voies d'eau de l'intérieur, et elle établit des priorités à l'échelle du Parc qui tiennent compte non seulement des anciens chemins de traverse mais également des chemins futurs.

Quatre catégories de chemins de traverse ou de portages et de rétrécissements des voies navigables ont été établies et appliquées à tout le réseau touristique potentiel des voies d'eau de l'intérieur. Le système s'appliquera aux pistes cavalières ou aux sentiers pédestres aménagés dans les zones de loisirs et d'utilisation. Les catégories sont les suivantes :

Aucune traverse. Des traverses de portage ou de cours d'eau ne devraient pas être considérées à cet endroit.

Traverse d'hiver temporaire. Seule une traverse temporaire de portage ou de cours d'eau devrait être considérée. Des routes ne seront construites que pour récolter des produits forestiers et procéder à des activités au moment de la coupe.

L'accès par la route pour les soins culturaux subséquents n'est pas considéré. La restauration du couvert végétal sur les chemins de traverse doit être achevée le 20 avril et réalisée entre les saisons d'exploitation du Parc. Les travaux sur les chemins de traverse ne devraient pas commencer avant le 15 octobre.

Traverse temporaire. Seule une traverse temporaire de portage ou de cours d'eau devrait être considérée. Une route sera construite pour récolter des produits forestiers dans une section entière en utilisant un système sylvicole donné ou un autre système par intervalles. L'accès par route pour les opérations sylvicoles effectuées à d'autres moments que la coupe ne devrait pas être considéré. Des travaux de remise en état et d'aménagement des traverses devront être entrepris aux mêmes dates que pour les traverses d'hiver temporaires et à la fin des coupes forestières et entre les coupes périodiques.

Traverse permanente. Une traverse permanente de portage ou de cours d'eau à des fins de récolte et d'aménagement peut être considérée à cet endroit.

Lorsqu'un bloc de bois d'oeuvre est borné de tous côtés par des parcours de canotage et fait partie intégrante de l'aire de production forestière désignée dans les zones de loisirs et d'utilisation, la catégorie de traverse ayant le minimum de répercussions négatives sur les loisirs sera choisie, dans des limites acceptables. Lorsque deux traverses de la même catégorie sont possibles, le Surintendant choisira celle qui est susceptible de perturber le moins les loisirs.

À l'instar de la répartition du bois et des marchés, la classification des traverses exercera une influence importante sur le tracé et l'étendue du réseau routier intérieur permanent conçu pour le Parc. En principe, les traverses de portage et de cours d'eau par des chemins forestiers sont réduites au maximum, dans la mesure du possible, compte tenu des besoins en produits forestiers et des degrés divers de répercussion sur l'utilisation récréative des différentes traverses. Le plus grand nombre possible de traverses seront remises en état après leur utilisation afin de minimiser les incidences sur l'utilisation des terres intérieures à des fins récréatives, de protéger le site et d'accélérer la restauration du couvert végétal. Il sera interdit d'aménager de nouvelles traverses sur les principaux parcours de canotage, sauf en cas d'absolue nécessité. Il sera interdit de remplacer une traverse par une autre.

Recherche forestière

La parcelle expérimentale existante au lac Swan continuera d'être entretenue et d'autres parcelles pourraient être utilisées dans le Parc afin (a) d'étudier les caractéristiques sylvicoles des essences forestières indigènes, (b) de faire des expériences et de recueillir des données pour faciliter l'aménagement forestier, (c) de faire des démonstrations de différentes méthodes de gestion et de traitement sylvicoles à l'intention du personnel ou d'autres groupes et (d) d'élaborer, d'évaluer et d'appliquer différentes méthodes et techniques d'exploitation pour servir de guide à toutes les personnes engagées dans des activités forestières ou préoccupées par ces activités.

À l'occasion, l'Office de foresterie du parc Algonquin devra fournir le personnel et le matériel nécessaires pour effectuer les opérations prescrites sous la supervision du personnel de la Station de recherche forestière du lac Swan. Le bois récolté sera alors mis à la disposition de l'Office.

* * *

EXTRAITS DE L'ÉTUDE DE MISE EN MARCHÉ ET DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE DU PARC ALGONQUIN, OCTOBRE 1986

Pièce VI - Sommaire du potentiel commercial pour les principaux secteurs du marché

Secteurs du marché	Volume d'utilisation du Parc[1] par activité (chiffres estimés de 1984)	Potentiel de croissance
1. Canoteurs		
Canoteurs de jour	66 000	Élevé
Campeurs en canot	36 000	Élevé
Excursionnistes en canot	24 000	Élevé
2. Randonneurs		
Randonneurs de jour	116 000	Modéré
Randonneurs à pied	2 400	Élevé
3. Campeurs		
Tentes et tentes-remorques	57 500	Faible à modéré
Véhicules récréatifs	13 500	Modéré (actuellement sous-exploité par le Parc)
4. Utilisateurs de jour		
Résidents secondaires	22 400	Élevé
Résidents permanents	6 800	Modéré
Touristes	60 100	Élevé
5. Visites guidées en autobus	1 700	Élevé
6. Appréciation des attraits naturels et culturels		
Groupes spéciaux	2 000-2 500	Élevé
Intérêt général -- Nature	183 500	Modéré à élevé
Intérêt général -- Histoire	99 500	Modéré
7. Secteur de l'hébergement	15 000-20 000	
Vacanciers en famille		Élevé
Couples		Modéré
Réunions/Retraites de cadres		Modéré
Voyages d'affaires		Faible à modéré
8. Utilisateurs d'hiver	3 000-5 000	Élevé
9. Pêcheurs à la ligne		
Pêcheurs réguliers	16 000	Modéré
Pêcheurs occasionnels	33 000	Élevé

[1] Le volume d'utilisation du Parc a été estimé d'après les taux de participation établis, d'autres données d'enquête et les statistiques sur la fréquentation annuelle.

* * *

SYSTÈMES D'AMÉNAGEMENT FORESTIER UTILISÉS DANS LA FORÊT DES GRANDS LACS/DU SAINT-LAURENT

Pratiques d'aménagement forestier

Trois systèmes de base ont été mis au point au fil des ans pour établir et maintenir différents types forestiers. Ces systèmes complètent les forces de la nature en ce qui concerne l'établissement, la croissance, la concurrence et le déclin dans les forêts en vue d'atteindre les objectifs visés. Ils sont souples et permettent donc de protéger et de mettre en valeur d'autres éléments et utilisations des forêts.

Les systèmes d'aménagement forestier suivants sont les techniques de base utilisées pour établir, maintenir et améliorer les différents types de forêts :

Traitement en futaie jardinée

Le traitement en futaie jardinée convient parfaitement au type forestier de feuillus tolérants et aux régions où un couvert forestier dense a des effets positifs sur d'autres éléments et utilisations de la forêt.

Les arbres sont habituellement coupés individuellement ou en petits groupes, à des intervalles relativement courts (de 10 à 20 ans). Cette opération peut être répétée à l'infini. Ces coupes périodiques créent une forêt composée d'arbres de tous âges et de toutes dimensions.

Les arbres de tous âges sont coupés, y compris les arbres imparfaits, surannés et ceux qui concurrencent d'autres arbres à valeur potentielle plus élevée. Ce traitement permet d'améliorer la qualité et de favoriser la croissance de la forêt.

Dans les forêts mixtes d'érables, de hêtres et de pruches, la plupart des essences présentes croîtront et se reproduiront à l'ombre d'autres arbres. La régénération se fait à partir de semences naturelles ou de rejets dans les petites ouvertures créées.

Mode de régénération par coupes progressives

Ce régime est utilisé pour régénérer des essences forestières dont les besoins d'éclairement se situent entre les conditions produites par le traitement en futaie jardinée et par le mode de régénération par coupes rases. La quantité de lumière nécessaire à la régénération est obtenue par une série de coupes. La première coupe laisse un couvert partiel composé des meilleurs arbres semenciers et procure l'ombre nécessaire pour obtenir et favoriser la régénération. Une fois les semis établis, les autres arbres de "l'étage dominant" sont coupés.

Étant donné que la nouvelle forêt est implantée avant la destruction du couvert partiel, les forêts ainsi exploitées conservent leur attrait esthétique et leur couvert pour la faune. Ce système convient au pin blanc, au chêne rouge et au bouleau jaune, et résulte en un peuplement d'arbres à peu près du même âge.

Dans le traitement en futaie jardinée et le mode de régénération par coupes progressives, la régénération est naturelle.

Mode de régénération par coupes rases

Ce mode de régénération consiste à enlever tous les arbres et convient aux essences qui s'établissent et croissent en plein soleil. La régénération peut être soit naturelle, par exemple par ensemencement à partir de semences présentes sur le lit forestier ou de rejets, soit artificielle, par plantation.

Les coupes rases sont normalement pratiquées pour aménager des essences avides de lumière telles que le pin gris, le peuplier et le bouleau à papier. Les coupes rases modifiées dans la région du parc Algonquin couvrent une superficie assez petite (de 12 à 16 hectares en moyenne) et représentent près de 10 % de la superficie totale récoltée dans la région.

* * *

LISTE DES NORMES ET LIGNES DIRECTRICES EN MATIÈRE DE FAUNE UTILISÉES DANS LA RÉGION DU PARC ALGONQUIN, MRN, JUIN 1989

- gestion de l'habitat du chevreuil
- classification de l'habitat du chevreuil
- lignes directrices relatives à la gestion de l'habitat de l'orignal en Ontario
- lignes directrices relatives à la gestion de l'habitat des éperviers, des buses et des aigles qui nichent dans les forêts de l'Ontario
- lignes directrices relatives à la gestion de l'habitat de l'Aigle à tête blanche
- lignes directrices et recommandations relatives à la gestion de l'Aigle pêcheur en Ontario
- lignes directrices relatives à la gestion pour la protection des héronnières en Ontario
- lignes directrices relatives à la gestion de l'habitat des oiseaux des terres humides de l'Ontario, notamment des marais, des marécages, des fens (tourbières minérotrophes) ou des bogs (tourbières oligotrophes) de types divers
- lignes directrices relatives à la gestion de l'habitat des fauvettes dans les forêts de conifères du nord de l'Ontario, les forêts mixtes ou les forêts de feuillus du sud
- lignes directrices relatives à la gestion de l'habitat des oiseaux qui nichent dans les cavités en Ontario
- lignes directrices relatives à la gestion de l'habitat des chauves-souris en Ontario
- lignes directrices pour la protection de l'habitat des oiseaux nichant dans les forêts et dans les terres humides par la modification des aires de gestion (ébauche)

- document de référence--lignes directrices relatives à la gestion de l'habitat des oiseaux nichant dans les forêts et les terres humides

- lignes directrices relatives à la gestion de l'habitat du Faucon pèlerin

- lignes directrices relatives à la gestion de l'habitat de l'Aigle royal

- l'aménagement forestier sur les terres de la Couronne et les espèces rares, menacées ou en danger de disparition en Ontario

Ateliers (4)

COMPTE RENDU - ATELIER N° 1

Gordon Kerr (Rapporteur)
Directeur régional
Région de l'Ouest et du Nord
Service canadien de la faune

Je voudrais commencer en énonçant une définition. Nous nous sommes attachés, au cours de nos échanges, du moins en partie, à définir ce dont nous allions parler. J'ai trouvé que c'était une bonne idée. À notre avis, le résultat d'un processus efficace de gestion intégrée devrait être un équilibre social, environnemental et économique à long terme. Vous remarquerez que le mot "faune" n'apparaît pas. En effet, nos échanges nous ont amenés à conclure que l'on ne peut assurer la gestion intégrée de la faune, mais que l'on peut seulement l'englober dans un système de gestion intégrée.

Hier, vous avez assisté à trois exposés. Je n'ai nullement l'intention de récapituler tout ce qui a été dit. Toutefois, je vais tenter de brosser très brièvement une vue d'ensemble des sujets dont nous avons traité, de l'évolution de nos échanges et des conclusions que nous en avons tirées.

Le processus de planification

Nous avons conclu que la gestion intégrée touche entre autres à la politique, à la volonté politique, aux préoccupations de la population et à ce genre de facteurs. Elle est souvent liée à la question de savoir si la planification est prescrite par la loi ou si elle est facultative. De plus, nous nous sommes demandés si le processus de planification devrait être réglementé et donc quelque peu systématique.

Il a aussi été question du processus lui-même - qui comprend la mise en oeuvre du plan - ainsi que de certaines de ses forces et de ses faiblesses. Ce n'est pas le plan, mais plutôt les incidences concrètes qui constituent le résultat final. Si l'on ne passe pas à l'action, le plan est donc inutile.

Enfin, nous avons abordé les questions de l'engagement envers le plan, des ressources et du financement.

Les problèmes

Nous avons tout d'abord examiné certains problèmes liés à la planification. Il est facile de cerner les problèmes, mais plus difficile de trouver des solutions.

Nous avons constaté que la planification est un processus de réaction et nous estimons que c'est un problème, que la planification devrait plutôt être un processus proactif. Plus souvent qu'autrement, les plans voient le jour par suite d'une proposition. Quelqu'un propose la construction d'une usine de pâte à papier, l'aménagement d'un barrage ou la vente de terres, par exemple, et l'on réagit en élaborant un plan. Or, nous sommes d'avis qu'idéalement le plan devrait précéder la proposition. Selon nous, comme c'est l'inverse qui se produit, les

plans sont toujours trop restrictifs : au lieu de se fonder sur une démarche holistique, ou d'embrasser l'ensemble du processus de planification environnementale et toutes nos valeurs qui s'y rattachent, ils se cantonnent à une question particulière, par exemple la gestion des orignaux, des chevreuils ou de la coupe du bois. Les plans couvrent un spectre trop étroit qu'il nous incombe d'élargir.

Nous avons traité de la mise en oeuvre des plans et du manque de suivi. Il ressort de nos échanges qu'une façon d'assurer la mise en oeuvre des plans consiste à exiger une rétroaction. Nous estimons que ce serait là un moyen de veiller à ce que les projets soient mis en oeuvre. Le Plan nord-américain de gestion de la sauvagine constitue un exemple à cet égard : jusqu'à maintenant, il est demeuré dans une large mesure au stade de plan et sa mise en oeuvre ne se fait que lentement. Toutefois, comme ce plan est assorti d'un suivi obligatoire tous les cinq ans, en plus de faire l'objet de réactions et d'évaluations, il nous incite peu à peu à l'action, afin de pouvoir faire bonne impression au moment de l'évaluation finale.

Nous estimons aussi que l'information est souvent absente ou insuffisante. Nous avons d'abord pensé que l'existence d'objectifs incompatibles pose un problème. Toutefois, après y avoir réfléchi davantage, nous avons conclu que cela ne posait pas de problème. En fait, cela a du bon en autant que l'on s'en rende compte au départ, afin de pouvoir cerner les contradictions, les points de vue divergents, etc., de les prendre en compte et de s'en occuper. Cela vaut mieux que de s'en rendre compte une fois le plan approuvé ou au beau milieu du cheminement. De même, les incohérences observées au sein même des organismes, les conflits internes entre le biologiste qui s'occupe des canards, celui qui s'occupe des orignaux et le gestionnaire forestier, qui travaillent tous pour le même organisme mais avec des points de vue divergents, ont du bon. S'il existe un conflit, il faut crever l'abcès en pleine lumière, au cours de débats et d'audiences publiques. Il faut s'attaquer au problème de plein fouet au lieu d'agir en catimini, auquel cas on ne tient peut-être pas compte de toutes les valeurs.

Nous croyons que le processus de planification devrait comporter une certaine forme de souplesse. On pourrait y parvenir en améliorant la capacité de prévision. Il faut tenir compte des tendances économiques et faire des projections de la conjoncture économique future, quel que soit leur degré d'exactitude. Il faut prendre en considération des éléments comme le changement de climat. En effet, il ne sert pas à grand-chose de planter des arbres à un endroit si l'on prévoit que le climat y subira un changement considérable. Ce sont là des facteurs qu'il faut intégrer le plus possible et nous prétendons que l'on ne se préoccupe pas encore suffisamment de ce genre d'intégration.

Il faut aussi améliorer la communication. Il arrive parfois que la communication soit bonne entre l'équipe de planification et le public, mais il arrive souvent que la communication - les règles et les programmes internes de commercialisation et de communication - à l'intérieur même de l'organisme concerné ne soit pas aussi bonne. En outre, le processus de planification doit évidemment comprendre un volet d'information du public, ce qui ressortit à la rétroaction, à mon avis. Si le public est informé, il réagira.

Les solutions

Ce sont là les problèmes que nos échanges ont permis de cerner. Nous avons eu plus de mal à proposer des solutions.

Il nous apparaît qu'une orientation en matière de politiques et des mesures législatives s'imposent. Nous avons constaté qu'il y a déjà eu un processus de planification systématique, un processus uniforme et constant plutôt qu'une démarche livrée au hasard que l'on peut ou non entreprendre à son gré. Il faudra probablement adopter des mesures coercitives pour garantir que certaines étapes seront franchies.

Les politiques et les orientations doivent certainement être fondées sur la consultation publique, ce qui équivaut en réalité à établir une assise politique favorable. À mon avis, les gouvernements ne se préoccuperont probablement pas d'établir des politiques si la population n'est pas éveillée et n'exerce pas de pressions. Nous avons besoin d'une orientation en matière de politiques, il faut que la population soit aux aguets et que les autorités assurent le respect des politiques tout au long du cheminement, jusqu'à l'affectation des ressources et à la vérification des résultats.

Il semble très évident que, dans les études de cas présentées, les seules démarches qui ont réussi sont celles qui étaient prescrites par la loi. Je pense que notre Processus d'examen des incidences environnementales en est un exemple au Canada. Ce processus, à l'origine facultatif, les Canadiens veulent le rendre obligatoire dans tous les cas.

D'après moi, il est important que le processus soit systématique. Nous avons discuté dans le menu détail du genre de système qu'il nous faut. Il est évident que le public doit participer dès le départ : il nous faut recueillir des points de vue non scientifiques, connaître les sentiments, les aspirations et les perceptions. Cet apport doit compléter les données scientifiques, comme les types de sols, les populations, les projections, etc. Il est probable que les débats publics ne seront jamais les lieux de prise des décisions. Je pense que cela incombe aux élus en vertu de notre régime politique, mais il est nécessaire que la population participe au processus.

Les membres de notre groupe estiment qu'il importe d'examiner le plan a posteriori par des mesures de surveillance, d'information du public, de rétroaction et d'évaluation. Le système de planification a un caractère cyclique. En élaborant un plan fondé sur une politique, on l'inscrit dans un processus systématique. Tous les cinq ou dix ans, selon l'intervalle choisi, on examine la situation pour voir si l'on est sur la bonne voie, si le contexte a changé, si nos prévisions étaient justes. Si l'on a instauré un processus de suivi, on pourra maintenir la stabilité nécessaire, poursuivre la démarche en vue d'atteindre la plupart des objectifs fixés.

La gestion intégrée est-elle encore l'exception?

Nous nous sommes finalement demandés si la gestion intégrée était encore l'exception. Nous en sommes arrivés à une réponse affirmative. Oui, malgré la planification, la gestion intégrée est encore l'exception. Néanmoins, il fut encourageant de constater que la situation s'améliorait, en ce sens que les processus de planification sont de plus en plus intégrés. De plus, on reconnaît de plus en plus - du moins c'est ce que les échanges m'ont fait conclure - que la mise en oeuvre de la planification n'est pas une fin en soi, mais plutôt un moyen d'atteindre le véritable objectif, à savoir la mise en oeuvre des mesures de gestion planifiées.

Je pense que c'est dans cette direction que vous voulez aller. Ce qui compte, c'est ce qui se passe dans la réalité concrète. Si nous agissons dans ce sens, je crois que nous réussirons à établir à l'avenir un équilibre entre les éléments social, environnemental et économique.

Ateliers (5)

COMPTE RENDU - ATELIER N^{O} 2

Shane Mahoney (Rapporteur)
Directeur de la gestion des terres
Ministère de l'Environnement et des Terres de Terre-Neuve

Nous avons abordé le sujet un peu différemment des participants à l'atelier n^{o} 1; néanmoins, nous en sommes venus aux mêmes conclusions sur un certain nombre de points. Nous avons abordé en premier lieu les études de cas et nous avons repéré ce qui, d'après nous, constituait les points forts et les points faibles des situations reliées à chaque cas. Je ne vais pas m'éterniser sur les divers aspects de ces cas, mais simplement exposer tout d'abord ce qui, d'après nous, constituait les points forts et les points faibles de ces trois programmes.

Points forts des programmes

Comme l'a signalé le rapporteur de l'atelier n^{o} 1, l'un des points forts les plus importants et les plus significatifs des trois programmes qu'on nous a soumis est l'existence d'une législation en la matière. C'est, je pense, la conclusion qui résume la question, pour tous les participants à l'atelier. L'existence de la législation est en effet considérée comme particulièrement importante non seulement pour les programmes existants, mais également pour les programmes qui pourraient être envisagés à l'avenir, facteur qui est en fait commun aux trois cas étudiés, bien que la législation puisse être différente pour chacun.

Nous estimons aussi qu'un engagement clair s'impose pour le financement de ces types de programmes, qui sont extrêmement coûteux. On ne peut pas entreprendre de tels programmes avec les moyens du bord. En dépit du fait que, j'en suis persuadée, toutes les personnes concernées par ces trois situations pourraient dire qu'elles aimeraient disposer de plus de ressources financières et de plus de pouvoirs, chacun de ces projets semble vraiment être relativement bien financé.

Les situations décrites reflètent pour le moins les efforts déployés en vue de déterminer des objectifs mesurables, point fort indispensable dans toute tentative de gestion intégrée. Nous croyons que ce point est important non seulement pour intéresser les politiciens, les industriels et la population au processus, mais également pour savoir si nous avons réussi ou non; il est dangereux de ne pas chercher à savoir si nous avons réussi ou non.

Nous avons beaucoup commenté l'entente interministérielle, ce qui a conduit à l'interrogation suivante : serait-il préférable que les divers organismes de gestion des ressources soient fusionnés en un seul ministère? Il y a eu consensus sur ce point : le regroupement dans un seul ministère pourrait en fait, dans certains cas, faciliter ce type de processus, mais il n'est pas absolument indispensable dans la mesure où les divers ministères adoptent des politiques et des lignes de conduite analogues.

Autre point fort qui est ressorti des débats : le fait de mettre l'accent, dans la mesure du possible, sur les habitats et sur les efforts visant à maintenir leur diversité. De toute évidence, il s'agit là d'un principe écologique tout à fait fondamental, mais c'est aussi un principe primordial car nous le partageons en

quelque sorte avec le secteur industriel, sans compter qu'il a pour effet de nous éloigner de nos réflexes occasionnels qui consistent à nous concentrer collectivement sur des aspects très particuliers de l'écosystème, parfois au détriment d'autres aspects.

Nous avons également décelé un autre point fort très important : l'effort pour écarter le plus possible les politiciens du processus permanent de la prise de décisions concernant ces programmes. Il faut évidemment que les politiciens puissent accomplir les tâches reliées aux questions législatives et, bien sûr, qu'ils s'assurent que la politique est élaborée, approuvée et mise en oeuvre. Cependant, les participants sont tous d'avis qu'il vaut beaucoup mieux que l'actuel pouvoir de prise de décisions se situe bien au-dessous du Cabinet si l'on veut s'assurer que ces programmes puissent se poursuivre longtemps et répondent à des facteurs autres que des impératifs politiques.

Points faibles des programmes

Nous avons décelé quelques faiblesses aussi, ce qui ne surprendra personne. Il s'agit d'une approche relativement nouvelle et isolée. L'une des faiblesses les plus importantes est l'absence de contrôle. Nous avons constaté que, dans certains cas tout au moins, on ne cherche pas à contrôler l'efficacité des programmes et qu'il n'existe aucune infrastructure en ce sens. Comme je l'ai déjà dit, ce mécanisme de contrôle nous semble indispensable.

Nous avons aussi constaté, et cela n'est pas surprenant non plus, que les hypothèses et les prévisions avancées ne sont pas pertinentes, ce qui, de toute évidence, a été causé par une base de données inadéquate. Et là, aucun de ceux qui ont travaillé dans le domaine de la faune ne sera surpris. L'impression générale, c'est que la base de données est, au moins dans certains cas, plus précise et plus explicite pour les aspects touchant l'exploitation forestière et le bois d'oeuvre que pour les questions reliées à la faune. Il est certain que vos hypothèses, prévisions, buts et objectifs ne seront pertinents que dans la mesure où l'information dont vous disposez est elle-même pertinente.

Nous estimons également qu'il y a une bonne dose d'inertie bureaucratique dans le processus. Il semble que, au niveau de l'infrastructure et du processus de prise de décisions, un grand nombre de paliers ont parfois leur mot à dire, dans la création de ces programmes, ce qui occasionne évidemment des retards et des complications. Dans certains cas, on aurait aimé éviter ces retards. Il se peut en effet que l'on veuille la plupart du temps éviter ces retards. Il ne faut cependant pas oublier que ces retards peuvent parfois entraver la prise de décisions relatives à des espèces menacées ou à des systèmes particuliers qui ne peuvent tout simplement pas attendre dix ans pour nous voir agir à leur égard. Bien sûr, cette inertie bureaucratique n'est pas étrangère aux effectifs ni aux coûts logistiques énormes associés à ce programme, depuis sa conception (idée de départ ou détermination du besoin) et sa définition jusqu'à sa mise en oeuvre et à son contrôle ultérieur permettant de mesurer les résultats obtenus.

À partir de la récapitulation de ces points forts et de ces points faibles, nous avons rédigé quatre questions fondamentales auxquelles nous voulions répondre.

Améliorer le succès des programmes

La première question était la suivante : comment pouvons-nous assurer une meilleure réussite des programmes? Il est évident qu'il faut surtout exercer un contrôle permanent sur les points forts et les points faibles des systèmes tels qu'ils ont été définis et indiquer ce que nous désirons. Nous désirons instaurer des programmes de surveillance et d'application des dispositions prévues de sorte que, si nous créons un programme, nous aurons un moyen de savoir s'il a fonctionné ou non. Les participants ont perçu cela comme étant un élément absolument essentiel.

Nous voulons amorcer un programme fructueux afin d'obtenir des renseignements suffisants pour que les buts et les objectifs que nous établissons soient les meilleurs possible. Il doit s'agir d'un programme permanent, car les buts et les objectifs changeront presque certainement sous l'effet de facteurs imprévisibles au départ.

En outre, l'approche des programmes que nous amorçons doit être très large. Les programmes doivent insister sur des considérations sociales, environnementales et économiques, sans tolérer aucune complaisance à cet égard. Si nous voulons réellement en arriver à une gestion intégrée, les décisions se rapportant à ces facteurs doivent être clairement articulées pour tous les intervenants à mesure qu'approche l'échéance au cours du processus.

La population doit être au courant des coûts. Les politiciens détermineront probablement ces coûts. Le secteur industriel doit connaître ces coûts et nous devons tous prendre conscience des avantages que nous retirerons de ces programmes. Nous devons avoir des programmes éducatifs plus solides et mieux conçus qui mettent la population à contribution. Et ils ne doivent pas seulement identifier et souligner les échecs du passé et, par là, justifier notre intention de mettre en place ce nouveau système, mais aussi attirer l'attention sur les succès obtenus.

Nous devons rechercher un équilibre dans nos programmes couronnés de succès. Ils doivent être équilibrés en fonction des sommes dont nous disposons et des divers aspects, par exemple les objectifs et la surveillance. Nous ne pouvons nous concentrer trop sur un programme fructueux quelconque, sans quoi nous ne dépensons pas au mieux les sommes qui nous sont allouées.

Il nous faut, et c'est peut-être ce qu'il y a de plus difficile à obtenir, une politique gouvernementale solide et omniprésente. Cette politique doit inspirer l'adoption de mesures définitives. Il n'y a personne dans cette pièce qui n'a pas déjà fait souvent l'expérience de politiques gouvernementales formulées par écrit dans un document, apparemment merveilleuses, dont on fait étalage lors des réunions et qui sont présentées, surtout à l'occasion de discours d'ouverture, comme un exemple des bons résultats obtenus par le secteur de compétence concerné. Nous savons tous à quel point ces belles paroles ne veulent absolument rien dire sur le terrain.

Le gouvernement doit appliquer une politique de pénétration efficace qu'il faut exécuter pour assurer le succès de n'importe quel programme. Tout programme réussi doit mettre l'accent sur des décisions proactives. La réaction face aux mesures et aux événements n'a presque rien à voir, dans un sens, avec l'esprit et la philosophie dont il est question ici. Nous croyons également que les programmes couronnés de succès doivent aussi être utilisés souvent de façon à permettre, après surveillance, de dire s'ils sont réellement les meilleurs. Comment savoir

si les programmes que nous avons suggérés sont meilleurs que d'autres programmes possibles?

Promotion des programmes

Notre deuxième question est la suivante : comment faire la promotion de ces programmes? Au départ, la terminologie ne nous était pas familière mais, ce que nous voulons dire, dans le fond, c'est que les chercheurs eux-mêmes, comme nous tous qui sommes engagés dans le système, à nos niveaux et au-dessous, doivent être plus énergiques et plus calculateurs dans la façon dont ils veulent influer sur les politiques. En tant que chercheurs, nous sommes aux prises avec une puissante force d'inertie qui nous incite à nous dégager des répercussions sociales de nos analyses, mais il nous faut en prendre conscience et changer cela.

Nous devons nous assurer que nous faisons bel et bien la promotion des programmes existants qui ont fonctionné et que nous savons quels programmes n'ont pas fonctionné dans le passé. Il nous faut souligner que le fait de protéger l'environnement et de tout mettre en oeuvre en vue d'une utilisation multiple des ressources n'est pas coûteux, mais bien avantageux. Il sera très difficile de défendre constamment ce point de vue lorsque le secteur industriel, par exemple, abordera la question des coûts et que la discussion sera invariablement ramenée à une question de gros sous.

Comme tactique, nous pensons que, et je suis d'accord que ce point est extrêmement important, nous devrions essayer un processus qui s'appuie sur plusieurs lois, à chaque étape reliée à l'adoption de mesures législatives et de politiques dans lesquelles nous-mêmes et nos ministères sommes engagés. Voilà le message qu'il faut transmettre. Nous l'avons vu dans certains des cas étudiés. Par exemple, aux États-Unis, la Loi sur les espèces en danger de disparition a non seulement aidé et appuyé le programme, mais elle a également conduit à certains des débats publics les plus ouverts dans ce domaine. Les stratégies de conservation sont un exemple de cas où l'on doit s'assurer que cette approche est adoptée. Même au niveau des plans relatifs aux espèces, je peux, en qualité de biologiste responsable du caribou (ou toute autre personne responsable d'une autre espèce), intégrer cette approche lorsque j'établis mon plan.

Notre législation sur le transport, sur le développement hydro-électrique et sur la mise en valeur de nos forêts peut véhiculer ce genre de message. La raison pour laquelle cette façon de procéder relève de la tactique, c'est qu'elle rend très difficiles, pour ceux qui voudraient raccourcir le processus par un calcul politique à court terme, les activités qui consistent à suivre diverses lois et à y répondre.

Surveillance et évaluation des progrès

Notre troisième question est la suivante : comment surveiller et évaluer les progrès? Premièrement, nous devons être très précis, au début, à propos des objectifs et des buts que nous fixons, sans quoi les progrès deviennent presque impossibles à mesurer. Peut-être devrions-nous être un peu plus fidèles à notre formation, pour les chercheurs tout au moins, et recourir à un type quelconque de prévision -- par exemple, si nous faisons ceci, voici ce que nous prévoyons qu'il va se passer. Cet aspect de la question a une importance capitale, car les suggestions mises de l'avant par les décisionnaires ou par les chercheurs sont

bonnes en théorie, mais on doit prouver qu'elles sont justes ou erronées. En ce qui concerne l'évaluation des progrès, nous devons nous concentrer sur l'habitat faunique, car évaluer la réponse des communautés d'espèces dépasse la capacité de tout programme, vu leur foisonnement et leur diversité dans certaines régions de notre continent. Il existe des contraintes d'ordre pratique.

Le jeu en vaut-il la chandelle?

La quatrième question posée était celle-ci : le jeu en vaut-il la chandelle? Nous avons distingué fondamentalement trois exemples de tentatives. Quelqu'un a dit précédemment qu'il s'agissait d'un cas relativement isolé. C'est vrai. D'un point de vue empirique, y a-t-il des indications qui nous permettent de croire qu'il faudrait s'engager dans un programme de promotion? En réalité, il faut admettre que nous n'en savons rien. Tout ce que nous savons, c'est que bon nombre des autres approches déjà adoptées ne semblent pas satisfaisantes, ce qui n'est pas suffisant en soi pour croire que la politique que nous sommes en train de promouvoir est la bonne.

Nous devrions peut-être parler simplement de gestion intégrée plutôt que de gestion intégrée des terres. D'une façon générale, nous avons de toute évidence mis l'accent sur l'utilisation du territoire à des fins d'exploitation forestière, mais il y a bien d'autres utilisations multiples des terres -- exploitation minière, développement hydro-électrique, loisirs, etc. -- et nous ne devrions pas perdre de vue le fait que ces diverses utilisations sont toutes interreliées. Par exemple, le fait d'ouvrir notre province au développement hydro-électrique a certainement conduit à l'extraction de bois d'oeuvre qui, sinon, n'aurait probablement pas été commercialisé. Suite à ces activités de développement hydro-électrique qui ont ouvert la voie à l'exploitation minière, nous avons maintenant deux sociétés d'exploitation minière sur les lieux car il est aujourd'hui beaucoup plus facile de s'implanter.

Résumé

En résumé, nous sommes fondamentalement d'accord sur le fait qu'il nous faut essayer cette solution, car nous avons beaucoup d'exemples où une étroitesse de vue en matière d'utilisation des ressources a occasionné une négligence flagrante de l'environnement. Ainsi, en dépit de nos connaissances limitées, nous devons aller de l'avant. La question capitale qui se pose au premier chef est celle-ci : comment allons-nous nous y prendre globalement? Nous savons qu'il faut exposer les exemples de cas qui n'ont pas réussi, déterminer ceux qui ont réussi et nous concentrer sur la tactique à adopter -- propos qui est revenu constamment dans les discussions. De bonnes tactiques de notre part ne seront probablement pas suffisantes pour nous permettre d'arriver à nos fins. Nous pensons qu'il faudra s'engager avec plus d'énergie à tous les niveaux de la Fonction publique et des organismes concernés.

Un fois cet engagement pris, il nous faudra mettre au point une approche équilibrée, qui tiendra compte des facteurs sociaux, économiques et environnementaux. Nous devons aborder la question d'une manière pratique et proactive. Il faut impliquer la population dans ce processus et nous assurer la collaboration de tous pour veiller à ce que la direction que nous avons prise, en dépit de données insuffisantes et sans modèle de référence éprouvé, serve bien les objectifs auxquels nous consacrons notre temps et nos ressources financières.

Ateliers (6)

COMPTE RENDU - ATELIER N° 3

Diane Griffin (Rapporteur)
Directrice administrative
Island Nature Trust
Île-du-Prince-Édouard

Comparaison des études de cas

Les études de cas étaient toutes très intéressantes. Elles étaient toutes différentes les unes des autres, mais elles avaient des points en commun. Par exemple, toutes s'accompagnaient d'objectifs clairement définis. Certains de ces objectifs ont été fixés par les participants aux ateliers, alors que d'autres étaient préétablis. Les objectifs reliés au parc Algonquin, par exemple, étaient définis clairement et ont été communiqués aux participants. Toutes les études de cas cernaient les problèmes ou les questions préoccupantes. Les responsabilités étaient clairement définies, ce qui, d'après nous, a contribué au succès des ateliers portant sur les études de cas.

Autre facteur réellement important : le plan de mise en oeuvre. Toutes les études de cas s'inséraient dans un cadre législatif, ce que j'ai trouvé assez surprenant. Je pense que, en l'absence d'un tel cadre, le succès n'aurait pas été assuré. Il y a eu consensus au sein de notre groupe sur la nécessité d'avoir des processus de surveillance et d'évaluation. Ces mécanismes ne sont pas encore tous en place dans les trois cas étudiés mais, comme les autres groupes, nous pensons que les réactions suscitées dans le milieu sont très importantes comme indicateurs de succès.

Autre détail intéressant concernant les trois cas étudiés : ils définissent tous clairement la portée visée. Ils sont conçus en fonction d'un sujet donné, d'une région géographique ou d'un groupe d'utilisateurs, ou d'une combinaison de ces trois facteurs. L'adaptabilité est un élément extrêmement important de la planification. Nous devons être prêts à changer notre fusil d'épaule si nous sommes dans l'erreur et à prendre en considération d'autres possibilités.

Nous avons eu une discussion intéressante sur les différences entre les cas. Par exemple, la façon de procéder au Nouveau-Brunswick ne correspond ni de près ni de loin à la participation publique obtenue dans le cadre du processus relié au parc Algonquin. Nous sommes réellement ébahis par le système en vigueur aux États-Unis où un organisme peut être poursuivi par quiconque s'en donne la peine. Les options et les solutions de rechange n'étaient pas évidentes dans tous les cas. Il faut du temps pour élaborer plusieurs options mais, dans un processus de planification véritable, on devrait disposer de solutions de rechange, ce qui n'est pas toujours possible vu le temps et le financement dont nous disposons; de même, une évaluation n'est pas toujours possible.

L'un des problèmes décelés a été l'évaluation. Qu'évalue-t-on au juste? Évalue-t-on le nombre de wapitis ou l'état de l'habitat? Nous devons vraiment le savoir avant de procéder à l'évaluation; il faudrait également déterminer des indicateurs fiables pour la rétroaction.

Shane Mahoney a déjà parlé du manque de ressources. Il faut beaucoup de temps et d'argent non seulement pour élaborer un plan, mais aussi pour l'appliquer. Un plan de gestion intégrée peut placer quelqu'un dans une situation fâcheuse, comme le décrivait Monte Hummel. Tout le monde ne quitte pas satisfait une table ronde. En fait, soyez sûrs que si quelqu'un est très heureux de l'issue des débats, c'est que quelqu'un d'autre est très malheureux de la tournure des événements; c'est pourquoi un compromis s'impose. Le danger consiste à donner satisfaction aux gens au lieu d'agir vraiment dans l'intérêt des ressources à protéger. Il y aura toujours un risque.

Appui et collaboration de la population

Dans notre atelier, quelqu'un a fait observer que l'optimisation est la norme dans ce processus, plutôt que la maximisation. Pour la plupart, les travailleurs du secteur de la faune sont novices dans l'application des règles du jeu, mais ils ne sont pas les seuls à l'être. Le cas était intéressant sur le plan de la participation de la population, certains groupes ayant bénéficié d'une participation importante de la population. L'étude du parc Algonquin a permis à la population de collaborer, même si le nombre de personnes présentes n'a pas toujours été très élevé. Un excellent exemple est celui du conférencier qui s'était fait accompagner de sa femme de manière à grossir le nombre des participants. D'autre part, si votre travail est raisonnablement bien fait, il se peut que la population soit satisfaite; si elle est sceptique, elle pourrait ne pas se présenter à la réunion. Il doit y avoir d'autres moyens de s'assurer que le niveau d'information de la population correspond à son degré d'intérêt pour les affaires environnementales.

L'un de nos amis américains a dit qu'un public bien informé allait mettre fin aux controverses. Autrement dit, la population sera présente, elle sera informée et elle interviendra dans le processus de prise de décisions. Voilà qui devient assez intéressant.

Les trois cas bénéficiaient de l'appui de la population, même si le nombre de participants pouvait varier.

Prise de décisions

Ce fut intéressant de discuter de la probité scientifique, car les biologistes n'aiment pas prendre de décisions lorsqu'ils ne sont pas certains de leur fait.

Nous ne sommes pas tous comme David Suzuki. David a les réponses, c'est en tout cas l'impression qu'il donne. Il s'est fait gourou scientifique. Si nous estimons que ce n'est pas bien de prendre des décisions lorsque nous ne sommes pas certains des réponses aux questions que nous nous posons, vous pouvez être sûrs que des gens de l'extérieur, qui représentent d'autres intérêts, ne seront que trop heureux de prendre une décision à notre place. Quant à nous, nous resterons en arrière ou bien, comme on dit à Terre-Neuve, nous nous retrouverons dans leur sillage.

Quelqu'un de notre atelier a fait un commentaire intéressant, probablement suscité par l'allocution précédente de l'honorable Colin Maxwell. Lorsque tout votre monde relève du même ministère, c'est plus facile. Au moins le sous-ministre a-t-il la ressource de dire qu personne ne quittera la pièce avant qu'une décision soit prise. S'il y a des gens d'autres ministères, on ne maîtrise pas

forcément la situation de la même manière. Je pense à des cas où les gens peuvent reculer et dire "Nous allons boycotter le processus, car nous ne l'aimons pas". Les parcs provinciaux albertains avaient cette réputation dans le passé parce que c'était le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles qui faisait la planification, étant donné qu'il détenait l'essentiel des responsabilités et des pouvoirs de gestion des terres. Or, rester sur ses positions n'aide pas la cause des ressources et critiquer le processus non plus.

Nous parlons de prendre une décision. Il y a des moments où l'on ne veut pas forcer les choses. L'exemple choisi concernait une espèce en danger de disparition, une espèce au sujet de laquelle on ne possédait pas suffisamment de données. Dans un cas comme celui-ci, on peut avoir intérêt à prendre son temps. Cependant, tout le monde s'est entendu pour dire qu'en temps normal, il est important de foncer, de se mouiller et de prendre une décision. Dans la mesure où l'évaluation est pertinente, les réactions du milieu vous diront si vous avez bien fait ou non et, si c'est possible, vous corrigerez le tir.

Planification intégrée et utilisation multiple

La gestion intégrée est-elle l'exception? Nous croyons que non car, d'après nous, la gestion intégrée a toujours existé sous une forme ou sous une autre, bien que très peu prononcée au début. Les trois cas étudiés sont, de toute évidence, de bons exemples du degré d'intensité qui a augmenté au fil des ans. Les organismes chargés de la faune aquatique et terrestre sont en meilleure position pour faire une contribution valable dans ce domaine. Ils disposent de données d'interprétation et d'un inventaire meilleurs que dans le passé, mais le processus de planification les oblige à se poser d'autres questions. Certaines des données traditionnelles recueillies ne sont pas particulièrement utiles aux fins de ce processus.

Quelqu'un de notre groupe a soulevé le point suivant : la nécessité d'une utilisation exclusive dans certaines régions subsistera toujours. Nous devons prendre garde à l'expression "utilisation multiple". Planification intégrée et utilisation multiple sont deux notions différentes. L'utilisation multiple est une forme de zonage qui peut s'insérer dans le processus de planification intégrée.

Dans le fond, tout le monde a convenu que, bien que les gestionnaires de la faune aient dû préciser davantage leurs objectifs pour participer au processus de planification intégrée, nous n'y sommes pas encore complètement. On a pris un bon départ dans les années 60 avec l'Inventaire canadien des terres et, depuis lors, certaines provinces ont progressé plus vite que d'autres.

Atteindre les objectifs reliés à la faune par la gestion intégrée

Pour finir, nous nous sommes interrogés sur la façon d'atteindre les objectifs reliés à la faune par la gestion intégrée. Nous sommes d'accord avec Shane Mahoney que c'est par la gestion intégrée et pas nécessairement par la gestion de la faune que nous les atteindrons. Encore une fois, il nous est apparu clairement qu'il faut des gens pour appliquer le plan une fois mis en place. Il ne faut pas le laisser traîner sur une tablette. Il faut donc des budgets, des mesures de dotation et de surveillance. Comme nous ne le savons tous que trop bien, il est de plus en plus difficile d'obtenir ces ressources. Cependant, maintenant que les

problèmes reliés à la faune ont été mis sur le tapis et que, dans certains cas, ils deviennent une priorité, il nous incombe d'être encore plus réalistes dans nos objectifs. Nous pourrions perdre beaucoup de crédibilité au cours du processus de planification si nous ne nous montrons pas coopératifs.

Il y a planification intégrée lorsque l'organisme lui-même est intégré ou que son personnel raisonne dans ce sens. Il nous faut une nouvelle manière de penser, car nous avons tous une formation de spécialistes. Nous sommes comme des chevilles carrées qui doivent maintenant s'introduire dans des trous ronds. Nous devons acquérir de nouvelles aptitudes, car nous devons instaurer une bonne communication au sein d'une équipe de planification.

Il est utile de discuter avec d'autres groupes ou d'autres gestionnaires à propos de leurs objectifs. Parfois, nous n'avons pas une perception exacte de leurs objectifs; d'autres fois, c'est le contraire. Nous devons apprendre à "naviguer" sur une mer inconnue lorsque nous faisons partie d'une équipe de planification. Nous devons également apprendre à penser positivement. Souvent, dans un groupe de planification, il faut contourner des problèmes de perception si l'on veut continuer d'avancer.

L'échelle de notre sujet de préoccupation est intéressante. Nous parlions du Nouveau-Brunswick comme d'une province. Or, nous nous sommes rendus compte que la région du parc Algonquin est plus étendue que le Nouveau-Brunswick! Il nous faut "penser grand", mais appliquer les principes à une zone définie d'après ce qui est réellement mis en oeuvre si l'on veut respecter le but qui est l'utilisation durable. Nous parlons de lieux précis, dans certains cas, mais nous devons penser en fonction de tout un ensemble paysager.

Dernier sujet abordé dans nos discussions : adhérons-nous au principe de la gestion intégrée? Les travailleurs de la faune y adhèrent-ils vraiment? On dit d'eux qu'ils préconisent la gestion intégrée pour les autres, mais pas pour eux-mêmes. Intégrons l'exploitation forestière et minière et quelques autres ressources, disent-ils, mais pas la faune -- elle constitue un cas particulier. C'est ce qui s'est produit dans le passé, mais je crois que les gens ne pensent plus comme ça, en tout cas pas ceux qui participaient à notre atelier.

Résumé de la Conférence

Don Dodds
Cervid Consulting

Il me semble que la notion de gestion intégrée est l'objet de propos pessimistes surtout chez les experts de la faune et de la forêt depuis un certain nombre d'années. Si cela est vrai, la raison en est peut-être leur bonne connaissance les uns des autres. Cependant, il est également possible que le pessimisme commence à disparaître avec une meilleure compréhension et une plus grande tolérance réciproques. Le thème de cette année ("La gestion intégrée du territoire pour respecter la faune : rêve ou réalité?") fait croire qu'il subsiste encore un doute -- et ce devrait bien sûr être le cas. Nous ne faisons que commencer. Mais nous avons tout de même démarré, comme l'indiquent clairement les ateliers de cette Conférence. Dans certaines régions du pays, la gestion intégrée devient progressivement une réalité avec quelques industries et quelques secteurs de compétence.

Je suis heureux que l'on m'ait demandé de résumer la présente Conférence. Je m'intéresse à la gestion intégrée depuis de nombreuses années; en outre, nous habitions à Terre-Neuve dans les années 50. C'est bon d'être de retour et c'est avec intérêt que j'ai écouté votre premier ministre parler du programme de rétablissement de la martre d'Amérique, qui sera bientôt mis en oeuvre à Terre-Neuve. Dave Pike se souvient peut-être que nous avons été les premiers à soumettre un projet de recherche sur la martre à Terre-Neuve en 1958.

C'est également avec plaisir que j'ai écouté la réponse de David Johnston, mardi matin, à la question "La faune a-t-elle sa place à la Table ronde?" Eh bien oui, elle doit y avoir sa place. Certains d'entre nous peuvent même penser de temps en temps que la faune se trouve au centre du débat. L'optimisme de David nous a fort impressionnés : un organisme multisectoriel sur l'environnement et l'économie avec représentation ministérielle pourrait, à l'avenir, ouvrir la voie à un développement durable à travers le pays. Aujourd'hui, la population est ouverte au changement lorsqu'il s'agit d'améliorer les politiques de gestion de nos terres et de nos eaux et David a souligné cette situation favorable à la tenue de tables rondes provinciales/nationales et au travail des intervenants du secteur de la faune en faisant remarquer que l'environnement est la préoccupation numéro un des Canadiens qui ont fait des études postsecondaires. David nous a également rappelé que le Plan nord-américain de gestion de la sauvagine était l'exemple par excellence de la gestion mixte intégrée et que les auteurs de ce Plan avaient toutes les raisons d'en être fiers. Le développement durable est donc notre objectif commun.

Groupe de discussion sur la gestion intégrée des terres publiques

Mardi après-midi, nous avons eu droit à un débat ouvert, animé par Gordon Baskerville, qui portait sur la gestion intégrée des ressources sur les terres publiques. Après nous avoir rappelé que notre façon d'appliquer la gestion intégrée ou même de gérer nos ressources n'avait encore rien de transcendant, Gordon nous a fourni un certain nombre de données préliminaires et nous a exposé quelques-unes des contraintes liées à la gestion intégrée.

1) Le succès de la gestion intégrée ou de tout plan de gestion des ressources mis en oeuvre se mesure par la réaction de la ressource visée.

2) Gestion intégrée signifie production mixte, c'est-à-dire non pas un seul produit, mais deux ou plusieurs produits, et la société doit, bien sûr, avoir besoin de ces produits combinés (ou les désirer).

Au sujet des problèmes qui se posent, Gordon a signalé les barrières bureaucratiques et notamment le syndrome de "la recherchite". À ce propos, il a indiqué que le principe de la gestion adaptative de Hollings et Walters devrait nous être de la plus grande utilité : amorçons le processus de gestion maintenant, observons les réactions qu'il suscite et procédons à une adaptation au besoin. Nous avons les instruments nécessaires. Ce qu'il nous faut, c'est un ajustement de l'attitude collective pour nous aider à résoudre les problèmes de notre personnel.

Gordon faisant office d'animateur, Jim Walker nous a donné un aperçu des difficultés éprouvées en Colombie-Britannique. Jim a décrit le système provincial de renvoi interorganisme et a signalé que le nombre de demandes mettait à rude épreuve la capacité de son organisme à s'occuper des problèmes soumis, puis à exercer la surveillance nécessaire. Il a expliqué que, contrairement à certains objectifs attribués par certaines personnes au programme de la faune de la Colombie-Britannique, le principal objectif de ce programme consistait en réalité à maintenir la diversité de l'habitat. Jim s'est demandé si le secteur privé du domaine de l'exploitation forestière, qui assume maintenant des responsabilités croissantes dans la surveillance de ses propres activités, sera en mesure de relever le défi visant à maintenir la diversité de l'habitat faunique requis, dans ses programmes de gestion forestière. Il a aussi souligné l'existence de plusieurs projets en place ou en cours d'exécution, notamment d'une stratégie d'utilisation des terres entièrement axée sur un développement durable, la mise au point de plans de gestion des espèces fauniques et l'acquisition d'habitats indispensables pour certaines espèces. En nous donnant une idée de la diversité des groupes clients intéressés à la faune et aux systèmes naturels en Colombie-Britannique, Jim nous a dit qu'il nous suffisait de regarder pour qui et pour quoi nous travaillions. Si je me souviens bien, Jim a terminé en disant que la gestion intégrée avait besoin "d'un bon coup de pouce" pour démarrer réellement, mais qu'elle pourrait très bien fonctionner.

Eh bien, personne n'a jamais dit que ce serait facile tout le temps et c'est un peu ce que Jim Inder a fait en affirmant que même si les choses s'annonçaient très bien à Terre-Neuve, il y avait encore des progrès à faire. Jim nous a dit que les deux processus suivis par le gouvernement de Terre-Neuve pour introduire la gestion intégrée étaient essentiellement de nature réactive, ce qui, bien sûr, n'est pas exclusif à Terre-Neuve. Le Comité interministériel sur l'utilisation des terres (ILUC) et le processus d'évaluation environnementale réagissent aux propositions de développement ou de gestion, mais le Comité interministériel doit se limiter aux projets gouvernementaux sur les terres publiques et occupe une position assez faible pour ce qui est des mécanismes de règlement des conflits et des tâches de surveillance des activités de développement. Jim a également mentionné que c'était bien d'avoir des lignes directrices et des politiques, mais qu'elles changent trop vite, parfois; il a signalé qu'une loi sur l'environnement ou sur les ressources non assortie de règlements d'application n'est pas toujours d'une très grande utilité.

L'honorable Colin Maxwell nous a tenu un discours rafraîchissant, en fin d'après-midi, lorsqu'il nous a exposé sa recette de succès en matière de gestion des

ressources, qu'elle soit intégrée ou non : une organisation au fonctionnement harmonieux et une personnalité politique vibrante et énergique sont les éléments du succès. D'après ce que j'ai pu comprendre en écoutant Colin, le gouvernement se doit d'adopter une attitude proactive ou d'avant-garde, si vous voulez, mais il doit prendre soin d'évoluer au même rythme que ses partisans, tout en continuant, au besoin, à réagir aux situations. Colin a passé en revue quelques-uns des programmes de gestion des ressources qui ont été couronnés de succès en Saskatchewan -- la Loi sur la protection des habitats fauniques fragiles, le projet des cuvettes des Prairies et une étude quinquennale sur les incidences des méthodes d'exploitation forestière sur la faune. Il semble que la gestion intégrée ait des chances de réussir en Saskatchewan, même si l'on nous a laissé entendre que le succès d'ordre politique pouvait être temporaire.

Terk Bayly et Stew Weldon ont posé plusieurs questions au groupe de discussion. J'ai trouvé intéressant que la structure organisationnelle fasse partie des préoccupations de chacun. L'organisation reflète-t-elle les buts et les objectifs fixés? Voilà certainement une question que se posent les fonctionnaires aux prises avec des organigrammes et qui s'efforcent constamment de planifier en fonction de ce qui est idéal et d'éliminer pour de bon tout ce qui accroche. Ils se poseront probablement cette question longtemps après que les principes de la gestion intégrée des ressources et du développement durable feront déjà, à l'avenir, partie intégrante de la vie quotidienne de tous les intervenants du secteur des ressources, dans nos secteurs de compétence respectifs.

J'aurais aimé que la Nouvelle-Écosse participe aux débats, mardi après-midi. Cette province possède effectivement une nouvelle politique applicable à la faune, aux forêts et aux parcs, ainsi qu'une nouvelle législation sur les forêts, la faune, les parcs, les terres publiques et la mise en valeur des forêts. Tout cela repose précisément sur le principe de la gestion intégrée ou reflète ce principe de façon générale. La province a également créé des conseils consultatifs afin de faciliter l'instauration de méthodes intégrées, a récemment publié des lignes directrices mixtes faune-forêt reliées à la sylviculture et à l'exploitation forestière et, par l'intermédiaire de services de vulgarisation, s'occupe activement de promouvoir les approches mixtes faune-forêt auprès des propriétaires fonciers du secteur privé. Le cadre de référence existe donc et l'application de méthodes de gestion intégrée de type adaptatif commence lentement. Actuellement, les méthodes ont recours, tout au moins partiellement, à des contraintes minimales imposées à l'industrie forestière; toutefois, ces contraintes sont vraiment minimales tout en étant hautement bénéfiques pour la conservation des habitats des régions concernées. Sur la plan de la politique et de la législation, les bases existent en Nouvelle-Écosse; il reste maintenant à s'occuper des règlements, des plans, des budgets, du personnel et de la mise en oeuvre.

Je crois que le tour d'horizon de mardi, présenté par un groupe de fonctionnaires ainsi que par le Ministre, à partir d'exemples de situations reliées à des terres publiques, nous a été profitable à tous.

Ateliers sur des études de cas

La présentation sous forme d'ateliers, adaptée par les organisateurs du programme de cette année, fut aussi une bonne idée. Les études de cas ont été bien présentées et la participation a été dynamique. Je pense que nous en avons tous appris beaucoup.

Pour le Nouveau-Brunswick, Jeff Patch a résumé les éléments de base de l'actuelle planification intégrée dans cette province : l'entrée en vigueur en 1982 de la législation sur les forêts et les terres publiques, qui stipule que l'habitat doit être géré en fonction de la faune aussi bien que de la fibre de bois; un inventaire détaillé des types de peuplements, de la variété des espèces, du volume, des catégories d'âge, du couvert forestier, etc.; et un système d'information géographique. Jeff a indiqué que le Nouveau-Brunswick avait reconnu la nécessité d'établir des objectifs clairs en matière de gestion forestière; la nécessité d'une description de l'état actuel de ses forêts; la nécessité d'évaluer les réactions du milieu aux méthodes sylvicoles; et la nécessité de concevoir des méthodes de gestion à appliquer sur le terrain. En outre, il nous a dit qu'il fallait pouvoir surveiller les plans mis en oeuvre et vérifier les objectifs reliés aux habitats et que, pour que la gestion intégrée fonctionne, nous devions pouvoir nous adapter, au besoin, aux réactions observées dans le milieu.

Les activités permettent d'atteindre les objectifs. Les activités reliées à l'approche adoptée par le Nouveau-Brunswick comprennent une étude des relations entre les espèces et l'habitat, l'élaboration de modèles de croissance des types de peuplements afin d'être en mesure de prévoir correctement l'habitat faunique, ainsi qu'une coordination efficace sur le terrain avec les concessionnaires des terres publiques. Le Nouveau-Brunswick espère que les gestionnaires pourront, d'ici 1991, réaliser l'intégration de la faune et de l'exploitation forestière. La province s'attend à ce que des objectifs futurs précis en matière de composition des espèces forestières (habitat) soient fixés pour les espèces fauniques visées, qui sont actuellement le cerf, l'orignal, la martre et certains oiseaux chanteurs. Au cours des discussions, on a mentionné que l'évolution de la demande de produits forestiers, les progrès technologiques en matière d'exploitation des terres boisées, les infestations d'insectes ou les incendies de grande envergure pourraient fournir de nouveaux défis à une telle approche de gestion intégrée de type adaptatif.

La plupart d'entre vous connaissent certainement les travaux de Jack Ward Thomas dans l'Oregon. Jack et ses collaborateurs du U.S. Forest Service font, depuis des années, figure de chefs de file dans la mise au point de la gestion intégrée. En ce qui me concerne, je dois acquitter une dette de reconnaissance à l'égard de Jack à la suite de la rédaction d'un petit livre sur la faune que Fred Gilbert et moi-même avons publié en 1987 et qui en est à sa deuxième impression, sans aucun doute parce qu'il est dédicacé à Jack Ward Thomas et que son nom apparaît en première page!

Quoi qu'il en soit, Jack nous a parlé de quelques-uns des paramètres législatifs qui nous aident à situer les travaux réalisés dans les montagnes Bleues -- la législation sur les utilisations multiples et le rendement durable (qui comprend le bois d'oeuvre, les pâturages, l'eau, les loisirs et la faune) et la législation sur la gestion des forêts nationales (qui exige des objectifs et des plans pour chaque forêt du pays). Cette législation prévoit non seulement la conservation d'une population faunique viable, mais elle limite également les superficies des coupes à blanc dans les régions forestières nationales.

L'approche au moyen de l'association faune-habitat, dont Jack nous a parlé, est une tentative pour étudier systématiquement 379 vertébrés dans un certain nombre de communautés complexes. On reconnaît six stades successifs dans chaque communauté végétale; chaque espèce faunique est associée à chacun des stades successifs pour la reproduction, l'alimentation ou le repos, à titre d'habitat principal ou secondaire. En outre, les caractéristiques particulières, notamment

les chicots, les zones riveraines, les arbres morts ou en train de mourir (et en voie de décomposition), sont déterminées et reliées aux espèces fauniques utilisatrices. L'association avec les types de routes, l'emplacement des routes et les styles d'aménagement des bords de route sont d'autres aspects de la question.

Jack nous a également, de façon plutôt théâtrale d'ailleurs, fait suivre le processus de planification (y compris les audiences publiques et tout le scénario - armes louées et comparutions en cour) et, à la fin de la journée, nous avions un plan. Nous avons appris comment l'efficacité de l'habitat était évaluée en fonction de différentes priorités d'utilisation et nous avons pris conscience de la nécessité de surveiller et de modifier les plans en cours de route. Ainsi, il semble que nous revenions à la formule de la gestion adaptative. En fait, les approches de l'Oregon et du Nouveau-Brunswick se ressemblent beaucoup et les deux constituent de bons exemples de l'évolution vers une gestion intégrée.

Al Stewart nous a engagés dans une voie un peu différente -- une visite panoramique du grand parc Algonquin à utilisations multiples -- et sa version "Algonquine" est quelque peu différente des deux autres versions qui nous ont été présentées. Al nous a décrit une situation où il n'y a pas d'exploitation forestière sur 25 % de la superficie du Parc et où le zonage axé sur les réserves naturelles et sur les zones à utilisation très dense ou à gestion intensive répondait, chez les utilisateurs, à des intérêts reconnus et distincts par rapport à l'ensemble des zones aménagées. Dans les parties aménagées, seuls le traitement en futaie jardinée et le mode de régénération par coupes successives sont employés, ce qui laisse une certaine latitude pour intégrer la gestion de la faune aux activités d'exploitation forestière réalisées selon des contraintes plutôt sévères. Le succès d'une telle approche de gestion coordonnée, nous a-t-on dit au cours des discussions, peut être, dans une large mesure, imputable à la séparation des zones d'utilisation servant des intérêts différents. On nous a également dit que tous les intérêts pouvaient coexister sur une grande superficie dans la mesure où ils s'harmonisent. Pour ce qui est de la structure organisationnelle, Al a indiqué que le secret consiste à avoir des méthodes d'intégration appliquées aux niveaux inférieurs de la hiérarchie plutôt qu'aux niveaux supérieurs du système bureaucratique, où surgissent parfois des difficultés.

Un certain nombre de problèmes ont été cernés au cours des ateliers d'hier et il n'est certainement pas dans mon intention d'essayer de les rappeler tous ici. Certains donnaient cependant à réfléchir. Par exemple, "le plan est-il l'objectif ou le but plutôt que la mise en oeuvre?" ou bien "les planificateurs devraient-ils également jouer le rôle de coordonnateurs de la mise en oeuvre des objectifs?" Nos rapporteurs ont déjà très bien couvert ces sujets et ils ont les solutions, c'est pourquoi nous allons poursuivre ce résumé.

La gestion intégrée existe, mais elle est encore l'exception sur le terrain plutôt que la règle, sauf qu'elle a souvent été appliquée un peu par accident, dans le passé, au cours des activités de gestion reliées aux utilisations prioritaires. Je crois que, moyennant une bonne orientation et un cadre législatif équilibré couvrant les intérêts reliés aux ressources, avec des règlements, avec les applications des méthodes systématiques et grâce à des mesures incitatives pertinentes intégrées à nos systèmes, nous pouvons certainement commencer à appliquer une gestion intégrée efficace pour deux ou même pour plusieurs ressources. Nous aurons probablement toujours un objectif prioritaire en matière de gestion des ressources. Il semble assez peu probable que nous ayons trois ou même

deux bases de ressources d'importance sociale et économique égale. C'est comme ça.

Jeudi matin, Gordon Kerr, Shane Mahoney et Diane Griffin ont mis en lumière les problèmes et les solutions qui ressortaient de leur atelier respectif et nous devrions en reprendre ici certains dont on n'a peut-être pas parlé précédemment. L'une des préoccupations formulées a été l'inertie bureaucratique, et nous comprenons tous ce que cela veut dire. Les deux vieux épouvantails de la gestion et de l'administration -- le "Packinsonisme" et le "principe de Peter" -- sont souvent en cause lorsque la politique stagne au sein de l'organisation bureaucratique. L'autre préoccupation qui revenait dans les commentaires est la nécessité d'avoir toujours des solutions de rechange sous la main en matière de planification, afin que les activités de gestion puissent se poursuivre lorsque surgissent des problèmes. Les deux autres préoccupations que l'on pourrait rappeler sont la nécessité d'informer et de sensibiliser la population et, préoccupation qui recoupe peut-être toutes les autres, la nécessité de disposer d'une bonne politique en vigueur, selon la formule de Shane.

L'appui politique a été jugé important tout au long du processus de planification et, bien sûr, avant et après l'élaboration de la législation. Cependant, l'intervention politique est perçue comme une interférence injustifiée après l'entrée en vigueur de la législation.

Nous avons probablement déjà tous parcouru ce chemin, et il se peut que nous refassions ce chemin à l'avenir. Ce n'est pas une critique. La planification et l'évaluation doivent être continues, bien qu'elles puissent sembler répétitives à beaucoup. Elles constituent des processus nécessairement permanents. Les besoins prévus sont appelés à changer dans les 10, 20, 50 et 100 prochaines années en fonction des populations ainsi que des besoins et des désirs de publics changeants. L'exercice de planification et d'évaluation de cette année a été profitable. Il serait également utile de poursuivre ces efforts au cours des prochaines Conférences fédérales-provinciales/territoriales sur la faune. Cependant, pour les gens qui se trouvent à d'autres niveaux du processus de planification, tout particulièrement au niveau de la mise en oeuvre, nous devons prévoir des occasions régulières d'échanger les points de vue. Beaucoup d'entre vous pourront peut-être, une fois rentrés chez eux, initier les autres aux méthodes qui ont été discutées ici en ateliers.

Lignes directrices pour l'élaboration d'une politique de la faune au Canada (1)

RAPPORT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX

Paul Griss
Directeur exécutif
Fédération canadienne de la faune

J'aimerais profiter de l'occasion pour faire le point sur les travaux de révision des Lignes directrices pour l'élaboration d'une politique de la faune au Canada.

Je devrais peut-être faire, à l'intention de certains participants, un bref historique des circonstances entourant cette politique. En 1980 et 1981, la Conférence fédérale-provinciale/territoriale sur la faune était axée sur le thème "Une politique nationale de la faune au Canada". À partir de là, un groupe de travail a été créé et a mis au point ce qui devait devenir, nous l'espérions, une politique nationale de la faune. Or, pour une foule de raisons, le fruit des travaux du groupe est devenu un document intitulé "Lignes directrices pour l'élaboration d'une politique de la faune au Canada", approuvé par les ministres de la Faune de l'époque et comportant une disposition relative à une révision dans un délai de cinq ans.

Cette révision a eu lieu en 1987. Le thème de la Conférence fédérale-provinciale/territoriale sur la faune, tenue cette année-là à Tuktoyaktuk, était "La faune : projets d'avenir". Un autre groupe de travail a été créé, avec pour mandat de se pencher sur les "Lignes directrices pour l'élaboration d'une politique de la faune au Canada" et de mettre au point un document intitulé "La faune : projets d'avenir". Ce groupe de travail devait présenter son rapport lors de la Conférence de 1988. Cependant, le thème de la Conférence de 1988 devint "L'orientation actuelle de la gestion de la faune au Canada est-elle dépassée?" Le groupe de travail a donc étudié, avec le Comité du programme, l'idée de faire de la Conférence de 1988 un examen public des "Lignes directrices pour l'élaboration d'une politique de la faune au Canada".

En axant la Conférence sur l'évaluation de l'orientation relative à la gestion de la faune au Canada pour savoir si cette orientation était dépassée et en centrant les discussions sur ce document, on se trouvait par le fait même à déterminer si ce document était toujours valable. Pour ces travaux d'évaluation, il y a eu une importante participation de la population, l'an dernier à Victoria, avec des séances d'étude assez intensives à l'occasion desquelles les participants ont examiné l'ensemble des "Lignes directrices pour l'élaboration d'une politique de la faune au Canada" et ont formulé des recommandations.

Le groupe de travail a pris en considération toutes les recommandations présentées à la Conférence de l'an dernier, au moment de rédiger le nouveau document de travail concernant une Politique nationale de la faune, et je pense que c'est là un élément clé. Nous faisons actuellement la promotion du document dans lequel nous voyons une Politique nationale de la faune et non plus seulement des lignes directrices. Nous voulons que les ministres de la Faune signent ce document à titre de Politique canadienne de la faune.

On a mis de côté le document "La faune : projets d'avenir" car il a toujours été pour nous une composante de la politique. Or, il nous semblait illogique de

consacrer beaucoup de temps à la composante d'une politique que l'on n'avait pas encore. Je pense qu'il faudra y revenir au cours des prochaines années.

À la fin du mois d'avril de cette année, le groupe de travail a terminé l'ébauche finale d'un document de travail exposant une Politique nationale de la faune. À titre indicatif, mentionnons que le groupe de travail se compose de Bob Andrews, de l'Alberta, Tom Beck, également de l'Alberta, Stephen Hazell, qui faisait partie de la Fédération canadienne de la faune et qui siège maintenant au Comité canadien des ressources de l'Arctique, Tony Keith, du Service canadien de la faune et président du groupe de travail, Dave Neave, d'Habitat faunique Canada, Don Simkin, de l'Ontario, Art Smith, de l'Île-du-Prince-Édouard, et moi-même.

Le document de travail a été achevé à la fin d'avril, comme je l'ai dit, et il a été présenté à tous les directeurs canadiens de la faune pour qu'ils formulent des commentaires. Ils l'ont étudié lors de leur réunion en fin de semaine dernière. Bien que n'ayant pas assisté à cette réunion, j'ai cru comprendre que le document avait donné lieu à pas mal de discussions. Nous avons demandé à tous les directeurs de la faune de nous faire parvenir leurs commentaires d'ici le 10 juillet et nous allons élaborer une version finale modifiée du document d'ici la fin de juillet. Nous diffuserons alors l'ébauche finale de la Politique nationale de la faune à tous les participants inscrits à la Conférence de Victoria et à la présente Conférence, en vue d'obtenir d'autres commentaires de la population.

Un résumé de tous les commentaires reçus sera annexé à l'ébauche finale et sera présenté aux ministres de la Faune, à leur réunion de novembre. C'est à cette date que nous espérons pouvoir faire le nécessaire pour que le document soit adopté à titre de Politique nationale de la faune. Nous ne savons pas si les ministres de la Faune accepteront le document tel quel ou s'ils voudront tenir d'autres consultations.

Après avoir écouté l'exposé de M. Johnston, l'autre jour, et entendu les résultats des trois ateliers, je dois dire que, lorsque je regarde la version élaborée, je constate qu'il existe une réelle harmonie entre ce qui ressort de la présente Conférence et ce que contient le document de travail sur la Politique nationale de la faune. Je pense que ce document cadre parfaitement avec l'orientation que semble prendre la présente Conférence.

Les directeurs de la faune ont donc un exemplaire du document. Leurs commentaires nous parviendront d'ici juillet et, à une date ultérieure en août, chacun d'entre vous recevra à son tour un exemplaire qu'il pourra examiner. J'espère que le document sera prêt et, qui sait, pourrait même recevoir l'approbation de principe des ministres de la Faune en novembre de cette année.

Lignes directrices pour l'élaboration d'une politique de la faune au Canada (2)

DISCUSSION

Ian Juniper (Secrétariat du Comité conjoint - Chasse, pêche et trappage, Québec) : J'aimerais simplement savoir si, lorsque nous recevrons l'ébauche finale à la fin de juillet ou en août, nous pourrons encore vous présenter des observations? Y a-t-il une chance pour que nos commentaires soient pris en considération en vue de modifier l'ébauche finale?

Paul Griss (Directeur exécutif, Fédération canadienne de la nature) : Oui. Ce qui va se passer, c'est que le document sera envoyé à tout le monde à la fin de juillet pour examen. Toutes les personnes qui le recevront seront invitées à faire des commentaires. Tous les commentaires reçus seront annexés au document qui sera ensuite présenté aux ministres de la Faune. Comme la population a déjà participé à fond aux premières étapes de l'élaboration de ce document, nous ne voulons pas nous engager dans une nouvelle consultation publique et tout recommencer à zéro. Ce que nous voulons faire, c'est présenter ce que le groupe de travail a rédigé, plus les commentaires reçus ultérieurement, aux ministres de la Faune qui décideront quels commentaires ils veulent intégrer au rapport.

David Pike (Directeur, Division de la faune de Terre-Neuve) : Ian, Paul n'est pas au courant de la lettre que vous m'avez envoyée concernant la politique. Cette lettre sera examinée par le groupe de travail dans le cadre de l'ébauche qui sera préparée.

Paul Griss (Directeur exécutif, Fédération canadienne de la nature) : En réalité, j'ai pris connaissance de la lettre, l'autre matin, et il est certain que les questions soulevées seront examinées.

Orateur non identifié : Paul, je ne sais pas de quoi vous parlez, alors je pars de zéro. J'aimerais soulever une question qui aurait pu venir sur le tapis au cours des discussions, mais cela ne s'est pas encore produit; le moment est peut-être venu de l'aborder.

Personne n'a parlé de la Stratégie nationale pour le secteur forestier lors de l'audience ou jusqu'à maintenant pendant la Conférence. La raison pour laquelle j'en parle, c'est que ce que nous voulons faire semble apparenté à ce qui se passe dans le secteur forestier. Il me semble que, dans la mesure du possible, on devrait jumeler ou combiner les travaux portant sur la faune et ceux portant sur le secteur forestier car la Stratégie nationale pour le secteur forestier s'intéresse énormément à d'autres éléments que le bois d'oeuvre, notamment à la faune. Il se peut que le procédé ne couvre pas la totalité de vos objectifs entrant dans la politique de la faune, mais je suis surpris que la question n'ait pas encore été soulevée à cette Conférence et ce serait peut-être l'occasion de s'appuyer sur cette stratégie du secteur forestier.

Paul Griss (Directeur exécutif, Fédération canadienne de la nature) : Il est certain que la Stratégie nationale pour le secteur forestier, ainsi qu'un certain

nombre d'autres initiatives, influent sur la faune. Ce que nous avons fait lors de l'élaboration de cette politique, c'est d'examiner toutes les autres politiques et stratégies qui existent déjà. De nombreuses politiques et stratégies, par exemple la Stratégie nationale pour le secteur forestier, la Politique fédérale sur les terres humides et la Politique fédérale relative aux eaux, sont maintenant citées dans le document pour tenter de relier ces secteurs, perspective que n'avait pas le document initial. On a donc essayé d'en tenir compte.

Orateur non identifié : Peut-être qu'il suffit d'instaurer un système de renvoi d'un secteur à l'autre pour régler mes questions. Cependant, vu la nature de la présente Conférence, il me semble que vous devriez avoir une politique de gestion intégrée des ressources, une politique qui chapeauterait ces secteurs interreliés et qui couvrirait tous ces éléments distincts dont nous parlons.

Paul Griss (Directeur exécutif, Fédération canadienne de la nature) : Je suggère d'avoir tout d'abord une politique de la faune, que l'on pourrait ensuite intégrer dans une politique plus globale, par exemple une Stratégie nationale de la conservation ou quelque chose du genre.

Rapport sur les recommandations présentées à la réunion des directeurs canadiens de la faune, le 18 juin 1989

David Pike
Directeur
Division de la faune de Terre-Neuve

La Fédération canadienne de la faune a présenté six recommandations (numérotées de 1 à 6) pour étude; une recommandation supplémentaire (numéro 7) a été présentée par le Comité conjoint - Chasse, pêche et trappage du Québec. Voici donc ces recommandations.

Recommandations nº 1 - Félicitations - Service canadien de la faune

Contexte

Au cours des dernières années, le Service canadien de la faune a invité le personnel de ses administrations régionales et centrale à amorcer ou à coordonner des activités de sensibilisation de la population au cours de la Semaine de la conservation de la faune. La région de l'Ouest a donné l'exemple. Au cours des trois dernières années, l'Administration centrale a coordonné un programme qui accorde une importance croissante à la région de la Capitale nationale. Cette année, la région de l'Atlantique a lancé un programme, tout comme la région de l'Ontario. Nous croyons que des discussions sont en cours pour entraîner dans le mouvement les autres régions.

Ces initiatives suscitent la participation de divers secteurs de notre société, notamment le secteur des affaires, les organismes gouvernementaux et non gouvernementaux, dont beaucoup n'avaient pas l'habitude de participer à la Semaine. Dans les provinces et les territoires où les activités de la Semaine sont bien établies, par exemple l'Alberta, le Manitoba, l'Ontario et les Territoires du Nord-Ouest, la participation du personnel des administrations régionales et centrale du Service canadien de la faune représente une importante contribution à l'effort global fourni à cette occasion.

Recommandation nº 1

En reconnaissance de la participation exceptionnelle du Service canadien de la faune (Environnement Canada) et du soutien offert pour faciliter le déroulement des activités régionales de sensibilisation de la population reliées à la Semaine de la conservation de la faune, la Fédération canadienne de la faune recommande qu'une lettre de félicitations soit envoyée au ministre fédéral de l'Environnement, l'honorable Lucien Bouchard, au nom des participants à la Conférence.

La Fédération canadienne de la faune recommande aussi que le Service canadien de la faune envisage la possibilité de mettre au point un mécanisme interne officiel lui permettant de préciser et de mettre en valeur son rôle d'animateur régional à long terme.

Recommandation nº 2 - Lettre de remerciements - L'honorable John Fraser

Contexte

M. Fraser a été choisi comme ambassadeur de la Semaine de la conservation de la faune de 1989 par le Comité de sélection formé lors de la Conférence fédérale-provinciale/territoriale sur la faune de 1988. M. Fraser a aimablement accepté notre invitation et a lancé officiellement la Semaine de la conservation de la faune lors de l'ouverture du festival de la Semaine dans la région de la Capitale nationale. Son engagement soutenu tout au long de l'année ont nettement renforcé l'image et le prestige de l'ensemble du programme relié à la Semaine de la conservation de la faune.

Recommandation nº 2

La Fédération canadienne de la faune recommande qu'une lettre de remerciements soit envoyée, au nom des participants à la Conférence, à l'honorable John Fraser, président de la Chambre des communes, pour son exceptionnelle contribution à titre d'ambassadeur national de la Semaine de la conservation de la faune en 1989.

Recommandation nº 3 - Élargissement du programme Habitat 2000 dans la pochette pédagogique de la Semaine de la conservation de la faune

Contexte

Habitat 2000 est un programme pédagogique de la Fédération canadienne de la faune, destiné à la jeunesse, qui met l'accent sur les expériences d'apprentissage pratique au sujet de la faune et de l'environnement. Le Service canadien de la faune d'Environnement Canada et Habitat faunique Canada ont conjugué leurs efforts dans le cadre d'un coparrainage en 1989 et ont participé au financement du Fonds Habitat 2000.

Par décision adoptée lors de la Conférence fédérale-provinciale/territoriale de 1988, le programme Habitat 2000 devait être lancé dans le cadre de la pochette pédagogique de la Semaine de la conservation de la faune pour célébrer le 25e anniversaire du programme scolaire.

Au moment où ces lignes sont rédigées, environ 250 écoles et groupes de jeunes participaient au programme, ce qui signifie que l'on touche directement une population d'environ 20 000 jeunes. Ce niveau de participation est révélateur du succès du programme Habitat 2000.

La Fédération canadienne de la faune a l'intention de poursuivre la promotion des objectifs d'Habitat 2000 et d'encourager en ce sens d'autres sources de financement à long terme du secteur des entreprises.

Recommandation nº 3

Vu le succès remporté par le programme Habitat 2000 dans le cadre de la pochette pédagogique de la Semaine de la conservation de la faune, la Fédération canadienne de la faune recommande que le programme Habitat 2000 soit élargi et mis en oeuvre au cours de la Semaine de la conservation de la faune jusqu'en l'an 2000.

La Fédération canadienne de la faune recommande également que les thèmes relatifs au programme Habitat 2000 soient reliés aux thèmes annuels de la Semaine de la conservation de la faune.

Nous recommandons en outre que tous les organismes fédéraux, provinciaux et territoriaux chargés de la Faune continuent à appuyer ces efforts sérieux et envisagent une participation financière.

Recommandation nº 4 - Thème de la Semaine de la conservation de la faune de 1991

Contexte

Par décision prise lors de la Conférence fédérale-provinciale/territoriale de 1988, la Semaine de la conservation de la faune de 1990 traitera du développement durable.

Recommandation nº 4

La Fédération canadienne de la faune recommande que le thème de 1991 traite de questions fauniques reliées aux milieux aquatiques, tels les terres humides, les pluies acides, les habitats riverains, la qualité de l'eau et les sujets connexes.

Recommandation nº 5 - Comité consultatif spécial sur la Semaine de la conservation de la faune

Contexte

La Semaine de la conservation de la faune constitue une occasion de premier plan, pour tous les organismes gouvernementaux et non gouvernementaux de conservation et de gestion de la faune, de promouvoir la conservation de la faune. Vu l'intérêt de plus en plus marqué pour la Semaine de la conservation de la faune et la participation croissante qu'elle suscite, nous croyons que cette Semaine est en train de devenir l'une des semaines d'activités les plus visibles de l'année à travers le pays.

En tant qu'organisme national parrain de la Semaine de la conservation de la faune au Canada, la Fédération canadienne de la faune assure la direction générale des activités à l'échelle nationale, sous l'égide de la Conférence fédérale-provinciale/territoriale sur la faune. À ce titre, nous estimons que nous avons encouragé des initiatives et des mesures positives considérables. La Fédération canadienne de la faune entend perfectionner et élargir le potentiel national de la Semaine de la conservation de la faune.

Nous appuyons fortement les initiatives régionales des administrations fédérales et provinciales/territoriales. Ces efforts, conjugués aux activités de la Fédération canadienne de la faune au niveau national, ont contribué jusqu'à présent à assurer le succès de la Semaine de la conservation de la faune. Ensemble, ces efforts sont considérables et ils sont les fondements d'une importante promotion nationale par les organes d'information et d'autres activités reliées à la conservation de la faune.

L'an dernier, la Conférence fédérale-provinciale/territoriale sur la faune a formé un Comité de sélection pour aider la Fédération canadienne de la faune à choisir

l'ambassadeur national de la Semaine de la conservation de la faune de 1989. Nous proposons que le mandat de ce Comité soit élargi pour en faire un Comité consultatif spécial sur la Semaine de la conservation de la faune pour la prochaine année. Il serait chargé de trouver la méthode la plus pratique pour coordonner les programmes régionaux fédéraux et provinciaux/territoriaux et pour les articuler de façon à garantir l'efficacité du programme national.

Recommandation n^{o} 5

La Fédération canadienne de la faune recommande que le mandat du Comité de sélection chargé de choisir l'ambassadeur de la Semaine de la conservation de la faune soit élargi pour en faire un Comité consultatif spécial sur la Semaine de la conservation de la faune pour une période d'un an. Outre l'aide qu'il est appelé à fournir à la Fédération canadienne de la faune (choix d'un ambassadeur pour la Semaine de la conservation de la faune de 1990), le Comité devra trouver une méthode pratique pour coordonner les programmes régionaux des administrations fédérales et provinciales/territoriales reliés à la Semaine de la conservation de la faune et pour les articuler de façon à garantir l'efficacité du programme national de la Fédération canadienne de la faune.

Recommandation n^{o} 6 - Stratégie nationale de sensibilisation à la conservation

Contexte

La Fédération canadienne de la faune s'est engagée à promouvoir des objectifs canadiens de sensibilisation à l'environnement et à la conservation, conformément au contenu de la Stratégie mondiale de la conservation. Les programmes comme le projet WILD, la Semaine de la conservation de la faune et Habitat 2000 représentent une importante contribution, comme bien d'autres initiatives entreprises par les organismes de gestion de la faune et les organismes non gouvernementaux. Cependant, il reste toujours à insérer clairement les buts en matière de sensibilisation à l'environnement et à la conservation dans les systèmes pédagogiques canadiens à long terme.

La Fédération canadienne de la faune propose de faire office d'instigateur d'une Stratégie nationale de sensibilisation à la conservation pour le Canada. Nous estimons que l'élaboration d'une telle stratégie constituerait un gros effort de coopération qui ferait appel aux organismes gouvernementaux des territoires, des provinces et de l'administration fédérale, aux organismes de conservation et au milieu scolaire. La Fédération canadienne de la faune invitera les parties concernées à participer et à apporter leur aide en vue de réaliser ce projet.

Recommandation n^{o} 6

La Fédération canadienne de la faune recommande que les participants à la Conférence fédérale-provinciale/territoriale sur la faune souscrivent au principe d'une Stratégie nationale de sensibilisation à la conservation pour le Canada.

Nous recommandons en outre que toutes les personnes présentes à cette Conférence envisagent de s'associer et de participer aux travaux d'élaboration de cette stratégie.

Recommandation n° 7 - Mise en oeuvre du protocole visant à modifier la Convention concernant les oiseaux migrateurs

Contexte

L'alinéa 24.14.3 de la Convention de la Baie James et du Nord québécois oblige le gouvernement fédéral, lors de l'application de la Convention, à adopter toutes les mesures raisonnables pour modifier toutes les clauses de la Convention concernant les oiseaux migrateurs ou des règlements y afférents qui vont à l'encontre des dispositions sur la chasse, la pêche et le piégeage ou qui sont incompatibles avec ces dispositions. Ce protocole est destiné à permettre au gouvernement de s'acquitter de cette obligation. Cependant, 10 ans après la signature du protocole, le Gouvernement canadien n'est pas plus prêt à mettre en oeuvre le protocole qu'au moment de sa signature.

Recommandation n° 7

Le Comité conjoint - Chasse, pêche et trappage recommande que soit formulée, dans les plus brefs délais, une stratégie pour la ratification et la mise en application du protocole destiné à modifier la Convention concernant les oiseaux migrateurs.

* * *

Suite à donner aux recommandations

Les directeurs canadiens de la faune ont examiné toutes ces recommandations et les mesures suivantes seront prises :

Recommandation n° 1

Une lettre de félicitations sera envoyée à l'honorable Lucien Bouchard.

Recommandation n° 2

Une lettre de remerciements sera envoyée à l'honorable John Fraser.

Recommandation n° 3

Les directeurs canadiens de la faune souscrivent au principe du programme Habitat 2000. On demandera aux secteurs de compétence concernés d'examiner la possibilité d'une participation au financement.

Recommandation n° 4

Le thème suggéré pour 1991 a été accepté.

Recommandation n° 5

On demandera à l'honorable John Fraser de continuer à jouer son rôle d'ambassadeur de la Semaine de la conservation de la faune. L'Ontario, le Québec et le Service canadien de la faune seront représentés au Comité consultatif spécial. On enverra des lettres à tous les secteurs de compétence concernés.

Recommandation n^{o} 6

Les directeurs canadiens de la faune souscrivent au principe d'une Stratégie nationale de sensibilisation à la conservation. On demandera aux secteurs de compétence concernés d'étudier la possibilité de se rencontrer et de participer aux travaux.

Recommandation n^{o} 7

La recommandation sera acheminée au(x) secteur(s) de compétence concerné(s).

Rapports (1)

COMITÉ SUR LE STATUT DES ESPÈCES MENACÉES DE DISPARITION AU CANADA (CSEMDC)

William T. Munro
Président

Nous vous soumettons le douzième rapport du Comité sur le statut des espèces menacées de disparition au Canada (CSEMDC). Le CSEMDC reçoit de la Conférence fédérale-provinciale/territoriale sur la faune (CFPTF) le mandat de déterminer le statut au Canada des espèces sauvages dont l'avenir peut être mis en doute et celui de divulguer les renseignements qui justifient la classification de chaque espèce. Lors de leur rencontre de juin 1988, les directeurs canadiens de la faune ont décidé que le CSEMDC devrait dorénavant relever d'eux plutôt que de la CFPTF.

Mesures liées à la classification des espèces

Le CSEMDC, dans le cadre de son rôle principal, a classé 31 espèces et populations les 18 et 19 avril 1989. Le carcajou, une espèce étudiée antérieurement par le CSEMDC, a fait l'objet d'un nouvel examen cette année. Le Comité a décidé que le carcajou devrait être divisé en deux populations distinctes pour en déterminer le statut. Il a jugé que la population de l'Est est "en danger de disparition" et que la population de l'Ouest est "vulnérable". Le Comité a décidé que 14 des 31 espèces ne devraient appartenir pour l'instant à aucune des catégories.

Les décisions du Comité, fondées sur les rapports de statut et les définitions acceptées des statuts, s'établissent comme suit :

VULNÉRABLES

Plantes	
Aster du golfe du Saint-Laurent	Aster laurentianus
Poissons et mammifères marins	
Fondule barré (population de Terre-Neuve)	Fyndulus diaphanus
Loup de Bering	Anarhichas orientalis
Buffalo à grande bouche	Ictiobus cyprinellus
Buffalo noir	Ictiobus niger
Terrassier à six lignes	Acantholumpenus mackyi
Chabot à quatre cornes (type des eaux douces des îles de l'Arctique)	Moxocephalus quadricornis
Crapet à pois orange	Lepomis humilis
Crapet rouge	Lepomis auritus
Dauphin du Havre	Mesoplodon bidens

---

* Avant avril 1989, "rare" était l'un des statuts utilisés. Depuis avril 1989, on ne l'utilise plus. On trouve maintenant le statut "vulnérable". Les espèces rares ne sont pas toutes vulnérables. Certaines espèces, qui auparavant n'avaient "aucune désignation requise", peuvent être considérées comme vulnérables. À mesure que les ressources le permettront, de nouveaux rapports seront préparés à propos d'espèces ayant le statut "rare" et de certaines ayant le statut "aucune désignation requise".

Reptiles et amphibiens

Scinque des prairies	Eumeces septentrionalis
Grande salamandre	Dicamptodon ensatus

Mammifères

Carcajou* (population de l'Ouest)	Gulo gulo

MENACÉS

Plantes

Liparis à feuilles de lis	Liparis liliifolia

Oiseaux

Pinson de Baird	Ammodramus bairdii

Poissons et mammifères marins

Chat-fou lisère	Noturus insignis

EN DANGER DE DISPARITION

Mammifères

Carcajou* (population de l'Est)	Gulo gulo

Des rapports de statut ont également été préparés sur les espèces suivantes, et le Comité a décidé de ne les placer pour l'instant dans aucune catégorie :

Poissons et mammifères marins

Fondule barré (continent)	Fundulus diaphanus
Baleine à bec de Blainville	Mesoplodon densirostris
Crayon d'argent	Labidesthes sicculus
Marsouin de Dall	Phocoenoides dalli
Chabot à quatre cornes (type des eaux salées)	Myoxocephalus quadricornis
Suceur doré	Moxostoma erythrurum
Baleine à bec de Hubb	Mesoplodon carlhubbsi
Petit dard	Etheostoma microperca
Phoque annelé	Phoca hispida
Dard de rivière	Percina shumardi
Chabot à tête plate	Cottus ricei
Baleine à bec de Stejneger	Mesoplodon stejneri
Baleine à bec de True	Mesoplodon mirus

Mammifères

Loup-cervier	Lynx canadensis

---

* En 1982, le carcajou a reçu le statut "rare". En 1989, on a désigné des populations séparées : la population de l'Ouest - vulnérable; la population de l'Est - en danger de disparition.

Tableau 1. Désignations du statut des espèces d'après le CSEMDC - avril 1989

Catégorie (statut)	Oiseaux	Mammifères (terrestres)	Mammifères (marins)	Poissons	Plantes	Amphibiens et reptiles	Total
Rare*	16	13	3	22	18	1	73
Vulnérable**	0	1	1	8	1	2	13
Menacée	7	5	2	10	18	-	42
En danger de disparition	8	3	5	3	17	1	37
Disparue au Canada	-	2	2	2	1	-	7
Disparue	3	1	1	4	-	-	9
Total	34	25	14	49	55	4	181

* Espèces désignées avant 1988.
** Catégorie utilisée pour la première fois en 1989.

De plus, le CSEMDC a examiné les rapports de statut de 50 espèces et populations et a jugé que ces espèces n'appartenaient à aucune catégorie (plantes--1; oiseaux--12; mammifères (terrestres)--8; mammifères (marins)--13 et poissons--16).

AUTRES FAITS SAILLANTS DU CSEMDC

1. Le CSEMDC a reconnu la contribution des présidents des sous-comités des poissons et mammifères marins, des plantes, des mammifères, des oiseaux et des reptiles et amphibiens.

2. Dave Mossop, du ministère des Ressources renouvelables du Yukon, a présenté le rapport du groupe de travail sur les espèces qui ont envahi le Canada récemment. Le groupe de travail en est venu à la conclusion d'attribuer un statut aux espèces qui ont envahi le Canada récemment (au cours des 50 dernières années) pour quelque raison que ce soit. Le groupe de travail a ni plus ni moins décidé qu'il ne s'agissait pas réellement d'une question, car le problème était déjà traité dans le Manuel sur l'organisation et les modalités du CSEMDC. S'il est prouvé que les espèces ont envahi le Canada récemment ou qu'il n'y en a pas un nombre viable actuellement, il incombe au président du sous-comité de convaincre l'ensemble du Comité que les espèces ont habité suffisamment longtemps au Canada pour être considérées comme une composante viable du biote canadien.

   La recommandation du groupe de travail s'énonce comme suit : "Les espèces perçues comme des envahisseurs récents sont exclues des délibérations du CSEMDC à moins qu'elles ne soient des envahisseurs naturels et, au dire du Comité, qu'elles n'aient produit des populations viables au Canada historiquement".

3. Karen Lloyd a informé le Comité à propos des principaux développements concernant la base de données pour les espèces menacées et en danger de disparition. La base de données est terminée et des cartes ont été produites pour toutes les espèces à l'exception de deux poissons sur lesquels nous n'avons reçu aucune information. Mme Lloyd a demandé au CSEMDC d'étudier la possibilité de demander aux auteurs de remplir des formulaires mis à jour pour les espèces lorsqu'ils préparent des rapports de statut. Certaines des données de Mme Lloyd sont plus à jour que la plupart des renseignements les plus récents du CSEMDC portant sur quelques espèces. Ainsi, lorsque le CSEMDC mettra à jour ses rapports, les entrepreneurs ou les membres voudront peut-être se référer à la base de données de Mme Lloyd ou en obtenir une sortie imprimée comme point de départ qui servirait de présentation unifiée pour tous les rapports.

4. La définition du statut "vulnérable" est utilisée pour la première fois cette année. Les membres du Comité l'ont interprétée de maintes façons. Est-ce que, par exemple, une espèce "naturellement rare" devrait être considérée comme vulnérable à cause de sa rareté ou doit-il exister un élément de risque? Il a été convenu que la désignation "vulnérable" indiquait que l'espèce était en quelque sorte en péril.

5. La liste du CSEMDC de 1989 comporte la remarque suivante : "Avant avril 1989, "rare" qualifiait un des statuts des espèces figurant sur la liste. Depuis avril 1989, on n'utilise plus "rare" comme définition de statut; on trouve maintenant le statut "vulnérable". Les espèces rares ne sont pas toutes vulnérables. Certaines espèces, qui auparavant n'avaient "aucune désignation requise", peuvent être considérées comme vulnérables. À mesure que les ressources le permettront, de nouveaux rapports seront préparés à propos d'espèces ayant le statut "rare" et de certaines ayant le statut "aucune désignation requise"." Une décision a été prise à l'effet que le Comité devra voter sur tous les rapports de statut des espèces "rares" ainsi que sur certaines espèces qui font maintenant partie de la catégorie "rapport accepté/aucune désignation requise", p. ex. l'ours blanc, avant qu'elles ne passent dans la catégorie vulnérable.

6. Sue Crispin, de la Société pour la conservation des sites naturels, a présenté une mise à jour des centres de données de la Société en donnant de l'information sur le financement et sur les organismes participants et ceux qui sont appelés à se joindre au programme. Elle a expliqué que le système de données offre l'occasion de prendre avantage de toutes les données réunies dans les bases de données aux États-Unis et en Amérique latine, et que ces pays auraient un meilleur accès aux données que celles recueillies sur les espèces et les écosystèmes canadiens. Le président a remercié Mme Crispin et a mentionné qu'il revenait à chaque secteur de compétence de se familiariser avec le programme.

7. Il y a eu discussion sur le retard à faire paraître les rapports de statut de l'an dernier, en particulier celui sur le ginseng. L'Ontario n'est pas satisfaite de l'information contenue dans le rapport sur les procédures de la CITES. On peut s'adresser au président Don Simkin. Les procédures concernant la CITES doivent être corrigées immédiatement et une page titre doit être ajoutée afin de préciser que d'autres interprétations de ces données sont possibles, mais que le CSEMDC a choisi sa désignation selon l'interprétation fournie dans ce rapport.

8. En juin 1988, les directeurs canadiens de la faune ont informé le CSEMDC qu'ils n'étudieraient pas les invertébrés. On a demandé au CSEMDC de préparer une proposition sur les invertébrés comprenant des suggestions sur la constitution du sous-comité. Le groupe de travail traitera précisément des répercussions sur le mandat du CSEMDC et pour les organismes gouvernementaux. Irene Bowman, du ministère des Richesses naturelles de l'Ontario, présidera le groupe de travail et s'assurera qu'un rapport soit prêt d'ici avril 1991. Merlin Shoesmith, du ministère des Ressources naturelles du Manitoba, a accepté de siéger au Comité. D'autres membres seront désignés ultérieurement.

9. Merlin Shoesmith, du ministère des Ressources naturelles du Manitoba, a accepté de présider un sous-comité chargé d'étudier la possibilité de marier les exigences des rapports de la CITES à celles des rapports du CSEMDC afin de les fondre dans un rapport commun et de faire rapport au Comité en avril 1990. Chuck Dauphiné, Bob Campbell et Chris Shank seront les autres membres du sous-comité.

10. En avril 1988, un groupe de travail sur les habitats, présidé par Irene Bowman, a reçu le mandat suivant : déterminer s'il est nécessaire de désigner des habitats en danger de disparition et préciser si le CSEMDC est le véhicule approprié pour procéder à cette désignation, définir le rôle que le sous-comité du CSEMDC sur les habitats en danger de disparition devra jouer et chercher si d'autres comités existants assument déjà cette responsabilité, ainsi qu'identifier des définitions et des principes directeurs qui devront être établis afin d'attribuer un statut aux habitats en danger de disparition. Mme Bowman a précisé que le Conseil canadien des aires écologiques (CCAE) a été créé en 1982 pour encourager la sélection, la protection et l'intendance d'un système exhaustif de réserves écologiques au Canada. Les secteurs de compétence se servent de leurs propres critères et alimentent le réseau national que le CCAE est en train d'élaborer.

    Le groupe de travail recommande que le CSEMDC ne désigne pas les habitats en danger de disparition et qu'il n'y ait pas de sous-comité sur les habitats en danger de disparition. Il suggère également que le CSEMDC devrait travailler de plus près avec le CCAE et qu'un membre du CSEMDC devrait siéger aux réunions du CCAE et vice versa. Luba Mycio-Mommers, de la Fédération canadienne de la faune, et Dale Hjertaas, du ministère des Parcs, des Loisirs et de la Culture de la Saskatchewan, sont les autres membres du Comité.

    Le groupe de travail a recommandé que les besoins de gestion suivants soient identifiés comme priorités à la réunion de juin 1989 des directeurs de la faune :

    (i) Il est nécessaire d'identifier, au sein des secteurs de compétence, les espèces qui pourraient accuser des déclins causés par la fragmentation de l'habitat et la perte résultant de la diversité génétique.

    (ii) Selon l'information tirée des études décrites au point 1, il est nécessaire d'évaluer s'il y a suffisamment d'habitats pour ces espèces fauniques susceptibles de déclins. Lorsque les exigences spatiales seront plus clairement définies, les gestionnaires de la faune devront fournir cette information aux organismes responsables de l'acquisition et de la protection des terres pour s'assurer que la superficie et la qualité des régions protégées sont adéquates pour maintenir la taille de la population et la capacité d'adaptation génétique.

11. Les résumés des rapports de statut du CSEMDC paraîtront en 1989 dans un rapport sur l'état de l'environnement et coûteront entre 20 et 25 $. Ce sera un livre destiné au profane qui renfermera des renseignements généraux sur les espèces en danger de disparition. Environnement Canada publiera ce livre cet automne, conjointement avec une compagnie de la Saskatchewan appelée "Prairie Books".

12. Le Comité a conclu qu'il y avait encore une grande demande pour les fiches distribuées au grand public, plus particulièrement aux écoliers. Luba Mycio-Mommers, de la Fédération canadienne de la faune, étudiera diverses méthodes de publication des fiches et remettra au CSEMDC un rapport sur les options et le coût lors de la réunion d'avril 1990.

13. Chuck Dauphiné a été nommé président du Comité de nomination qui désignera les personnes qui se présenteront à la présidence du CSEMDC pour le prochain mandat de deux ans. Un représentant d'une province ou d'un territoire et un représentant d'un organisme non gouvernemental feront également partie du Comité. Le président du Comité de nomination fera rapport au CSEMDC en avril 1990. Le Comité de nomination s'occupera également des procédures de scrutin à la fois pour la présidence et pour les rapports de statut.

14. Chuck Dauphiné a donné une courte mise à jour du Comité pour le rétablissement des espèces canadiennes en péril (RESCAPÉ) qui tiendra sa première rencontre en juin 1989, parallèlement à la Conférence fédérale-provinciale/territoriale sur la faune. Les points de discussion incluront l'adoption de règlements, une ébauche de procédure pour le classement des espèces nécessitant des mesures de rétablissement et un projet de format pour les plans de rétablissement. Environ cinq ébauches de plans de rétablissement seront soumises pour approbation et porteront sur des espèces comme le Pluvier siffleur, le bison des bois, la Buse rouilleuse et la Chouette des terriers. Il est prévu que le Comité RESCAPÉ décidera le nombre d'équipes à former et la préparation des plans commencera immédiatement. Chuck Dauphiné vérifiera la manière dont le CSEMDC préparera un rapport de statut après qu'une équipe de rétablissement aura travaillé sur une espèce.

15. Erich Haber a suggéré que la Société pour la conservation des sites naturels devienne membre du CSEMDC avec droit de vote. Le président a mentionné que la Société devra présenter une demande écrite "officielle" que les directeurs canadiens de la faune étudieront.

16. Nancy Doubleday, de l'Inuit Tapirisat of Canada, a assisté à la réunion à titre d'observatrice. Il a été suggéré d'étudier la possibilité de permettre aux groupes autochtones de siéger au Comité, car ils ont un mandat clair en matière de conservation, de recherche et de gestion grâce aux ententes sur les affaires autochtones. Il a été suggéré que l'Inuit Tapirisat of Canada soit membre officiel avec droit de vote et qu'il représente les organismes autochtones. Encore une fois, une demande écrite "officielle" est nécessaire avant qu'une décision ne soit prise. Il a été recommandé que les représentants du CSEMDC des Territoires du Nord-Ouest, du Yukon et du Québec demandent à leurs directeurs de soulever cette question à la réunion des directeurs en juin.

17. La question du financement a été une source d'inquiétude. Je demande aux directeurs des organismes provinciaux et territoriaux chargés de la faune de

réétudier la façon dont ils pourraient affecter des ressources financières supplémentaires à la production de rapports de statut du CSEMDC ou de réserver du temps à leurs employés pour qu'ils écrivent des rapports de statut.

18. Erich Haber préparera au moins quatre courts rapports sur des espèces végétales disparues au Canada et ils seront envoyé aux secteurs de compétence au moins quatre mois avant la réunion d'avril 1990.

19. La prochaine réunion du CSEMDC aura lieu les 10 et 11 avril 1990.

Rapports (2)

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPÈCES DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACÉES D'EXTINCTION (CITES)

John B. Heppes
Administrateur de la CITES

Les années qui séparent les assemblées biennales des Parties sont habituellement calmes et 1988 n'a pas fait exception. Les activités internationales ont inclus la participation de l'Administrateur à plusieurs rencontres nord-américaines et internationales concernant la CITES. Le volume de la correspondance reçue du public a augmenté par rapport à 1987, ainsi que le nombre d'appels téléphoniques reçus par les deux agents du bureau de la CITES. Le nombre de permis de la CITES délivrés par les autorités canadiennes a augmenté légèrement en 1987.

Comité permanent des Parties à la CITES

Les membres du Comité permanent des Parties à la CITES, dont fait partie le Canada, se sont réunis au Costa Rica du 25 au 31 janvier. La délégation canadienne était composée de représentants du SCF et du ministère des Affaires extérieures. Les principaux sujets à l'étude comprenaient l'application de la résolution 6.1, la création de comités, la confidentialité des documents du Comité permanent, les problèmes associés au commerce de l'ivoire et la création d'un groupe de travail sur les éléphants d'Afrique.

Comité sur les animaux

Le Comité sur les animaux, présidé au nom du Canada par M. Merlin Shoesmith, du Manitoba, s'est réuni à Berne, en Suisse, du 7 au 11 novembre 1988. Les membres du Comité ont examiné le statut biologique de plusieurs espèces inscrites sur la liste de la CITES et ont désigné les espèces qui devront faire l'objet d'un examen plus approfondi. La prochaine rencontre du Comité devait avoir lieu en avril 1989. Le Comité sur les plantes s'est réuni à Londres, en Angleterre, en novembre 1988. Étant donné que la région est représentée par les États-Unis, le Canada n'y a envoyé aucun délégué.

Réunions de la région nord-américaine de la CITES

Deux réunions de la région nord-américaine de la CITES ont eu lieu en 1988. La première, qui s'est déroulée en avril à Arlington, en Virginie (États-Unis), a réuni des délégués du Canada, du Mexique et des États-Unis, tandis que la seconde, qui a eu lieu en novembre à Halifax, en Nouvelle-Écosse, a réuni des délégués du Canada et des États-Unis. Les deux délégations canadiennes ont été présidées par M. Pollock et comprenaient des agents chargés de l'administration, des questions scientifiques et de la mise en application de la CITES. Des fonctionnaires chargés des questions touchant la CITES au sein des ministères fédéraux des Pêches et Océans, de l'Agriculture et des Affaires extérieures, ainsi que dans les dix provinces et les deux territoires, ont été invités à participer à ces assemblées. Beaucoup ont accepté l'invitation et se sont joints à la délégation canadienne. Les deux réunions ont porté sur des problèmes mineurs de la CITES concernant le

transport d'animaux vivants et de produits d'animaux entre le Canada et les États-Unis et sur la coordination entre le Canada et les États-Unis lors des réunions internationales biennales de la CITES.

Transport des animaux vivants

La Commission sur les animaux vivants (CAV) de l'Association du transport aérien internationale (IATA) a tenu trois réunions en 1988, à savoir à Washington, D.C. (États-Unis), les 20 et 21 avril, à Amsterdam (Hollande), du 2 au 6 mai, et à Montréal (Québec), du 7 au 11 novembre.

L'Administrateur de la CITES, M. Heppes, a assisté à toutes les assemblées de la CAV à titre de président du Groupe de travail de la CITES sur le transport international. Ce groupe s'intéresse tout particulièrement au logement et à l'entretien des animaux sauvages en transit entre les pays. Les parties à la CITES ont adopté le Règlement sur les animaux vivants de l'IATA en tant que lignes directrices de la CITES pour le transport international des spécimens protégés par la Convention. M. Heppes a également participé à l'assemblée annuelle de l'Animal Air Transport Association Inc. (Association du transport aérien des animaux) à Amsterdam, du 8 au 11 mai, au cours de laquelle il a fait un exposé sur la CITES et présidé les séances de la réunion portant sur les petits animaux.

Autres activités

M. Heppes a assisté à l'assemblée annuelle du Conseil d'administration de l'Association canadienne des parcs zoologiques et des aquariums (ACPZA) à Hull (Québec), le 22 avril, et à l'assemblée annuelle de l'ACPZA à Moncton (Nouveau-Brunswick), les 6 et 7 octobre, durant lesquelles il a parlé du présent et de l'avenir de la CITES.

Rapports (3)

COMITÉ ADMINISTRATIF DE RECHERCHE ET DE GESTION DE L'OURS BLANC

Ian Stirling et Kevin Lloyd
Service canadien de la faune

La réunion de 1989 a eu lieu à Saint-Jean (Terre-Neuve). Tous les secteurs de compétence concernés y étaient représentés. Des délégués de l'Association des Inuit du Labrador et du Comité conjoint--Chasse, pêche et trappage de la Baie James y ont assisté à titre d'observateurs.

Les discussions sur les zones et les quotas ont été axées sur la nécessité de gérer les sous-populations sur une base individuelle. Les Territoires du Nord-Ouest viennent de terminer une étude préliminaire du Plan de gestion de l'ours blanc applicable aux quelque 12 populations canadiennes d'ours blancs. La gestion de huit d'entre elles est partagée avec au moins un organisme national ou international, d'où la nécessité pour les organismes responsables de coordonner leurs objectifs de gestion et leur répartition des quotas reliés aux populations qu'ils se partagent. On élabore actuellement des plans de gestion particuliers pour la mer de Beaufort et pour la partie est de l'île de Baffin, ce qui nécessitera environ deux années de consultations avec les communautés locales.

Au nom des Territoires du Nord-Ouest, Kevin Lloyd a offert d'être l'hôte d'une réunion des associations des Inuit de la région de Baffin, du Québec et du Labrador, pour discuter de l'élaboration d'un plan de gestion coopératif pour la population d'ours blancs qu'elles se partagent. Cette population semble répartie sur le territoire suivant : partie sud du bassin de Foxe, nord de la baie d'Hudson, détroit d'Hudson et mer du Labrador. Leur répartition n'est peut-être pas uniforme mais, si c'était le cas, on n'a pas de données à ce sujet à l'heure actuelle. Le but ultime consisterait à encourager l'élaboration de mesures de conservation plus efficaces, par exemple réduire la proportion des femelles capturées, répartir équitablement le quota disponible entre tous les groupes d'utilisateurs et veiller à assurer l'existence d'une population saine d'ours blancs dans la région pour l'avenir. Ces dispositions ont reçu un appui unanime.

Le Plan de gestion de l'ours blanc de la mer de Beaufort existe depuis un an et il fonctionne très bien jusqu'à maintenant. Le Comité administratif enverra une lettre à chacun des deux groupes d'utilisateurs concernés pour les féliciter des progrès réalisés.

Le Manitoba continue à mettre au point des lignes directrices pour la gestion des utilisations sans consommation afin de réduire les risques de perturbation excessive de la population d'ours blancs lorsqu'ils se reposent le long des côtes. L'intérêt suscité par l'observation des ours blancs augmente aussi dans d'autres provinces et secteurs de compétence. Pour 1990, on prévoit une étude des produits chimiques toxiques chez les ours blancs, à l'échelle nationale et internationale, dans le cadre d'un projet de surveillance à long terme qui sera mené, si possible, dans les régions circumpolaires.

Le Comité technique a été encouragé à résumer l'information disponible sur le profil de chasse et d'utilisation des ours blancs en vue de l'élaboration d'un programme de sensibilisation destiné à réduire le nombre des femelles capturées à travers le pays.

Invitation à la 54e Conférence fédérale-provinciale/territoriale sur la faune

Lorne Colpitts
Directeur
Direction de la faune du Manitoba

Au nom de la province du Manitoba, et plus particulièrement du ministère des Ressources naturelles, nous aimerions inviter cordialement toutes les personnes ici présentes à participer à la 54e Conférence fédérale-provinciale/territoriale sur la faune qui aura lieu l'an prochain. C'est la première fois depuis 1977 que Winnipeg aura l'honneur d'accueillir les participants à la Conférence et c'est avec beaucoup d'empressement et de plaisir que nous entrevoyons l'événement. Comme vous le savez, le Manitoba est la province modèle, la porte ouverte vers l'Ouest et vers le Programme conjoint des habitats des Prairies pour le volet canadien du Plan nord-américain de gestion de la sauvagine.

Il y a énormément de choses à voir dans la ville même et dans ses environs. Alors, emmenez vos conjoints et vos enfants, si vous le pouvez. Une visite touristique bien planifiée est prévue pour les conjoints. Winnipeg est un creuset de groupes ethniques. On y trouve de bons restaurants de tous genres et une foule de magasins intéressants aux alentours. Il sera difficile d'égaler l'accueil superbe que nous ont réservé Dave Pike et ses collaborateurs cette année, mais nous ferons de notre mieux.

Ross Thompson, qui sera votre président pour l'an prochain, va maintenant vous donner plus de précisions au sujet de la Conférence de l'an prochain.

Profil de la 54e Conférence fédérale-provinciale/territoriale sur la faune

Ross Thompson
Président
54e Conférence fédérale-provinciale/territoriale sur la faune

C'est avec plaisir que je présiderai la Conférence fédérale-provinciale/territoriale sur la faune de 1990 qui aura lieu à la même époque, l'an prochain, au Holiday Inn de Winnipeg.

Pour reprendre les propos de Lorne au sujet du Comité organisateur de la Conférence de cette année, ce ne sera pas une sinécure d'égaler la chaleureuse hospitalité, l'enthousiasme et le charme avec lesquels Dave et ses collaborateurs ont organisé la Conférence de cette année. Félicitations, Dave, et j'espère que nous réussirons l'an prochain avec autant de brio que vous cette année.

La Conférence de Winnipeg portera sur la phase 2 du plan triennal de redressement de la gestion intégrée, axée sur les prairies, les terres humides, les sols, l'eau et l'utilisation durable. On y traitera, bien sûr, de la gestion de la faune aquatique et de sa planification en se basant sur des mises à jour et des exemples pratiques locaux. D'après les connaissances acquises lors des ateliers de ce matin, je pense que nous travaillerons ferme sur les méthodes, la planification, la participation de la population, la législation et les projets coopératifs afin de faciliter dans une large mesure les activités de planification intégrée. Nous espérons que la phase 2 de l'intégration préparera la voie à la phase 3 qui aura lieu en 1991 au Nouveau-Brunswick et qui portera principalement sur l'intégration régionale. Les perspectives de la Conférence de l'année prochaine sont stimulantes. L'équipe qui me seconde est pleine de talent et d'énergie et la prochaine Conférence devrait être à la fois très intéressante, enrichissante et divertissante.

Clôture de la Conférence

David Pike
Directeur
Division de la faune de Terre-Neuve

Nous voici arrivés à la fin de notre programme. Ce fut une semaine extrêmement intéressante et je suis persuadé que c'est aussi votre sentiment à tous. D'innombrables informations ont circulé et ce fut très enrichissant. Pour terminer, j'aimerais remercier les membres du Comité du programme pour leur travail d'organisation et leur dévouement dans la mise sur pied du programme et, en particulier, dans la recherche des conférenciers. Je tiens à exprimer tout spécialement ma gratitude à Doug Pollock et à Sylvia Normand, du Service canadien de la faune, pour leur aide précieuse. Je dois aussi, bien sûr, remercier encore une fois nos conférenciers -- les experts du groupe de discussion, les rédacteurs des résumés, les rapporteurs, le conférencier principal et tous les autres -- pour leurs exposés de grande qualité. Enfin, j'aimerais remercier tous les délégués présents qui ont fait de cette Conférence un succès.

Quelqu'un a mentionné précédemment que j'avais présidé cette Conférence à deux reprises. Permettez-moi de vous rappeler que je ne suis pas le seul dans ce cas : un autre directeur provincial de la faune a eu cet honneur avant moi, et c'est Merrill Prime de la Nouvelle-Écosse.

Je dois aussi remercier les membres de mon personnel qui m'ont apporté leur concours pour l'organisation et le bon déroulement de cette Conférence, en particulier Lucy O'Driscoll, Dennis Minty et Jim Hancock pour les préparatifs de la Conférence. Lucy et Dennis ont organisé les activités extérieures et Lucy s'est occupée du bureau d'inscription avec Margo Hoban, Annette Whiteway et Amy Rideout. Outre ces personnes, qui ont été présentes ici pendant la majeure partie de la semaine, d'autres ont travaillé en coulisses et veillé au bon fonctionnement du bureau : John Lear, en particulier, Frank Adams et Rick Gulliver. Je sais que j'en oublie mais j'ai mentionné les personnes ayant fourni une aide toute spéciale.

J'ai déjà dit que j'avais réellement commencé ma carrière à la Division de la faune avec Don Dodds. Auparavant, je connaissais un autre "Don" des services fauniques, Don Simkin. Pour ceux d'entre vous qui ne le savaient pas, Don Simkin et moi-même avons travaillé pour la Division de la faune de Terre-Neuve lorsque nous étions étudiants en 1956. Nous avons commencé ici, en 1956, et maintenant il semble bien que nous devions terminer notre carrière ici, en 1989. Ces années ont été excellentes. Ce métier va me manquer, c'est certain. Je serai probablement encore à la Division de la faune à pareille date ou à peu près, l'an prochain, mais je pense qu'il sera plus opportun que quelqu'un d'autre représente la Division à la Conférence de l'an prochain. J'ai dû assiter à 25 Conférences sur la faune, en tout. Je sais que, cette année, c'est la 20^{e} Conférence consécutive à laquelle j'assiste.

Je sais que nous avons eu nos divergences de vues, nos différends et ainsi de suite, tant aux réunions des directeurs de la faune qu'aux Conférences sur la faune. Cependant, nous avons généralement fini par trouver un terrain d'entente ou par en arriver à un consensus. Comme je l'ai dit, ces années ont été excellentes. Je vous encourage tous à poursuivre vos efforts de conservation de la faune canadienne. Je vous souhaite bon vent à tous, j'espère que le reste de votre

séjour chez nous sera des plus agréable et que votre voyage de retour se fera en toute sécurité.

La 53e Conférence fédérale-provinciale/territoriale sur la faune est maintenant close. Je vous remercie beaucoup.

Participants à la 53e Conférence fédérale-provinciale/territoriale sur la faune

Mr. Arthur Allan
Chairman
Land Use/Environment Chairman
Manitoba Wildlife Federation
1770 Notre Dame Avenue
Winnipeg, Manitoba
R3E 3K2

Mr. R. (Bob) Andrews
Director
Wildlife Management
Fish and Wildlife Division
Department of Forestry, Lands
and Wildlife
Government of Alberta
Petroleum Plaza, North Tower
Edmonton, Alberta
T5K 2C9

Mrs. Juliette Bailey
Executive Officer
International Fur Trade Federation
20/21 Queenhithe
London EC4V 3AA
England

Mr. John Bain
Ontario Provincial Manager
Ducks Unlimited Canada
Unit 10
240 Bayview Drive
Barrie, Ontario
L4N 5J6

Mr. William Barber
Wildlife Technician
Labrador Inuit Association
Box 70
Nain, Labrador
A0P 1L0

M. Gordon Baskerville
Doyen
Faculté de foresterie
Université du Nouveau-Brunswick
Fredericton (Nouveau-Brunswick)
E3B 6C2

Mr. G.H.U. (Terk) Bayly
Chairman
Niagara Escarpment Commission
232 Guelph Street
Georgetown, Ontario
L7G 4B1

M. Jean-Pierre Beccat
Interprète
Direction des services
d'interprétation ministériels
Langues officielles et Traduction
Secrétariat d'État
Ottawa (Ontario)
K1A 0M5

Mme Christiane Bernard
Ministère du Loisir, de la
Chasse et de la Pêche
296 Châteauguay
Québec (Québec)
G1K 2C9

Mr. Jack Berryman
Counselor Emeritus
International Association of
Fish and Wildlife Agencies
10503 Linfield Street
Fairfax, Virginia 22032
U.S.A.

Mme Eleanor Bottomley
Chef intérimaire
Analyse des programmes
Service canadien de la faune
Environnement Canada
Ottawa (Ontario)
K1A 0H3

Mr. David Brackett
Assistant Deputy Minister (Mgt.)
Department of Renewable Resources
Government of the Northwest Territories
P.O. Box 1320
Yellowknife, Northwest Territories
X1A 2L9

Mr. Joe Brazil
Wildlife Biologist
Wildlife Division
Department of Environment and Lands
Government of Newfoundland
Building 810, Pleasantville
P.O. Box 4750
St. John's, Newfoundland
A1C 5T7

Mr. Kenneth A. Brynaert
Executive Vice-President
Canadian Wildlife Federation
1673 Carling Avenue
Ottawa, Ontario
K2A 3Z1

Dr. Robert Campbell
Resource Research Branch
Department of Fisheries and Oceans
200 Kent Street
Room 1205
Ottawa, Ontario
K1A 0E6

Mr. Scott Chafe
VOCM
P.O. Box 8590
St. John's, Newfoundland
A1B 3P5

M. J. Cinq-Mars
Directeur
Région du Québec
Service canadien de la faune
Environnement Canada
1141, route de l'Église
C.P. 10100
Sainte-Foy (Québec)
G1V 4H5

M. H.A. (Tony) Clarke
Directeur général
Service canadien de la faune
Environnement Canada
Ottawa (Ontario)
K1A 0H3

Mr. Lorne Colpitts
Director
Wildlife Branch
Department of Natural Resources
Government of Manitoba
1495 St. James Street
Winnipeg, Manitoba
R3H 0W9

M. James Crombie
Interprète
Bureau des traductions
Section des conférences en langues officielles
Direction générale des opérations spéciales
Secrétariat d'État
Ottawa (Ontario)
K1A 0M5

Mr. Ken Curnew
Wildlife Biologist
Wildlife Division
Department of Environment and Lands
Government of Newfoundland
Building 810, Pleasantville
P.O. Box 4750
St. John's, Newfoundland
A1C 5T7

M. Steven Curtis
Directeur
Région de l'Ontario
Service canadien de la faune
Environnement Canada
1725, promenade Woodward
Ottawa (Ontario)
K1A 0H3

Dr. Donald G. Dodds
Wildlife Management and Policy
Cervid Consulting
R.R. 2, River Denys
Inverness County, Nova Scotia
B0E 2Y0

Dr. Peter N. Duinker
Associate Professor
Chair in Forest Management and Policy
School of Forestry
Lakehead University
955 Oliver Road
Thunder Bay, Ontario
P7B 5E1

Mr. Tony Duke
Manager
Wildlife Resources
P.O. Box 516
Kentville, Nova Scotia
B4N 3X3

Mr. Donald L. Eldridge
Commissioner of Forest Enhancement
Province of Nova Scotia
P.O. Box 1830
Truro, Nova Scotia
V2N 5Z5

M. Richard Elliot
Chef
Inventaires des oiseaux migrateurs
Service canadien de la faune
Environnement Canada
Ottawa (Ontario)
K1A OH3

M. Fernand Filion
Chef intérimaire
Division socio-économique
Service canadien de la faune
Environnement Canada
Ottawa (Ontario)
K1A OH3

Dr. George Finney
Regional Director
Atlantic Region
Canadian Wildlife Service
Environment Canada
P.O. Box 1590
Sackville, New Brunswick
EOA 3CO

Mr. John Flemming
Deputy Minister
Department of Environment and Lands
Government of Newfoundland
P.O. Box 4750
St. John's, Newfoundland
A1C 5T7

Mr. Rod Fowler
Operations Manager
Ducks Unlimited Canada
1190 Waverley Street
Winnipeg, Manitoba
R3T 2E2

Mr. A.F. Frayling
Vice President
International Fur Trade Federation
20/21 Queenhithe
London EC4V 3AA
England

Mr. Rob Gardner
President
Federation of Alberta Naturalists
548-11th Street S.E.
Medicine Hat, Alberta
T1A 1T3

Dr. R. Ian Goudie
Wildlife Biologist
Waterfowl Project
Atlantic Region
Canadian Wildlife Service
Building 303, Pleasantville
P.O. Box 9158
St. John's, Newfoundland
A1A 2X9

Mr. John M. (Jack) Graham
President
The Alberta Fish and Game
Association
6924-104th Street
Edmonton, Alberta
T6H 2L7

Ms. Diane Griffin
Executive Director
The Island Nature Trust
P.O. Box 265
Charlottetown, Prince Edward Island
C1A 7K4

Mr. Paul Griss
Executive Director
Canadian Nature Federation
453 Sussex Drive
Ottawa, Ontario
K1N 6Z4

Mr. Doug Hagan
Supervisor
Wildlife Program Development
Ministry of Natural Resources
Government of Ontario
Queen's Park
Toronto, Ontario
M7A 1W3

Mr. Jim Hancock
Chief of Wildlife Management Operations
Wildlife Division
Department of Environment and Lands
Government of Newfoundland
Building 810, Pleasantville
P.O. Box 8700
St. John's, Newfoundland
A1C 5T7

Mr. J.E. Hanna
Consultant
J.E. Hanna Associates
1886 Bowler Drive
Pickering, Ontario
L1V 3E4

Mrs. Margo Hoban
Wildlife Division
Department of Environment and Lands
Government of Newfoundland
Building 810, Pleasantville
P.O. Box 4750
St. John's, Newfoundland
A1C 5T7

Mr. Harry E. Hodgdon
Executive Director
The Wildlife Society
5410 Grosvenor Lane
Bethesda, Maryland 20814
U.S.A.

M. Barry Hughson
Scientifique de la faune
Service canadien des parcs
Environnement Canada
10, rue Wellington
Hull (Québec)
K1A 0H3

Mr. Monte Hummel
President
World Wildlife Fund (Canada)
Suite 201
60 St. Clair Avenue E.
Toronto, Ontario
M4T 1N5

Mr. Hugh Hunt
Assistant Director
Wildlife Branch
Department of Parks, Recreation and Culture
3211 Albert Street
Regina, Saskatchewan
S4S 5W6

Mr. James G. Inder
Assistant Deputy Minister
Parks, Recreation and Wildlife
Department of Environment and Lands
Government of Newfoundland
P.O. Box 4750
St. John's, Newfoundland
A1C 5T7

Mr. Laurence (Larry) R. Jahn
President
Wildlife Management Institute
Suite 725
1101-14th Street N.W.
Washington, D.C. 20005
U.S.A.

M. David Johnston
Président
Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie
Bureau du recteur
Université McGill
845, rue Sherbrooke ouest
Montréal (Québec)
H3A 2T5

Ms. Amanda Jones
Projects Administrator
Wildlife Habitat Canada
1704 Carling Avenue
Ottawa, Ontario
K2A 1C7

Mr. Ian Juniper
Secrétaire du Comité conjoint - Chasse, pêche et trappage
800, boul. de Maisonneuve est
15^{e} étage
Montréal (Québec)
H2L 4L8

The Honourable Jim Kelland, M.H.A.
Minister of Environment and Lands
Government of Newfoundland
146-148 Forest Road
St. John's, Newfoundland
A1C 5T7

Mr. Gordon R. Kerr
Director
Western and Northern Region
Canadian Wildlife Service
Environment Canada
4999-98th Avenue, 2nd Floor
Edmonton, Alberta
T6B 2X3

Mr. Elmer Kure
Board Member
Wildlife Habitat Canada
Box 2100, R.R. 1
Innisfail, Alberta
TOM 1AO

M. Gerry Lee
Chef intérimaire
Habitats et utilisation des terres
Service canadien de la faune
Environnement Canada
Ottawa (Ontario)
K1A OH3

Mr. Kevin Lloyd
Director
Wildlife Management Division
Department of Renewable Resources
Government of the Northwest
Territories
P.O. Box 1320
Yellowknife, Northwest Territories
X1A 2L9

Dr. Paul Lobel
School of Pharmacy
Memorial University of Newfoundland
St. John's, Newfoundland
A1C 5S7

M. E.F. (Ned) Lynch
Directeur intérimaire
Direction des oiseaux migrateurs et
de la conservation de la faune
Service canadien de la faune
Environnement Canada
Ottawa (Ontario)
K1A OH3

Mr. Shane Mahoney
Wildlife Biologist
Wildlife Division
Department of Environment and Lands
Government of Newfoundland
Building 810, Pleasantville
P.O. Box 4750
St. John's, Newfoundland
A1C 5T7

Dr. A. Martell
Director
Pacific and Yukon Region
Canadian Wildlife Service
P.O. Box 340
5421 Robertson Road
Delta, British Columbia
V4K 3Y3

The Honourable Colin Maxwell, M.L.A.
Minister of Parks, Recreation and
Culture
Government of Saskatchewan
340 Legislative Building
Room 346
Regina, Saskatchewan
S4S OB3

M. James D. McCuaig
Directeur intérimaire
Mise en oeuvre du PNAGS
Service canadien de la faune
Environnement Canada
Ottawa (Ontario)
K1A OH3

M. Fred McFarland
Chef intérimaire
Division des réserves biologiques
Programme des affaires du Nord
Affaires indiennes et du Nord
Les Terrasses de la Chaudière
10, rue Wellington
Hull (Québec)
K1A OH3

Mr. Barry B. Meadows
Executive Director
Fish and Wildlife Branch
Department of Natural
Resources and Energy
Government of New Brunswick
P.O. Box 6000
Fredericton, New Brunswick
E3B 5H1

Mr. Gene Mercer
Chief of Research and Development
Wildlife Division
Department of Environment and Lands
Government of Newfoundland
Building 810, Pleasantville
P.O. Box 4750
St. John's, Newfoundland
A1C 5T7

Mr. Dennis Minty
Chief of Information and Education
Wildlife Division
Department of Environment and Lands
Governement of Newfoundland
Building 810, Pleasantville
P.O. Box 4750
St. John's, Newfoundland
A1C 5T7

Mr. Hugh Monaghan
Director
Fish and Wildlife Branch
Department of Renewable Resources
Government of the Yukon Territory
P.O. Box 2703
Whitehorse, Yukon Territory
Y1A 2C6

Mr. Len Moores
Environmental Forestry and Land
Use Planning Supervisor
Department of Forestry and
Agriculture
P.O. Box 2006
Corner Brook, Newfoundland
A2J 6H8

M. Magella Morasse
Ingénieur forestier
Ministère du Loisir, de la Chasse
et de la Pêche
150, boulevard St-Cyrille est
4e étage
Québec (Québec)
G1R 4Y1

Mr. D. Stewart (Stew) Morrison
Executive Vice-President
Ducks Unlimited Canada
1190 Waverley Street
Winnipeg, Manitoba
R3T 2E2

His Worship Mayor John J. Murphy
Office of The Mayor
City of St. John's
P.O. Box 908
St. John's, Newfoundland
A1C 5M2

Mr. David Neave
Executive Director
Wildlife Habitat Canada
1704 Carling Avenue, Suite 301
Ottawa, Ontario
K2A 1C7

Mr. Harvey K. Nelson
NAWMP
U.S. Fish and Wildlife Service
Federal Building, Room 612
Fort Smelling, Twin Cities
Minneapolis, Minnesota 55111
U.S.A.

Mme Sylvia Normand
Adjointe au Secrétaire
Conférence fédérale-provinciale/
territoriale sur la faune
Service canadien de la faune
Environnement Canada
Ottawa (Ontario)
K1A 0H3

Ms. Lucy O'Driscoll
Wildlife Division
Department of Environment and Lands
Government of Newfoundland
Building 810, Pleasantville
P.O. Box 4750
St. John's, Newfoundland
A1C 5T7

Mr. Bas Oosenbrug
Wildlife Biologist
Wildlife Division
Department of Environment and Lands
Government of Newfoundland
Building 810, Pleasantville
P.O. Box 4750
St. John's, Newfoundland
A1C 5T7

Mr. Art Osborne
A/Director
Ontario Trappers Association
R.R. 4
Boundary Road
Powassan, Ontario
POH 1ZO

Mr. Michael Parsons
Wildlife Division
Department of Environment and Lands
Government of Newfoundland
P.O. Box 455
Clarenville, Newfoundland
AOE 1JO

Mr. Jeffrey R. Patch
Director of Wildlife Management
Fish and Wildlife Branch
Department of Natural Resources
and Energy
Government of New-Brunswick
P.O. Box 6000
Fredericton, New Brunswick
E3B 5H1

Mr. R. Max Peterson
Executive Vice-President
International Association of
Fish and Wildlife Agencies
Hall of States
444 North Capital Street N.W.
Suite 534
Washington, D.C. 20001
U.S.A.

Ms. Sherry L. Pettigrew
Executive Director
Northwest Wildlife Preservation
Society
P.O. Box 34 129, Station "D"
Vancouver, British Columbia
V6J 4N3

Mr. D.G. Pike
Director
Wildlife Division
Department of Environment and Lands
Government of Newfoundland
Building 810, Pleasantville
St. John's, Newfoundland
A1A 1P9

M. D.K. Pollock
Secrétaire
Conférence fédérale-provinciale/
territoriale sur la faune
Service canadien de la faune
Environnement Canada
Ottawa (Ontario)
K1A OH3

Mr. William H. Prescott
Chief
Wildlife Conservation
Atlantic Region
Canadian Wildlife Service
Environment Canada
P.O. Box 1590
Sackville, New Brunswick
EOA 3CO

Mr. Merrill H. Prime
Director
Wildlife Division
Department of Lands and Forests
Government of Nova Scotia
P.O. Box 516
Kentville, Nova Scotia
B4N 3X3

Dr. Terry Quinney
Provincial Co-ordinator
Fish and Wildlife
Ontario Federation of Anglers
and Hunters
P.O. Box 28
Peterborough, Ontario
K9J 6Y5

Ms. Judy Rowell
Environment Advisor
Labrador Inuit Association
P.O. Box 70
Nain, Labrador
AOP 1LO

Mr. Mike Roy
Instructor
Wildlife Management
Fisher Institute of Applied Arts
and Technology
P.O. Box 822
Corner Brook, Newfoundland
A2H 6K5

Mr. Pierre C. Ryan
Wildlife Biologist
Canadian Wildlife Service
Environment Canada
St. John's, Newfoundland
A1A 2X9

M. Raymond Sarrazin
Coordonnateur
Comité conjoint des habitats
de l'Est
Service canadien de la faune
Environnement Canada
1141, route de l'Église
C.P. 10100
Sainte-Foy (Québec)
G1V 4H5

Mme Mary Ann Sharpe
Directrice adjointe
Région de l'Ontario
Service canadien de la faune
Environnement Canada
1725, promenade Woodward
Ottawa (Ontario)
K1A 0H3

Mr. Donald W. Simkin
Director
Wildlife Branch
Ministry of Natural Resources
Government of Ontario
Whitney Block, 27 Queen's Park
99 Wellesley Street
Toronto, Ontario
M7A 1W3

Mr. Arthur Smith
Director
Fish and Wildlife Division
Department of the Environment
Government of Prince Edward Island
P.O. Box 2000
Charlottetown, Prince Edward Island
C1A 7N8

Mr. Allan J. Stewart
Regional Director
Algonquin Region
Ministry of Natural Resources
Government of Ontario
Brendale Square
P.O. Box 9000
Huntsville, Ontario
P0A 1K0

M. Howard M. Stewart
Planificateur de l'environnement
Direction générale des services
professionnels
ACDI
200, promenade du Portage
Hull (Québec)
K1A 0G4

Dr. Ian Stirling
Research Scientist
Western and Northern Region
Canadian Wildlife Service
Environment Canada
5320-122nd Street
Edmonton, Alberta
T6H 3S5

M. Daniel St-Onge
Directeur de la gestion des espèces
et des habitats
Ministère du Loisir, de la Chasse
et de la Pêche
150, boul. St-Cyrille est
Québec (Québec)
G1R 4Y1

Mr. David G. Taylor
Director
Environmental Assessment Division
Department of Environment and Lands
Government of Newfoundland
P.O. Box 4750
St. John's, Newfoundland
A1C 5T7

Mr. Jim Taylor
Forest Management Division
Department of Forestry and Agriculture
Government of Newfoundland
Herald Building
P.O. Box 2006
Corner Brook, Newfoundland
A2H 6J8

Dr. Jack Ward Thomas
Chief Research Wildlife Biologist
Laboratory
Forestry and Range Sciences
1401 Gekeler Lane
Le Grande, Oregon 97850
U.S.A.

Mr. Ross C. Thompson
Chief of Operations
Wildlife Branch
Ministry of Natural Resources
Government of Manitoba
1495 St. James Street
P.O. Box 24
Winnipeg, Manitoba
R3H OW9

M. Michel Tremblay
Ministère de l'Énergie et des Ressources
50, rue St-Jean
Québec (Québec)
G1R 1N5

Mr. Garry Vince
Director
Foundation for North American
Wild Sheep
P.O. Box 6488
Fort St. John, British Columbia
V1J 4J1

Mrs. Sandra D. Vince
Foundation for North American
Wild Sheep
P.O. Box 6488
Fort St. John, British Columbia
V1J 4J1

Mr. Jim Vollmershausen
Director General
Conservation and Protection
Atlantic Region
Environment Canada
45 Alderney Drive, 15th Floor
Dartmouth, Nova Scotia
V2Y 2N6

Mr. Jim Walker
Director
Wildlife Branch
Ministry of Environment and Parks
Government of British Columbia
Parliament Buildings
Victoria, British Columbia
V8V 1X5

Mr. John A. Waugh
Eastern Regional Manager
Ducks Unlimited Canada
P.O. Box 430
Amherst, Nova Scotia
B4H 3Z5

Mr. Stew Weldon
Woodlands Manager
Corner Brook Pulp and Paper Co.
P.O. Box 2001
Corner Brook, Newfoundland
A2H 6J4

Mme Leslie Whitby
Directrice
Direction du développement durable
Service canadien de la faune
Environnement Canada
Ottawa (Ontario)
K1A OH3

Ms. Annette Whiteway
Wildlife Division
Department of Environment and Lands
Government of Newfoundland
Building 810, Pleasantville
P.O. Box 4750
St. John's, Newfoundland
A1C 5T7

M. John Whiting
Chef
Coordination des programmes
Service canadien de la faune
Environnement Canada
Ottawa (Ontario)
K1A OH3